

KLASKEREZH KELTIEK . RECHERCHE CELTIQUE

KLASK

Levrenn 2 Volume



les
PUR
Presses
Universitaires
Rennes

Levrenn . Volume 2

*Douar meinek,
douar greunek.*

*Terre caillouteuse,
terre à grain.*

Digoradur

« Gortoz pell, gortoz gwell » a embann ar c'hrennlavar... « gant ma ne vez ket uzet re e basianted » a zistago Yann-ar-pismig kerkent.

Ouzhpenn daou vloaz a zo bet ret gortoz a-barzh kaout eil niverenn ur gelaouenn a zo he soñj dont er-maez ur wech er bloaz. Rummadoù studi an DEUG brezhoneg nevez tapet gant ar Gevrenn Brezhoneg ha Keltieg — ha ret mat o lakaat holl en o sav war un dro — a zo aet ganto amzer ar gelennerien. Ra vezimp digarezet eta evit bezañ pledet, da gentañ, gant an 223 studier a zo bremañ er Gevrenn (pa ne oa nemet un 70 bennak a-raok krouidigezh an DEUG). A-douez ar re-mañ e savo klaskerien nevez ur wech bennak ivez.

Ha kavet e vo « gwell » el levrenn-mañ goude bezañ hir gortozet ? Disheñvel a vo kavet avat. Ma oa gouestlet an niverenn gentañ, penn da benn, d'ar yezhoniezh ha d'al lennegezh, gant ar c'haier-mañ e vo graet un digor war tachennoù all eus ar vuhez kevredigezhel, emdroadur ar mennozhioù politikel pa ne ve ken.

Aze emaomp e-kreiz ar c'hudennoù a zo bet lakaet da bal gant al labourva Breizh – Broioù keltiek ober war o zro. Studiet e vo ar yezh evel ur c'horf bev a vez maget ha levezonet gant an emdro kevredigezhel. Klasket e vo en he istor, renablet ha dielfennet, an alc'hwezioù a c'hall displegañ he stad a-vremañ a-benn digeriñ dezhi ivez dor an amzer da zont.

« Arabat disoñjal en deus ar brezhoneg da vont war-raok » a skrive just a-walc'h Per Denez en niverenn gentañ. Goude e zek vloaz hag ouzhpenn e penn ar greizenn glaskerezh, ra vo trugarekaet amañ evit e labour. Digor e talc'ho *Klask* da vezañ da gement labour en devo da bal sellet ouzh hor yezh evel un dra vev, pa'z eus bet klasket re alies he balzamañ.

Lukian Kergoat

Préface

Le proverbe breton qui proclame « Longue attente, bonne attente » ne suffira pas comme excuse pour expliquer le retard pris dans la réalisation de ce deuxième numéro de *Klask*.

La mise en place d'un nouveau diplôme, le DEUG de breton a entraîné la création de nouveaux cours et la refonte des cours existants afin de les mettre en cohérence dans un cursus de breton et celtique aujourd'hui complet. Cet investissement pédagogique s'est imposé en priorité aux enseignants du Département. Certains travaux, comme l'édition de *Klask*, ont ainsi pris quelque retard.

L'augmentation du nombre des étudiants est le fruit de cette priorité donnée aux cours : avec 223 inscriptions en 1991-1992 le Département a triplé ses effectifs de « spécialistes » par rapport aux années précédant la création du DEUG. Aussi nous pouvons espérer que les bénéfices de cet investissement pédagogique seront importants sur le plan de la recherche.

Cette seconde livraison de *Klask* se situe dans l'optique qu'a choisie le laboratoire Bretagne-Pays Celtiques : privilégier les faits contemporains. Les collaborateurs viennent d'horizons divers ; réunir des compétences variées est bien une des vocations du laboratoire. Alors que le premier numéro s'était limité au domaine de la langue et de la littérature, celui-ci innove en s'ouvrant largement aux problèmes de société.

Per Denez insistait dans l'introduction du premier numéro sur cette nécessaire ouverture afin d'orienter les études bretonnes et celtiques vers l'actuel et le prospectif. Aussi ce deuxième volume, par son éclectisme, se veut un hommage à celui qui a dirigé le laboratoire Bretagne-Pays Celtiques pendant plus de dix ans.

Lukian Kergoat

Sommaire

Herve AR BIHAN :	
<i>Ur sell war stêranvadurezh Breizh</i>	09
Ronan AR C'HOADIG :	
<i>Boked ruz Breizh-Izel. Geneliezh ur vro gomunour</i>	15
Youenn JARDIN :	
<i>Festival sinema ar Minorelezhioù Broadel e Douarnenez</i>	27
Diarmuid JOHNSON :	
<i>Sant Sulian : arouez ar gwele</i>	33
Lukian KERGOAT :	
<i>De Stivell à Diwan, de la langue symbole à l'investissement dans la langue</i>	41
Gwenaël LE DUC :	
<i>En relisant les poèmes en Moyen-Breton</i>	51
Jean-Yves LE MOING :	
<i>Saints bretons dans les noms de lieux en « saint » de Bretagne</i>	69
Bernard MERDRIGNAC :	
<i>Hagionymie et hagiographie : notes sur quelques noms de saints bretons ou gallo-romains dans la toponymie armoricaine</i>	87
Michel NICOLAS :	
<i>L'identité politique de la Bretagne sous la V^e République</i>	95
Jean-Yves URIEN :	
<i>Le démonstratif dans la syntaxe du nom en breton</i>	105

Ur sell war stêranvadurezh Breizh

HERVE AR BIHAN

Diabot a-walc'h eo ar studadennoù a denn da stêranvadurezh Breizh, ha n'eo ket souezh pa ouzer pegen diaes, pegen skoemp e c'hell bezañ seurt imbourc'hioù. Setu perak ne vo kavet amañ da-heul nemet ur sell e-mesk reoù all war stêranvadurezh Breizh.

Da vont pelloc'h gant hor c'haoz hon eus da glask resisaat un nebeut krefen :

1) Studi an anvioù zo stag ouzh ar yezhoù a rae ganto annezidi ar vro, ha seul goshoc'h int, seul ziaesoc'h bout asur diwar o fenn. Mar goulakomp ne oa ket keltiek ar yezh araok 1.000 kent J.K., eo diaes gouzout petra'oa ; indezeuropek e c'helle bezañ.

2) Mui ouzh mui e kreder ne voe ket a aloubadegoù bras, a-hed an hoaladoù, o tegas melloù kemmoù pe e yezh pe e sevenadurezh ar pobladoù. Ur bihanniver, peurliesañ, a zeue da ren o tegas tammoù eus e yezh, eus e sevenadur hag o tegemer ar pezh a oa c'hoazh war al lec'h (da skouer e c'hellomp menegiñ an implij a zo bet graet eus ar peulvanioù, betek o c'hristenaat zoken). Evel-se, pa oa deuet ar c'heltieg, en doa kavet emichañs ur yezh (pe yezhoù ?) indezeuropek all he deus lezet he merkoù er menezanvadurezh hag er stêranvadurezh dreist-holl (Fleuriot : BSAF, t. CIX, 1981, p. 166 evit kaout taolenn an teoriennoù nevesañ war ar c'hraf-se).

3) Luzietoc'h a se e teu an traou da vezañ pa glasker ober un digejañ eus lodenn ar pezh a anver galianeg (da lâret eo keltieg ar c'hevandir) hag eus lodenn ar brezhoneg (ar predeneg da vezañ resisoc'h ; ar brezhoneg a-vremañ o vezañ bet o « lonkañ » elfennoù keltiek kevandirel), ken tost ma oa an div yezh-se. [War ar c'hudennou-se e c'heller lenn : Fleuriot BSAF, t. CIX, 1981, ha OB, p. 59-78].

4) Da aesaat ar studi e kinnigomp ober gant tri maread da renkañ ar stêranvioù :

- a) An anvioù koshañ da vare an henindezeuropeg, da lâret eo etre 2.000 ha 1.000 kent J.K.
 b) An anvioù keltiek adalek 1.000 kent J.K.
 c) An anvioù brezhonek.

a) An anvioù koshañ :

1 - BLAVET Super Blavetum flumen (Vita S. Gurthiern)
 Castell Cran usque in Blauet 871 D.R.
 Eleemosina de Kinstinic Blagueth * c 1160 G.B. VI
 * Ar stumm *Blagueth* roet gant Dom Morice zo fazius.

Charles P. Corby (*Ogam*, t. 15, p. 97) a ro roll ar stummoù kozh, met hep reizhadenn G.B.

Meur a zisplegadur zo bet diwar-benn an anv-se, evel lakaat kendarempred gant ar gerioù germanek kar d'ar galleg « bleu », pe c'hoazh al latin « Flavus ». Kinnig Fleuriot zo suroc'h (BSAF, t. CIX ; 1981, p. 167) o reiñ dimp unan eus spisc'heriadoù domskrid Leyde « blauati : paludati ». Bez'hon defe ar wrizienn rakkeltiek *blau- o talvezout kement ha geuniek.

Ar pezh a zo anat eo en deus an dibenn *et* heuilhet lezenn ar brezhoneg (distaget e vez /blāwex/, /blawex/ er gwenedegva, /blaves/, ur skwer eus kemmesk ar gwiskadoù yezhoù kenetrezo.

2 - ELLE, CENS, LIE, OUST.

Evit ar rummad anvioù-mañ ez eus bet klasket o displegañ gant ar wrizienn rakkeltiek *al, el, ol, « couler ».

2 A) ELLE : Super fluvium Elegium (Vita UUinuualoei)
 Ubi conveniunt Heleia atque Idola (Vita S. Gurthierni)
 Super fluvium Eligium DM 1, 228
 Apud Kemper-Ele DM 1, 366
 Apud Kemper-Elle 1037 DMI 374

Hep mar eo kar d'ar stêr *Elái, Lai, Eli* e Kembre (Morgannwg) :

Elei c 1150

Ele 1536-9 hag all (R.J. Thomas, EANC, p. 141).

2 B) CENS : Supra aquam Alsentiac 1038 DMI, 375
 Super rivulum Osanz 1076 DKle

Abred a-walc'h en deus kollet an anv e lodenn gentañ ha se goude ur bogalennadur (a oa degouezhet e bro Naoned araok dont da Gemperle war-eeun).

2 C) LIE : Aquam quae vocatur Eler 1269 DMI 1020
 L'ève qui vulgairement est appelée Hellier 1302 DMI 1799

Amañ ivez, an hevelep darvoud, e-maez ar brezhonegva ha gant skoazell ar ger-mell *L'Elie > Le Lié. An anv-se a gaver e lec'h all ivez : keñveriañ a reer gant ar stêr *Allier* (*Elauer* gwezhall).

2 D) OUST : Usque ad Ult 814-21 DR
 Ad flumen Ultra 826 DR

Ur sell war stêranvadurezh Breizh

Super ripam fluminis Ult 834 DR
 Usque ad fluvium Ultii 1127 DM 1, 554
 Fluvium qui appellatur Ost 1204 DM 1, 800

Heñvel ouzh anv ar stêr *Lot* (*Olt* en okitaneg) : *Ulta, Oltis, Oltus*, gwezhall. Da gefveriañ ivez gant *Uling* e Bro-Saoz (*Ulinga, Hultinges* 1166, *Ulinges* 1226) : « The people of the river **Ult* » a vefe anv kozh ar stêr *Chelmer, Essex*. (E. Ekwall EPN, p. 486).

2 E) DON : Ex Ultone flumine et Visnonie 834 DR
 ad Uldam fluvium DM 1,201
 Uldonem fluvium DM 1,238

Evel evit ar stêrioù *CENS* ha *LIÉ* en deus an *DON* kollet lodenn gentañ e stumm. (Kenveriañ ivez *Duretie* > *Rieux*, war ar stêr *Wilen*).

3) RANCE : Super ripam fluminis Renc Vita S. Machutis gant Billi
 super ripam fluminis Rineti DM 1,192
 in fluvio Rentia DM 1,433
 super Rinciam C 1271 GB

Marteze e c'heller sellet ouzh *Reginea* Taolenn Peutinger evel ar stumm koshañ anavezet. *Langouet* (*Alet, tezenn*, 1973, p. 156) a ginnig lenn *Reginca* (*Fleuriot, OB*, p. 33) : *Reginca* > **Reinc* > *Renc* (Evit al lizherenn -g- etre div vogalenn e keltieg : *Fleuriot, BSAF*, t. CIX, 1981, p. 169 ar ger *Agedo-uirus*, hag en henvrezhoneg : *Fleuriot, GVB* p. 123).

Diwar-benn ar stummoù all e c'heller soñjal a deus heuilhet un emdroadur roman, ha se abred a-walc'h, o reiñ ar stumm kefridiel a anavezomp hiziv.

A-hend-all ez eus tu da ginnig ur c'heñveriañ bennak gant saozneg rannyezhel Bro-Skos *to rink* « to rattle, to move with a sharp noise », ar c'hembraeg *rhinc* « kriadenn, trouz graet gant an dent an eil re ouzh ar re all », hag al latin *riectus* diwar *ringi* « grogner en montrant les dents, en parlant d'un chien » (F. Gaffiot).

b) An anvioù keltiek kentañ :

1) ARGUENON : Ἀργεννοῦα (Aregenua) Ptoleme II 8,2
 Arganona Vita S. Jacuti
 Argoena 1109 DM I, 520
 ex parte Argoëne fluvii 1109 DM I, 520

Fleuriot (BSAF, t. CIX, p. 169-170) ha *Corby* (*Ogam*, t. 15, p. 16) o deus displeget an anv : « ad ostium » : « près de l'embouchure ». Ar stumm *genou* a adkaver e *Genaua* « *Genève* » ha marteze e *Genua* : « *Gênes* » (*Fleuriot ibidem*).

Evit an diouer a gemmadur goude *ARE-IAR* e c'heller keñveriañ gant *Arc'hant* e brezhoneg an hanternoz hag *Argant* e brezhoneg ar c'hreisteiz (ar c'hembraeg en deus ar stummoù *Eirian, Arian* a bell zo) ; padal *Aremori-* en deus roet *Arvor*.

- 2 A) AFF : super Avan fluvium c 857 DM I, 300
ad Af flumen c 1000 DR
Ur stêr heñvel zo e Kembre (Morgannwg) : River Avan [Auan, Auen c. 1150 (EANC p. 35)].
- 2 B) AULNE : fluvius ingens proprio
nomine Ampnis Vita S. UUinuualoei
Amnem trans fluvium Vita S. UUinuualoei
super ripam fluminis quod vocatur Hamn DL.

An daou anv-mañ a denner diwar ar wrizienn *ab, « redenn dour », Aff diwar *aban, hag Aulne diwar *abn- (Ar stumm brezhoneg a-vremañ a glot mat gant seurt emdroadur : Aon evit *Aāvn : / āōn /, /āvn / F. Favereau Tezenn II, 1984, p. 859. Kenveriañ ivez gant Namnet- > *Nañved, hiziv Naoned). Evit distabiled *m* ha *b* kenveriañ an heniwerzhoneg *abac* « avank » (J. Vendryes LEIA, A-5), an henvrezhoneg *amach-du* (DGVB), hag an hengembraeg *auac-du* (Levr Taliesin).

Evit ar stumm predenek e vo gwelet gant ar ger AVEN.

- 3) IC : et aquam dictam Dic 1278 GB
in decimarum de Valle Yc 1298 GB
Stumm 1278 zo evit « d'Ic » (gwelet ivez *Binic* = Ben-Ic [Da genveriañ gant Ben-Odet, Ben-Aven, Bannaster, Ban-Gavres, ha marteze ar Bonoù] ha Pordic = porzh-Ic ha n'eo ket porzhig.
Seblantout a ra ar stumm *Ic* bezañ kar d'al latin *aqua* (gwelet ar stêr *Yonne* a oa *cauna* gwechall). En iwerzhoneg hag e predenek e kaver ur stumm all gant -sc a-orin disheñvel (LEIA U-21) :
-Heniwerzhoneg *esc*, iwerzhoneg *easc* « dour »
-ar stêr *Exe* (Somerset) : Iska c 150
Uisc c 894

- 4) ISAC : Isarvus XI^{vet} kt ;
Isar Kent 1790
(Stummoù kozh roet gant B. Tanguy, *Dialectologie bretonne*, levrenn 3, Studi n° 25, p. 14).
Moarvat eo ar stumm galianeg *isarno*-hon eus amañ. Diwar ur stumm heñvel, an henvredenek en deus roet *haiarn* ha *hoiarn* (L. Fleuriot, DGVB, p. 213).

- 5) VILAINE : ad Vicioniam flumen 580 Gregor Teurgn
ad Vitinoniam amnim 590
ex Ultone flumine et Visnonie 834 DR
Studiet eo bet an anv gant Charles P. Corby (*Ogam* t. 15, p. 101-102) gant ur roll klok a stummoù kozh.
Bezañ e vefe amañ un anv diwar ar wrizienn *vik ; da dostaat ouzh an anvioù *Gueth-ennoc*, tan-*uuethen*, (anv kozh un enczenn dirak an Oriant). Bez' e talv kement ha « kadek, froudennek ».

c) An anvioù brezhonek.

- 1) AER : a parte aque que dicitur Aer 1186-1209 DR
Bez' eo ar ger henvrezhoneg *air* (DGVB, p. 58). An hevelep ger a gaver evel elfenn en anvioù all evel *Ploerdut* (stumm heñvel e 1285) : * Plou-aer-tud ha *Treduder* (Tretutel e 1330) : * Trev-tud-aer.
Stêrioù all zo e Kembre, savet diwar an hevelep elfenn : *Aeron* hag *Aerfen* - I. Williams, Enwau Lleoedd, p. 36).

- 2) AVEN : Sed amañ anv a oa ar stumm boutin evit *stêr*, *rivier*, hag all... Chomet eo el lec'hanvadurezh hepken ; bez'eo an anv graet gantañ er yezhoù keltiek : hengemeveureg *Auon*, gouezeleg *Agann*, Kembraeg *Afon*. Kavet e vez er c'hCatholicon, hini 1499 : *Auonn*, hag hini J. Corre : *Auon*.
Laket e vez da zont diwar ar predenek *Abona*. Kar eo ar wrizienn anezhañ d'ar galianeg *Ambe* « riuo », d'ar sanskriteg *āmbu* « dour », d'ar gresianeg ἄμβρος « glav », d'al latin *annis*, hag evel just d'an anvioù *Aff* hag *Aon* meneget uheloc'h.

- 3) CLAIE : a fluvio Cles usque ad flumen Ultra 826 DR
a meridie flumine Cles 1041 DI
Cleffs 1433
Cleiffs 1445
Cleys 1461

Cles pe **scles* evel e *sklisenn*, o toareañ ur stêr virvidik. A-hend-all n'eo ket digavandenn an elfenn *clis*, *cles* a gaver meur a wezh etre Gwened ha Naoned (ur merk eo eus restaj ar galianeg en Arvorioù ?) : *Cliscouet* e Gwened hag e Pleren, *cles* e Gwerrann (*clis* e 1370), ha marteze *Clisson* ?
Abalamour d'an arvarus m'eo ar gerdarzh hag ar stummoù kar e c'hellfe bezañ an anv-se kalz koshoc'h. Evit *clis* e c'heller menegiñ an hen-iwerzhoneg *sliss* « sklissenn », ar c'hrennalamaneg uhel *splizen* « faoutañ, en em faoutañ » ; ster an « digoadañ » a c'hellfe bezañ er ger-se.

- 4) ETEL : Ectell flumen c 1009 DKLe
Kavet e vez troidigezh an anv en ur spisc'heriad (Fleuriot, DGVB, p. 154) dindan stumm al liester : *ectolli* « euripl », da lâret eo « kanolioù, strizhoù-mor ».

- 5) GOUET : ad flumen qui ab incolis terrae vocatur sanguis Vita S. Brioci
fluvii qui proprie sanguis dicitur Vita S. UUinuualoei
Ar stumm latin n'eo nemet troidigezh ar stumm henvrezhonek : **uuoet*, **guoet* > **gwaed* (Kembraeg : *gwaed*) > *gwaed* > *gwad* (gwenedeg : goed). Pelloc'h e teu diwar ar predenek **waito* (Fleuriot GVB p. 83).
Gouedic (Gouedic e 1622, GB) zo heñvel (Fleuriot, DGVB II, p. 462).

- 6) LEFF : ecclesiam Sancte Marie de Lanlem 1148 GB
super aquam de Lem 1202 GB

Plorivou in Leim 1220 GB
ad aquam de Laim 1224 GB

Sed aze ur stêr he deus « mouezh », *Lem* > *Leñv* (= *leff* krenvrezhoneg) a adkaver e *leñvañ* (a oa disheñvel a ster diouzh *gouelañ/ouelañ*), e Kermeveureg *Lef*, e Kembraeg *LLef*, *dolef* hag en henvrezhoneg *-leboc* (da vezañ reizhet e *Lemoc* [GVB p. 119]).

LEVRENNADUREZH BERR

- BSAF : Bulletin de la Société Archéologique du Finistère.
Catholicon : Embannadur 1499.
Catholicon : Embannadur J. Corre.
DGVB : Fleuriot, *Dictionnaire des gloses en vieux breton*, Paris, Klincksieck, 1964.
D. Kle : *A dictionary of old breton*, part II, Toronto, 1985.
D. L. : L. Maître et P. de Berthon, *Cartulaire de Quimperlé*, Paris - Rennes, 1904.
D. M. : R. F. Le Men et E. Ernault, *Cartulaire de l'abbaye de Landévennec*, 1886.
DR : Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, 1742-1746.
DR : A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, Paris, 1863.
EANC : R. J. Thomas, *Enwau Afonydd a Nentydd Cymru*, Caerdydd, 1938.
Enwau Lleoedd : Ifor Williams : *Enwau Lleoedd*, Liverpool, 1945.
EPN : E. Ekwall, *The concise Oxford dictionary of English place-names*, London, 1936-1960.
G. B. : J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthelemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, 1855-1879.
GVB : Léon Fleuriot, *Le vieux breton, éléments d'une grammaire*, Paris, 1964.
KLASK 01 : Dreist-holl : E. Vallerie : *Lec'hanvadurezh : un hentenn nevez d'ar studioù*, Roazhon, 1989, p. 129-135.
LEIA : J. Vendryes (et par les soins de E. Bachellery et P.-Y. Lambert), *Lexique étymologique de l'Irlandais ancien*, Paris Dublin, 1959.
OB : L. Fleuriot, *Les origines de la Bretagne*, Paris, 1980.
OGAM : F. Favereau, *Langue quotidienne, langue technique et langue littéraire dans le parler et la tradition orale de Poullaouen*. Doctorat d'État, Rennes, 1984.

Boked ruz Breizh-Izel
Geneliezh ur vro gomunour

RONAN AR C'HOADIG

*Ur wech e oa,
Ur wech ne oa ket,
Ur wech e oa bepred...*

Ur wech e oa diwanet, war un takad douar gouez, ur pezh boked ruz-tan. Den na ouie gwall-gaer eus a belec'h e oa deuet. Rak ne oa nemet bokadoù gwenn en-dro dezhañ...

Me zo vont da gontañ deoc'h istor ar boked-se.

*

Er votadegoù rannvroel diwezhañ (d'an 22 eus a viz meurzh 1992), ar strolad komunour n'en deus bet 8 % eus ar mouezhioù e Bro C' Hall ha 5,56 % e Breizh (istorel) (1). Met e-barzh daouzek kanton eus kreiz Breizh Izel en deus dastumet 28 % eus ar mouezhioù, hag a-wechoù kalz ouzhpenn, betek 53,78 % e Mael-Pestivien... (2). Aze emañ ar « boked ruz ».

Bretoned diwar ar maez o votiñ komunour ? Sell aze un dra ac'h a 'enep tout ar skendennoù o-devez an dud diwar hon fenn. Ar Vretoned 'zo Chouanted tout, a ouiec'h a-walc'h... Hag, ouzhpenn-se, ar boked ruz-se a zo kontrol d'ar c'helennadurioù brudet. Dislârout a ra damkan an dilenner poellel (la théorie de l'électeur rationnel) rak n'eus diforc'h poellel ebet etre ar parrezioù ruz hag ar re tro-war-dro a vot evit an tu dehou. Dislârout a ra ivez « lezennoù » ar sokiologiezh politikel peogwir n'eus ket a voaien da ziskleriañ orin hon « boked ruz » gant live ar religion na, dreist-holl, gant perc'hentiezh ar binvioù - produiñ. Met, a-raok diskleriañ, diskouezomp.

(1) 98 661 mouezh war 1 775 712.

(2) 13 877 mouezh war 49 577 e kantonioù An Uhelgoad, Bear, Benac'h, Boulvriag, Kallag, Gwarg, Gwengamp, Mael-Karaez, Plistin, Plouared, Rostrenn, ha Sant-Nikolaz-ar-Pelem.

Pelec'h 'komañs ha pelec'h 'echu ar vro ruz e Breizh-Izel ? Miret 'm eus dindan an anv « kreñvlec'h komunour » :

– Ar stagadenn parrouzioù o deus roet d'ar P.C. da vihanañ 28,6 % eus ar mouezhioù e votadegoù lezennel miz du 1946 ha da vihanañ 20 % e miz mezheven 1988 ;

– Ar parrouzioù stag eus ar bloc'h-se hag o deus ur maer komunour ;

– Hag ar parrouzioù 'tal e-kichen hag o deus roet d'ar PC ar c'hard eus o mouezhioù evit da vihanañ daouzek eus ar pevarzek votadeg lezennel a zo bet 'pad ar IV^{vet} hag ar V^{vet} Republik.

Se 'ra neuze 99 parrez, strewet war tri departamant Breizh-Izel. (Kartenn 1).

Kalz a dud a soñj dezhe ma zo komunisted e kreiz Breizh n'eo mann met 'balamour d'ar Rezistañs e-pad ar brezel. A-bouez eo bet ar Rezistañs evel-just. Lakaet he deus ar PC da zont da vezañ ur strollad-bras. Met, m'o deus gallet ar « patrioted » komunour gwrizeniñ er vro-se eo 'balamour en doa dija ar PC div skoazell eno : stourmerien, ha kengarantez un toullad mat a dud. Sell aze pezh ac'h comp da glask kompren : Daoust hag-eñ ar boked ruz n'en deus ket bet ezhomm, 'benn diflukañ, eus un douar mat hag eus haderien a-feson ?

1 - AN DOUAR TEIL.

Paul Bois, 'n ur glask displegañ ar votadegoù e departamant ar Sarthe, a lâre eo sklaer emañ « le grand ébranlement de la Révolution » diskleriadur an dilennadegoù a-vremañ (3). Evit Breizh, d'am soñj, eo ret mont kalz uheloc'h.

Tri darvoud istorel, d'am meno, o deus gallet levezoniñ ar vretoned 'barzh o mod da welout ar vuhez. Da zigentañ, ar c'hevaez.

1.1 - Ar c'hevaez.

Ar c'hevaez 'vel he deus diskouezet Jeanne Laurent 'barzh he zezenn (4), a zo ur stumm gwall espial da zerc'hel an douar, bet implijet e Breizh-Izel adalek an XII^{vet} kantved gant sistersianed Bear ha Templourien Pont-Melvez.

Padet en deus, tamm pe damm, betek an Dispac'h bras, da lârouet eo 'pad seizh kantved. Ha tout ar parrouzioù bet goloet gwechall gant kevaezioù a zo bremañ e-barzh ar vro ruz (kartenn 2). Ar re-all 'lec'h ma zo bet kevaezioù met n'int ket bet goloet penn da benn, a zo peotramant e-barzh ar vro ruz peotramant 'tal 'kichen. Daoust hag eñ eo dre zegouezh ?

N'eus ket a berc'hentiezh prevez e-barzh gwir ar c'hevaez. Graet eo ar c'hevaez da zegas tud e-barzh ar vro : Emsavoc'h eo evit ar stumm-all da zerc'hel an douar a vez kavet tro-war-dro, da lârouet eo ar c'houmanant (le

(3) Paul BOIS, *Paysans de l'Ouest*, Pariz, Flammarion, 1971.

(4) Jeanne LAURENT, *Un monde rural en Bretagne au XV^e siècle*, la quévaise, SEVPEP, 1972.

domaine congéable). Roet 'vez da bep labourer un dachennig douar da labourat. Met n'eo ket perc'henn diouti. Bep bloaz e tle pacañ ur feurm. Tout an tachennoù o deus ar memes ment. Mod-all, an holl douaroù tro-dro a zo d'an holl : pep hini c'hall lakaat e loened de beuriñ e-barzh, a-hend-all 'vez labourer e komun. Bodet eo an tier. E komun e vez staliet an diazevadurioù a servij d'an holl. E komun, c'hoazh, e vez kemeret an holl divizoù bras.

Ar mod-se da vevañ en deus, kazi sur, levezonet bras stumm an dud da welout ar vuhez. Ha, moarvat, eo bet miret ar c'hell an rumm da rumm. Soñjal 'ran en deus gallet an dra-se lakaat ar vro da vezañ a-du gant ar « c'hollektivism » (kenberc'hennouriezh).

Met, ar vuhez ekonomikel ha sokial he deus cheñchet rak goude ar Brezel-Hêrezh (1341-1381) kalz a blasoù 'zo bet tec'het, dezertet. Neuze, a damm da damm, ar beizanted o deus lodennet 'treze an douaroù boutin, ha savet girzhier warne. Hag e-pad an amzer-se, gwir ar c'hevaez — a oa dre gomz betek-henn — 'zo bet lakaet dre skrid. Ar gevredigezh a cheñche met ar gwir a chome. Hag ar c'hevaez zo deuet da vezañ ar mod da zerc'hel an douar gwashoc'h evit ar re-all. Er penn-kentañ 'oa 'n hini gwellañ. Met al labourerien a oa bet kustumet da 'n em zifenn 'sambles. Ha stourmet o deus a-enep an aotrounez, da lâret eo a-enep ar venec'h. Neuze, adalek ar XV^{vet} kantved betek an Dispac'h bras, labourerien ar c'hevaezioù o deus graet ur benn prosezioù a-enep ar venec'h. Met kollet o deus 'nezhe tout 'balamour 'selle ar varmerien ouzh testenn ar c'hevaez ha pas ouzh e spered. Neuze int aet e fulor hag ez eus bet bec'h hardizh.

Setu e c'haller lârouet penaos gant ar c'hevaez ez eus bet, da zigentañ, tri c'hant vloaz komunouriezh labourerien-douar ha, goude, war-dro tri c'hant vloaz stourm a-enep ar venec'h.

Diaesterioù-all he deus bet an Iliz c'hoazh gant ar bobl e Breizh-Izel.

1.2 . C'hwiadenn an Enepe-Disivoud e Bro-Dreger.

Displegañ 'ra Georges Minois (5) penaos e fin ar Grenn-Amzer ne oa ket gwall disheñvel Bro-Dreger deus an eskoptioù all war dachenn ar santimant relijiel. Etre 1500 ha 1620 eo bet an devosion en he barr. An devosion-se a veske ar sakt hag an disakt. Hag, ouzhpenn, a-wechoù ne oa ket gwall-bell eus ar fizik.

Er mare-se, ar veleien a gustume kemer ar vuhez eus an tu mat ! Kalz dioute zo bet kondaonet 'balamour oant mezvierien pe 'balamour 'vezent « o c'hoari ti bihan » (6). Met bez' oa 'tre ar veleien-se hag an dud ur gwir genwallerezh. Ha pezh' deus klasket ober an Iliz gant an Enepe-Disivoud, eo, just a-walc'h, troc'hañ ar sakt deus an disakt, traoù ar bed-all deus re ar bed-mañ. Ar sakt a oa da vezañ un dra diabarzh. An traoù diavaez, ar manifestadegoù relijiel a deue da vezañ gwelet fall. Ar gouelioù, da skouer. Er penn-kentañ ar veleien o deus dalc'het riboulad, debrñ mat ha debochiñ ar merc'hed met pa vezent er ga-

(5) Georges MINOIS, *La Bretagne des prêtres en Trégor d'Ancien Régime*, Brasparz, Embannadurioù BELTAN.

(6) « o vevañ e konkubinaj » gant ur plac'h.

dor-sermon e lârent e oa ret-mat bevañ evel sent !... Sed ne oa ket aes dezhe kendrec'hiñ an dud.

Un dra-all zo bet fall-tre evit an Enepe-Disivoud : an noblañsoù paour o deus kavet brav-tre mennad an Enepe-Disivoud hag int aet a-du gantañ. Met dre vras, an Noblañs a oa pinvidik ha gwelet fall-tre gant an dud. Setu, an dud o deus nac'het an Enepe-Disivoud, 'balamour 'oa liammet deus an Noblañs. Hep selout pelloc'h.

Tamm ha tamm en deus roet frouezh an Enepe-Disivoud. E 1730 eo echu gant ar veleien laouen hag aes... Bevañ 'ra ar veleien mod-nevez ur « solitude morale, matérielle, affective ; le prêtre est désormais fondamentalement autre, différent, à part, d'une supériorité de nature et non de degré » (7).

Tud Bro-Dreger a bella eus ar veleien hag a 'n em zistag eus ar relijion. Derc'hel a reont mont d'an oferenn, met bremañ n'eo mann 'met 'balamour d'ur « conformisme de façade, maintenu par la contrainte et la peur de l'enfer » (8).

Sklaer eo en deus troc'het an Enepe-Disivoud an emglev a oa etre ar bobl hag he fastored. Soñjal 'ran (ar memes oberoù o devez ar memes efedoù) ez eo degouezet memes mod e Bro-Gernev'vel e Bro-Dreger. Ma 'c'h eo gwir, an Enepe-Disivoud, 'n ur zigabestriañ an dud eus levezon ar veleien, vefe bet unan eus diazezoù an « diagonale contestataire » (treuzregennad an distokerien) ac'h a eus Bro-Welloù da Vro-Gernev-Izel (9). Nemet unan eus an diazezoù...

1.3. Hengoun ar stourmoù evit an ingalded.

Eus 1589 betek 1789, 'n ur dremen dre 1675, 'vez gwelet tuadurioù bras oc'h en em dresañ e Breizh : Bro-C'hallou, Bro-Leon ha Bro-Wened a vez a-du gant an Urzh ; Bro-Dreger ha Bro-Gernev a vez eus tu ar Chefichamant (kartenn 3). Brudet a-walc'h eo an dra-se, ne dalv ket ar boan adreisaat an traoù nag arliavañ 'nezhe. Pezh a gont eo displegañ.

Tri displegadur zo bet roet betek-henn :

- Ma n'eus ket bet a daolioù dispac'h e broioù 'zo (Bro-C'hallou e 1675 pe Bro-Dreger e 1789) 'vefe 'balamour d'ar mougadur pe 'balamour o defe aon an dud rak ar soudared, stank er vro er mare-se.

- Ar beizanted a vefe dalc'hmat o stourm a-enep d'ar c'houmananchoù (le domaine congéable).

- Pe : al labourerien-douar a vefe o stourm 'vit an ingalded. Hervez Jean Meyer, dindan « le bruit et la fureur de la populace enragée se dégage d'abord, en 1590 comme en 1675, la revendication de l'égalité (...). Or, la ville comme la noblesse mettent en cause cette égalité » (10).

(7) G. MINOIS, *op. cit.*, p. 257.

(8) *Idem.*, p. 320.

(9) « Ses caractéristiques sont très curieuses (à l'âr P. FLATRES) : contestataire sur le plan religieux et politique (...) elle est très conservatrice sur le plan culturel (...) et peu dynamique sur le plan économique ». (In *La Bretagne*, Paris, PUF, 1986, p. 14). Ar c'hreñvlec'h komunour zo kalon an dreuzregennad-se.

(10) J. MEYER ha R. DUPUY, « Bonnets rouges et blancs bonnets », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 82, 1975, n° 4, p. 420.

D'am soñj, hini bet eus an displegadurioù-se zo mat e-unan. Met gall' a reont bezañ bodet : ar bed peizant a gemer konsiañs eus e nerzh hag a stourm 'vit an ingalded. Sevel 'ra dreist-holl 'lec'h ma vez gwasket ar muiañ (koumananchoù) ha pa c'hell henn ober (mougadur).

Setu. Bepred, an holl darvoudoù istorel hon deus studiet aze o deus lakaet ar bobl hag an Iliz keñver ha keñver. Ar c'hevazec 'n deus lakaet ar beizanted da gaout droug ouzh ar venec'h. An Enepe-Disivoud 'n deus troc'het ar veleien deus ar bobl. E 1675 an Tad Maner 'zo bet karget da lakaat « peoc'h er spredoù »... Ha goût a reer penaos, eus an XVIII^{vet} betek an XX^{vet} kantved, an Tu Kleiz en deus stourmet a-enep an Iliz. Neuze, marteze eo bet prientet ar spredoù evel ma vez prientet douar ? Soñjal ran eo degouezet an traoù e mod-se. Met n'eo ket trawalc'h kaout douar mat 'vit ma tifluko ur blantenn. Ret eo d'an douar bezañ hadet.

2 - AR GREUN KENTAÑ.

2.1. Ar broletaerien.

* *Tud ar c'hoadoù.*

Un tammad eus forest Breizh-Izel a zo e-diabarzh ar vro ruz. Mod-all, war teir barrouz koadek eus a Vreizh-Izel e penn-kentañ ar c'hantved, div a zo hiziv e-barzh ar vro ruz, hag an deirvet zo ur barrouz ruz kollet er Morbihan.

Ar gouadourien hag ar glaouerien zo proletaerien. N'int ket, evel-just, perc'henned war o binvioù-produiñ. Dreist-holl, n'o deus nemet o labour evit bevañ. Gopret int gant ur perc'henn pe ur marc'hadour. Bez' o deus un emskiant kreñv. Hag, ouzhpenn, eus Miz mae betek fin Miz Here, pa ne vez ket troc'het koad, kalz dioute ac'h a da labourat 'barzh friturioù. Ordinal o devez ur vuhez start-hardizh.

Tout se a zispleg ez int bet sañsupl-tre d'ar soñjoù dispac'hel.

* *An ijinerezh vras.*

Eus 1732 betek ar bloavezhioù 1870 zo bet tennet plom hag arc'hant eus minoù Poullaouen, An Uhelgoad hag ar parruzioù tro-war-dro. Ar minoù-se oa bras-tre. Bet int brasañ minoù metalus ar rouantelezh. Eno 'oa, e fin an XVIII^{vet} kantved, war dro 2400 den o labourat hervez hervez Cambry en e « Voyage dans le Finistère ».

Daoust hag-eñ e c'heller kaozeal eus ur « c'hlas a vicherourien » ? Se 'vefe mont re bell. Met, memestra zo bet stourmoù eno. En 1767 zo bet un diskrog-labour ha kompagnunezh ar minoù' deus pleget rak ar vicherourien.

Pezh zo, ar minoù zo bet serret er bloavezhioù 1870. Mod-all, d'am soñj, 'vije bet eno ur wir broletaeriezh. Met, memes ma n'eus ket bet diouti, an dud zo bet gwall-verket gant pezh o deus bevet er minoù. Mac'homet int bet. Ma n'int ket deuet da vezañ micherourien, n'int ket chomet peizanted kennebeut. Cheñchet eo bet o mod da welout ar vuhez ha digoret eo bet an nor d'an dielfennadurioù dispac'hus.

** Implijidi an hent-houarn.*

Adalek 1890-1900 ez eus bet e karvez ur gar vras. Betek 400 micherour zo bet 'labourat evit an bent-houarn. An dud-se zo gwir broletourien. Un emskiant a renkad o deus, hag un hengoun a stourm. Met daoust eno hag-eñ o deus bet kalz levezon war an dud ? Daoust hag-eñ n' eus ket bet haderien soñjoù tostoc'h eus tud ar maezioù ?

2.2. An haderien soñjoù.** A-raok ar Gomunisted.*

A-raok ar Gomunisted zo bet daou strollad tud gwall disheñvel o tegas soñjoù nevez e Breizh Izel : Ar bilhaouerien hag ar Brotestanted.

Moarvat, ar bilhaouerien, evel lâr André Siegfried (11) o deus degaset abret-tre soñjoù republikan e-barzh ar vro. Mont a raent alies d'ar c'hêrioù, da werzhañ o marc'hadourezh. Eno e klevent ar soñjoù nevez. Setu penaos e Menez-Are, 'lec'h ma oant o chom, ar gomunisted zo bet diaraoget gant republikaned an tu kleiz. En ur vont a di da di, ar bilhaouerien o deus strewet ar soñjoù-se.

Daoust hag-eñ, bremañ, ez eus ul liamm e Breizh-Izel etre ar Brotestanted hag ar strollad komunour ? Sur eo, hervez kont Daniel Trelu : « le parti communiste a été implanté très tôt dans les petits ports de Lesconil, de Léchiagat et il y a une relation entre l'implantation du PC et leur protestantisme. Il y a même un paradoxe, c'est qu'à la Libération, le pasteur protestant était en même temps le secrétaire de la fédération communiste de Lesconil » (12). Penaos displegañ al liamm-se ? Me' soñj din ez eus tri dra da lârou.

Da gentañ, m' o deus ar Gomunisted hag ar Brotestanted en em wriizennet er memes takad douar eo 'balamour oa gwanaet unan eus o enebourien komun 'barzh eno : an Iliz Katolik. Mod-all, o-daou int e bihan niver ha gwelet fall gant an dud ; o daou o deus dleet stourm a-enep holl pennoù bras ar parrouzioù, an departamantoù ha tout. Marteze zo bet ur santimant kengred etreze ? Hag, er fin, marteze ar re nevez gounezet d'ar Brotestantegezh 'oa tud muioc'h digor evit ar re all hag int chomet digor da'r soñjoù politik nevez 'vel 'oant digor da'r soñjoù relijius nevez.

** Ar Gomunisted.*

Bet prientet an douar dezhañ, ar Strollad komunour en deus gallet skignañ e soñjoù dre hanterouriezh bagadoù tud pe hiniennoù.

Da zigentañ, an harluidi : abaoe an XIX^{vet} kantved, ur bern tud o deus ranket kuitaat ar vro 'vit mont da glask labour. An dam vrasañ 'zo aet etrezek Pariz. E banlev Pariz o deus en em greizennet e plasoù evel Saint Denis (kartenn 4). Diwriizennet, ha kollet gante o framm hengounel int kouezhet etre daouarn ar PC, kreñv-hardizh er c'horn-se. Sikouret int bet gant kevredigehzioù renet gant ar PC, lennet o deus kazetennoù 'vit ar Vretoned embannet gant ar PC...

(11) André SIEGFRIED, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Pariz, 1913.

(12) Emzviz kentañ gant Daniel TRELLU (29 a viz Eost 1988), rener FTP-ed ar Penn-ar-Bed, sekretour kevredad ar PC eus 1949 da 1953.

Ha kompren mat a reer penaos o deus ruziet ! Ha pa zeue an harluidi war o c'hiz, « entourés de l'aurole du voyageur, apportant avec eux des idées nouvelles » (13) o doa ur pezh levezon war ar re a oa chomet. Selaouet mat 'vezent, ouzhpenn, peogwir 'oa tud er vro o reiñ skouer eus emrouisted ar Gomunisted...

Bez zo hiniennoù ivez o deus bet ur roll pouezus-tre, memes ma n' eo ket aes da vuzuliañ, evit enplantañ ar strollad komunour e kreiz Breizh. An Doktor Jacq zo unan dioute. Ganet eo e 1908 er Manche. Aet da 'n Uhelgoad evel medisin 'n deus gouvezet bez' tost eus an dud. Desket 'n deus brezhoneg. Setu pezh a lâr D. Trelu diwar e benn :

« Ar Vretoned, goût a rez mat-tre, a blij dezho gwelout sent ; hag an den-se 'zo bet 'gizt ur Sant 'ba 'r vro. Ober 'rae war-dro ar re baour. Ha ma veze ket gwenneg ebet 'veze goulet netra tout ebet ganto. Eñ 'oa prest diouzhtu, eus an deiz pe eus an noz, 'vit forzh petra 'veze goulet gantañ. Pas solamant 'vit soagnañ an dud pa oant klañv met 'vit renkañ paperioù ha bep seurt traoù-all. Setu 'benn 'veze unan bennak dindan un tammig tourmant 'vit un dra pe un dra-all, ale hop, da gaout an Doktor Jacq, « medisin ar re baour » ! ». (14)

Bet eo tapet gant an Alemaned e miz Gouere 1941. Kaset da Chateaubriant en deus dalc'het d'ober war-dro an dud :

« Au camp, profitant d'une relative liberté, il devient l'animateur avec quelques autres détenus d'une chorale bretonne, et met sur pied un cours de langue bretonne très suivi par les détenus bretons. Les Allemands vinrent le chercher avec d'autres camarades le 15 décembre 1941 pour le fusiller dans une clairière du Bois de la Blissière, près de Chateaubriant. Quand les autres membres de la chorale le virent partir pour le poteau d'exécution, sitôt après « La Marseillaise », chantée par tous, ils entonnèrent le chant breton « Bro Goz Ma Zadou ». (15)

2.3. Ar PC a zalc'h gant hengoun ar stourmoù peizant.

Er bloavezhioù 1930 eo bet gwall skoet ar vro gant an enkadenn ekonomikel. Freuzh-stal zo bet gant ar bern tud. Ha kalz dalc'hioù-gwerzhioù (ventes-saisies) a zo bet. Lakaet 'veze dalc'h war madoù ar beizanted na oant ket kap da baeañ o dleoù. Ha gwerzhet 'vezent diouzh ar c'hresk.

Ar PC, 'tre an daou vrezel 'n deus lakaet e nerzh tout da stourm 'enep ar gwerzhioù-se. Ha se 'n deus sikouret 'nezhañ kalz da vez' poblek : E Plistin, da skouer, n' en doa ket bet 'met 129 mouezh e 1932 e tout an arondisamant : an dud na ouient ket petra 'oa ar PC. E 1936, goude ar stourmoù 'enep d' ar gwerzhioù, renet gant Marcel Hamon, en deus bet 2056 mouezh (ur c'hresk a 1494 % en ur ober pevar bloaz !).

(13) Cf. note 12.

(14) Eil emzviz gant D. TRELLE (3 a viz Gwengolo 1991), e brezhoneg.

(15) Eugène KERBAUL, *1640 militants du Finistère, dictionnaire biographique des militants ouvriers du Finistère*, Bagnolez, 1988, p. 119.

3. DISPAKAÑ HA GWEÑVIÑ 'RA AR BOKED.

Ar Rezistañs an hini eo he deus lakaet ar PC da baseal eus live ur strollad bihan o kreskiñ da hini ur strollad kreñv, mestr war ar re-all Sellomp peseurt mod eo degouezhet an traoù war-lerc'h ar brezel.

3.1. Dispakañ 'ra.

D'am soñj, ma 'n deus gallet ar PC dont da vez' ken kreñv e kreiz Breizh-Izel eo 'balamour da zaou dra : Adkroget 'n deus gant stourmoù kozh ar beizanted vihan ba degaset en deus ur feiz nevez.

An holl dud, goude ar brezel, zo 'du vit modemaat al labour-douar. N' eus ken 'met ar PC hag e sindikad (ar MODEF) evit difenn, e Breizh bepred, al labourerien-douar vihan. E ginnigoù a zo tost tre eus goulennoù ar beizanted. Mont a ra betek difenn ar proteksionism (gwarezelezh) ; se, evel just, a zegas mouezhioù dezhañ.

Met, d' am soñj, an alc'houez evit kompren gwrizennidigezh ar PC e Breizh-Izel eo ar feiz, pe, kentoc'h, ar cheñchamant feiz.

Er penn kentañ e vez kavet un aberzh : hini merzherien ar Rezistañs. E skrignag, « chacune des rues du bourg, ainsi que le terrain de foot-ball, portent le nom d'un héros de la Résistance ». (16)

Goude-se 'zo un danevell dogmatek (penngelennadurel). Un danevell diazez ha gwir. Ne c'hell bezañ diskleriet nemet gant pennoù bras ar strollad komunour. N' eus nemete ken o deus ar gwir da gomz eus ar Rezistañs...

« Le récit (...) valorise et justifie pleinement le pouvoir que détient (la génération actuelle) ; la foi qu'elle a dans le récit et l'impossibilité morale qu'elle éprouve à le remettre en question, lui donnent la certitude qu'il est vrai » (17). Ar Rezistañs zo evel un istor santel. Met, d' am soñj, abegiñ an istor santel-se n' afe ket hepken 'enep galloud ar strollad komunour met ivez 'enep ar spi liammet d' an danevell. Rak, er vro-se, talvoudegezhioù an Aviel zo bet treuzlec'hiet en doktrin gomunour.

Petra eo, da skouer, perzhioù ar « gomunisted vat » ? Karantez an nesañ hag an emroüsted... Ar « batrioted » o deus diskouezet ar skouer oc'h en em aberzhañ. An dilennad komunour, evit François Landré, maer skrignag, zo « un den a zo aze, a baseo e amzer 'vit 'n em okupiñ eus an dud, 'vit sikour an dud. Ur c'homunist zo prest dalc'hmat » (18).

Mod-all, petra 'c'houl ar bobl digant an dilennidi gomunour ? Ouzhpenn evit karantez an nesañ hag an emroüsted 'vez goulet tri dra digante : Da zigentañ — a-bouez bras eo — eo ret dezhe bezañ eus pobl ar « re vihan ». Alphonse Penven (19), keit ha ma oa kannad' zalc'he da labourat en e feurm.

(16) P. LE GUIRRIEC, *Parents, paysans, partisans*, Brasparzh, Embannadurioù BELTAN, p. 142-143.

(17) LE GUIRRIEC, *op. cit.*, p. 141.

(18) Emzviz gant François LANDRE, maer skrignag. (3 a viz gwengolo 1991).

(19) Alphonse PENVEN zo bet maer An Uhelgoad eus 1945 da 1983, kuzulier jeneral, Depute Komunour eus 1956 da 1958.

Boked ruz Breizh-Izel...

Ha, bep gwech ma 'z ae kazetennerien gomunour d'interviewiñ 'nezhañ e kavent 'nezhañ en e barkeier... Met an dileuriad komunour, memes ma 'z eo ur peizant, a zle kaout ur c'harism ha reiñ ur skeudenn prizekaet eus ar re vihan. Evit echuiñ, an dilennidi a zle ober — da zigentañ tout — war-dro kudennoù al labour-douar hag ar vuhez pemdez. Degas a ra da soñj eus pezh a veze goulet digant ar veleien gwechall ; goulennoù bet sevenet nemet betek an Enep-Disivoud.

Boazioù ar Gomunisted ivez a zegas da soñj eus ar relijion. Da skouer e Leskonil, war tier ha bezioù ar verdeidi e c'haller gwelout ar falz, ar morzhol hag ar steredenn ruz. E kreiz Breizh, er bloavezhioù hanter-kant e veze roet poltreoù eus Stalin gant ar sekretourien gevrenn... Un arouzelezh 'deus tapet plas 'n hini all. Met dreist-holl, unan eus oberiantizoù bras ar strollad komunour 'baeo ar brezel zo bet ober lidoù-eñvor pe lidoù-kañv. Gwir ritualioù int : seul gwech ma teu ur penn bras eus « ar parti » e vez lakaet ur feskad fleur war monumant ar re varv ; eñvoradegoù 'vez evit pep deiz-ha-bloaz... Met bremañ, al lidoù zo kentoc'h lidoù-kañv. Obidoù ar « batrioted » a zo un digarez evit ar gumuniezh da 'n em vodañ en-dro d' he re varv.

Kargoù sokial ar strollad komunour a zegas da soñj eus pezh a lâre Durkheim diwar-benn kargoù ar relijionoù. Ar PC a ginnig d' e dud ur ster da reiñ d' o buhez ha spi ur bed gwelloc'h. Met dreist-holl, gant e ritualioù, e kreñva unaniez hag emglev an dud. (20)

Neuze, d' am soñj, ar strollad komunour en e vro ruz, en e greñvlec'h, 'n deus bet memes kargoù sokial evit re un Iliz. Met gwelloc'h en deus graet 'vit an Iliz Katolik war-lerc'h an Enep-Disivoud peogwir e oa tost e stourmerien eus an dud. Hervezon eo abalamour de zoareoù relijiel ma 'n deus gallet ar PC kaout kement-se a levezon e kreiz Breizh-Izel. Met, memestra, an doareoù relijiel-se n' o deus ket roet dezhañ ar beurbadelezh...

3.2. Gweñviñ 'ra ar boked.

Skoet eo bet ar strollad komunour e Bro C'hall a-bezh, hag e Breizh, da vare dilennadeg ar prezidant e miz mae 1981. Tremenet eo eus 20,6 % eus ar mouezhioù e dilennadegoù european 1979 da 15,5 %. Se zo bet penn kentañ un digresk grevus ha brudet mat. Er mare-se 'n hini eo en deus kollet e Breizh-Izel ur bern kantonioù a vote evitañ abaoe pell. A-raok e oa kreñv e-barzh tout « treuzregennad an distokerien » (diagonale contestataire). Ha bremañ ne chom ken gantañ nemet kreñvlec'h kreiz Breizh. Penaos displegañ eo chomet ken tomm kreiz ar vro d' ar PC ?

Un displegatur kentañ zo, ha moarvat eo gwir. Er c'hreñvlec'h e vez kavet tout an abegoù o deus lakaet ar PC da ziwan ha da greskiñ.

Met daoust hag-eñ n' eus ket ouzhpenn 'vit se ? Klasket 'm eus gouzout hag-eñ 'oa ul liamm bennaket etre fedoù sokial zo hag ar vot komunour. Implijet 'm eus tout ar sifroù a vez roet gant an INSEE diwar benn ar

(20) E. DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Pariz, 1912.

c'hantonioù. Ha graet 'm eus « kenargemmoù linennel » (corrélations linéaires). Setu ar pezh 'm eus kavet.

Gwezhadurioù kenargemm (coefficients de corrélation) etre ar vot komunour ha...

- ... perzh an dud oadet a ouzhpenn 'vit 40 vloaz = + 0,61
- ... perzh an dud hep diplom ebet = + 0,34
- ... perzh ar re n'o deus ket, ha ne glaskont ket, labour = - 0,30
- ... feur an dilabour = - 0,15
- ... perzh an dud er gennadoù :
 - * gennad kentañ = + 0,51
 - * gennad ailvedel = - 0,08
 - * gennad tredeel = - 0,49
- ... aezamant an tier = - 0,36

Ur gwezhader kenargemm n' en deus un dalvoudegezh jedoniell nemet pa vez brasoc'h pe ingal da (+ pe -) 0,50. Ha gwelet 'vez neuze penaos ar fed sokial liammet ar muiañ d' ar vot komunour a zo an oad. Seul vuioc'h a re gozh er vro seul greñvoc'h 'vez ar vot komunour. Daou stumm zo da gompren se. Eus un tu un « efed rummad » : ar re o deus bevet mare ar Rezistañs o deus ouzhpenn 'vit 50 vloaz hiziv ; eus un tu-all un « efed bredbevoniel » (psychologique) : war a seblant, an oad a lak an dud da vezañ muioù h mirourien. Pas war an dachenn bolitikel dre ret : klask a ra an dud war an oad mirout an hengounioù. An hengoun komunour zo unan dioute. (kartenn 5)

KLOZADUR

Hervez Lucien Febvre, an istorour, pa 'n em lak an den da labourat, 'n devez ur mennozh resis, ur gudenn da ziluziañ. E-giz-se e oa evidon, daoust din pas bezañ un istorour. Simpl' oa ma goulenn : 'balamour da betra eo ken kreñv ar strollad komunour e bro ar beizanted vreton ? Met ar respont, a-benn ar fin, n'eo ket ken simpl-se.

Kantvedoù ha kantvedoù istor o deus krouet e Breizh ur vro araokadour eñebet d' an Iliz : « treuzregennad an distokerien ». An dreuzregennad-se zo poblek gant peizanted. Met a bep seurt dambroletaerien o deus bevet aze ivez ha levezonet ar re-all. Ha treuzet eo bet ar vro gant meur a hader soñjoù. An holl dud-se, anez goût dezhe, o deus « prientet an dachenn ».

Ha neuze, pa zeu ar strollad komunour war wel, ne gemer ket stumm ur strollad micherour kalet. Er c'hontrol, lak a ra war e benn boned ruz ar beizanted vreton...

Boked ruz Breizh-Izel...

War-lerc'h, e-pad ar brezel, e tiskouez kalz a galonegezh. Ha goude ar brezel e kinnig ur feiz nevez d' ar bobl he deus kollet he Doue dre forzh stourm 'enep he beleien... Ha gant ar feiz nevez-se ez eus un tamm kult eus ar re varv, pezh n'eo ket evit displeijout d' ar Vretoned ! Penaos o dije gallet an elektourien chom diseblant ? Dreist-holl e bro ar c'hevaez gwechall, ar makisoù dec'h hag ar skleroz hiziv ?

Met, nag a gemm, memestra etre difraosterien yaouank ar c'hevaezioù, o deus bevet ar gomunouriezh pell a-raok ar re-all, hag ar re gozh hag a zalc'h hiziv koun ar Rezistañs...

*

Lost ar big war an drezn,
 Disoc'h eo ma c'hontadenn ;
 Lost ar big ha lost ar c'hazh,
 M'am bije gouvezet 'm bije lâret c'hoazh.

Festival sinema ar Minorelezhioù Broadel e Douarnenez

YOUENN JARDIN

Marteze oc'h deut dija da Festival Sinema ar Minorelezhioù Broadel. Ma n'oc'h ket em eus spi e teuoc'h ur wech bennak ha, ma roan c'hoant deoc'h da zont, e vimp laouen d'ho tegemer met ma ne zeuoc'h ket, ne vimp ket nec'ket gant se. Da gentañ emañ o vont da zisplegañ deoc'h perak ha gant piv eo bet krouet ar Festival. Kontañ a rin deoc'h war-lerc'h ar pezh a c'hellit kavout e-barzh ar Festival. Da echuiñ e tisplegin deoc'h penaos e vez savet ur Festival.

Krouet eo bet Festival sinema ar minorelezhioù broadel e Douarnenez e 1978 ; an trizegvet a vo lidet er bloaz-mañ. D'ar mare-se e oa pobloù mac'het o tihuniñ un tammig e peplec'h dre ar bed ; bez e oa ivez sevenadur Breizh oc'h ober berzh.

E-barzh Ti ar Re Yaouank Douarnenez e veze graet labour (hag e vez c'hoazh) diwar-benn sevenadur ha yezh ar vro : bez e oa kentelioù brezhonek, ur skol gouren, prezegennoù diwar-benn danvez Breizh ; bez e oa ivez al labour enklask graet gant Felix ha Nicole Ar Garreg.

Er memes tro e veze tud o labourat war ar sinema : ur « sine-kleub » a oa e Ti ar Re Yaouank ha klasket e veze skignañ filmoù a galite e-barzh ur sal-sinema e Douarnenez, gant ur c'henlabour etre Ti ar Re Yaouank ha rener ar sal-sinema (« Ar C'hleub ») a zo bet abaoe prenet gant Ti-Ker Douarnenez.

Divizet ez eus bet gant un nebeut tud liammañ an div dachenn, en ul labourat dre ar sinema evit lakaat an dud da anavezout gwelloc'h pobloù gwasket dre ar bed. Bez eus tud a ra war-dro ar Festival abaoe ar penn kentañ a zo chomet gant an hevelep spered. Bez eus tud all a zo aet kuit (da skouer Marc Ruscart a oa d'ar mare-se rener Ti ar Re Yaouank Douarnenez hag a zo aet kuit da Gemper).

E penn kentañ eo bet aozet ar Festival gant Ti ar Re Yaouank ha gant rener sinema « Ar C'hleub ». Un tammig diwezhatoc'h eo bet gwerzhet ar sal-sinema, prenet gant ur rener all ne oa ket ken prest da genderc'hel gant al labour a oa bet a-raok war ar sinema. Dalc'het eo bet ar Festival memestra.

A-benn ar fin e-pad bloavezhioù eo bet kenaozet ar Festival gant Ti ar Re Yaouank Douarnenez hag ar gevredigezh « Daoulagad Breizh », a zo he fal broudañ ha skignañ ar zinema hag ar selled-ha-kleved e Breizh. E-giz-se ez eus bet graet betek ar bloavezh 1989.

E 1990, da lavarout eo ar bloaz-mañ, e vo aozet ar Festival en un doare disheñvel. Da gentañ eo bet cheñchet anv ar Festival. Betek neuze e veze anvet Festival Sinema ar Minorelezhioù Broadel. Burutellet eo bet adalek ar penn kentañ anv ar Festival. Met dreist-holl ez eus bet tud meur a bobl pedet ganeomp e Douarnenez o deus lavaret deomp ne oa ket o fobl ur vinorelezh vroadel met ur vroad wirion pe ur bobl wirion. Setu perak ez eus bet divizet envel ar Festival adalek ar bloaz-mañ « Festival ar Poblou Bihanaet », da lavarout eo poblou a vez disprizet e mod pe vod, pe poblou ne vez ket anavezet da vat o gwirioù.

Un dra nevez all : ne ra ket mui Ti ar Re Yaouank Douarnenez war-dro ar Festival, abalamour da gudennoù arc'hant. Setu perak ez eus bet krouet ur gevredigezh nevez a ra war-dro Gouel ar Sinema, gant sikour « Daoulagad Breizh » hag ivez gant un tammig skoazell digant Ti ar Re Yaouank.

Petra eo bet danvez ar Festival abaoe daouzek vloaz. Deus peseurt poblou ez eus bet kaoz abaoe daouzek vloaz. Ar wech kentañ eo bet gouestlet ar Festival da Vro-Gebek peogwir e oa brudet-tre ar vro-se dija hag he sinema ha peogwir ne oa ket diaes kavout filmoù. Da c'houde eo bet kinniget da Indianed Amerika an Nord e 1979, da poblou an « D.O.M.-T.O.M. » (trevadennoù diwezhañ Bro-Frañs) e 1980, da Vro-Okitania e 1981, da poblou zo eus an Unvaniezh Soviedel e 1982 (hag evit bezañ resisoc'h da deir fobl, ar Jeurjiz, an Armeniz hag ar Girghized) d'an Dsiganed e 1983, da Indianed Amerika ar C'hreisteiz e 1984, da Re Zu ar Stadoù Unanet e 1985, da Vro Gatalonia e 1986, da Poblou an Hanternoz e 1987, da Vro-Euskadi e 1988, da Poblou Bro Sina ha Bro Dibet warlene. Er bloaz-mañ e vo gouestlet ar Festival d'ar Balestinianed. Bep bloaz e vez lakaet a-gevret war ar skritelloù, war levrig ar Festival, anvioù ar bobl (pe ar poblou) pedet ha Pobl Breizh ha klasket e vez (marteze ne vez ket graet a-walc'h) lakaet hor c'houviidi da gompren e vez disprizet gwirioù pobl Breizh.

Petra 'zo da lavarout diwar-benn ar roll-mañ, diwar-benn an dibabou 'zo bet graet. Ur seurt kempouez a vez, ha pa ne vez ket reolennek, etre poblou a zo kreñv hag anavezet e-giz ar Gatalaniz, da skouer, ha poblou a zo bihanoc'h ha strewet wartachennoù ledan-tre e-giz poblou an Hanternoz da skouer hag a vez gwelet en un doare tudoniezel (etnologel ma fell deoc'h) ; e-touez an arvesterien ha zoken e-touez aozerien ar Festival ez eus tud a blij dezho ar bell-vroegzh (pe an ekzotism). Un abeg pleustrek a vez ivez : beb bloaz e vez pedet tud eus ar bobl a vez gouestlet dezhi ar Festival, hag eveljust e vez dav paeañ dezho o beaj. Pa vez pedet tud eus ur vroad tost e vez nebeutoc'h a frejoù, met pa vez pedet tud eus Amerika ar C'hreisteiz, pe eus ar C'hanada, e vez kalz brasoc'h an dispignoù. Bez eus ivez poblou a zo pinvidik a-walc'h hag a c'hell skoazellañ un tammig aozadur ar Festival : da skouer an Euskariz pe ar Ga-

Festival sinema... Douarnenez

talaniz. N'eo ket abalamour da-se eo bet dibabet ar poblou-mañ, met an dra-se a gont ivez.

Dav eo kaout filmoù ha filmou a galite diwar-benn ur bobl evit gallout gouestlañ dezhi ur festival. D'an nebeutañ e vez ret kaout war-dro pemzek pe ugent film hir evit padout ur sizhunvezh. C'hoant hon eus bet dija da skouer da aozañ ur Festival diwar-benn ar Gurded ha titouroù hon eus klasket diwar-benn ar filmoù a dennfe d'ar Gurded. Met n'eus ket filmoù a-walc'h evit ar mare ha diaes e vefe aozañ ur seurt Festival.

Ar gwechoù kentañ hon eus skignet filmoù a oa dister a-walc'h ha ne oant ket troet mat, filmoù e « Super-8 », pe e 16mm, peogwir e oa diaes ober e mod all. Met bremañ ne vez ket graet ken ha filmoù a galite a fell deomp diskouez d'an arvesterien.

Petra eo pal ar Festival Lakaat an arvesterien da zizoloñ pe da anavezout gwelloc'h ur bobl na vez ket anavezet he gwirioù pe he sevenadur, ha da gentañ dre ar filmoù. Ar fiñvskeudennou zo ur benveg a-vremañ ; ar filmoù a vez aes a-walc'h da gas deus vro d'eben, da skignañ tost e n'eus forzh peseurt lec'h, hag a-wechoù en diavaez zoken.

E-touez ar filmoù a vez diskouezet d'an dud ez eus daou seurt filmoù. Filmou a zo bet graet gant filmourien eus ar bobl a vez gouestlet dezhi ar Festival ha filmou a zo bet graet diwar-benn ar bobl-mañ gant filmourien deut eus an diavaez. E-touez an Dsiganed n'eus ket kalz filmourien (bez ez eus unan brudet memestra, Tony Gatlif e anv), e-touez Indianed Amerika ar c'hreisteiz kazimant memestra. Met e-touez eo. Re Zu ar Stadoù Unanet, e-touez an Armeniz pe ar Girghized, e-touez ar Gatalaniz, ez eus filmourien a vicher gouest da sevel oberennoù a-feson. An traoù a c'hell cheñch ivez : pa 'z eo bet gouestlet ar Festival e 1981 d'an Okitaniz ez eus bet skignet filmoù dister a-walc'h na vezent ket atav stummet mat ; bremañ ez eus e Bro-Okitania muioc'h a filmourien a oar gwelloc'h o micher. Gouestlet eo bet an eil Festival da Indianed Amerika an Nord ; bremañ ez eus e-touez ar poblou-se filmourien a vicher hag a-benn nebeut amzer e vefe tu marteze da aozañ en-dro ur Festival gouestlet d'an hevelep poblou met gant filmoù disheñvel penn da benn diouzh re ar wech kentañ.

Fellout a ra deomp ivez lakaat an arvesterien da zizoloñ ar bobl pedet dre sellou disheñvel. Ne vez ket graet bewech, met pa c'hellomp e reomp. Da skouer, da vare an eil Festival ez eus bet skignet filmoù diwar-benn an Indianed graet en un doare euzhus gant an Amerikaned, filmoù a vez graet « western » deus-outh. Er bloaz-mañ e vo skignet filmoù troet gant ar Balestinianed pe gant tud a zo deus o zu (filmourien arabek pe filmourien all) ; met fellout a ra deomp skignañ filmoù troet gant Israeliz hag a denn da gudennoù ar Balestinianed.

Met estreget filmoù a zo. Lakaet e vez an arvesterien hag an dud a zeu d'ar Festival da anavezout ar bobl pedet gant an holl hentoù a c'heller kaout. Bep bloaz e vez divizoù ha prezegennoù diwar-benn ar bobl a vez gouestlet dezhi ar Festival, pe war-lerc'h ur film, pe d'an abardaez distag diouzh ar pezh a vez gwelet er sal-sinema. Klevet 'vez sonerezh eus ar vro bedet, pe war ar blasennig

a zo e-tal sal ar sinema pe d'ur c'houlz resis en ur sal bennak. Bez e vez ivez diskouezadegoù, ur stal levrioù ma vez posubl. Bez e c'heller evañ ha koañañ war ar blasenn am eus menneget : bloavezhioù zo eo bet dizoloet ar bobl bedet dre he c'hegin ; kement-mañ zo bet graet warlene gant an Dibetiz a oa deut da zouarnenez ; klasket 'vo henn ober er bloaz-mañ gant ar Balestinianed.

Distroomp en-dro d'ar fiñvskeudenniñ e-unan. Ouzhpenn ar filmoù a vez skignet diwar-benn ar bobl a vez gouestlet dezhi ar Festival e vez skignet filmoù ivez diwar-benn tachennoù all. Da gentañ filmoù diwar-benn ar pobloù pedet er bloavezhioù tremenet (al lodenn a vez graet « Panorama » deus-outi). Filmoù ivez deut eus ar broioù keltiek all, a vez bet diskouezet peurliesañ da vare Festival Filmoù ha Skinwel ar Broioù Keltiek.

Er bloaz-mañ e vo skignet ivez filmoù savet gant pobloù bihanaet Europa ar C'hornog (pe ar Reter zoken) hag ur chenstrivadeg a vo evito. Un dibab filmoù evit ar vugale hag ar grennarded a vo diskouezet ivez. Bez e vo ivez filmoù graet gant ur filmouerez, a zo un Indiane anezhi, anvet Alanis Obomsawin.

Ur rummad a-bouez-tre a vez ivez e-pad ar Festival : devezh Breizh eo a vez bep bloaz d'ar gwener (ur sizhunvezh e-pad ar Festival ; kregiñ a ra d'al lun evit echuiñ d'ar sal d'an noz gant ur gouel evit an holl, ar gouviidi, an arvesterien kement hag an aozerien). Bep bloaz e vez diskouezet ar filmoù graet e Breizh pe gant Breizhiz abaoe ar Festival diwezhañ. E penn kentañ ar Festival ez eus bet skignet filmoù a oa c'hoazh diste a-walc'h pe savet en un doare na oa ket brav-eston. Bremañ e vez gwelloc'h an oberennoù a vez diskouezet, pe plijusoc'h da welout ; met a-wechoù e vez treut ar geustereenn peogwir ne vez ket kalz oberennoù da skignañ, ha peogwir e vez skañv danvez an oberennoù-mañ. Ral a wech e vez skignet filmoù-hir ; daou a zo bet skignet er bloavezhioù tremenet, met c'hwitadennoù int bet : « Le Missionnaire » gant Jean Kergrist, ha « La Presqu'île » gant Luneau.

Bep bloaz e vez ur genstrivadeg evit ar filmoù ha bremañ e kemer perzh ar bandennoù pe filmoù video en ur genstrivadeg all. Filmourien zo o deus bet ur priz e Douarnenez, e penn kentañ o labour, a zo deut da vezañ brudetoc'h bremañ hag a zo o treiñ o film hir kentañ : Olivier Bourbeillon, Christian Lejalé da skouer. Ma ne vefe nemet eus devezh Breizh e vefe Festival Douarnenez un dra, un darvoud a-bouez dija.

Un nebeut traoù ouzhpenn am eus da vennegiñ evit klozañ al lodenn-mañ eus ma c'haozeadenn. Kendivizoù a vez ivez a-wechoù da vare ar Festival ha kentoc'h da vare devezh Breizh : tri bloaz zo ez eus bet aozet ur c'hendiviz diwar-benn plas yezhoù bihan Europa ar C'hornog er selled-ha-kleved ; er bloaz-mañ e vo ur c'hendiviz diwar-benn stad ar selled-ha-kleved en deiz a-hiziv e departamant Penn ar Bed.

Mont a ra an traoù war-raok ivez : abaoe un nebeut bloavezhioù e vez skignet filmoù en un ti sinema all (a zo div sal ennañ), da lavarout eo e div sal, ha marteze e teir sal er bloaz-mañ. Abaoe daou vloaz ez eus bet aozet e penn kentañ ar Festival ur staj daou zevezh gant ar gouviidi evit ar re a fell dezho mont donoc'h en anaoudegezh ar bobl-mañ-pobl. Warlene ez eus bet aozet abaden-

noù sinema er-maez eus Douarnenez, e bourc'hadennoù zo. Abaoe daou vloaz ivez ez eus bet labourer gant ar Greizenn Dudi evit ar Vugale.

Gant piv e vez aozet ar Festival a c'houlennit ouzhoc'h hoc'h-unan marteze ? Betek bremañ n'em eus ket komzet eus an dra-se.

Betek ar bloaz-mañ e vez ur skipailh tud a youl vat plijet gant ar sinema pe gant danvez ar Festival. E-giz m'em eus lavaret deoc'h e derou ma c'haozeadenn ez eus bet krouet ur gevredigezh nevez a ra war-dro aozadur ar Festival. An dud a oa a-raok e-barzh ar skipailh-aozañ a zo bremañ izili ar gevredigezh nevez. Hag a-benn ar fin n'eo ket bet chefet kalz an doareoù-labour.

Da vare an diskar-amzer e vez bodet tud ar skipailh-aozañ da zibab danvez ar Festival a zeu. Gant pep hini e c'hell bezañ kinniget ur bobl bennak ; met dav eo d'an hini en deus graet ar ginnigadenn, arguzenniñ pe sevel un diellig da zisplegañ perak e talvez ar boan gouestlet ar Festival d'ar bobl-mañ-pobl, peseurt filmoù pe pet film a vefe tu da ziskouez. Goude bezañ tabulet a-zivout ar c'hinigadennoù e vez votet ha dibabet da vat danvez ar Festival a zeu.

Da c'houde e vez komafiset al labour da vat. Bodadennoù labour a vez savet tro-dro un den prest da labourat war un dachenn resis : ar filmoù, ar sonerezh, ar bruderezh, degemer an dud, an divizoù ha me oar-me. Ur wech ar miz pe dost e vez ur vodadeg hollek evit gouzout e peseurt stad emañ al labour-prientañ.

Alies a-walc'h ivez e vez pedet da vare ar goañv, da lavarout eo e derouñ holl labour, un den bennak pe tud a anavez mat ar bobl a vo gouestlet dezhi ar Festival ha graet e vez gantañ ur brezegenn evit lakaat an holl dud er skipailh da anavezout un tammig d'an nebeutañ ar bobl pedet hag he sevenadur.

E-pad ar bloaz e vez bannet filmoù d'ar skipailh-aozañ ivez, evit tud na c'hellint ket-gant al labour o do d'ober-gwelout anezho da vare ar Festival, pe evit dibab an oberennoù a vo skignet da vat.

Tud ar skipailh-aozañ, e-giz m'em eus lavaret deoc'h, a zo tud a youl vat ha n'int ket tud a vicher ; ne vezont ket gopret ; n'omp ket pinvidik a-walc'h evit ober kement-se. N'eus bremañ nemet daou zen a vicher a vez gopret dija hag a labour ivez evit ar Festival ; rener ha sekretourez ar gevredigezh « Daoulagad Breizh » a labour ivez war dachennoù all ; ar Festival n'eo nemet ul lodenn eus o labour, met ul lodenn vras memestra. A-raok ar bloaz-mañ e veze ivez tud gopret eus Ti ar Re Yaouank a labourer evit ul lodenn eus o amzer evit ar Festival. Rener « Daoulagad Breizh », Erwan Moalic e anv, a vez e labour klask ar filmoù, mont da gejañ gant an dud, kavout tud eus ar bobl pedet a c'hellfe dont da Zouarnenez. Met netra ne vez divizet gantañ e-unan. Ur rentañ-kont a vez graet gantañ dirak ar skipailh-aozañ a zo e penn ar Festival.

Da vare ar Festival, da lavarout eo e dibenn miz Eost (er bloaz-mañ e vo ar Festival adalek an 19 betek ar 26 a viz Eost) en deus pep hini e labour da ober, war an dachenn dibabet gantañ. War-dro hanter-kant den a vez o kemer perzh el labour da vare ar Festival. Ul lodenn deus-oute ne vezont ket gwelet e-pad ar bloaz met gouzout a ouzomp e c'hellomp kontañ warno da vare ar Festival.

Evel just ez eus frejoù ha ne vez ket graet ar Festival evit netra. Dav eo feurmiñ ar filmoù, feurmiñ ar sal pe ar salioù, feurmiñ teltennoù bras ivez,

pacañ beaj ar gouviidi, ar skritellou, levrig ar Festival a vez embannet bep bloaz, pacañ an istitlafi ha kalz traoù all.

Gounezet e vez arc'hant gant ar plasoù-sinema, gant ar pezh a vez gwerzhet. Yalc'hadoù a vez ivez, graet gant an Ti-Kêr, an Departamant, ar Rannvro. Paet e vez ul lodennig eus an dispignoù gant ar bruderezh ivez, met ul lodennig nemetken.

Met ne vez ket uhel-tre budjed ar Festival hag ouzhpenn-se ez eus bet es-pernet warlene, ket evit lakaat arc'hant a-gostez met evit dispign nebeutoc'h. A-benn ar fin e vez prientet ha graet ar Festival, ne lavarint ket gant netra, met gant nebeut a dra, gant tud n'int ket tud a vicher. Gant muioc'h a arc'hant e c'hellfemp kinnig kalz traoù all hag aozafi an traoù en un doare kalz gwelloc'h. N'eus ket peadra kouskoude da gaout mezh eus al labour a zo bet graet, a zeu da vezañ brudetoc'h-brudetañ hag a laka Douamenez ha Breizh da vezañ anavezet pell-tre er bed a-bezh (e Bro-C'huatemala kement hag e-kreiz Asia).

Komzet em eus deoc'h deus Festival Douamenez. Tu a vefe da gomz ivez deus ar finvskennenniñ e Breizh pe er broioù keltiek all. A-raok respont d'ho koulennoù em eus c'hoant pouezañ war un dra : d'am soñj e vefe ret, er bloavezhioù da zont, ober muioc'h a labour diwar-benn ar selled-ha-kleved. Bez eus tud e Breizh a skriv danevelloù, barzhonegoù, romantoù. Perak ne skrivfent ket ivez testennoù pe danvez-filmoù a c'hellfe bezañ troet da c'houde gant tu a vicher. Ur bem labour a chom d'ober war an dachenn-mañ. Bez e rank sevenadur Breizh bezañ ur sevenadur a-bremañ troet war an da-zont en ur ober gant ar binviji an nevesañ.

Sant Sulian : arouez ar gwele

DIARMUID JOHNSON

1. 1 Paliou ar pennad-mañ a zo :

- i) keñveriañ arouez ar gwele e-barzh ar ganaouenn « Sant Sulian » e-giz ma eo bet kanet gant Yann-Fañch Kemener (*Chants profonds de la Bretagne* vo. 1 1981) gant ar memes arouez a gaver er ganaouenn iwerzhonek « Peadar 's Peigin » hag er ganaouenn gembrack « Y Blotyn Du » ;
- ii) diskouez al liamm etre ar c'hrennlavar hag ar ganaouenn (a zo ur gontadenn ganet, e gwirionez).

1. 2 Ret eo diforc'hañ an « arouez » diouzh an « tem » : arouez ar gwele neuze a zoug tem al lazhañ.

1. 3 Setu an destenn :

SANT SULIAN

Sant Sulian, pa oe den yaouank,
Oe un den bras ha puisant.
Un deiz e savas beure mat
'Vit mont da chaseal d'ar c'hoad.

En kreiz ar c'hoed 'n ur erruet
Ur c'hadig rous 'neus rankontret ;
Ur pennadig 'neus hi heuliet.

- Perak, Sulian, ma heuliez-te,
'Met 'n esper kaouet ma buhe' ?
O, ma ma lazhet-c'hwi, Sulian,
C'hwi ' lazhay ho tad hag ho mamm.

C'hwi ' lazhay ho mamm hag ho tad,
O daou er memes gwelead.
- Kement ha koñsañtein ober se,
Me yay da bell bro da vale.

Kuitaet 'neus Sulian e gartier
Ha dichennet e Breizh-Izel
E ti ur priñs da vout mevel.

Sulian a ranke servij vat ;
An aotrou en kare 'veld e vab.
Kement a joe 'vel 'noe deusañ
En noe roet e verc'h dezhañ.

Tad ha mamm Sulian oe souezhet :
O mab er gêr n'errue ket.
Gwerzhet doent tout o holl vadoù
'Vit mont noz-deiz da vale bro.

Kement e doent gwraet e kerzhet
Oent erruet 'toul porzh o mab.
'Toull dor o mab p'oent erruet,
Un itron gaer doent rankontret :

- Peter glasket-hu, daou den-me(n),
Bout er c'hoed-men war vale ?
- Homp mab Sulian e momp kollet ;
'Oeramp ket ba peseurt bro 'ma oaet.
Itron n'ho peus ket eañ gwelet ?

- Ma fried-me a oe Sulian ;
'Oeran ket deus pesa bro 'ma-eañ
Met deuet en ti da reposiñ
Hag un tamm 'nnaket da debriñ.

Kement a druez 'vel 'doe deuse,
'Doe o lakaet ba'n he gwele.

Pa oe Sulian e chaseal,
Ur c'hadig rous a rankontras
Hag a rae da Sulian gwelet

Un den fall gant e bried kousket.
Neuze 'teuas Sulian d'ar gêr
'Vel un den e dizesper.

Sulian er gêr 'n ur erruet,
E vatezh vihan 'neus rankontret
- Ma matezh vihan, dein e laret :
Alve' ma c'hambredin 'roehet ?

Alve' e gambr pan oe roet,
Daou den er gwele 'neus laosket :
E dad, e vamm en neus lazhet.

Pan antree Sulian er sal
'Weleas e bried 'paseal.
- Ma fried paour, dein e laret,
Piv e ma gwele 'poe lakaet ?
- Nemet ho tad, ho mamm, Sulian,
Oe daet d'ho klask gant kalz a boan.

- Laret mat 'nevoe dein ar c'had
'Mize lazhet ma mamm, ma zad,
O daou er memes gwelead.

Ma mamm, ma zad, ma 'meus lazhet
D'ar binijenn renkein monet :
Me 'savay ul loch raden glas
'Gavein da dromen er gwazhejoù bras.

2.0 Studioù war ar foklor pe « deskadurezh werin » a c'hall bezañ pleustret
aes hidu an deiz, er yezhoù keltiek zoken peogwir eo chomet bev an hengoun
komzet er yezhoù-mañ. Neo ket gevier lavarout eo ar brezhoneg ur yezh komzet
pe kanet kentoc'h evit ur yezh skrivet, nag an iwerzhoneg kennebeutoc'h.
E-mesk ar yezhoù keltiek eo ar brezhoneg ur yezh a zo bet *dastummet* he
frouezh ; studiañ an danvez-mañ a zo un afer all.

2.1 Pal kentañ ar c'heñveriañ kanaouennoù e-giz-mañ, koulskoude, n'eo ket
mont da chaseal arouezioù o dije ar memes orin « keltiek ». Er pennad-mañ ne
vo ket studiet arouez ar gwele evel ma'n em gav en holl yezhoù Europa peogwir

i) eo ret bevennañ an danvez
ii) e ouzer ez eo un dra a orin indezeuropek al lodenn vrasañ eus an arouezioù
hag eus an temoù a gaver en deskadurezh werin.

2.1.1 « Sant Sulian », da skouer, a zo mab bihan da istor « Oedipus Roue »
skrivet gant Sophokles ha bet savet gantañ moarvat diwar ur gontadenn bobl
a Vro-C'hres :

« *Phoebus / me congédia / que j'unirais avec ma mère, que j'exhiberais aux
yeux des hommes une postérité monstrueuse, que je deviendrais meurtrier de
mon propre père ! Je me le tins pour dit et m'éloigna de Corinthe, me dirigeant*

Sant Sulian : arouez ar gwele

*vue de nez, en quête d'un pays où jamais je ne verrais s'accomplir à ma honte
les funestes prédictions. »*

(Sophocle *Œdipe Roi*, Paris 1964 p. 124)

Keñverit :

« Perak Sulian ma heuliez-te, 'Met 'n esper kaouet ma buhe' ?
O, ma ma lazhet-c'hwi, Sulian, C'hwi 'lazhay ho tad hag ho mamm.
C'hwi 'lazhay ho mamm hag ho tad, O daou er memes gwelead.
- Kement kofisañtein ober se, Me 'yay da bell bro da vale. »

2.1.2 Un dra all a c'hell, dam soñj, liammañ « Sant Sulian » ouzh lennegezh
Bro-C'hres : « kaout da dremen ar gwazhejoù bras » a lavar ar ganaouenn.
« Gwazhejoù (distaget « gwahejou ») a seblant bezañ liester « gwazh », ur
stêr. E lennegezh Bro-C'hres, ar wazh vras a dremener en ur vont deus ar
vuhez-mañ betek ar baradoz, pe an ifern evel-just, eo ar Styx (Homer *The Iliad*,
Oxford University Press, 1984, p. 39, 136, 247, 256).

En Iwerzhon eo anavezet mat istor ar « ferryman ». Henezh eo an hini a gas
ar re varv d'an tu all. Pezhioù arc'hant a veze lakaet evitañ e daoulagad ar re
varv pa veze kaset ar re-mañ d'an douar. Deuet eo an anaoudegezh deus ar
c'hiz-se betek hon amzer.

3.0 Deus Konemara e teu ar ganaouenn « Peadar 's Peigin ». Setu an destenn :

*A Pheigin na gcarad 's a Pheigin, a chrom,
Cé hé'n fear fada sin sínte leat síos ?
'S ó hi hó s, 's ó hi hí í,
'S ó hi hó s, a stóirín mo chroí.*

*A Pheadair n gcarad 's a Pheadair, a chrom,
Sin é do mhac nach bhfaca tú riamh,
'S ó hi hó...*

*Shiúil mise soir agus shiúil mise siar,
Ach féasóig ar leana ní fhaca mé riamh,
'S ó hi hó...*

*A Pheigin na gcarad 's a Pheigin, a chroí,
Eirigh 'n do sheasamh 'gus réitigh greim bia,
'S ó hi hó...*

*A Pheadair na gcarad 's a Pheadair a chroí,
Níl ins an teach seo greim mine buí,
'S ó hi hó...*

*A Pheigin na gcarad 's a Pheigin a chroí,
Ar iochtar mo mhála tá cáca mine buí,
'S ó hi hó...*

*A Pheadair na gcarad 's a Pheadair a chroí,
Tá an cáca seo lán de ghiníchaí buidhe,
'S ó hi hó...*

*A Pheigín na gcarad 's a Pheigín a chroí,
Ní fháfaidh mé an baile 'úns a mhairfeas mé 'ríst,
'S ó hi hó...*

Ma fPeigin ger, ma gwreg a garan,
Piv eo an den-se e zivhar hir a zo gourvezet ganit ?

Ma fPeadar ker, ma gwaz a garan,
Da vab eo ha n'az teus gwelet biskoazh.

Bet on er reter ha bet on er c'homóg,
Met ur bugel barvek ne'm eus gwelet biskoazh.

Ma fPheigin ger...
Sav da aozañ boued.

Ma fPeadar ker...
Ne chom ket en ti-mañ an disterañ greunenn

Ma fPeigin ger...
E foñs ma sac'h ez eus ur wastell c'hreun.

Ma fPheadar ker...
Leun a bezhioù aour eo ar wastell-mañ.

Ma fPheigin ger...
Ne guitain ket ken ar gêr betek fin ma buhez.

3.1 Berr eo an destenn. Dister e seblant bezañ zoken hep klevet he zon skañv ha birvidik. Hidiu an deiz e vez kanet evit ober goap. Evit kompren ar ganaouenn-mañ eo dav gouzout ar gontadenn a ya asambles ganti. En Iwerzhoneg ez eus meur a ganaouenn a zeu a glozañ ar pezh a zo nevez kontet en ur gontadenn : amañ emañ an daou bried o vont a-gevred. Disoc'h an istor eo ar ganaouenn ; kanet e vez evit uhelaat ar santimañchoù. Istor gwerz Sant Sulian, war an tu all, a zo didroc'h ha komprenus hep displegadur skoazell ebet. Er Gaeltac'ht emañ ar seurt gwerzioù-mañ o vont da goll peogwir i) eo diaesoc'h derc'hel soñj dioute evit diouzh ar c'hanaouennoù all, ii) eo aet war gil ar gevredigezh glok Iwerzhoneg he yezh nemeti.

Setu diazez istor « Peadar 's Peigin » :

- i) Gwechall e Konemara e oa ur paotr paour o vevañ gant e bried hag o mab.
- ii) Abalamour d'ar baourentez eo aet kuit eus e vro evit bezañ labourer war vale.

iii) Kavet en deus labour gant tudjentil ha chomet eo gante e-pad ur bouchad mat a vloavezhioù

iv) Un deiz, a-benn ar fin, e lavaras d'he vestrez : « mat eo din monet bremañ da glask adgwelet ma gwreg.

v) Reifñ a reas an itron ur wastellenn dezhañ ha kuzul (ar c'hrennlavar 3.1).

vi) En ur zegouezhout er gêr e kavas e bried kousket gant un den all.

vii) Kemeret en deus e vouc'hal evit lazhañ anezhañ met kuzul an itron a zeu en-dro d'e spered.

viii) Dihuniñ a ra e wreg ha lavaret a ra homañ ez eo he mab, deuet da vezañ bras, a zo kousket ganti.

3.2 Ar c'huzulioù a ro an itron d'al labourer a zo krennlavarioù anezho. Diazez deskadurezh ar werin eo ar c'hrennlavarioù, lezenn lavar ar vuhez. Ar werz — ur gontadenn ganet — hag ar c'hrennlavar a zo daou bried, oc'h en em greñvaat, evel ma tiskouezh « Peigin 's Peadar ».

Setu ar c'huzul a roer d'al labourer :

Má fada gearr an ró, 'sé an bóthar mór an t-aicearra.

(Ne vem ha hir pe verr eo ar veaj, an hent bras eo an hini berrañ. Gw. istor ar c'had hag ar vaot e Saozneg)

Na déan rud inniu a chuirfeas aiféala amáireach ort.

(Arabat ober hidu ar pezh 'po keuz dioutañ a-benn warc'hoazh)

3.2.1 Ar c'hrennlavar a zo pouezhus evidomp amañ eo « Na déan rud inniu a chuirfeas aiféala amáireach ort ». Parabolennoù savet war an tem-mañ eo istor Peadar al labourer, Ædipus a laz e dad ha Sulian a laz e dud.

3.2.2 En ur geñveriañ krennlavarioù meur a yezh a Europa e weler e teu ar memes mennozhioù war c'horre evel an temoù hag an arouezioù emeur o studiañ amañ. Evit ar galleg n'eus nemet sellet e-barzh La Fontaine :

Quiconque a vu a beaucoup retenu (La Fontaine, *Fables* t. 1, Bordas p. 56).

Gw. : « Travel broadens the mind. »

« An té a bhios scéalach, bíonn sé siúlach » (An hini a gerzh a oar).

Toute puissance est faible moins que d'être unie (ibid 190).

gw. : « Ní neart go cur le chéile ».

3.3 En ur zerc'hel kont eus kement-mañ ez eus tu da brizañ pouez pedagogel « Sant Sulian » evel ur werz enni ur gentel evit ar bobl. Gwelet a reomp ivez e c'hell hengoun ur yezh, an Iwerzhoneg, teurel sklerjenn war hengoun eben, hini ar Brezhoneg. En ur lenn an daou istor a-gevret ec'h unvaner temoù ar c'huzul, al lazhañ hag ar c'heuz.

4.0 Abalamour d'e bec'hed e rank an den ober « pinijenn ». Sulian a zibab ar binijenn-mañ : « sevel ul loch raden glas ». Liv ar gristeniezh a zo war ar werz neuze. E buhez rakkristen Bro-C'hres, er c'hontrol, youl an den ne vez ket kavet liv anezhi : youl an doueed kentoc'h a lak ar bed da dreifiñ. Un dra sur eo planedenn (tonkadur) an den ha n'eus tu da dec'het diouti. E kanaouenn « Sant

Sulian » neuze e welomp dismantrou ar bed pagan — ar blanedenn e stumm ar « c'hadig rous » (1) — mesket gant sevenadur ar bed kristen e-lec'h ma ra an den hervez e youl.

5. 0 Ar ganaouenn gembrack a gonter enni ar memes istor a zo he anv « Y Blotyn Du » (embannet gant Mirdi San Ffragan, « Caneuon Lloft Stabl », adembannet gant Cathal Goan, « Scéalamhain sna Teangacha Ceilteacha », 1985 T.C.D.).

Hir a-walc'h eo an destenn : kavet e vo eta en daou lec'h-se.

5. 1 Er ganaouenn-mañ e ya ar mab kuit eus e vro :
l'r môr fe fynnai fentro, yn brentis cadd ei rwymo
Ac am saith mlynedd efo'i brins, nis gwelai'i brins oddi wrtho.
 D'ar mor en doa c'hoant da vont, gopret e-giz ur mevel (eo bet)
 hag e-pad seizh vloaz gant e briñs, ez ac da gement lec'h ez ac e briñs.

5. 1. 1 Ur pennad mat a amzer a dremen amañ : « saith mlynedd ». Pouezus eo evit ma vefe kaset an torfed da benn. Kemm a ra tremm an dud ken a lak anezho da vezañ estren. E « Peadar 's Peigin » eo barv ar bugel a servij da ziskouez an amzer a zo tremenet. Deuet eo Sant Sulian da vezañ degemeret gant un tiegezh nevez ; e dud zo deuet da vezañ baleerien hep madoù.

5. 2. 0 Er « Blotyn Du », kerent ar mab estren a lazhe anezhañ, en e wele, evit kaout e arc'hant :
Tra'r mab yn tawel huno, a'r gyllell gwnant ei fwrdo,
A'r fam ei hun yn dal yn ei phwyl y ganwyll i'w lofruddio.
 Pa oa kousket sioul ar mab, gant ar gontell o deus e lazhet
 Hag e vamm o terc'hel anezhi — pezh a ouie — evit ober kement-se.

5. 2. 1 Tem ar binijenn a zeu war c'horre er ganaouenn gembrack ivez. Setu penaos : an deiz a-raok en devoa rankontret an den lazhet e c'hoar hag en devoa diskouezet dezhi « y blotyn du » (an takad du) war e vrec'h. Ar beure warlerc'h e teu ar c'hoar da zegemer he breur, laouen, d'ar gêr :
« Pwy frawd wyt ti'n ymofyn ? Ni bu yma neithiwr undyn. »
« O do, yn wir, na wadwch dim, dangosodd imi'r blotyn. »
Dechreuodd yr hen wr dyngu : « pwy felltiith a ddaeth inni !
Os lleddais i fy mab fy hun, caf'innau'r un dihenyd. »
« Peseurt breur emaoût o c'houlenn ? N'eus bet den evit noz. »
« Geo, bet zo, diskouezet 'noa din an takad. »
 Kregiñ a reas ar c'hoziad da vallozhiñ : « pebezh gwallenn zo degouezhet gancomp !
 Ma'm eus lazhet ma mab din-me e kavin ma marv er memes doare. »

5. 3. 0 Orin « Y Blotyn Du » a anavezet mat. En ur glask e A Dictionary of British Folktales (Part A, Folk Legends, Vol 2, p. 304) e kaver ar memes istor e Saozneg. « The Penrhyn Tragedy » eo anv an istor-mañ. Talvezout a ra ar ger

kembrack « penrhyn » kement ha « ledenez » hag er ganaouenn eo « Cornwall dirion » al ledenez-se, da lavaret eo Kerne-Veur. Embannet eo bet en ul levrig, « Newses from Perin (Penrhyn) in Cornwall », e Londrez e 1618. Meur a bezh-c'hoari lennegezh a zo bet savet war an istor-mañ diwezhatoc'h : « Der Vierundzwanzigste Februar » Werner 1810, « Le Malentendu » Camus hag all... Hag ur ganaouenn gemeveurek a zo bet war an danvez-mañ peogwir e oa bev mat c'hoazh ar yezh d'ar mare-se, e 1618 ? Moarvat ez eus bet.

NOTENNOÙ

(1) (Gw. 4.1) En hengoun keltiek e c'hall al loened bezañ eneoù an dud, laboused Rhiannon da skouer (Pedeir keinc y Mabinogi p. 45, Gwasg Prifysgol Cymru 1951 Celtic Mythology Mac Cana P.).

Anaout a reer istor Taliesin e Kembraeg. En Iwerzhoneg e kaver Tailc Mac Treoin a zo heñvel. E kontadennoù (sagaoù) Bro-Island, evit kemer ur skouer en diavaez d'an hengoun keltiek, e kaver ar memes kemmidigezh:

Egill dût que rien n' était composé : « il y a une hirondelle qui s' est posée ici sur la fenêtre et qui a gazouillé toute la nuit, si bien que je n' ai jamais pu avoir la paix cause d' elle. » (On a compris que c' est la reine Gunnhildr qui, ayant la propriété, en magicienne qu' elle est, de se dédoubler sous forme animale, s' est métamorphosée en hirondelle.) R. Boyer Sagas islandaises, Gallimard 1987 p. 126/7 ha 1551.

El lennegezh harozel e kaver ur gemmidigezh all : ar c'horf o tistummañ gant ar gounnar. En Iwerzhoneg e vez graet « ríastradh » deus se ; e kontadennoù Bro-Island e vez graet « berserkr » deus an den a zistumm e gorf (ibid 102).

E deskadurezh werin ec'h en em gompren an dud, pe ul lodenn dioute da nebeutañ, hag al loened. Gwir eo kement-mañ e Bro-Alamagn, da skouer :
Hier herrschen nicht die Gesetze der Natur, es geschehen Wunder - Steine, Tiere un Pflanzen können sprechen.

hag ivez :
Die menschen verstanden die Tiere, die Steine und den Wind, wenn die Natur auch nicht zu ihnen sprach wie ein Mensch zum anderen.

(Amañ n'eo ket al lezenn a ren an natur, bez emañ ar marzh — ar vein, al loened hag ar plant a oar komz.

An dud a gompren al loened, ar vein hag an avel pa ne gomz ket an natur outo evel ma komz an eil den gant egile.)

Die Märchen der Brüder Grimm Wilhelm Goldmann Verlag München.

De Stivell à Diwan, de la langue symbole à l'investissement dans la langue

LUKIAN KERGOAT

Mon propos n'est pas de chercher à faire la synthèse de ce qu'a été le renouveau culturel des années 70 mais, comme linguiste, d'essayer de voir quel type de relation ce mouvement a entretenu avec la langue bretonne.

Je vous propose deux points de référence : d'abord l'année 1970, dans la période d'impulsion du mouvement, enfin, dix ans après, l'année 1980, en terme de bilan.

1 - 1970

1.1 - Vecteur.

La renaissance culturelle bretonne des années 70 s'impose, de prime abord, comme un « revival » musical. La langue bretonne participe à ce renouveau comme l'un des vecteurs de la « nouvelle chanson bretonne ». (J. Vassal, Albin Michel, 1973).

Le breton demeure, bien évidemment, l'expression naturelle de la tradition qui se découvre une seconde jeunesse. Le *fest-noz* rural conquiert la ville et se transforme, à l'occasion, en *bal breton* vite rebaptisé *fest-deiz*. Les sœurs Goadec sont à la veille de devenir les « idoles » du jour.

La tradition diversifie ses outils musicaux. La guitare électrique et autres batteries des *Diaouled ar Menez* deviennent pour la première fois complices du couple *biniou-bombarde* lors d'un *fest-noz* du côté de Landeleau. Alan Stivell, dans une démarche plus urbaine, a déjà emprunté le même chemin. La porte est ouverte à un fulgurant essor de groupes musicaux qui puisent leurs airs dans la tradition mais les adaptent à un mode d'expression plus contemporain.

Paradoxalement la tradition ne renouvelle pas les moyens d'expression linguistique. Le *kan-ha-diskan* remet d'actualité, sans les modifier, des départs

de « Sergents-Majors » (« Son ar Serjant-Major ») ou de pauvres *kloareg-s* (« Metig ») qui datent d'une époque révolue. La jeunesse bretonne, en 1970, fredonne « Son ar chistr » sur l'arrangement d'Alan Stivell : « Ev chistr 'ta Laou rak chistr zo mat, lon la... » (Bois donc du cidre, Guillaume, car le cidre est bon...). Cependant, c'est en buvant de la bière que le jeune breton « part en piste » le samedi soir.

La langue apparaît pourtant comme expression volontaire d'un nouveau « folk breton » mais rares sont les chanteurs qui, comme Youenn Gwernig un peu plus tard, privilégient presque jusqu'à l'exclusive la langue bretonne dans leurs chansons. La plupart, dans une démarche militante, empruntent quelques textes aux poètes bretonnants de l'heure : Anjela Duval, Paol Keineg, Yann-Ber Piriou... mais ce sont des chansons comme « La blanche hermine » de Gilles Servat qui symbolisent le « chanter contre » du moment. Glenmor, précurseur du renouveau, ne menait-il pas déjà en français l'essentiel de son tour de chant ?

1.2 - Enjeu.

La langue bretonne apparaît aussi comme l'un des enjeux de la revendication politique.

Les partis « bretons » qui posent le problème de la Bretagne en termes de légitimité du droit d'un « peuple breton » situent la lutte pour la langue en bonne place dans leur catalogue revendicatif.

L'Union Démocratique Bretonne (U.D.B.), dans sa charte, soutient la revendication linguistique au titre de la nécessité de « l'établissement d'une véritable culture populaire » (Charte, article 7). Le Parti Communiste Breton (P.C.B.), parti éphémère mais néanmoins représentatif d'une tendance plus « gauchiste », y voit le moyen « de renforcer (...) notre identité en tant que peuple sur notre territoire » (Bretagne Révolutionnaire, mars 1971). En écho, d'autres partis hexagonaux, de gauche pour la plupart, reprennent à leur compte la revendication en faveur de la langue, sans exposer les motifs spécifiques des partis bretons.

Les motifs invoqués par ceux-ci résument la double légitimité reconnue à la langue dans l'*Emsav* politique :

- être un symbole de la « nationalité » de la Bretagne ;
- être le véhicule d'une culture des « masses populaires ».

L'un comme l'autre de ces mobiles dispense les intellectuels bretons qui constituent la majorité de l'*Emsav* politique en 1970 de reviser leur pratique linguistique : se situant hors des « masses populaires », leur prise de position politique leur suffit à rendre évidente leur « nationalité bretonne ».

De fait le « Mouvement Breton » fonctionne en français (à l'exception de groupuscules sans lendemain comme E.S.B., *Emsav Stadel Breizh*, ou E.B.V., *Emsav ar Stad Vrezhon*).

L'U.D.B. semble consciente d'une contradiction entre sa pratique linguistique et ses déclarations d'intention. C'est ce qui l'amène à créer le journal

De Stivell à Diwan...

Pobl Vreizh « pour ne pas abaisser la langue bretonne en lui réservant son coin dans l'édition française » (*Le Peuple Breton*, mars 1970). Cette expression en breton se limitera à la symbolique de l'écrit car en dehors de la création, somme toute aussi symbolique, d'une cellule de langue bretonne, la bretonnisation dans le fonctionnement du parti n'avancera pas. La cessation de parution de *Pobl Vreizh* en 1982 n'est que la confirmation de ce constat.

Parallèlement au développement de partis politiques qui prennent en compte le combat pour la langue, émerge et se structure un mouvement culturel revendicatif.

Le 19 avril 1970, près de 1.000 personnes sont dans les rues de Carhaix et manifestent pour la langue bretonne à l'appel de Galv. Ce mouvement a été créé l'année précédente à l'initiative d'Ar Falz, de la Jeunesse Etudiante Bretonne (J.E.B.) et de l'U.D.B. Galv bénéficie du courant de sympathie pour la langue qui accompagne le renouveau musical naissant et d'une certaine prise de conscience politique née des événements de mai 1968 mais surtout de la vague d'attentats du F.L.B. (Front de Libération de la Bretagne) au début de la même année et des arrestations de l'année suivante : pour preuve, les inscriptions au cours de breton par correspondance Skol Ober ont doublé au terme de cette période (de 300 par an à plus de 600).

En 1970 Galv compte plus de 30 sections locales. Mais le slogan « Hag hor yezh ? » (Et notre langue ?) qui fleurit sur les murs, écrit à la peinture blanche par les militants de Galv, intrigue les bretonnants traditionnels qui le comprennent rarement. Le mouvement lui-même milite pour la langue mais fonctionne pour une part bien importante en français.

1.3 - Symbole

La langue dans ce contexte relève plus de la symbolique de la revendication identitaire que de la mise en œuvre d'une politique linguistique nouvelle.

Dans une triade composée déjà du BZH et du *Gwenn-ha-du*, le *Brezhoneg* prend sa place de symbole d'identification et de contestation.

Le BZH (*Breizh*), qui avait été interdit par un décret de 1967, s'affiche de plus en plus à l'arrière des automobiles.

Le *Gwenn-ha-du*, invention du mouvement autonomiste, s'impose dans la rue : Rennes, en 1971, devient champion de France de football dans un grand déploiement de drapeaux bretons. L'emblème « blanc et noir » accompagne grèves et manifestations.

Le *Brezhoneg*, la langue bretonne, se fredonne avec plus ou moins de correction linguistique. Le breton se lit aussi sur les murs : si les « Hag hor yezh ? » et les « Labour e Breizh » (Du travail en Bretagne) cachent mal leur origine militante, d'autres slogans dont l'incorrection orthographique atteste de leur spontanéité confirme le breton comme langue de contestation.

En 1970 15% des prénoms donnés aux enfants nés à Quimper sont des prénoms bretons. C'est deux fois plus que quelques années auparavant. Même les groupes musicaux du Pays Gallo optent pour des noms celtiques :

en Loire-Atlantique, les « Tri Yann an Naoned » et les « Kouerien Sant Yann » font leurs premières harmonisations.

La frontière linguistique, tant géographique que sociologique, n'a pas pour autant bougé d'un pouce.

L'effet d'entraînement de la langue devenue objet de revendications et outil de contestation trouve ses limites dans la pratique quotidienne.

Je faisais remarquer, à l'instant, que le mouvement politique breton a raté son effort de bretonnisation.

La détermination linguistique du mouvement culturel lui-même laisse beaucoup à désirer. Son cloisonnement en « chapelles » rend d'ailleurs difficile une réflexion d'ensemble en la matière. Kendalc'h fait danser. B.A.S. (Bodadeg Ar Sonerion) fait « sonner ». Ar Falz publie du matériel pédagogique (*Skol Vreiz*). Le Bleun Brug, échappé de son bulletin traditionnel, renouvelle sa réflexion, mais en français (*Les Cahiers du Bleun Brug*).

Les fêtes ou *festoù-noz* qui accordent au breton une place dans les chansons et sur les affiches, sont présentées en français. Les groupes qui les animent ne font pas de la langue bretonne leur langue de travail.

Tout se passe comme si le bouillonnement musical ambiant suffisait aux Bretons pour marquer, en pratique, leur identité bretonne retrouvée.

Le fait que les frontières du breton, langue de Basse-Bretagne, ne cadre pas avec celle de la nouvelle « patrie bretonne » qu'on se reconnaît explicite sans doute aussi cette difficulté d'une identification à la langue.

1. 4 - Pratique.

Où sont donc les bretonnants ? La pratique linguistique en matière de langue bretonne doit être envisagée, en 1970, sur deux plans :

- celui d'une langue résiduelle qui est encore parlée par une proportion non négligeable de la population ;
- celui d'un effort de prospective qui ne touche qu'un nombre assez limité de militants, surtout des intellectuels.

En l'absence de tout recensement officiel, Galv, en 1969, estime le nombre des bretophones à 1 million de personnes qui comprennent la langue et à 500.000 personnes qui en font un usage quotidien.

Ces chiffres masquent deux phénomènes : une récession sociologique de la langue d'une part et un déséquilibre démographique d'autre part.

De la ville au bourg, du bourg au village, la langue bretonne connaît depuis longtemps un recul géographique et justement le Breton, homme des champs en 1954 (54% de la population active est alors paysanne) est devenu un homme des villes (les paysans ne sont plus que 33% en 1968).

Ce recul de la langue s'accompagne d'une récession sociologique qui confine de plus en plus le breton aux relations de voisinage, voire même de famille : on ne s'adresse plus à un « étranger » en breton.

La pyramide des âges des bretonnants est elle-même déséquilibrée. Une cassure s'est produite par le bas : dans les années 50 la majorité des parents

bretonnants s'est mise à parler français à ses enfants. Cet abandon collectif est devenu possible du fait que la dernière génération où subsistent des bretonnants monolingues est en voie d'extinction. La politique d'exclusion du breton de l'école de la 3^e République produit, à retardement, ses effets radicaux : on se débarrasse de la langue stigmatisée. Cette fracture démographique se double d'un abandon de la langue par la dernière tranche d'âge des bretonnants de naissance : leur langue maternelle sera rarement la langue de leurs premières amours.

Il faut enfin noter que « l'explosion politico-culturelle » en cours (pour reprendre une expression du texte de présentation de ce colloque) ne produit pas un renversement notable de tendance dans le comportement des jeunes bretonnants qui sont encore nombreux en 1970. Tout au plus freine-t-il le phénomène d'abandon, la langue ayant retrouvé une connotation plus positive.

Les seuls à être véritablement à contre-courant sont des groupes constitués pour une bonne part d'intellectuels qui tablent sur un avenir de la langue bretonne.

Beaucoup d'entre eux sont venus au breton par une approche politique. Le niveau de conscience politique des associations de langue bretonne qu'ils créent ou qu'ils rejoignent en témoigne : la charte du mouvement culturel Skol an Emsav, par exemple, ressemble singulièrement à la plate-forme d'une organisation politique.

Beaucoup aussi sont néo-bretonnants ou semi-néo-bretonnants, ces derniers ayant déjà une connaissance passive de la langue. Tous cherchent à reconquérir une langue dont ils ont été frustrés.

La démarche linguistique de ces bretonnants actifs cherche à concilier deux cheminements apparemment divergents :

- la recherche d'une authenticité populaire les amène à fréquenter assidûment les campagnes bretonnantes. Des stages les y amènent en groupes. La mode viendra des « stajoù war ar maez » (stages à la campagne), chez des agriculteurs.

- La projection d'une société bretonnante urbaine impose une adaptation de la langue à l'expression de la vie moderne.

Les cours de breton qui se multiplient un peu partout en Bretagne sont l'indice d'une activité militante intense. Skol an Emsav s'active dans une quinzaine de villes. Des associations plus localisées enseignent ailleurs. Le cours du soir est complété par des stages et des week-ends d'étude. Parallèlement des établissements scolaires ouvrent, très marginalement toutefois, la porte à la langue bretonne : les points acquis en breton sont pris en compte pour l'admission au baccalauréat par un décret de juillet 1970. Plus de 700 élèves se présentent à l'épreuve de breton du « bac » l'année suivante.

Les résultats ne seront pas à la mesure de l'effort militant. L'enthousiasme n'a pas suppléé à la carence des moyens : on ne s'improvise pas professeur de langue, un cours par semaine ne suffit pas pour étudier une langue et le breton n'est pas d'un apprentissage très facile pour un francophone.

Au terme de cette analyse portant sur l'année 1970, retenons quelques conclusions :

- la nécessité d'une politique de la langue ne s'est pas véritablement imposée à l'intérieur des associations bretonnes ;
- les mouvements de langue bretonne tirent des dividendes linguistiques limités d'un investissement militant important ;
- la renaissance musicale ne change pas fondamentalement le comportement des Bretons dans leur rapport à la langue bretonne ;
- tout au plus cette dernière trouve une légitimité : celle d'être accessoirement une référence symbolique de la bretonnité qu'on revendique.

2 - Dix ans après.

1. 1 - Prise de conscience.

En 1980 la Bretagne a hérité de trois prises de conscience singulières :

1) la perception de l'originalité culturelle de la Bretagne n'est plus globalement connotée négativement. « Les plouks ont décidé de prendre la parole pour défendre leurs droits culturels » déclaraient les responsables de la manifestation de Galv au mois d'avril 1970. 10 ans après le complexe de « plouk » est en voie d'évacuation mais, contrairement à l'expression musicale, la langue n'a pas bénéficié d'une reconnaissance de masse ;

2) la remise en cause politique d'essence bretonne a débordé largement les sphères de l'Emsav : l'influence du *Mouvement Breton* va bien au-delà de ses possibilités mobilisatrices. Des premières actions spectaculaires du F.L.B. aux slogans syndicaux qui dix ans plus tard ont repris à leur compte « le droit de vivre et de travailler au pays » nous avons assisté à un renouvellement du discours politique qui s'oriente de plus en plus dans une direction régionaliste, en particulier dans les partis de gauche ;

3) une sensibilité écologiste est en train de naître. Les marées noires qui se sont succédées à raison d'une par an ont provoqué l'indignation des bretons. Le projet de création d'une centrale nucléaire à Plogoff cristallise une résistance ferme et massive.

La langue bretonne continue de participer selon le schéma de la symbolique à l'illustration de ces trois prises de conscience. L'auto-collant antinucléaire « Nukleel, nann trugarez » (nucléaire, non merci) succède à « Ti Voujeret - Nann d'an arme » (Ti Voujeret - Non à l'armée) contre l'implantation d'une caserne.

Nombreux sont ceux qui font le choix délibéré de placer un auto-collant en breton sur leur voiture, mais combien d'entre eux poursuivront cette démarche par un effort linguistique ?

2. 2 - Revendication.

Le mouvement revendicatif pour la langue s'affranchit, quant à lui, des demandes symboliques et met en avant des exigences plus concrètes, plus avancées.

La revendication d'heures d'initiation au breton isolées est abandonnée. C'est la leçon qu'on a tirée du spontanéisme des années 70. Hors d'une intégration au cursus scolaire et d'une dotation horaire substantielle le cours de breton se transforme en garderie linguistique qui finit par lasser autant l'enseignant que l'élève.

La Charte Culturelle (accordée à la Bretagne en 1977) est entrée dans sa deuxième année d'application effective en 1980. Cette Charte, premier acte de reconnaissance par l'Etat de la « personnalité culturelle de la Bretagne » (Préambule de la Charte), permet d'imaginer avec plus d'optimisme qu'une politique nouvelle de type contractuel se mette en place et garantisse un statut à la langue bretonne.

Un « statut pour la langue », c'est bien la revendication du Front Culturel Progressiste qui canalise le gros de la contestation linguistique à l'époque. Ce front regroupe : Ar Falz, Skol an Emsav, l'U.D.B., le Parti Socialiste, le P.S.U. et un certain nombre de syndicats. Il exige, entre autres, comme mesures immédiates (Ar Falz 32, avril-juin 1980) :

- la création de diplômes d'enseignement, à commencer par la licence de breton, afin de permettre la création de postes d'enseignants spécifiques ;
- l'intégration des écoles Diwan à l'Education Nationale et la création, dans le service public, de classes bilingues où le breton serait l'une des langues d'enseignement ;
- un comité de l'audio-visuel pour la Bretagne.

Des actions de type plus activiste sont menées. Les militants de Skol an Emsav voyagent sans bourse délier dans les trains de la SNCF afin d'amener cette compagnie à accepter les chèques rédigés en breton. R.T.B. (Radio-Te-le-Brezhoneg), créé par Youenn Gwernig, incite à refuser de payer sa redevance audiovisuelle pour protester contre le peu de place faite au breton sur les antennes. Ces actions augurent de celles qu'entreprendra, trois ans plus tard ; Stourm ar Brezhoneg en s'attaquant aux panneaux de signalisation routière.

L'activisme culturel vient compenser une mobilisation plus difficile. De ce point de vue, il faut noter que l'érosion militante, qui commence à être dans l'air du temps (et pas seulement dans le Mouvement Breton) affecte sans doute moins les organisations culturelles que le mouvement politique, un déplacement s'effectuant du politique vers le culturel.

2. 3 - Création.

De la revendication pour la langue on est aussi passé à la création dans la langue.

En 1970, la revue littéraire *Al Liamm* représentait le seul effort de création conséquent en matière de langue bretonne. Cette revue publiait beaucoup de ces poètes dont les œuvres étaient reprises par les chanteurs intégrant à leur tour de chant la langue bretonne et son renouvellement.

En 1980 une dizaine de périodiques existent en breton : *Al Liamm*, *Brud Nevez*, *Pobl Vreizh*, *Evid ar Brezhoneg*, *Bremañ*, *Al Lanv*, *Planedenn*, *Hor Yezh*, *Skrid*...

5 ou 6 ouvrages de création littéraire étaient publiés en 1970. 10 ans plus tard on en publie le double ou le triple (et vingt fois plus aujourd'hui).

Des compagnies théâtrales soutiennent la gageure de jouer en breton et trouvent un public. Il s'agit de *Strollad ar Vro Bagan*, *Teatr Penn ar Bed* et *Strollad Plougin*. Ces compagnies renouent avec la tradition séculaire de théâtre populaire de langue bretonne dont la seule expression, un peu surannée, était jusqu'alors « *Strollad Beilhadegoù Treger* » dans le Trégor.

Des émissions de radio puis de télévision en breton fidélisent aussi un public qui se vérifie dans les enquêtes de taux d'écoute : en 1983, 80.000 personnes écoutent les bulletins d'information du matin sur R.B.O. (Radio Bretagne Ouest).

2.3 - Nouvel état d'esprit.

On réinvente aussi l'école en la créant. Diwan est déjà à la tête de 13 écoles maternelles en 1980. Il va ouvrir sa première école primaire.

Il faut d'abord noter la filiation de ce mouvement à ses origines qui se trouve dans le Mouvement Breton. Son premier président, Gweltaz ar Fur, était chanteur engagé au début des années 70. Le second, Reun Lhostis, vient de l'U.D.B.

Diwan est cependant, plus précisément, l'héritier direct de l'Emsav de langue bretonne. Sa démarche relève de celle de SADED (*Strollad en Eil Derezh*) qui dans les années 60 tentait de mettre sur pied une formation par correspondance du niveau du baccalauréat. Dans les années 70, préférant la formation du plus grand nombre à la formation d'une élite, Skol an Emsav privilégiait la mise en place d'un réseau de cours du soir.

Diwan, dans le même esprit mais constatant que le cours du soir pour adultes ne débouchent que rarement sur une pratique quotidienne de la langue, pose le problème à sa source : en scolarisant des enfants en breton dès la maternelle, il espère les amener à une réelle pratique bilingue.

L'émergence de Diwan relève tout autant de la naissance d'un nouvel état d'esprit. Las de quémander une place pour le breton à l'école et de ne récolter que des brouilles, on décide de suppléer « aux carences d'une Éducation Nationale ne donnant pas sa place à la langue bretonne » (Charte Diwan, article 2).

Cette nouvelle approche des problèmes devient possible au moment où le mythe de « l'État providence » commence à être battu en brèche, mythe auquel renvoyait jusqu'alors certaines références de gauche du Mouvement Breton : l'idée d'investissement économique privé n'est plus condamnée. L'entreprise école réunit les vieux militants, déjà en rupture d'idéologie en quelque sorte, à ceux plus pragmatiques de la décennie qui commence.

La langue bretonne, de fait, s'intègre au circuit économique. Quelques années auparavant il eut été déshonorant pour un militant de gagner de l'argent

en enseignant le breton. En 1980, la langue bretonne commence à faire vivre son homme : Diwan, à lui seul, compte déjà une vingtaine de salariés.

L'existence de Diwan produit un effet induit dans le système éducatif « officiel ». Celui-ci, tradition jacobine oblige, s'est montré incapable, en matière d'enseignement du breton, de générer par lui-même un enseignement bilingue. Il s'adapte par réaction : les premières classes bilingues vont être créées quelques années plus tard.

L'impact de Diwan se mesure aussi à sa sphère de recrutement. Si au début de l'aventure c'est le militant breton intellectuel qui prend généralement l'initiative de la création d'une école, dans les années suivantes l'école gonfle ses effectifs en débordant largement les milieux militants : aujourd'hui la distribution socio-professionnelle des parents d'élèves de l'école Diwan de Quimper, par exemple, tend à se rapprocher de celle de l'ensemble de la population quimpéroise : les agriculteurs, ouvriers, artisans, employés et chômeurs représentent 41% à Diwan et 49% de la population quimpéroise.

La prise en considération du cas de Diwan par des milieux politiques de plus en plus divers depuis quelques années résulte de cette ouverture.

2.5 - Ouverture.

Pour en revenir aux causes du phénomène « Diwan », il faut aussi noter que la désarticulation de plus en plus irréversible de la société bretonnante traditionnelle est un facteur de plus dont il faut tenir compte. Ce facteur explique le relatif consensus que rencontre la démarche de type « Diwan » bien au-delà des sphères d'influence du Mouvement Breton : l'école bilingue est bien ressentie, par beaucoup, comme la carte de la dernière chance du breton.

Au début des années 70, Skol an Emsav pouvait placarder des affiches sur lesquelles on lisait : « Brezhoneg, langue du peuple, langue d'un peuple ». En 1980, si la seconde proposition est encore idéologiquement défendable, la première, par contre, ne peut plus être avancée comme postulat qu'avec de sérieuses réserves.

La société rurale qui régénèrait traditionnellement la pratique bretonnante s'est réduite comme peau de chagrin (seulement 16% de la population active relève du secteur agricole au recensement de 1982). La rupture linguistique que nous avons notée en étudiant 1970 s'est projetée vers le haut dans la pyramide des âges.

Il aurait été intéressant de pouvoir étudier dans quelle mesure le réveil culturel des années 70 a freiné le recul de la langue chez ses locuteurs traditionnels. Malheureusement nous manquons de données statistiques. Nous savons combien de bretonnants il y a aux États-Unis mais pas en Bretagne : le recensement de 1982, comme les précédents, ne posera pas aux citoyens la question de leur pratique linguistique.

Tout au plus pouvons-nous tirer profit de quelques enquêtes locales et sondages. Le sondage qui a été commandé par R.B.O. (Radio Bretagne Ouest) en

1983 et exploité par Fañch Broudic (Brud Nevez 104, 1987) permet d'avancer des hypothèses de travail intéressantes.

D'après l'extrapolation faite à partir de l'échantillon des 999 personnes sondées, on pourrait avancer le chiffre de 600.000 bretonnants en 1983 dont plus de la moitié pratiquent souvent ou très souvent la langue. Néanmoins 10.000 bretonnants disparaissent tous les ans.

En comparaison, les maigres bataillons des jeunes bretonnants qu'alignent les écoles bilingues paraissent bien dérisoires pour bouleverser une pyramide des âges.

Mais le problème de l'avenir de la langue se pose-t-il uniquement en termes de bilan comptable ? Peut-on solder un compte où l'actif est foncièrement différent du passif ?

Comparés aux bretonnants traditionnels qui disparaissent, les nouveaux jeunes bilingues ont une attitude plus volontaire par rapport au breton. Ils apprennent aussi une langue mieux forgée à l'expression de la vie moderne.

Paradoxalement aujourd'hui, alors que la génération de leurs parents a été élevée uniquement en français, des enfants retrouvent le breton comme l'une de leurs langues « maternelles », celle qu'ils acquièrent à l'école dès deux ans.

Ce fait n'est-il que symbolique ? N'est-il qu'un dernier chant du cygne ou relève-t-il, au contraire, d'une nouvelle sensibilité déterminée à l'emporter sur le fatalisme ? La Bretagne, qui par ailleurs montre sa capacité à relever les déficits économiques ne serait pas la première minorité nationale en Europe à gagner le pari de la pérennité de son identité linguistique, du moins si on lui permet d'en prendre les moyens.

Exposé fait dans le cadre du colloque tenu à Quimper les 15, 16 et 17 avril 1989, sur le thème :

***Révolution...s en Bretagne,
1958 - 1988, trente années qui ont bouleversé la Bretagne.***

En relisant les poèmes en Moyen-Breton

GWENAËL LE DUC

Une des malédiction à peser sur le Moyen-Breton (et d'autres formes anciennes des langues celtiques) est qu'il est surtout considéré d'un point de vue uniquement philologique ou linguistique, pas littéraire. On conviendra que, mis à part les habitudes prises, les bonnes raisons ne manquent guère pour expliquer cet état de fait : une bonne étude philologique préliminaire est indispensable à la compréhension quand ce n'est pas au déchiffrement d'un texte, on en conviendra tout en regrettant que ce stade ne soit pas toujours dépassé. Il faut bien reconnaître que la plupart de ces textes anciens n'ont pas toujours une très profonde originalité, surtout quand la majeure partie d'entre eux relève de l'histoire — de la petite histoire — de la religion, ou de la traduction, et ne sont conformes qu'à des critères esthétiques ou des préoccupations maintenant dépassés. Pour finir, certains excès militants ou celtomanes voyant obstinément de la « littérature » là où il n'y avait que bluettes de clerc désœuvré, ou traductions désespérément plates, n'ont pas plus arrangé les choses que les traductions complaisantes mais infidèles.

C'est ainsi que l'analyse non philologique (c'est-à-dire littéraire, critique, historique, théologique ou philosophique (1)) des textes en Moyen-Breton reste à faire en dépit d'éditions et de traductions disponibles, et qu'il nous reste encore à montrer la valeur, sinon hélas du tout, au moins de quelques passages méritant le nom de littérature. Bref, lorsque l'on a mis au programme du C.A.P.E.S. de Breton des œuvres censées littéraires, l'on s'est bien rendu compte d'à quel point les choses devaient progresser : ce que je présente ici, ce n'est pas la matière de mon cours de préparation à ce concours (2), mais une synthèse d'éléments que j'ai dégagés pendant cette préparation, et qui me semblent marquer un progrès par rapport aux éditions et études disponibles de ces textes, à savoir le *Trépas de Madame Marie*, d'une part, et la *Vie de*

(1) Si ce terme fait sourire le lecteur, c'est bien la preuve qu'il reste beaucoup à faire en ce domaine.

(2) Ce cours insiste plus sur un aspect négligé ici pour des raisons de longueur, les aspects esthétiques de la rime interne et la recherche des thèmes.

l'Homme, d'autre part. Ces deux textes, joints par les éditions depuis les origines, ne peuvent de toute manière pas être tombés de la même plume, il est facile de les opposer, et ce faisant, de le montrer (3) :

Le *Trépas* est un texte qui respecte assez fidèlement la trame et les détails du texte qu'il « traduit » : en fait, il s'agit de délayage, de mise en vers d'un texte bourré (non pour faire du volume, mais pour que la forme de l'ensemble soit correcte) avec des chevilles et des rimes internes parfois laborieuses, voire inexistantes, sans originalité de style (rimes répétées, clichés, absence d'images). Cela rappelle la mise en cantique d'une vie de saint pour les besoins d'un pardon. Au bout du compte, si le texte finit par s'écarter de l'original, ce n'est que pour proposer une série de pieuseries assez communes. Le texte a pu être bouleversé, des strophes échangées, sans que l'on s'en aperçoive, comme pour ces tableaux accrochés à l'envers à quelque cimaise de musée...

Si la *Vie de l'homme* est la traduction ou l'adaptation d'un autre texte, celui-ci n'est pas connu. Mon sentiment propre est que si la matière n'est pas neuve, le texte est beaucoup trop dense, imagé, figolé quant à la rime, sans vides de sens, pour être une traduction, même s'il y a un archétype. Le texte n'est cette fois pas trop abîmé, et il constitue une démonstration théologique cohérente dont les fleurs de littérature ne sont pas absentes : l'auteur était rimeur habile et soigneux, certes, mais plus que cela.

Voyons maintenant le détail des deux textes :

Le Trépas de Madame Marie.

En refaisant l'édition de La Villemarqué, Roparz Hémon s'en est démarqué nettement et sagement en retournant aux originaux (méthode qui s'imposait), sans tenir compte de la première édition qui, d'ailleurs, n'est pas sans mérites mais date un peu, et dont la traduction s'écarte volontiers du sens littéral pour proposer un texte plus « poli ». Depuis La Villemarqué, d'ailleurs, et en partie grâce à lui, une bonne partie de ses notes et de son glossaire ne méritaient plus l'attention.

Malheureusement, c'est en restant trop, ou plutôt exclusivement près du texte breton que Roparz Hémon a fait une erreur : tout en renvoyant à La Villemarqué pour ce qui était du texte latin, il n'y a guère prêté l'attention souhaitée (il semble d'ailleurs n'avoir eu l'édition entre les mains que pendant trop peu de temps, car à ma connaissance le livre n'est pas à Dublin, du moins en bibliothèque universitaire ou publique), et c'est un tort.

En effet, si La Villemarqué a cru bon de rectifier l'ordre des strophes, et si, selon ses propres mots « il n'a pas été impossible de remettre le tout en ordre », c'est qu'en fait il a eu sous les yeux un texte qu'il déclara découvrir trop tard pour en tenir compte (ce qui ne me convainc guère), mais qui est la source indubitable de notre texte.

(3) Une étude statistique l'a montré, mais à mon sens, c'est enfoncer une porte ouverte : il suffit de voir la qualité de la rime.

Dès lors, ce texte incohérent et difficile à suivre devient clair et compréhensible, surtout parce qu'il permet de ne pas perdre pied lorsque le texte breton omet quelques détails (comme de préciser qui parle (4)), surtout parce qu'il permet également de corriger le texte breton ou d'affiner la traduction sans peine — et sans mérite particulier non plus. Enfin, mis à part ce que nous apprenons sur l'histoire du texte, et qui n'est pas crucial d'ailleurs, il est plus facile de voir où réside l'originalité du texte, et finalement, peut-être, d'envisager une origine géographique précise.

L'ordre des strophes d'abord. J'ai repris ici la traduction de La Villemarqué, jolie sans être trop infidèle, en insérant entre < > les numéros des strophes concernées, et j'ai mis entre parenthèses ce qui a été omis par le texte breton, et entre [] les variantes du texte latin (données par La Villemarqué, mais en note).

Il est facile de voir, à l'aide de ces parenthèses, que le texte latin original utilisé par l'auteur est une variante : en effet, il est plus proche tantôt des variantes, tantôt du texte original. Sans doute une étude philologique plus poussée (inutile ici) permettrait-elle de préciser un peu mieux de quelle famille de manuscrits ce texte procède. Dans ce qui est entre (), il est possible que l'auteur n'y ait rien vu d'intéressant, mais peut correspondre à des lacunes — il n'a rien omis de crucial en tout cas, et ne semble pas renvoyer à un manuscrit endommagé.

En tout cas on peut suivre la méthode : le texte n'a pas été traduit littéralement, au fil de la plume : quelques détails ont été déplacés, montrant que l'auteur avait à l'esprit des détails du texte figurant ailleurs, et il semble qu'il y ait eu parfois confusion ou assimilation entre deux passages (les identités propices à ce genre de bourde, ou d'allusion, ne manquent pas), montrant que l'auteur travaillait en partie de mémoire, mais ce sont des incidents faciles à repérer. En gros, l'auteur prend une idée, un passage, et en fait une strophe. Faute de pouvoir traduire avec assez de densité et de savoir-faire, il applique la méthode des mauvais rimeurs : on dit ce qu'on veut dire, et on bouche les trous pour obtenir tant bien que mal (et plutôt mal que bien dans la plupart des cas) la forme désirée (1). Ici, il s'agit simplement de tirer un peu, et le résultat n'est guère probant puisque assez souvent la rime interne est défaillante : ce fut laborieux, et pas toujours très heureux : dans la *Vie de l'Homme*, la moindre cheville a un sens assez clair, ici, par exemple, *bede'n mor* est mal construit, et il faut une traduction moins elliptique pour que ce soit compréhensible. En fait, parfois, il manque des mots pour que la langue ne soit pas trahie. Le reste, beaucoup de clichés faciles (par ex. : *5 Rosenn guenn ha sterenn quentel* « rose blanche et étoile de doctrine »). Evidemment, au delà du vers, au-delà de la rime finale, rien : aucune liaison, aucun écho.

(4) « Les gens chargés de l'édition... ont placé des noms de personnages entre certaines strophes, comme dans une pièce de théâtre, plutôt au hasard, comme on s'en rend facilement compte », écrit R. Hémon (p. XIII). En fait, il s'agit tout simplement de gloses marginales prises pour des éléments du texte.

Le texte commence par quelques clichés inconnus du texte latin — arrêtons-nous un moment : d'une part, au début, amen signifie amen, et non « ici ». Ensuite l'auteur respecte les normes du cantique, du chant populaire, du conte, en faisant précéder son texte d'une bénédiction, d'une prière, d'une invocation, en indiquant de quoi il est question.

Ensuite, après ces préliminaires (qui ne sont pas une faiblesse, mais une habitude stylistique, un usage, l'on pourrait dire une politesse), il passe au texte, au récit, et ne s'en écartera plus que pour le diluer.

La fin est de la même veine : invocation, prière, rappel de la personnalité évoquée et de son pouvoir — que Dieu nous protège ! Amen.

Lorsqu'on considère la manière dont les numéros ont été mélangés, on constate que cela concerne des nombres de strophes comparables en Breton, mais des longueurs différentes dans le texte latin (ou français), et il est assez clair que c'est au niveau du texte breton qu'il y a eu mélange. Le plus vraisemblable, puisque les nombres de strophes ne sont pas égaux, ce qui exclut un imprimé, c'est que le texte original figurait sur des feuilles de papier de petite taille, détachées, non numérotées, qui ont été interverties ou retournées, et personne ne s'en est aperçu. L'auteur n'était donc pas présent lors de l'impression.

Dans les additions, l'on remarque que dans les bienfaits apportés par la récitation du texte, se trouve mentionnée la protection accordée aux femmes en couches (180), ce qui n'est pas connu du texte latin. Est-ce un détail mineur ? Je ne le crois pas, car si ce type de catalogue est extensible à l'infini, et varié de la même manière, le petit « catalogue des vertus » du texte est un peu incohérent dans le texte latin, mais il est respecté presque à la lettre — rien n'est oublié, rien n'est ajouté, sauf cette addition précisément, ce pourquoi je la pense intentionnelle. Quelle est l'intention ? Évidemment, elle est pieuse, mais doit s'accrocher à une réalité quelconque, car la référence est trop précise pour que l'on ne voie là que le rôle de mère tutélaire de la Vierge, protectrice des mères en général, pas seulement des parturientes et des nouveaux-nés.

C'est cela qui impose un rapprochement avec une très-précieuse relique, la ceinture de la Vierge gardée à Quintin. Une fois ce rapprochement fait, l'on constate que l'attention portée à la ceinture (quand d'autres détails sont omis) n'est sans doute pas un hasard, et n'est pas dépourvu d'intérêt. Certes, la Vierge est honorée en bien des lieux... sa ceinture également (5), mais en un seul endroit de Bretagne. Certes, également, le nom même de Quintin n'apparaît pas, ce qui exclut une composition sur place même, mais la région proche de Quintin est une hypothèse qui me paraît d'autant plus vraisemblable que les

(5) D'après P. Bousset, *Des reliques et de leur bon usage*, Paris, Balland, 1971, p. 184, cette ceinture est également connue à Soissons, Notre-Dame de Mont-Serrat, Notre-Dame de Paris, Chartres, Assise, Prato en Toscane. Celle de Quintin fut ramenée en 1252 par un croisé, on ne peut donc espérer dater le texte par cela. Voir également *Guide de la Bretagne Mystérieuse*, p. 580-581 ; F. Potier, *Notre-Dame de Délivrance, Quintin*, Châteaulin, Jos le Doaré, 1957.

En relisant les poèmes en moyen-breton

deux autres poèmes recèlent quelques formes plutôt léonardes incidentelles (comme *great*, *eal*, etc.), mais pas le Trépas.

Récit latin du Trépas de la Bienheureuse Vierge Marie.

Leçon 1

En ce temps-là, avant la passion du Seigneur, parmi beaucoup de questions que sa mère lui adressa, elle dit à son fils, au sujet de son trépas, ces paroles : <8> « O mon très cher fils, je prie ta sainteté que quand mon âme sortira de mon corps, tu me le fasses savoir <20> trois jours à l'avance, <25> et que tu me reçoives toi-même avec tes anges, mon fils bien-aimé, <27> [et que tu fasses assister tous les apôtres à mon trépas].

Leçon 2

Il écoute la prière de sa mère chérie, et lui dit : <19> « O cour et temple du Dieu vivant, <10> ô ma mère bénie, ô reine de tous les saints, <11> ô femme bénie par-dessus toutes les femmes, tu le sais, avant que tu ne m'aies porté dans ton sein, <14> je t'ai toujours protégée et je t'ai fait nourrir chaque jour de la nourriture de mes anges ; <15> comment donc pourrais-je t'abandonner après que tu m'as porté et nourri, que tu m'as emmené dans ta fuite en Egypte, et que tu as enduré pour moi beaucoup de douleurs ? <16> Sache-le donc, mes anges qui t'ont constamment gardée, te garderont jusqu'à ton trépas. <17> Mais lorsque j'aurai souffert pour les hommes, comme il est écrit, et que je serai ressuscité, le troisième jour, et que je serai monté au ciel au bout de quarante jours, quand tu me verras venir à toi avec les anges et les archanges, et les saints et les vierges et mes disciples, tiens pour certain <18> que ton âme se séparera de ton corps et que je t'emporterai au ciel, où elle n'aura plus jamais ni chagrin ni douleurs. » [variante : <19> Quand tu verras mon ange Gabriel venir à toi, avec une palme que je t'enverrai du ciel, <21> sache que je ne tarderai pas à arriver avec mes disciples et les anges et les archanges et les vierges, et l'ange Gabriel t'apprendra lui-même comment ton âme se séparera de ton corps]. <22/23>

<24> Alors, réjouie et glorieuse, elle embrassa les genoux de son fils, qui bénit le créateur du ciel et de la terre, qui lui faisait un pareil don par Son fils Jésus-Christ. <Cf.33>

Leçon 3

<34> Or la seconde année après l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, <35> comme la Bienheureuse Vierge Marie passait tous les jours et toutes les nuits en prière, <36> trois jours avant sa mort, <37> l'ange du Seigneur vint à elle, et il la salua, <38> disant : « Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum. Et elle lui répondit et dit : Deo gratias. » <39> Il lui dit encore : « Reçois cette palme que le Seigneur t'a promise. » <40> <41> Et elle prit avec beaucoup de joie et en rendant grâce à Dieu la palme qui lui était envoyée par la main de l'ange.

L'ange du Seigneur lui dit : « Dans trois jours aura lieu ton assomption ». Elle répondit : *Deo gratias*. [<42> Elle commença à rendre de grandes actions de grâces à Dieu en cette manière : *Magnificat*, etc...

Leçon 4

<43> Alors elle appela Joseph, de la ville d'Arimatee, et les autres disciples du Seigneur, et quand ils furent réunis avec leurs proches et leurs connaissances, elle <il !> annonça son trépas à tous les assistants [var. : Joseph, de la cité d'Arimatee, <45> qui gardait et servait jour et nuit dans sa maison constamment la glorieuse Vierge Marie, <46> annonça son trépas]. <47> Ensuite la bienheureuse Marie se lava, et elle s'habilla comme une reine, <48> et elle attendait la venue de son fils selon qu'il lui avait promis. <49> Et elle pria tous ses proches de la garder et de l'assister <la soulager>. <50> Elle avait avec elle trois vierges, <63> Sepphora, Abigéa et Zaël [Or, la B.M.V. avait avec elle trois vierges, à savoir Séphora, Abicea et Zabel, qui jour et nuit la servaient et la gardaient avec un grand respect] : quant aux disciples de NSJC, ils étaient déjà dispersés par tout le monde, prêchant le peuple de Dieu.

Leçon 5

<64> Ce jour-là, à la troisième heure, <66> comme la reine Marie était dans sa chambre, voilà de grands coups de tonnerre <65> et de la pluie et des éclairs et une grande tribulation et un tremblement de terre [Or, à la troisième heure du second jour après celui où l'ange portant la palme était venu la trouver, voilà des tonnerres et des éclairs et de la pluie et une grande tribulation]. <67 : la pluie cesse>

<68> Jean l'Évangéliste et l'apôtre, subitement porté d'Éphèse, entra dans la chambre de la bienheureuse Marie [<67> tandis qu'elle était en prière et au moment où la pluie cessait], <69> et il la salua et lui dit : *Ave, gratia plena, Dominus tecum*. Et elle répondit : *Deo gratias*. (Et se soulevant elle baisa saint Jean).

<70> Et la bienheureuse Marie lui dit : O mon très cher fils, pourquoi m'as-tu abandonnée <71> si longtemps, et <72> n'as-tu pas obéi à la recommandation que ton Maître t'avait faite (pendant qu'il était suspendu à la croix), de me garder chez toi ? »

(Et lui, pliant le genou, demandait pardon).

<73> Alors la bienheureuse Marie le bénit, et elle le baisa une seconde fois.

Leçon 6

<74> Et comme elle aurait voulu lui demander d'où il arrivait ou pour quelle cause il était venu à Jérusalem, <76> tous les disciples du Seigneur, hormis Thomas, (surnommé Didyme), arrivèrent, (portés sur un nuage), à la porte de la chambre de la bienheureuse Marie. <77> Et ils entrèrent, et, se prosternant, ils saluèrent la reine par ces paroles : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum*. De son côté, elle s'empressa de se lever, et se penchant vers eux elle les baisa, en rendant grâces à Dieu.

Leçon 7

<51> Voici les noms des disciples du Seigneur qui furent portés là sur le nuage :

Jean l'Évangéliste et Jacques son frère : Pierre et Paul, André, <52> <Joseph> Philippe, Luc, (Barnabé), Barthélémy (et Mathieu, et Mathias, surnommé le Juste, Simon le Cananéen), Judas et son frère, (Nicodème et Maxilien), et beaucoup d'autres qu'on ne peut compter.

<53> Alors la bienheureuse Marie dit à ses frères : « Pourquoi êtes-vous tous venus à Jérusalem ? »

<54> Pierre répondit et lui dit : « C'eût été à nous de te le demander : et tu nous interrogues ? (Certes je crois qu'aucun de nous ne sait pourquoi nous sommes venus ici aujourd'hui avec une telle promptitude) : <55> j'étais à Antioche, <56> et me voilà ici soudainement. »

<57> Tous indiquèrent de même le lieu où ils avaient été ce jour-là. (Ce qu'admirèrent, en l'entendant, tous ceux qui étaient présents.

Leçon 8

La bienheureuse Marie leur dit :

<58> « J'ai demandé à mon fils, avant qu'il souffrît sa passion, qu'il fût avec vous présent à ma mort, et il me l'a accordé. <59> Apprenez donc que demain sera le jour de mon trépas [et elle leur montra la palme que le Seigneur, par la main de son ange, lui avait envoyée du ciel].

<60> « Veillez et priez avec moi <61> afin que le Seigneur vous trouve veillant, quand il viendra chercher mon âme. »

<62> Et tous promirent de veiller. Et ils veillèrent et adorèrent pendant toute la nuit, (chantant des psaumes et des cantiques, à la lueur de beaucoup de flambeaux.)

< —> leçon 5>

Leçon 9

Le dimanche, vers la troisième heure du jour, de même que le Saint-Esprit était descendu dans un nuage sur les apôtres, ainsi descendit le Christ accompagné d'une multitude d'anges, et il reçut l'âme de sa mère bien-aimée. [<78> Comme le Saint-Esprit était apparu sur un nuage à ses disciples, <79> à savoir à Pierre, à Jacques et à Jean, pendant la transfiguration, <80> de même alors apparut aussi et descendit le Christ. <82> Et toute la terre trembla].

<106> Or, une telle clarté resplendit, et <108> il se répandit une odeur d'une telle suavité, <107> et les anges chantèrent si mélodieusement (le Cantique des Cantiques, où le Seigneur dit : « Comme le lys entre les épines, ainsi ma bien-aimée entre les filles », que tous ceux qui étaient présents tombèrent la face contre terre, comme les apôtres quand le Christ se transfigura devant eux sur le Mont Thabor :) et pendant une grande heure et demie aucun d'eux ne put se relever.

<108-109-110 reprennent ces thèmes>

Leçon 10

Lorsque la clarté s'éloigna, <81> l'âme de la bienheureuse Vierge Marie,

entourée de rayons, fut reçue dans le ciel, au chant des psaumes, des hymnes et des cantiques.

<82> Et au moment où s'éleva le nuage qui l'emportait, toute la terre trembla, et tous les habitants de Jérusalem virent manifestement passer sainte Marie.

Leçon 11

<111> Mais Satan, à la même heure, entra dans eux, et ils commencèrent à penser ce qu'ils feraient du corps de Marie. <113> et à tuer les apôtres, (voyant en elle la cause de la dispersion d'Israël et du rassemblement des gentils, qui étaient dus à leurs péchés. Mais ils furent atteints d'aveuglement), <114> et se frappant la tête, ils s'assaillaient les uns les autres sur les murailles. <+115>

[Satan entra dans le peuple juif, et ils commencèrent à faire beaucoup d'incantations et ils prirent les armes pour assaillir les disciples du Seigneur et pour enlever de force le corps de la glorieuse Vierge Marie, qu'ils voulaient détruire et brûler. Mais, par une punition divine, dès qu'ils se mirent en route pour exécuter leur projet, ils commencèrent à se frapper avec leurs armes les uns les autres et à s'entretuer, comme des forcenés et des méchants].

Leçon 12

<94> Or les apôtres, qui avaient été éblouis par la clarté céleste, se levèrent et emportèrent en chantant le corps saint <95> du mont Sion à la vallée de Josaphat.

<96> Comme ils étaient à mi-chemin, voilà qu'un certain juif, appelé Ruben, <97> voulut jeter par terre le brancard où l'on portait le corps de la bienheureuse Marie. <98> Mais ses mains séchèrent jusqu'au coude, et elles restaient attachées au brancard, <99> et il ne pouvait plus les retirer à lui : (et bon gré mal gré il descendit ainsi en pleurant et en gémissant dans la vallée de Josaphat).

Leçon 13

<100> Et il se mit à conjurer les apôtres de prier pour sa guérison, <101> promettant de se faire chrétien. <102> Et les apôtres, se jetant à genoux, prièrent le Seigneur de le délivrer : <103> ce qui fut fait sur l'heure : et rendant grâce à Dieu, et baisant les pieds de la reine de tous les saints et des apôtres, il reçut le baptême dans le lieu même, <104> et il commença à prêcher le nom de notre Dieu Jésus-Christ.

Leçon 14

<105> Alors les apôtres déposèrent le corps dans le tombeau, avec de grands honneurs, en pleurant et en chantant, remplis d'amour et de tendresse.

<106> Et soudainement une lumière céleste les environna, et comme ils tombaient la face contre terre, <107> le saint corps fut enlevé au ciel par les anges. <fusion de deux passages>

< —> fin leçon 9>

Leçon 15

Or le bienheureux thomas était conduit en ce moment <Cf. 127> au mont des Oliviers, et il vit le corps bienheureux <Cf. 128> monter au ciel, <Cf. 129> et il se mit à crier en disant : ô mère sainte, mère bénie, mère immaculée, puisque j'ai trouvé grâce auprès de toi, puisque je te vois, réjouis ton serviteur dans ta miséricorde, au moment où tu montes au ciel.

[<127> Comme le bienheureux Thomas gravissait la montagne des Oliviers il vit le corps de la sainte mère de Dieu <128> monter au ciel, (et il se mit à pleurer), <129> criant de toute sa force : Mère sainte, mère immaculée, mère bénie, je venais te rendre visite, pourquoi me quittes-tu, <130> au moment où je te vois monter au ciel ?]

<131> Alors la ceinture dont les apôtres avaient entouré le très saint corps de Marie fut jetée du ciel au bienheureux Thomas : et, l'ayant reçue, il la baisa, en rendant grâce à Dieu, et revint à la vallée de Josaphat.

Leçon 16

<116> Il y trouva les apôtres et une grande multitude <117> qui se frappaient tous la poitrine à cause de la clarté qu'ils avaient vue.

(S'étant salués et baisés mutuellement, le bienheureux Pierre lui dit :) <118> Vraiment, tu as toujours été dur et incrédule, et c'est à cause de ton incrédulité qu'il n'a pas plu à Dieu <119> que tu fusses avec nous aux obsèques de la mère du Sauveur.

(Et lui, se frappant la poitrine, répondit :) <120> Oui, je sais et je crois fermement que je suis un méchant homme et que j'ai toujours été un incrédule : <121> je vous demande donc pardon à tous de ma dureté et de mon incrédulité.

<122> Et tous prièrent pour lui.

Leçon 17

<123> Le bienheureux Thomas dit alors :

« Où avez-vous mis son corps ? »

<124> Et ils lui indiquèrent du doigt le tombeau.

Mais il répondit : « Non, il n'est pas ici ce corps qu'on proclame très saint. »

(Et le bienheureux Pierre lui dit :) <125> « Déjà, une autre fois, tu n'as pas voulu croire à notre témoignage sur la résurrection de notre Maître et Seigneur, à moins que tu ne le touchasses de tes doigts et de tes yeux : <126> comment donc nous croirais-tu quand nous te disons que le saint corps est ici ? »

<143> Mais lui persista à dire : « Il n'est pas ici. »

<144> Alors, comme irrités, ils se rendirent au tombeau qui avait été nouvellement creusé dans le roc, et ils enlevèrent la pierre.

<145> Mais ils n'y trouvèrent point le corps, et ils ne savaient que dire, <146> sinon qu'ils étaient convaincus par les paroles de Thomas.

Leçon 18

<Cf. 147-148> Alors le bienheureux Thomas leur raconta <Cf. 149> qu'ayant chanté sa messe dans l'Inde, et encore vêtu de ses habits sacerdotaux, <Cf. 150> il avait été conduit au mont des Oliviers, sans rien savoir de la parole

de Dieu, et qu'il avait vu le très saint corps de la bienheureuse Marie monter au ciel, <Cf. 151> et l'avait priée de le bénir : <Cf. 152> et qu'elle avait exaucé sa prière et lui avait jeté la ceinture dont elle était entourée. Et il leur montra cette ceinture à tous.

[<147> Le bienheureux Thomas, les voyant dans la stupéfaction et l'exaltation, et ne sachant que dire touchant le corps enseveli, <148> leur répondit ainsi doucement : Mes frères et mes seigneurs, écoutez : <149> Aujourd'hui j'ai chanté la messe dans l'Inde, et je suis encore revêtu de mes habits sacerdotaux, <150> comme j'étais là. Tandis que la bienheureuse Vierge Marie montait au ciel, <151> je lui ai demandé sa bénédiction : <152> elle m'a exaucé et m'a jeté la ceinture qui l'entourait]. <+ 153>

Leçon 19

(Voyant la ceinture qu'ils avaient mise eux-mêmes autour du corps, les apôtres glorifièrent Dieu, et tous demandèrent pardon au bienheureux Thomas, à cause de la bénédiction que la bienheureuse Marie lui avait donnée, et de la faveur qu'il avait eue de voir le très saint corps monter aux cieux.

Et le bienheureux Thomas les bénit et dit : « Qu'il est doux et qu'il est agréable que les frères soient d'accord entre eux ! »

Leçon 20

Et la même nuée qui les avait transportés là les reporta chacun en son lieu. Comme Philippe, qui baptisa autrefois l'eunuque, selon qu'il est écrit dans les Actes des Apôtres, et comme Abacuc, le prophète, qui apporta sa nourriture à Daniel dans la fosse aux lions, revint subitement en Judée, ainsi les apôtres revinrent instantanément là où ils étaient d'abord à prêcher le peuple de Dieu.

Et quoi de merveilleux qu'il ait fait de telles choses Celui qui entra dans le sein fermé de la Vierge et en sortit : qui, les portes closes, <154> visita les disciples, <155> rendit l'ouïe aux sourds et la vue aux aveugles, guérit les lépreux [<156> et à Cana en Galilée, changea l'eau en vin], (ressuscita les morts et fit beaucoup d'autres miracles qu'on doit croire sans aucun doute).

Leçon 21

<157> Moi, Joseph, qui ai déposé le corps (Cf.44) du Seigneur dans mon sépulcre, et qui l'ai vu ressuscité, <158-159> moi qui ai constamment gardé son très saint temple, la bienheureuse Marie toujours vierge, et <160, et digression> avant l'ascension et après l'ascension du Seigneur [Qui ai gardé sa très pieuse mère dans ma maison jusqu'à son assomption au ciel, et l'ai servie de mon mieux, et mérité de voir et d'apprendre de sa sainte bouche bien des secrets que j'ai retenus et gravés dans mon cœur], j'ai écrit sur le papier et dans mon cœur les choses qui précèdent telles qu'elles se sont passées et que je les ai apprises de la bouche de Dieu.

[<170-171-172-173> Ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles touchant sa sainte et glorieuse assomption, je l'ai écrit pour les chrétiens fidèles et craignant Dieu : et tant que je vivrai, je ne cesserai de le publier, de le dire et de l'écrire pour toutes les nations. <174> Et sache tout chrétien que quiconque aura cet écrit avec lui dans sa maison, <175> qu'il soit clerc, laïque,

En relisant les poèmes en moyen-breton

homme ou femme, <176> le diable ne lui fera point de mal, <177-178> son fils ne sera ni lunatique, ni démoniaque, ni sourd, ni aveugle ; <179> il ne mourra pas de mort subite dans sa maison : <+ 180 : femmes en couches> <181> en quelque tribulation qu'il l'invoquera, <182> il sera exaucé, <183> et le jour de sa mort il l'aura pour l'assister avec ses vierges saintes. <+184>

<185-186-187> Je prie constamment cette très pieuse et très miséricordieuse Reine d'être toujours ma protectrice, et celle de tous ceux qui croient en elle, près de son très pieux fils, Notre Seigneur Jésus-Christ].

Et j'ai fait connaître à tous, juifs et gentils, ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles, et tant que je vivrai je ne cesserai de le publier.

Leçon 22

<187> Prions assidûment celle dont l'assomption est aujourd'hui l'objet du culte public et de la vénération de tout l'univers d'avoir mémoire de nous au ciel devant son fils très miséricordieux, à qui louange et gloire pendant les siècles des siècles sans fin. Amen.

Buhez Mabden

Un des regrets de R. Hémon, et après lui de plusieurs, est que ce texte, dont les qualités stylistiques sont certaines, ait sans doute été mutilé ou endommagé. À l'appui de cela, avec La Villemarqué, il remarquait que les strophes étaient liées entre elles par la rime, le dernier vers d'une strophe rimaient avec le premier de la strophe suivante dans la majorité des cas, si bien que les exceptions laissaient croire à des modifications. En effet, la métrique est stricte, la technique bien maîtrisée, et il était clair, par les fautes d'impression, que l'auteur n'avait pas revu son œuvre imprimée. La présence du mot « conclusion » après la 10^e strophe ne pouvait que confirmer que nous n'avions qu'un fragment, ou un texte bouleversé, comme pour TIV.

En fait, à mon sens, s'il est possible que ce texte soit le reste d'un ensemble plus vaste (6), et si des modifications sont intervenues, je crois que le texte n'a pas été aussi malmené qu'on l'avait craint. En effet, si l'on suit la progression du raisonnement, sous forme d'un résumé, en ajoutant quelques titres, et que l'on reconstitue ainsi le plan de l'ouvrage, il devient net que ces « ruptures » ne se produisent pas au hasard, mais à des moments précis, marquant des pauses, distinguant des parties du discours et du raisonnement.

La rime sert donc à souder ensemble des strophes qui pourraient apparaître comme distinctes, et qui ne sont en fait qu'un seul texte. Le mot « conclusion », quant à lui, n'est que la conclusion de l'introduction, qui donne le but que se propose l'auteur, afin que son « message » soit clair. Preuve de goût comme de technique, la présence ou l'absence de rime est bien un élément déterminant dans la compréhension du texte.

(6) Le fait que l'auteur « plonge » directement dans son sujet : *Goude da stat ha pompadou...*, ce qui est inhabituel, peut être interprété comme la preuve d'une lacune, ou un effet stylistique conscient ; je pense pour la seconde solution.

L'analyse que je propose du texte permet de clarifier les choses ; un astérisque indique les endroits où il n'y a pas de rime de liaison entre deux strophes, ce qui met déjà en relief leur valeur propre.

ANALYSE

I - Exorde / introduction : il est horrible de mourir.

227. Après ta mort tu perdras tout, tu n'auras rien
 228. Même tes parents, même ce qui touche le plus
 229. Tu n'auras rien. Tu n'auras vraiment rien.

230. Après cela tu pourras en terre, Tu seras pire que rien
 231. Tu seras horrible à voir.

232. Voilà la preuve : regarde dans l'ossuaire, tous sont égaux.

233. Chacun est comme l'autre, Tous sont égaux devant la mort
 234. id.

235. Il n'y a aucune différence entre les gens.

236. Alors réfléchis : vous serez tous pareil.

*

conclusion (= alors réfléchis)

237. Il faut s'éloigner du monde (a)

*238. Méfie-toi du Diable (b)

239. Le monde et le diable sont traîtres, fais attention ! (a+b)

I (Alors que faut-il faire ? réfléchis d'abord)

*240. Sage serait celui qui se saurait pécheur. tu n'es rien
 241. (alors) fiers, prenez garde ! Ne sois pas trop fier

*242. Les riches propriétaires mourront comme les autres. ni riche

*243. Tes enfants viendront te voir, et tu n'auras rien : cela ne comptera pas.
 réfléchis !

II (tu mourras)

[Introduction : idées de départ]

*244. L'Ankou t'atteindra n'importe où, tu n'iras pas loin, (a)

245. Alors sois prêt, vertueux, Satan te cherche. (b)

[exemple frappant]

246. Pense à Hector, à Alexandre, hommes puissants

247. qui moururent quand même

248. dans la fleur de leur jeunesse, corps et renommée.

[exemple exploité, reprise des idées de départ]

249. Nous, nous ne savons le terme (a)

250. si tu meurs soudainement, tu seras damné. (b)

En relisant les poèmes en moyen-breton

III (Or donc du peux être damné)

[être damné est horrible, et possible]

*251. Malheur à celui qui sera damné !

252. En enfer tu seras maltraité, mangé, gelé, vivant

253. et brûlé,

254. Personne ne le pourrait souffrir

255. Fou est celui qui ne pense que Lucifer le recherche. il faut y faire attention

[C'est possible, mais évitable !]

*256. Si l'homme pensait qu'il pourrait être damné,

257. il prendrait mille peines, il ne serait pas insouciant,

258. Alors change d'habitude, soit ferme et dévot Change de vie.

[certains se fourvoient]

*259. Il y a des gens qui ne pensent qu'à amasser des biens et à plaire,

260. amasser des biens pour tout perdre,

261. tu mourras pour tout laisser à ton fils, abandonne tout.

262. Avant de mourir, d'être dans la tombe, malheur à celui, même s'il est riche,
 s'il est grand criminel.

263. Etre avare est péché, pense à Judas !

264. Quand tu seras mort tu n'auras rien. Il est sot d'amasser des richesses.

IV (Tu seras jugé)

[C'est difficile, mais nécessaire]

*265. Certains ont peur, jeunes et vieux meurent tôt.

266. Difficile de marcher dans le droit chemin, ceux qui tombent sont perdus.

267. L'homme doit voir ses péchés, de peur du jugement.

268. A la fin du monde, à la séparation, Sois prêt pour le jugement
 l'homme sera payé ;

269. Il viendra un déluge et du feu,

270. Et alors viendront le juge et les saints :

271. Les anges viendront chercher les bons.

[Car on fera un tri]

*272. a) Les bons auront hâte que leur joie soit augmentée,

273. b) Ceux qui sont en enfer y resteront,

274. Satan viendra les prendre pour accroître leurs peines.

[Précisons comment sera fait le tri]

275. L'archange Gabriel sonnera de la trompette

276. Et tous iront le rejoindre Toutes les âmes seront jugées

277. Et alors l'homme ira prendre sa place,

278. chaque homme créé.

[Les damnés d'abord : l'enfer]

*279. b) Dieu parlera au mauvais chrétien : « tu fus sans tache,

*280. maintenant tu es impur, alors que je t'ai racheté par des peines
 terribles, ».

*281. Voilà comment il parlera aux damnés.

[Puis les bienheureux : le Ciel]

*282. a) Il enverra les justes au Paradis

283. « Et vous n'aurez ni faim, ni peine, seulement de la joie »,

284. Voilà comment il parlera aux glorifiés.

285. Que cela nous soit accordé : monter aux joies célestes.

V

*286. Si l'homme y pensait, jamais il ne pêcherait.

*287. Ici finit le livre.

Reprenons ce raisonnement pour le suivre : c'est un texte rhétorique (la forme est là pour le prouver, si l'on en doute) destiné à convaincre les pêcheurs. Le raisonnement se doit être convaincant plus que démonstratif, c'est-à-dire que nous n'avons pas un exposé de théologie ou un récit édifiant, mais un texte militant, visant un but précis.

Dès le départ, la note est donnée : l'introduction, qui doit introduire au sujet, plonge dès l'abord le lecteur dans le néant, le rien, le pire que rien : inquiéter d'abord ; puis il insiste sur l'égalité, refusant les exceptions et les passe-droits — refuser l'espoir, neutraliser toute confiance en soi. Alors il donne deux éléments susceptibles de nourrir cet espoir : renoncer au monde et se méfier du démon, conclusion qu'il répète sous une forme plus synthétique. Cette « conclusion de l'introduction » ne présente pas le plan de l'ensemble, mais introduit la première partie de la démonstration ; cette fois le lecteur est induit à poursuivre. En même temps, l'auteur a « amorcé la pompe », en bon prêcheur : déranger, inquiéter, effrayer même, puis, au fur et à mesure que l'on progresse « négativement », progresser « positivement » en donnant à chaque fois une petite lueur d'espoir, aussitôt voilée, mais rallumée un peu plus loin.

L'insistance de l'auteur à viser les riches et les nantis, et à insister sur l'égalité (quelle horreur !) s'explique facilement par des critères extra-linguistiques, contextuels : ce texte est imprimé, or au début du XVI^e siècle ceux qui sont susceptibles d'acheter un livre et donc de lire ce texte appartiennent à une certaine classe sociale ; nous sommes tellement habitués à manipuler des textes bretons d'origine populaire que l'on peut oublier que ce fut également la langue de la bourgeoisie (haute et petite) et d'une certaine partie de l'aristocratie. On peut alors remarquer que lorsque nous touchons à des textes populaires sur le même sujet, l'égalité n'est plus présentée comme une catastrophe, mais une preuve de la justice divine ; de même, la mort, comme l'acquisition d'une richesse ou une récompense ; non comme une catastrophe, mais comme une délivrance qu'il faut savoir préparer.

Alors l'auteur propose une méthode — mais sans la préciser, ce qui crée une forme de « suspense », comme s'il posait des conditions préalables acceptées d'avance. Mais il ne fait que reprendre et préciser des choses déjà évoquées : il remue le fer dans la plaie, ne proposant qu'une solution : il faut réfléchir. Cette réflexion, il ne la propose pas encore, il ne fait qu'entretenir l'inquiétude,

bref il prépare son terrain pour ce qui suit. Mais cette fois il a évoqué une solution.

La partie suivante (II) suit un plan qui est resté classique jusqu'à nos jours : proposer une idée, la justifier et l'éclaircir par exemple net et clair, frappant, qui doit être exploité, analysé pour montrer la justesse de l'idée émise en première partie. Ici, cette idée est bifide, même si les deux éléments sont solidaires : a) nous ne savons ni le jour ni l'heure (la seconde fois que l'idée est reprise : nous ne savons pas le lieu — mais cela revient au même, l'idée étant reprise sans être répétée), et b) nous courons le risque d'être damnés. C'est encore ainsi entretenir l'inquiétude, dans un sens refaire une introduction, car ces deux idées développées sont en fait celles qui engendrent le reste, et c'est à ce stade que l'on voit la méthode, la progression de l'auteur : deux idées développées côte-à-côte, la seconde étant à son tour reprise dans une partie suivante : un plan-gigogne en quelque sorte, mais qui a toutes les apparences d'un raisonnement linéaire : en reprenant l'idée b) (qui est la plus inquiétante), l'auteur donne bien l'impression d'un raisonnement linéaire, oral.

Retournons sur le choix de l'exemple : banal, il l'est certes, tous ont en mémoire la ballade de Villon, l'on peut y ajouter le *Miroir de la Mort*. On peut affiner les raisons du choix de l'exemple, car les hommes célèbres ne manquent pas : le fait qu'ils soient morts jeunes est sans doute déterminant, mais aussi le fait qu'ils soient bien connus de tous, que l'exemple soit parlant, et pour ainsi dire vrai, actuel, réaliste, et non opaque. La banalité de l'exemple n'est pas à excuser comme une faiblesse, elle est justifiée par la facilité de compréhension.

L'auteur donc étend son second point, la damnation. Les peines des damnés, il les énumère, mais sans toutefois verser dans le catalogue complaisant et vaguement nauséux de ses successeurs — ce n'est pas l'horreur, mais le rappel de celle-ci, encore une fois quelque chose de bien clair et transparent. Encore une fois, la structure se retrouve : [idée — exemple — probation]. Puis remontée du thermomètre de l'espoir : il existe une solution, changer de vie. La solution donnée est toute négative : en gros, non ce qu'il faut faire, mais ce qu'il ne faut pas faire. Un peu d'espoir, mais comment ? La solution donnée est négative : ne pas faire... ceci ou cela, en l'occurrence amasser d'inutiles richesses.

Que le chemin à suivre soit indiqué d'une manière négative peut paraître peu convaincant ; en fait, il ne faut pas réagir en fonction de la pédagogie moderne : les dix commandements sont rédigés ainsi, et les choses ne changeront guère depuis ce temps-là. Le respect de la doctrine est le respect d'interdictions.

Ceci est démontré de la même manière très canonique : l'idée principale, l'exemple concret, la conclusion qu'il faut en tirer et qui revient à l'idée principale (et ici, d'ailleurs, au début du texte : nous toumons apparemment en rond, mais c'est l'inexorable et inévitable destinée).

En fait, c'est dans la troisième partie que la « clef » sera donnée (elle avait été évoquée plus haut, d'ailleurs, (256) : *in omnia respice finem*, le but de contemplation proposé, la boussole qui doit guider sur le droit chemin, c'est le jugement, ou plutôt la pensée du jugement.

L'on retrouve ici un thème favori développé ailleurs : les quatre fins de l'homme : la mort, le jugement, l'enfer, le paradis. C'est un lieu commun, présenté autrement, et l'auteur ne fait qu'enfoncer le clou. La présence de ce thème peut-elle être une indication ? Je n'en suis pas sûr : en effet, il réapparaît dans d'autres textes antérieurs à la fondation de l'ordre des jésuites (dont les textes reprennent des choses antérieures, ce qui les a sauvées), tandis que la doctrine propre aux jésuites est de rechercher la gloire de Dieu, et ainsi d'assurer son salut. En fait, c'est un thème connu depuis longtemps en Bretagne, et en Breton, depuis le XV^e siècle, mais qui sera développé jusqu'au XIX^e s.

Néanmoins, là où l'originalité apparaît, presque propre à ce texte, c'est dans l'importance accordée à la quatrième fin, le Paradis, ordinairement négligée au profit de la troisième, plus propice d'ailleurs à belle rhétorique. Dans un sens, l'auteur innove, au moins par rapport à d'autres doctrines dont nous avons une trace avec l'inscription de Bon-Repos, laquelle ne mentionne pas cette quatrième fin.

Cette troisième partie développe le thème du jugement, et le clarifie en quelque sorte en le présentant sous une forme simple (qui, notons-le, ne tient pas compte du purgatoire). On remarque que le jugement en question n'est pas immédiatement mentionné, que sa mention est « préparée » par les signes avant-coureurs : pendant quelques strophes, le texte crée une forme de suspense, avant que ne soit donnée la solution : (272-273), et encore une fois nous retrouvons la même structure : deux éléments, le deuxième développé un peu plus, repris (273-274).

Cette fois cependant, reprenant ce qu'il vient d'énoncer, il l'étend, comme s'il n'avait invoqué le jugement précédemment que pour bien montrer où il voulait en venir.

Et alors, après avoir une seconde fois évoqué les solennités du jugement, et son importance finale, l'ordre d'exposition s'inverse : au lieu de suivre son plan évoqué (bons-mauvais) il inverse les termes, non par maladresse, mais dans un double but : d'une part, surprendre par ce retournement (qui à vrai-dire n'est sensible qu'en seconde lecture : mais n'est-ce pas un texte censé être médité plutôt que lu ?) ; d'autre part poursuivre sa technique précédente : effrayer, inquiéter avant de rassurer et d'offrir un peu d'espoir. Enfin, terminer son discours non par une note pessimiste ou alarmante, mais par un discours optimiste, offrant en tout dernier lieu non la crainte, mais l'espoir de la rédemption, du salut, du Ciel. En quelques lignes, après beaucoup d'inquiétude et de noirceurs, offrir la lumière et la joie, retourner en fait la situation.

La fin du texte résume l'ensemble, et c'est la démonstration donnée qui finalement donne tout son sens à la dernière strophe (286), qui reprend certes

les idées et thèmes évoqués antérieurement (240 suiv.), mais cette fois, si la strophe est plus concise, le sens en est plus riche et sa portée plus grande parce qu'elle est éclairée par tout ce qui l'a précédée.

La toute dernière strophe, à mon sens, est un ajout de l'imprimeur qui n'a que peu d'intérêt.

Il nous reste à considérer un dernier point : certes, l'absence de rime entre strophes délimite des parties de la démonstration, en gros (mais en gros seulement) égales, néanmoins il reste deux blocs (240-243 et 279-281) où la rupture de rime reste à expliquer.

240-243 : d'une part 240 et 241 sont liées, d'autre part entre les deux autres strophes il existe bien une liaison, mais de nature différente : 241f... en *doutance* / 242a *so souzane* : la rime finale se retrouve comme rime interne, 242f... *pell ne pado* / 243a *vn scrap apret*, même rime interne ; en fait, la liaison est bien là, quoique plus discrète.

279-282 : même chose : 279f... *ma ez badezat* / 280a... *drouc croadur*, la rime finale se retrouve rime interne. 280f... *sachet ahét fun* / 281a... *glan hep ehanaff*, la rime n'existe pas, la parenté entre *-achet-*, *-ahet-*, *-hep-*, *-p eha-*, qui suffit dans d'autres textes, ne paraît pas correspondre à la rime ordinairement plus stricte. Par contre 281f... *do guedal* / 282 *specialdet*, la rime interne est devenue rime finale. Avec 282f *an guez man* / 283a *Naonn splann na nech yuez sechet*, nous avons également un type de liaison, quoiqu'assez lâche.

En d'autres endroits, la coupure (marquée *) est plus nette. Mais enfin, l'on peut bien dire qu'il s'agit (sauf pour 280-281, quand même) d'un type de liaison moins net, mais bien existant. D'ailleurs, je remarque que le contenu, le fond, est comparable : dans les deux cas, nous avons une évocation d'un futur inquiétant, et de l'enfer : il est possible que l'auteur ait lui-même choisi de moins lier ces strophes pour les présenter, ou les faire percevoir, non comme des arguments composites, mais comme une suite d'arguments solidaires mais assésés séparément. Encore une fois, pas une faiblesse de style, mais une atténuation, une modification des principes formels pour bien isoler tel ou tel argument précisément par une rupture formelle. Le fait même que cette rupture ait attiré l'attention des commentateurs et éditeurs montre bien qu'il avait atteint son but.

Donc, j'espère avoir pu montrer que ce texte, loin d'être incohérent et mutilé, est sans doute complet, qu'il s'agit en fait d'une démonstration, d'un sermon à vrai-dire, construit, échafaudé non par petits morceaux, mais d'une manière qui respecte à la fois les règles de l'expression écrite (dans l'agencement des idées) et les règles de l'expression orale (où le raisonnement suit une progression). En fait, nous avons bien un raisonnement de type courant dans les prêches : vider, faire table rase, nettoyer, inspirer la panique si besoin est, et ensuite, petit à petit, distiller le baume de l'espoir et de l'Espérance.

Mais tout cela amène à masquer le rôle de la forme, ce que malheureusement je ne puis voir en détail. J'ai déjà parlé du rôle de la rime de liaison entre strophes, qui donne l'unité au texte malgré les coupures strophiques, et qui par

son absence marque les différentes parties du discours. Mais il y a autre chose qui convainc mieux, qui est l'usage de la rime interne, moteur puissant de l'expression dans la mesure où chaque terme, chaque mot, consolidé par d'autres, est enrichi de leur sens, et paraît irremplaçable, *VRAI*.

C'est la perfection de la forme qui a sans doute plus retenu l'attention, ainsi que les difficultés d'élucidation parfois. Je crois qu'il fallait dépasser ce stade, et montrer que la forme, loin d'être un simple ornement, est un outil puissant pour ceux qui savent s'en servir.

Finalement, si nous avons bien un texte dont la matière est banale ("nous allons tous mourir, alors pensons-y, et pensons à gagner notre salut"), la méthode suivie pour l'exposer est sûre et astucieuse, convaincante et sans faille, et même si la matière est banale, nous avons bien un texte littéraire bien autant que technique.

Saints bretons *dans les noms de lieux en « saint »* *de Bretagne*

JEAN-YVES LE MOING

Il est assez facile d'extraire des listes de noms de lieux ceux qui contiennent soit le mot « Saint » ou son abréviation « St », soit les formes bretonnes « Sant » ou éventuellement « San » : ceci permet de répondre au souhait des personnes désireuses de savoir si l'on trouve tel saint en plusieurs communes, ou d'avoir un commencement de liste globale des saints bretons. Mais on peut se poser la question de l'exhaustivité de la liste ainsi obtenue, et de la qualité d'information que l'on peut en attendre.

Nous avons donc extrait pour toute la Bretagne la liste de tous les saints à partir des Nomenclatures des Écartés et des Lieux-dits de l'INSEE (informatisée récemment pour les cinq départements bretons) et du fichier du Cadastre pour les mêmes départements. Les mentions anonymes comme « le champ du saint » ont été retirées, car inutilisables dans ce contexte.

Puis, certains saints donnant lieu à plus d'un enregistrement par commune, il a fallu réduire cette multiplicité, ce qui a été fait en gardant sur une seule ligne la qualification de toutes les parcelles concernées (champ, clos, chapelle, etc...).

Une fois cela terminé, il restait 4425 lignes, dont un grand nombre de saints non bretons d'origine : d'où un classement, effectué selon quatre catégories : saints bretons (ou celtiques) ou supposés bretons, saints gallo-romains liés à la Bretagne, saints inconnus, saints « français » classiques. Cette dernière catégorie comprend des saints aux noms bibliques, latins, ou germaniques. Notons aussi que saint Yves et sainte Anne ont été écartés de la liste des saints bretons traditionnels. On a de même écarté des variantes bretonnes de saints avec les mêmes critères : ainsi sont écartés saint Yvon, Sainte Annaïc, saint Jalm, saint Marzin, saint Yan, etc... même si ces formes bretonnes recouvrent d'anciens saints bretons éventuels.

Il est remarquable de voir qu'à l'heure actuelle les saints bretons sont très minoritaires en Bretagne! Et pourtant, leur notoriété et leur audience populaire pourraient laisser croire le contraire... Avec 1322 mentions, nous sommes loin de la moitié du nombre total. Si nous réduisons les citations pour plusieurs communes, c'est plus de 650 noms qu'il faut encore retirer, d'où environ 650 noms différents de saints bretons, dont certains pourraient encore être regroupés par une étude étymologique plus fine. Bien sûr, des saints bretons sont absents de la liste, car ils ont été remplacés par des saints français, tel saint Ronan, décédé en son ermitage d'Hillion, où il a été remplacé par saint René par Mgr. de la Porte au XVII^e siècle. Mais pouvoir les rétablir ne doublerait certainement pas la liste.

D'autres absences sont dues à la disparition du mot « saint » lui-même : ainsi, au lieu-dit « Golgon » à Trégastel (Trégor), il y a une chapelle dédiée à saint Golgon ou Gorgon. A Ploubezre, « le Guirec » est un ancien « Ruguirec », et si la chapelle a récemment disparu, son patronage par saint Jacques, comme à Perros-Guirec (ancienne enclave de Dol), nous ramène sans doute au culte de saint Guirec. A Ploubezre encore, la chapelle de saint Ethurien a disparu depuis la Révolution, et peu de personnes en connaissent aujourd'hui l'emplacement.

Le saint « breton » le plus fréquent dans ces listes est saint Fiacre, donc un irlandais, et sa popularité demande explication ; on sait qu'il était très connu en dehors de la Bretagne, et qu'à Paris une enseigne à son nom est à l'origine du nom d'un véhicule. Ensuite viennent Gildas (Gueltas), Maudez, Malo, Méen, Tugdual (ou Pabu), Armel (ou Ermel) et Guénolé, tous avec plus de 20 occurrences ; à part Gildas, ces saints se rattachent en priorité au nord de la Bretagne.

Pour les saints bretons suivants, on peut dire qu'on passe sans rupture de continuité évidente des saints très connus, aux saints peu connus, puis aux saints inconnus sans culte, et aux saints douteux ou improbables : les critères de classement restent donc discutables.

Certaines difficultés subsistent pour faire un tri précis des saints bretons : ainsi, nous avons cité les « Avit » et « Avid » comme bretons malgré saint « Avitius », à cause de la proximité du nom « David », lequel est cité concurremment avec « Avit » à Quimperlé ; mais ce n'est pas le cas à Poullan où Avit est seul cité. Saint David ou saint Davy en Bretagne doit se rapporter au saint gallois bien connu. De même, saint Damant peut être pour saint Amand. Un saint « Louet » à Monterrein a une apparence bretonne ; cependant, on trouve deux communes du nom de « Saint-Louet » dans les départements de la Manche et du Calvados, ce qui pose problème. Saint M'Hervé peut-il être compté comme breton, en défendant une étymologie « Dom Hervé » face à un saint Mérovée qui semble bien avoir existé ? (1)

Dans cette liste de l'époque actuelle, il manque encore d'autres saints bretons : outre les remplacements abusifs décrits plus haut, plusieurs facteurs

(1) A. CHÉDEVILLE et H. GUILLOTTEL, « La Bretagne des saints et des rois », Rennes, 1984, p. 201.

peuvent être invoqués : certains saints peu connus peuvent être absents par suite de la disparition de leur chapelle ; d'autres encore moins connus n'ont jamais eu droit qu'à des statues dans des églises ou des chapelles dédiées à d'autres saints.

Mais dans ce dernier cas, on peut se poser la question de savoir si ces saints sont bien bretons, comme par exemple un certain nombre de saints guérisseurs ; ainsi, saint Yvertin de Notre-Dame du Haut, à Trédaniel près de Moncontour, n'a aucune chapelle. Il guérit les maux de tête, et il est représenté les mains sur le crâne (comme saint Mémoire, mais pour une raison différente...). On le trouve à Plestin (2) sous le nom d'Everzin, et à Lanmeur sous celui d'Averzin (3), deux endroits où il guérissait aussi les maux de tête. Il s'agit en fait d'Avertin, saint du Moyen-Âge, de la région de Tours. Ces saints d'importation « récente » n'ont jamais eu leurs propres chapelles. D'autres saints tombent dans l'oubli : saint Guimont à Hillion était encore saint Guinion vers 1850 (4), et la chapelle a disparu.

Il faut bien remarquer que les personnes désireuses de disposer d'une liste exhaustive des saints bretons ne trouveront pas tout à fait leur compte ci-après : en effet, y manquent aussi les saints qui ne sont connus que par des lieux en « Plou », « Lan », « Tre » ou « Loc ». En effet, si certains des éponymes des paroisses en « Plou » se voient affecter des noms de lieu en « Saint » (dans leur propre paroisse ou ailleurs), ce n'est pas un cas général. Le cas de Perros-Guirec déjà cité est encore différent.

Cette liste apporte toutefois des facilités de rapprochements, essentiellement au moyen d'outils informatiques. Ainsi, on remarque que saint Goulven est lié à saint Didier, évêque supposé de Rennes (chapelle de saint Golven à Saint-Didier, Goulven près de Plouider dans le Léon, ancien Ploedider (5)); mais il a aussi des relations de voisinage (à Lanvellec) avec saint Tuder, supposé contenu dans Tréduder. D'où un rapprochement à expliquer entre Tuder et Didier, ce dernier, qui provient du latin Desiderius, étant bretonnisé en Dider.

La reconnaissance de certains noms pose aussi des problèmes ; l'un des plus évidents est la fausse coupe avec le mot « saint » ou son homologue breton « sant ». La liaison articulatoire peut entraîner le rattachement du « t » à une voyelle initiale (sous la forme « t » ou « d ») ; mais ce « t » peut aussi disparaître, comme à Pontivy dans « Saint-Niel » (prononcé « Sanieil »), nom dans lequel J. Loth voyait un nom de personne « IudHael » évolué en « Iel » (6). Il faut aussi tenir compte de la lénition de la consonne initiale éventuelle du nom suivant « sant ». On aboutit ainsi à des groupes d'équivalence potentielle à l'initiale des noms de saints :

(2) La tradition locale en fait un compagnon de saint Efflam.

(3) A. GUIGNY, « Tro-Breizh », Paris, 1987, p. 287.

(4) Matrices cadastrales, Archives départementales, Saint-Brieuc.

(5) J. LOTH, « Les noms des saints bretons », Paris, 1910, p. 32.

(6) J. LOTH, loc. cit. ci-dessus, p. 63.

- 1- (n ou rien) et voyelle
- 2- (d, h, t ou rien) et voyelle
- 3- (r, dr ou tr) et voyelle

Comme exemple du premier groupe, voir saint « Niel » ci-dessus. Exemple du second groupe : « Saint They » lisible en « Saint Ey », ou « Saint Théo » en « Saint Eo », ou encore « Saint Elo » identique à « Saint Théo » ; la chute du « h » permet de supposer un nom « HaelUuoret » dans « Saint Eloret » à Goudelin (Notons qu'on ne peut pas poser a priori comme règle que les noms commençant par « El » proviennent d'un ancien « Hael » après chute d'un « h »). Pour le troisième groupe, « Saint Dréan » à Persquen peut représenter saint Renan.

Un fait remarquable de cette liste est la quasi-absence des saintes : cette liste est bien misogyne, car seules sainte Brigitte (irlandaise) et sainte Tréphine (dont l'existence réelle a été mise en doute) sont citées plus d'une fois. Il reste une mention pour sainte Jeune (luna) au nom bien déformé, sainte Noyale (sainte anonyme, puisque son nom est celui de la paroisse), sainte Sève (que J. Loth voyait de sexe masculin) et sainte Flammine, sans compter une sainte Paule (à Paule) qui doit se ramener à saint Paul (Paul Aurélien). Par contre, « Saint-Onen » est probablement à rétablir au féminin, ainsi que quelques autres comme saint « Vréguet ».

Certains noms de saints bretons peu connus paraissent parfois difficiles à comprendre, mais ils sont en fait tout à fait classiques parmi les noms portés à l'époque du vieux-breton, dont ils ne représentent qu'une partie. Il reste cependant évident que par suite de déformations, il nous est aujourd'hui difficile d'expliquer certains d'entre eux.

D'autres noms semblent regrouper plusieurs personnages, tels Mélar et Méloir ; saint Meleuc (vieux-breton Maeloc), outre ses lieux-dits en « Saint », a des paroisses en « Plou », en « Lan », sans compter des « Lomelec » et « Trévelec » : il serait bien surprenant que tous proviennent du nom d'un seul personnage, sur lequel bien peu est connu. De même, il n'est pas sûr que Saint Coulomb, Saint Coulman et Saint Colomban représentent le même personnage.

Une seconde liste donne des noms de saints gallo-romains ayant des liens historiques avec la Bretagne ; le choix de certains peut être discutable, comme Blaise (relation avec saint Loup de Troyes ?), ou Ambroise (nom porté par un personnage breton important du Ve siècle). Saint Germain d'Auxerre et saint Loup de Troyes sont connus pour leurs missions évangéliques en Grande-Bretagne au Vième siècle (7). Certains devraient d'ailleurs avoir l'appellation de « britto-romain », tels saint Aaron et saint Alban, deux martyrs bien connus de Grande-Bretagne (8).

(7) L. FLEURIOT, « Les Origines de la Bretagne », Paris, 1980, p. 143, 154, 274, 275, 281.
 (8) J. LOTH, loc. cit., n. 6, p. 7 et 8.

Une liste complémentaire contient des noms de saints inconnus ou douteux : il peut s'agir de mauvaises notations, ou de confusions, comme pourrait en produire le mot « stankou » mal transcrit « St Ancou » (à Bégard ?)... Bien sûr, il est parfois difficile de faire une séparation entre cette liste de noms inconnus et des noms d'apparence bretonne de la liste des saints bretons. Enfin, l'extraction du groupe « San- » fournit à lui seul environ 70 formes douteuses, parfois tronquées (les toponymes sont limités à 30 caractères dans les fichiers du cadastre).

Ces listes sont bien sûr publiées ici comme matériau de travail à l'état brut, et non comme une liste définitive des saints bretons attestés en toponymie. Sauf lapsus évidents, aucune correction orthographique n'a été faite. La présentation des listes est faite en respectant les règles suivantes : un enregistrement par saint et par commune, avec en commentaires toutes les qualifications de parcelles associées du cadastre ; ensuite, le nom de la commune et son ancien évêché abrégé sur une lettre :

- (B) : Saint-Brieuc(N) : Nantes
- (D) : Dol(R) : Rennes
- (K) : Quimper(T) : Tréguier
- (L) : Saint-Pol-de-Léon(V) : Vannes
- (M) : Saint-Malo
- (N) : Nantes
- (R) : Rennes
- (T) : Tréguier
- (V) : Vannes

Quelques abréviations ont été employées : IN (INSEE), CA (Cadastre), IGN (Institut Géographique National). Le signe * indique une mention contenant uniquement le nom du saint. On a ajouté un certain nombre de renvois vers d'autres saints lorsque des formes différentes du nom du même saint ne se suivaient pas. Quelques renseignements complémentaires figurent parfois après le signe *, étymologies ou rétablissement d'une forme plus correcte du nom. La plupart des étymologies viennent de J. Loth (Les noms des saints bretons, Paris, 1910) avec la notation JL ; quelques-unes viennent de L. Fleuriot (Le vieux-breton, éléments d'une grammaire, Paris, 1964) avec la notation LF. Le choix a été fait de ne pas insérer de formes anciennes dans cette liste. Dans les noms inconnus ou douteux, le tiret désigne un mot probablement tronqué (par la limite à 30 caractères).

Ces quelques commentaires n'ont pas de prétention autre qu'une présentation succincte des noms produits ci-dessous ; il est bien évident que la matière à exploiter pourrait donner lieu à des études de natures fort variées, sans oublier tout ce qui a pu être publié jusqu'ici sur les saints bretons. On trouvera après les listes des saints les commentaires de B. Merdrignac ; je tiens à le remercier ici pour sa collaboration et ses remarques qui ont permis d'améliorer la présentation des listes.

SAINTE BRETONS OU SUPPOSÉS BRETONS

St ADOCH (clos de; /ADOC; chemin de): SULNIAC (V)
 St AIGNAN (*; champ; courtill; lande; lunan JL):
 SAINT-AIGNAN (V)
 St AIRD (rue; Avid 7): PLÉLO (B)
 St AIVANT (tacin; /ANVENEN 7): MALGUÉNAC
 (V)
 St ALAR (coast sant Alar; goarem; cf. Alor 7):
 PLOUIGNÉAU (T)
 St ALAR (goarem sant Alar): PLOUVORN (L)
 St ALARD (liors sant Alard; parc): MESPALU (L)
 St ALARIN (*): GUISCRIFF (K)
 St ALAVAN (*): GOUDELIN (T)
 St ALBAUD (*; leur; lande; rouse; /ALBOT;
 /TALBOT): BERNÉ (V)
 St ALBOT (lannec; parc): le VIEUX-MARCHÉ (T)
 St ALGON (*; église; ty nevez; ar verred; liors; parc):
 PLEYBEN (K)
 St ALIOU (parc san Aliou): PLOUNÉVEZ-LOCHRIST
 (L)
 St ALLAIN (*; fontaine): CORLAY (K)
 St ALLAIN (ALAIN): SAINT-NICOLAS-du-PÉLEM
 (K)
 St ALLOUESTRE (*): SAINT-ALLOUESTRE (V)
 St ALLUENE (lande; landier; pré): BIGNAN (V)
 St ALOR (*; cf. Alar 7): PLÉSIDY (T)
 St ALOR (*): QUIMPER (K)
 St ALOUARN (*; moulin; coast; goarem; liors; verger):
 GUENEGAT (K)
 St ALOUÉ (*; ALLOUÉ IN): LIGNOL (V)
 St ALOUR (*; coast; foennec; len; liors; goarem;
 meju; menez; parc; cf. Alor): PLOBANNALEC (K)
 St ANAON (*; liors; parc): PAULE (K)
 St ANEZIL (roz): SAUZON (V)
 St ANNEGALLE (*): MESLAN (V)
 St AOUEIN (*; Houen 7): PLOUGONVELIN (L)
 St APROUAN (loguel): PLOUARET (T)
 St AR PIVERT (Péver 7): PLOUÉZEC (B)
 St ARHEL (*; cf. Arzel): GUIDEL (V)
 St ARINLOUR (cp): TRÉGROM (T)
 St ARMEL (*; pâtis; touche): FÉGRÉAC (N)
 St ARMEL (*; fontaine): SAINT-ARMEL (R)
 St ARMEL (*): SAINT-ARMEL (V)
 St ARMEL (clos): PACÉ (R)
 St ARMEL (cp): MONTREUIL-sous-PÉROUSE (R)
 St ARMEL (*; fontaine; lande; bois; champ; pré):
 RADENAC (V)
 St ARMEL (*; pont): BRUZ (R)
 St ARMEL (cp): IRODOUER (M)
 St ARMEL (*; le champ de; le pré de): MÉNÉAC (M)
 St ARMEL (*): LORIENT (V)
 St ARMEL (fontaine): SAINT-GORGON (V)
 St ARMEL (*; comman; bande; clôture; béchia):
 CADEN (V)
 St ARMEL (*; parc): BUBRY (V)
 St ARMEL (*): SAINT-GLEN (D)
 St ARMEL (*; faubourg): GUÉRANDE (N)
 St ARMEL (chemin): SAVENAY (N)
 St ARMEL (pré): LOUHEHEL (M)
 St ARMEL (chapelle): MESLAN (V)
 St ARMEL (*; clos): LANTIC (B)
 St ARMEL (fontaine): PLOERMEL (M)
 St ARMEL (parc): CRACH (V)
 St ARNIAN (clos; Hoairman 7): BOQUÉHU (T)
 St ARZEL (*; cf. Armel): PLOUARZEL (L)
 St AVA (courtill): TRÉGOMEUR (B)
 St AVEC (*): PLOUHINEC (K)
 St AVEL (*; issue): COATREVEN (T)
 St AVÉ (huella; izella; leurger; liors; menez):
 PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN (K)
 St AVÉ (*; pont; parc): SAINT-AVÉ (V)
 St AVÉ (*): PLOURAY (V)
 St AVID (*; champ; courtill; pré; AVIT IN; David 7):
 PLÉLO (B)

St AVIT (David 7): POUILLAN (K)
 St AVIT (/David): QUIMPERLE (K)
 St BACHU (lande): la VRAIE-CROIX (V)
 St BARBAN (er goran): PRIZIAC (V)
 St BAUD (*; Beau CA; clos): MINIAC-sous-
 BÉCHEREL (M)
 St BEDAN (moulin IN): SAINT-BRANDAN (B)
 St BÉDIC (IN; clouze sant Padic; cp; prat; parc sant
 Public): MALGUÉNAC (V)
 St BER (ville): PLÉVENON (B)
 St BERGAT (loguel san Bergat): POULDOURAN (T)
 St BERRIEN (liors): SAINT-NICODEME (K)
 St BEUZI (cp; BEUZIT IN; cf. Bieuzy): RIEC-sur-
 BELON (K)
 St BLAY (*): COETMIEUX (D)
 St BIEUZY (fontaine): PLUVIGNER (V)
 St BIEUZY (*; parc): PLOEMEL (V)
 St BIHY (*; bois; lande; chemin; clos; cf. Bieuzy 7):
 PLÉLO (B)
 St BIHY (chemin lande allinto): la HARMOYE (K)
 St BIHY (*; verger): SAINT-BIHY (K)
 St BILY (bois de): TRÉDION (V)
 St BILY (*; lann; rodoué; parc): PLAUDREN (V)
 St BLAINE (pré): PACÉ (R)
 St BLAINE (*): MAROUÉ (B)
 St BRANDAN (*; moulin): SAINT-BRANDAN (B)
 St BRANDANT (*; lande; terres de): LANGONNET (K)
 St BREIS (*; prat; BREZ IN): PLÉHÉDEL (B)
 St BREVEN (fontaine): BREVIN; cf. Brevin): BERNÉ (V)
 St BRÉVIN (*; anglo-saxon): SAINT-BRÉVIN-les-
 PINS (N)
 St BRIAC (le champ; le jardin): CORSEUL (M)
 St BRIAC (liors): PLEUMEUR-GAUTIER (T)
 St BRIAC (*; clos): SAINT-BRIAC (M)
 St BRIAC (*): HÉNANBIHEN (B)
 St BRIEC (couarce; mané; parc; /BRIEUX; anc. cp):
 GUERN (V)
 St BRIEUC (*): PLESSÉ (N)
 St BRIEUC (la fenée de): TRÉMORÉL (M)
 St BRIEUC (fontaine): SAINT-CARREUC (B)
 St BRIEUC (champ; clos; fontaine): PLÉMY (B)
 St BRIEUC (*; buttes; clos; jannaie; minère; pannaie):
 MERDRIGNAC (M)
 St BRIEUC (clos): PLAINTEL (B)
 St BRIEUC (*): SAINT-BRIEUC-de-MAURON (M)
 St BRIEUC (*; pont): PLOEUC (B)
 St BRIEUC (rue de): FORDIC (B)
 St BRIEUC (clos): HÉNON (B)
 St BRIEUC (clos de): le ROC-SAINT-ANDRÉ (V)
 St BRIEUC (rue de): CHATEAUBRIANT (N)
 St BRIEUC (pièce): PLOUGUENAST (B)
 St BRIEUC (*; champ; clos): SAINT-BRIEUC-
 des-IFPS (M)
 St BRIO (le pré de): BOQUÉHU (T)
 St BROLDRE (*; lande; BranWalair JL): SAINT-
 BROLDRE (D)
 St BRÛ (*; /BAY 7; lande de): PLÉLO (B)
 St BRÛ (*; clos; pré; vallée): TRÉDIAS (M)
 St BUGAN (*): LOUDÉAC (B)
 St CADO (cp; Catoe JL): AURAY (V)
 St CADO (*; CADOC; rue de): SAINTE-REINE (N)
 St CADO (*; conqueziou; école; moustoir; moulin):
 BANNALEC (K)
 St CADO (parc): COMMANA (L)
 St CADO (rue): LOUDÉAC (B)
 St CADO (*): le CROISTY (K)
 St CADO (*; rue): GUÉRANDE (N)
 St CADO (*; le; anse; mané; grovan): BELZ (V)
 St CADO (*; parc; prat): MELLAC (K)
 St CADO (*): MOELAN (K)
 St CADO (*): PLOEMEL (V)
 St CADO (*): SÉVIGNAC (M)
 St CADO (cp; tachen; parc; lan; prad; ronz):
 SAINT-CARDEC-TRÉGOMEL (V)

St CADOC (*): PLEUCADEUC (V)
 St CADOU (*): SIZUN (L)
 St CADOU (anse): QUIMPER (K)
 St CADOU (*; leurger): GOUESNACH (K)
 St CADOU (parc/CADO; CADO IN): PLOUMILLIAU
 (T)
 St CADREUC (*): PLOUBALAY (M)
 St CADUAN (*): BRASPARTS (K)
 St CAJUGAU (carreaux rouges): PLESSIX-BALISSON
 (M)
 St CALLAC (*): POMMERIT-le-VICOMTE (T)
 St CANO (*; clos de; courtill; verger derrière): ERQUY
 (B)
 St CANOT (clos): PLANGUENOUAL (B)
 St CARADEC (*): SAINT-CARADEC (K)
 St CARADEC (*; Carrec CA): RIEC-sur-BELON (K)
 St CARADEC (pont de): NEULLAC (V)
 St CARADEC (pont de): NOYAL-PONTIVY (V)
 St CARADEC (*; liors; parc; prat; roz): MELLAC (K)
 St CARADEC (pont de): SAINT-GÉRAND (V)
 St CARADEC (*; parc): SAINT-CARDEC-
 TRÉGOMEL (V)
 St CARADEC (moulin de): TRÉVÉ (B)
 St CARADEC (*; quat; parco): HENNEBONT (V)
 St CAURIN (champ): CALORGUEN (M)
 St CARNÉ (*; champ): SAINT-CARNÉ (D)
 St CARRÉ (*; parc): LANRODEC (T)
 St CARRÉ (parc): PLOUARET (T)
 St CARRÉ (*): LANVELLEC (T)
 St CARREUC (clos; pré; Carrec JL): PLÉMY (B)
 St CARREUC (*): SAINT-CARREUC (B)
 St CAST (cp; île; clos; champ; /CAS): SAINT-CAST
 (B)
 St CAST (le champ de): TRÉGUIDEL (B)
 St CASTE (le courtill): TRÉGOMEUR (B)
 St CAURIN (croix): PLOUGUENAST (B)
 St CAVA (*): PLOUGUENEAU (L)
 St CAVIL (parc): BUBRY (V)
 St CIEUX (*; champ; Sêoc JL): LANCIEUX (M)
 St CLEVEZ (parc; prat): SAINT-CLET (T)
 St COLEA (*; foennec; liors; parc): GUILLIGOMARCH
 (V)
 St CODELEGUY (*): SAINT-CARDEC-TRÉGOMEL
 (V)
 St CODENNEC (*; liors; chemin de; roch er): GUÉNIN
 (V)
 St COFF (*; prat): PLOUAY (V)
 St COGNAN (*; liors; issue de): SAINT-NICODEME
 (K)
 St COLOMBAN (*; motien): PLUVIGNER (V)
 St COLOMBAN (lande): SAINT-ETIENNE-de-
 CORCOUÉ (N)
 St COLOMBAN (*; er ochan; pointe): CARNAC (V)
 St COLOMBAN (*): PONTCHATEAU (N)
 St COLOMBAN (*): SAINT-COLOMBAN (N)
 St COLOMBAN (cp): PLOUNÉVEZ-QUINTIN (K)
 St COLOMBAN (Colomban CA): BRÉLIDY (T)
 St CONER (*): CAUDAN (V)
 St CONGARD (*): SAINT-CONGARD (V)
 St CONNAN (prat): KERGRIST-MOELOU (K)
 St CONNAN (*; étang; moulin; parc): SAINT-
 CONNAN (K)
 St CONNAY (cp; stang; feunteun; coz for; moulin):
 LANVELLEC (T)
 St CONNEC (*): SAINT-CONNEC (K)
 St CONNEC (*): PLOMELIN (K)
 St CONNET (cozthoc; parc; prad; parc lann; stuhen):
 CALAN (V)
 St CONNET (*; Conet CA): LIGNOL (V)
 St CONOGAN (lant): TRÉOGAN (K)
 St CONOGAN (*; parc): GLOMEL (K)
 St CONOGAN (*): QUIMPER (K)
 St CONOGAN (cp): BOLAZEC (K)
 St CONOGAN (*; goarem; parc; liors): PLOMELIN (K)
 St CORANTIN (coad sant Korantin; prat feunteun;

Cobramin LF): SPÉZET (K)
 St CORENTIN (*): CARNOET (K)
 St CORENTIN (*): SAINT-BARTHÉLÉMY (V)
 St CORENTIN (cp; rue): PLOMODIERN (K)
 St CORENTIN (*): POUILLOUEN (K)
 St CORENTIN (*): SCRIGNAC (K)
 St CORENTIN (parc): PLOUYÉ (K)
 St CORNÉLY (lann): LANGUIDIC (V)
 St CORNÉLY (fontaine; lande): PLOUHINEC (V)
 St CORNÉLY (*): PÉAULE (V)
 St CORNÉLY (*; trion sant Connelly): CARNAC (V)
 St COUDAN (*; lande; parc; prat): KERGRIST-
 MOELOU (K)
 St COULEAU (liorz; parc; meju; COULEO IN):
 TRÉMÉOC (K)
 St COULITZ (*): SAINT-COULITZ (K)
 St COULMAN (mare de; Coulban IGN): MINIAC-
 MORVAN (D)
 St COULOMB (*; pré): SAINT-COULOMB (D)
 St COULOMB (les rochelles de): SAINT-MÉLOIR-
 des-ONDES (M)
 St CRIHEC (parc): GUERN (V)
 St CRY (*; clos; lande; noi; pont; moulin): NIVILLAC
 (N)
 St DALL (parc sant Dall): TRÉMÉOC (K)
 St DAMAN (gouals sant Daman): MONTERBLANC (V)
 St DAMANT (DAMAN CA IN): le HAUT-CORLAY
 (K)
 St DAVID (*; liors): GOUDELIN (T)
 St DAVID (loguel): GOMMENECH (T)
 St DAVID (*; le carre): SAINT-MARTIN-des-PRÉS (K)
 St DAVID (*; miné): SCAER (K)
 St DAVID (cp; parc): PLOUGUERNEVEL (K)
 St DAVID (parc; prat): PLOUARET (T)
 St DEC (cp; coast; foennec; parc; verger; cf. TEC):
 CLOHARS-FOUESNANT (K)
 St DEC (*; parc bihan; parc bonal): PLOUAY (V)
 St DEGAN (*; mané): BRECH (V)
 St DEHUEN (lan; parquin; prat; /DOUEN; parc):
 GUERN (V)
 St DELAY (parc): QUISTINIC (V)
 St DELEC (*; douar; moulin; ronz): PLOURAY (V)
 St DELOU (prad): le SAINT (K)
 St DÉMET (*): PLOZÉVET (K)
 St DENAC (*; DENOAC IN): SAINT-ANDRÉ-des-
 EAUX (N)
 St DENEC (*): PORSPODER (L)
 St DENEZ (lannec; DENIS lannec; liors; DENIS IN):
 PLOUBAZLANEC (B)
 St DENOUAL (*; bois; étang; jardin): SAINT-
 DENOUAL (B)
 St DENOUAL (bois): LANDÉBIA (D)
 St DENOUEL (*): CANCALE (M)
 St DERENOT (*; liors; /DRENO CA IN): PLOULECH
 (T)
 St DERRIEN (ville; DERRIEN IN; DerGen LF):
 HÉNANBIHEN (B)
 St DERRIEN (coast): BRANDIVY (V)
 St DÉRON (*): PLOEMEUR (V)
 St DERRIEN (*; foennec; goarem; menez; parc):
 SAINT-DERRIEN (L)
 St DERRIEN (*): SAINT-NICODEME (K)
 St DERRIEN (prat): COMMANA (L)
 St DERUEN (*; parc; /DERVEN; DERVERN IN):
 BRANDIVY (V)
 St DERVÉEC (*; DEREVEC IN): TRÉGASTEL (T)
 St DERVERN (perize sant Derven; prad): MEUCON (V)
 St DERVERN (*): PLUVIGNER (V)
 St DEVAL (*): SAINT-HERNIN (K)
 St DIEL (*; mané; parc): RIANTEC (V)
 St DILLY (goarem): GUICLAN (L)
 St DIRLY (*; parc; prat; roz; IRLY IN): PAULE (K)
 St DIVI (coast; lannec; prat): PLOUMILLIAU (T)
 St DIVY (*): SAINT-DIVY (L)
 St DIVY (*): TELGRUC (K)

St DIVY (parc) : TRÉMÉVEN (K)
 St DIVY (goarem ; parc) : BRENNILIS (K)
 St DIVY (menez) : GUENGAT (K)
 St DIVY (Penhoat) : SAINT-THONAN (L)
 St DIVY (*) : PLOUNÉOUR-MÉNEZ (L)
 St DIVY (*) : liors ; jardin ; verger ; coat ; goarem ; parc ; prat : PLOUIGNEAU (T)
 St DIVY (*) : KERSAINT-PLABENNEC (L)
 St DIVY (*) : GUPPAVAS (L)
 St DIVY (parc saint Divy an traou) : le MOUSTOIR (K)
 St DOHA (*) : MERDRIGNAC (M)
 St DOLAY (*) : SAINT-DOLAY (N)
 St DOMINEUC (*) : domaine : SAINT-DOMINEUC (M)
 St DONAN (*) : champ ; côte ; lande : SAINT-DONAN (B)
 St DONAT (*) : métairie : SAINT-NICOLAS-du-TERRE (V)
 St DONAT (*) : PLEYBER-CHRIST (L)
 St DONAT (*) : CARENTOIR (V)
 St DONNAN (hoarou) : TRESSIGNAUX (B)
 St DOUË (*) : rue : QUESTEMBERT (V)
 St DOUREN (liors ; loguel ; praden) : PLEUMEUR-GAUTIER (T)
 St DOURIEN (cp ; pradic ; prat ; DOURIEN IN) : LANNION (T)
 St DRAFF (*) : liors ; parc : GUICLAN (L)
 St DRÉ (*) : NOYAL-PONTIVY (V)
 St DRÉDENO (*) : SAINT-GÉRAND (V)
 St DREG (sant Dreg ; saint DREGUE ; DREG IN) : SAINT-GOAZEC (K)
 St DRÉANAN (parc) : PERSQUEN (V)
 St DRÉO (parc saint Dreo) : PLOUNÉVEZ-LOCHRIST (L)
 St DREYER (*) : PLOUHINEC (K)
 St DRÉZOUARN (*) : Reithhoiam JL : KERGLOFF (K)
 St DRIDAN (*) : moulin ; coat ; foennec ; goarem ; liors ; menez ; parc : CORAY (K)
 St DRIEC (*) : Menez Guen ; /DRIEUC : CROZON (K)
 St DRIEN (foennec ; stang ; cf. Derien ?) : ELLIANT (K)
 St DRIENT (*) : Menez ; RitGent JL ; cf. Régent : CROZON (K)
 St DRIONE (*) : PLOUJALMÉZEAU (L)
 St DROMÉY (lande) : le VIEUX-BOURG (K)
 St DROUARY (lande) : le VIEUX-BOURG (K)
 St DUEL (*) : liors ; foennec ; goarem ; parc : LANGOLEN (K)
 St DUGAS (*) : DÉGAS ; DUGAST IN : PLUMELEC (V)
 St DUREC (*) : parc ; prat ; ludoc JL : TRÉBEURDEN (T)
 St DUZEC (*) : issu ; parc ; UZEC IN : PLEUMEUR-BODOU (T)
 St DU (*) : parc bihan) : PLOUAY (V)
 St ÉDERN (parc saint Edern ; prat) : PLOUGAR (L)
 St ÉDERN (*) : EDEN CA ; EDEN IN : PLOUESCAT (L)
 St ÉDERN (Edern CA ; mezou) : PLOUHA (B)
 St ÉDONER (parc) : MALGUÉNAÇ (V)
 St EFFLAM (lannec) : PLOUNÉVEZ-QUINTIN (K)
 St EFFLAM (cp ; Efflamme CA) : LANGOELAN (V)
 St EFFLAM (*) : goarem ; parc : PLESTIN (T)
 St EFFLAM (clos) : SAINT-GILDAS (K)
 St EFFLAM (*) : PÉDERNEC (T)
 St EFFLAM (*) : Efflamme CA lioch couar) : KERVIGNAC (V)
 St EFFLAN (le pré de) : MERLEVENEZ (V)
 St EFLÉZ (*) : LANVÉOC (K)
 St ÉGARÉC (*) : rue ; ToCaroc ?) : LAMPAUL-PLOUARZEL (L)
 St ÉGARÉC (*) : KERLOUAN (L)
 St ÉGARÉC (cp ; parc) : la FORET-FOUESNANT (K)
 St ÉGARREK (*) : foennec ; EGAREC IN : BRIEC (K)
 St ÉGONNEC (*) : EGANEC CA ; cf. Thégonnec : KERGLOFF (K)
 St ÉLAU (goarem ; parc ; prat) : LANDELEAU (K)

St ÉLÉLAN (*) : LANGUIDIC (V)
 St ÉLIAU (IN ; ELLIOT CA ; JELIO ; parc gueyen ; Téliau) : BUBRY (V)
 St ÉLIVET (cp) : LANNION (T)
 St ÉLO (parc ; cf. Telo) : le CLOITRE-PLYEBEN (K)
 St ÉLORET (*) : parc placen ; prat ; liors ; HaelUoret ?) : GOUDELIN (T)
 St ÉLOUAN (*) : placis : SAINT-GUEN (K)
 St ELVEN (*) : KERSAINT-PLABENNEC (L)
 St ENDUR (en NOVAUT) : MESLAN (V)
 St ÉNÉC (parc sant Énec ; rest bihan) : TAULÉ (L)
 St ÉNER (croas ; coat ; feunteun ; goarem ; prat) : BOTSORIEL (T)
 St ÉNER (*) : GUERLESQUIN (T)
 St ÉNGUET (FENIGUEL ; vallée ; marais ; pré) : NOTRE-DAME-du-GUILDO (B)
 St ÉNO (*) : lann ; derrière ; le petit) : GUÉNIN (V)
 St ÉNOÇ (prat ; ENOCH IN) : SAINT-GILLES-les-BOIS (T)
 St ÉNOË (*) : loguel ; parc : ENOC ?) : SAINT-GILLES-les-BOIS (T)
 St ÉNOGAT (*) : place) : DINARD (M)
 St ÉNOGAT (*) : PLUMAUGAT (M)
 St ÉOZEN (croas'h san Eozen ; Eudon JL) : PLOUGOULM (L)
 St ÉRÉP (*) : PLABENNEC (L)
 St ERLIN (parc ; cf. Plusherlin, Hemin ; Hoiamin ?) : PABU (T)
 St ERMAN (*) : le QUILLIO (K)
 St ERMEL (*) : cf. Armel) : LANDERNEAU (L)
 St ERMEL (*) : pré ; ARMEL IN : PLAINE-HAUTE (B)
 St ERNEL (lann er ; HoiamHael ?) : BUBRY (V)
 St EROUAN (parc ; lot ; St Erwan) : MINIHY-TRÉGUIER (T)
 St ERVEN (*) : PLOUAY (V)
 St ERVOAN (croch) : TRÉDARZEC (T)
 St ERVOAN (tachen) : POMMERIT-JAUDY (T)
 St ERVOAN (coat ; lann ; liors ; mezec coat ; parc) : GRACES (T)
 St ERVOAN (prad) : PLOUBEZRE (T)
 St ÉTÉUX (*) : NOYAL (B)
 St ÉTURIEN (coat ; prat ; roz ; toul) : le VIEUX-MARCHÉ (T)
 St ÉTURIEN (*) : ETHURIEN IN : PLOUNÉVEZ-MOEDEC (T)
 St EUZEN (prad sant Euzen ; cf. Eozen) : SAINT-THEGONNEC (L)
 St ÉVANS (*) : prat ; EVENCE ; EVAUS CA) : BÉGARD (T)
 St ÉVARZEC (*) : SAINT-EVARZEC (K)
 St ÉVEN (parc ; port) : SAINT-MÉEN (L)
 St ÉVEN (San Even) : PLOUVORN (L)
 St ÉVQUE (cosquer) : GUIDEL (V)
 St FAU (prat) : LOHUEC (T)
 St FELAN (*) : coucharoc ; parc ; tachen) : SILFIAC (V)
 St FIACRE (route de) : MONNIERES (N)
 St FIACRE (*) : le guemic) : SAINT-BARTELEMY (V)
 St FIACRE (*) : cleguer ; le strevet) : CROZON (K)
 St FIACRE (cp ; lande ; parc ; prad feten ; prad bras) : le FAOUET (K)
 St FIACRE (*) : RIEC-sur-BELON (K)
 St FIACRE (*) : clos) : MAROUË (B)
 St FIACRE (*) : bois ; grée) : MALANSAC (V)
 St FIACRE (*) : SAINT-BRANDAN (B)
 St FIACRE (*) : place) : SAINT-FIACRE (T)
 St FIACRE (cp ; jardin ; pré) : RENAC (V)
 St FIACRE (*) : GUILERS (L)
 St FIACRE (*) : lann) : MELRAND (V)
 St FIACRE (cp ; jardin ; pré) : SOULVACHE (N)
 St FIACRE (route de) : VERTOU (N)
 St FIACRE (coat ; parc) : KERNÉVEL (K)
 St FIACRE (*) : POULDERGAT (K)
 St FIACRE (chapelle ; roz) : PLOUBEZRE (T)
 St FIACRE (*) : GUIDEL (V)

St FIACRE (parc bras ; penn) : SAINT-PÉVER (T)
 St FIACRE (*) : foennec ; liors ; parc) : MAHALON (K)
 St FIACRE (*) : coat ; lannec ; liors ; parc ; prat) : le VIEUX-MARCHÉ (T)
 St FIACRE (*) : placen ; goarem ; praden ; parc ; lanneyes) : GURUNHUEL (T)
 St FIACRE (parc) : MINIHY-TRÉGUIER (T)
 St FIACRE (rue) : PIRIAC (N)
 St FIACRE (route) : SAINT-AUBIN-du-CORMIER (R)
 St FIACRE (noé ; pont) : RÉGUINY (V)
 St FIACRE (*) : fontaine ; lande ; pont) : RADENAC (V)
 St FIACRE (*) : pors ; parc) : PLÉHÉDEL (B)
 St FIACRE (rue) : ANCENIS (N)
 St FIACRE (*) : AURAY (V)
 St FIACRE (*) : leurger ; foennec ; parc) : TREFFIAGAT (K)
 St FIACRE (*) : bois ; pré) : PLUSQUELLEC (K)
 St FIACRE (le verger) : SAINT-RÉMY-du-PLEIN (D)
 St FIACRE (*) : PLOURIN-MORLAIX (T)
 St FIACRE (landes ; launay) : SAINT-MARIE (V)
 St FIACRE (fontaine) : GUENGAT (K)
 St FIACRE (sur MAINE) : SAINT-FIACRE-sur-MAINE (N)
 St FIACRE (*) : bois ; pré) : GAHARD (R)
 St FIACRE (clos) : SAINT-MALO (M)
 St FIACRE (*) : moulin) : QUINTIN (B)
 St FIACRE (cp ; mezou) : LANMEUR (T)
 St FIACRE (*) : champ) : PLOUHINEC (V)
 St FIACRE (clos ; courtill) : les IFFS (M)
 St FLAN (goarem) : LOHUEC (T)
 St FORION (*) : goarem ; tachen ; Symphorien ?) : PLUSQUELLEC (K)
 St FRÉGANT (*) : SAINT-FRÉGANT (L)
 St FREUX (froc) : PLANCOET (B)
 St FROVEN (cp ; clos ; pré) : LANGAST (D)
 St GALEN (parc) : CORAY (K)
 St GANTON (*) : lande) : ARRADON (V)
 St GANTON (port) : PLÉHÉREL (B)
 St GELVEN (route de) : LANISCAT (K)
 St GELVEN (*) : parc ; guern) : SAINT-GELVEN (K)
 St GENDIE (*) : COLLOREC (K)
 St GENTIEN (noé ; champ ; marais ; parc ; pré) : PLUHERLIN (V)
 St GÉRAN (GIRAU) : PLÉVENON (B)
 St GÉRAN (port) : PLÉHÉREL (B)
 St GÉRARD (*) : SAINT-GÉRARD (V)
 St GERNOUIN (*) : lamHouen ?) : MAROUË (B)
 St GICQUEL (étang ; pont ; JudicHael) : la TRINITÉ-PORHOET (M)
 St GILDAS (lavor de) : TRÉGOMEUR (B)
 St GILDAS (cp) : LANILTUT (L)
 St GILDAS (menez) : DINEAULT (K)
 St GILDAS (*) : mez pors) : OUESSANT (L)
 St GILDAS (*) : CAST (K)
 St GILDAS (*) : SQUIFFEC (T)
 St GILDAS (chemin de) : PLOMODIERN (K)
 St GILDAS (*) : GUISSÉNY (L)
 St GILDAS (montagne de) : MAILVILLE (N)
 St GILDAS (port) : HOUAT (V)
 St GILDAS (*) : CLÉGUÉREC (V)
 St GILDAS (*) : MAEL-PESTIVY (K)
 St GILDAS (marais ; route) : GUENROUET (N)
 St GILDAS (port) : HOUAT (V)
 St GILDAS (pré) : MACHECOUL (N)
 St GILDAS (chemin de la pointe) : PLAINE-sur-MER (N)
 St GILDAS (rue de PONTCHATEAU) : PONTCHATEAU (N)
 St GILDAS (*) : GUEDAS ; lande) : SAINT-JACUT (V)
 St GILDAS (*) : LANRIVAIN (K)
 St GILDAS (*) : pointe ; côte) : PRÉFAILLES (N)
 St GILDAS (*) : SAINT-GILDAS-des-BOIS (N)
 St GILDAS (cp) : ALLAIRE (V)
 St GILDAS (*) : ARRADON (V)

St GILDAS (*) : lande de ; route de ; la clôture de) : GUEGON (V)
 St GILDAS (barde ; lande ; landier) : BOHAL (V)
 St GILDAS (ros) : MUZILLAC (V)
 St GILDAS (prad) : LOCQUELTAS (V)
 St GILDAS (rivière) : RIEUX (V)
 St GILDAS (*) : clôture ; moulin ; pré) : CADEN (V)
 St GILDAS (pré de) : PLOUHINEC (V)
 St GILDAS (*) : SAINT-GILDAS (K)
 St GILDAS (cp ; chemin) : SAINT-GILLES-PLIEAUX (K)
 St GILDAS (*) : SAINT-GILDAS-de-RHUY (V)
 St GILDAS (*) : CARNOET (K)
 St GILDAS (*) : cp ; fontaine ; chemin) : LANISCAT (K)
 St GINDIG (*) : QUINDIC IN) : PLOUNÉVEZ-du-FAOU (K)
 St GINION (parc) : PLESCOP (V)
 St GLEN (*) : clos ; courtill ; lande) : SAINT-GLEN (D)
 St GOAL (cp ; GOUAL ; parc ; UuoidUal JL) : PLOUIGNER (V)
 St GOAZEC (*) : SAINT-GOAZEC (K)
 St GOBRIEN (fontaine) : GRAND-CHAMP (V)
 St GOBRIEN (rue de) : MESQUER (N)
 St GOBRIEN (parc) : GUILLAC (M)
 St GOBRIEN (*) : moulin ; lande) : SAINT-SERVANT (V)
 St GOBRIEN (lann ; parc) : CAMORS (V)
 St GOLVEN (*) : cf. Goulven) : TAUPONT (M)
 St GOLVEN (*) : SAINT-DIDIER (R)
 St GOLVEN (chapelle ; lande de ; mare de ; pré de ; /GULVEN ; GELVEN) : CAUREL (K)
 St GONAN (*) : bois de ; terres de ; Conan) : CARO (M)
 St GONDREY (clos ; pré) : la BAUSSAINE (M)
 St GONÉRY (moguerou) : TRÉVOU-TRÉGUIGNEC (T)
 St GONÉRY (cp ; lannec ; loguel ; parc ; prat) : PLOUGRESCANT (T)
 St GONÉRY (*) : PLOUGRAS (T)
 St GONLAY (*) : bois ; broussis ; pré) : SAINT-GONLAY (M)
 St GONNERY (*) : SAINT-GONNERY (V)
 St GONVAC'H (*) : GOUVAC'H ; GOUVAR'C'H ; GOUVAR'CH IN) : LANDUNVEZ (L)
 St GONVAL (cp ; loguel ; prat / DONVAL) : PENNVAN (T)
 St GONVELD (*) : /GONVELO) : LANDUNVEZ (L)
 St GONVEN (*) : PLOUÉZOCH (T)
 St GORGON (*) : moulin) : SAINT-GORGON (V)
 St GORGIN (IN ; le courtill St Gouron CA) : TRÉMUSON (B)
 St GOUBRIEN (chêne) ; cf. Goubrien) : PLOUFRAGAN (B)
 St GOUDAS (pré / GOUDA ; GOUDAS IN) : PLESLIN (M)
 St GOUËNIC (parc) : FOUESNANT (K)
 St GOUËNO (*) : PLEO (B)
 St GOUËNO (*) : liors) : PLEGUIEN (B)
 St GOUËNO (*) : allée ; vallée) : SAINT-GOUËNO (B)
 St GOUËNOU (loguel ; parc) : PLOUGUIEL (T)
 St GOULVAIN (la petite jeannais ; le saint-GOULVAIN) : CRÉHEN (M)
 St GOULVEN (parc) : MESPAUL (L)
 St GOULVEN (cp ; plaquer) : LANVELLEC (T)
 St GOURDRÉ (*) : Goudré CA clos) : les IFFS (M)
 St GOURLAIS (*) : MUZILLAC (V)
 St GOUSTAN (*) : chemin ; place ; rue) : MUZILLAC (V)
 St GOUSTAN (*) : plage) : le CROISIC (N)
 St GOUSTAN (lot) : SAINT-GILDAS-de-RHUY (V)
 St GOUSTAN (*) : THEIX (V)
 St GOUSTAN (*) : femme) : HERRIGNAC (N)
 St GOUSTAN (me) : le POULIGUEN (N)
 St GOUSTAN (*) : AURAY (V)
 St GOUVAC'H (*) : cf. Gouvac'h ?) : PLOURIN-PLAUDALMÉZEAU (L)
 St GOUVRY (*) : rabine ; Uuobri JL) : SAINT-GOUVRY (V)

St GRAVÉ (*; jannier) : SENS-de-BRETAGNE (R)
 St GRAVÉ (*; clôture; pâture; landier; pâties) :
 SAINT-GRAVÉ (V)
 St GRAVÉ (*; pré; métairie; landier) : TRÉDION (V)
 St GROHERLIN (prat) : PLÉLAUFF (V)
 St GUEHA (la côte; la pâture; le terre) : TRÉVENEUC
 (B)
 St GUEL (*; BOURGNEUF-en-RETZ (N)
 St GUELTAS (*; cf. Gildas) : QUINTENIC (B)
 St GUELTAS (*; manoir; moulin; champ; jardin;
 prairie) : HÉNANSAL (B)
 St GUEN (*; VANNES (V)
 St GUEN (*; lann; lande) : SAINT-BARTHELEMY (V)
 St GUEN (*; parc) : SAINT-TUGDUAL (K)
 St GUEN (*; champs; clos) : PLOUFRAGAN (B)
 St GUEN (lann) : le CROISTY (K)
 St GUEN (*; prat) : GUÉNIN (V)
 St GUÉNAEL (cosquer; GUINIEL; coat bihan) :
 GUISCRUFF (K)
 St GUÉNAEL (*; village; parc; porch; GUENHAE LIN) :
 PLOUHARNEL (V)
 St GUÉNAEL (*; LANESTER (V)
 St GUÉNAEL (*; fetan; huem; lann; prad; parc) :
 PLUVIGNER (V)
 St GUÉNAEL (*; pré de la cp; GUENEL le perray) :
 GOMENÉ (M)
 St GUÉNAEL (*; bois) : CLÉGUER (V)
 St GUÉNAL (*; coat; goarem; liors; parc) : ELLIANT
 (K)
 St GUÉNAL (*; rue; chemin) : LANDIVISIAU (L)
 St GUÉNAL (cp) : POUILLAOUEN (K)
 St GUENDAL (*; VENDAL IN) : DOUARNENEZ (K)
 St GUENEL (parc; cf. Guénael) : GUERN (V)
 St GUENTIN (*; PLOURAY (V)
 St GUENOLÉ (cp; goarem; liors; parc; UuinUaloel
 JL) : COLLORÉC (K)
 St GUENOLÉ (*; PLOUHINEC (K)
 St GUENOLÉ (*; MOELAN (K)
 St GUENOLÉ (parc) : ELLIANT (K)
 St GUENOLÉ (*; coat; jardin; leur; liors; arvern; parc;
 goarem; prat; mejou; verger) : PLUGUEFFAN (K)
 St GUENOLÉ (chemin de) : PONT-CROIX (K)
 St GUENOLÉ (*; PLOUGASTEL-DAOULAS (K)
 St GUENOLÉ (*; SCAER (K)
 St GUENOLÉ (rue) : BATZ-sur-MER (N)
 St GUENOLÉ (ty) : PLEUVEN (K)
 St GUENOLÉ (*; parc; prat ster) : LOPÉREC (K)
 St GUENOLÉ (*; CROZON (K)
 St GUENOLÉ (*; coat; jardin; ty; prat) :
 LOCOUENOLÉ (L)
 St GUENOLÉ (cp; liors; parc) : GOURIN (K)
 St GUENOLÉ (cp) : LANGONNET (K)
 St GUENOLÉ (cp) : FOUENANT (K)
 St GUENOLÉ (*; cp; GUIGNOLET; rous) : PRIZIAC
 (V)
 St GUENOLÉ (*; ERGUÉ-GABÉRIC (K)
 St GUENOLÉ (*; coat; foennec; goarem; parc) :
 CLOHARS-FOUENANT (K)
 St GUENOLÉ (*; PENMARCH (K)
 St GUENOLÉ (cp; goarem; parc ar chapel) :
 CARANTEC (L)
 St GUENOLÉ (*; lannec; prat) : TONQUÉDEC (T)
 St GUENOLÉ (*; prat Tréguinec) : TRÉVOU-
 TRÉGUIGNEC (T)
 St GUESNOY (*; chemin) : MINIAC-MORVAN (D)
 St GUEVROC (cp) : TRÉPLEZ (L)
 St GUIDÉ (le pré de) : TRÉGUIGUEL (B)
 St GUIDO (cp; liors; GUILDO IN) : LOCTUDY (K)
 St GUIGNAN (*; cp; liors; parc; mare; prat) :
 SAINT-JEAN-KERDANIEL (T)
 St GUIGNER (prat san Guigner; huern; huimen) :
 PLUVIGNER (V)
 St GUIGNOLET (*; coat; GUÉNOLE IN) :

PLOURACH (K)
 St GUTHAT (terres) : la BOUILLIE (B)
 St GUILHÉ (*; pré) : SAINT-CARREUC (B)
 St GUILMILAU (parc sant Guimilau) : PLOUGOUR-
 VEST (L)
 St GUINEC (*; sant Vinec) : HUELGOAT (K)
 St GUINEL (*; les hauts de) : MAURON (M)
 St GUINON (St GUIMOND IN; St GUINIEN CA; le
 clos St GUJNAUT CA; sur St GUJNAUT CA) :
 HILLION (B)
 St GUINISSE (parc; pont; tachen; /GUERISE; prat) :
 PLOURAY (V)
 St GUINOUX (*; clos) : SAINT-GUINOUX (D)
 St GUIREC (tachen) : LOUANNEC (T)
 St GUIREC (*; parc) : PERROS-GUIREC (T)
 St GUIREC (GUIREUC *; placitres; terres) :
 PLÉVENON (B)
 St GUIREUC (*; PLÉHÉREL (B)
 St GUIVRAIS (*; clos; courtil; /GUVIRAY) : la
 CROIX-HELLÉAN (M)
 St GURVAL (*; manoir) : GUER (M)
 St GUYOMARD (*; SAINT-GUYOMARD (V)
 St GUYON (côt; lann; parc lann) : PLUVIGNER (V)
 St HALORY (de) : BINIC (B)
 St HALORY (*; étang) : PORDIC (B)
 St HARAN (*; prat) : PLESTIN (T)
 St HÉLARY (clos) : BRINGOLO (T)
 St HÉLBIN (loguel; parc) : KERBORS (T)
 St HÉLEN (*; SAINT-HÉLEN (D)
 St HELLIN (manoir) : SAINT-THÉOGONNEC (L)
 St HÉLO (parc; cf. Têlo, Thêlo) : SPÉZET (K)
 St HÉRAN (clos) : MESLAN (V)
 St HÉRAN (en Radenac) : MORÉAC (V)
 St HERBOT (*; SAINT-THONAN (L)
 St HERBOT (*; PLOUNÉVEZ-QUINTIN (K)
 St HERBOT (pièce) : SAINT-RENAN (L)
 St HERBOT (*; QUIMPER (K)
 St HERBOT (*; LOQUEFFRET (K)
 St HERBOT (cp; placen) : PLOULECH (T)
 St HERBOT (cp; goarem; jardin; parc; ERBOT IN) :
 TAULÉ (L)
 St HERBOT (parc) : LANRIVOARÉ (L)
 St HERBOT (DERBOT croix; parc; prat; liors) : le
 TREVOUX (K)
 St HERBOT (anoguc; coat; croas; parc) : le VIEUX-
 MARCHÉ (T)
 St HERBOT (*; BOTMEUR (K)
 St HERBOT (prat) : COLLORÉC (K)
 St HERBOT (*; PLONÉVEZ-du-FAOU (K)
 St HERBOT (*; BRASPARTS (K)
 St HERBOT (*; Ploenez Goad San Derbox) : BRENNILS
 (K)
 St HÉREC (sant Herce) : LOUANNEC (T)
 St HERMÉ (courtil) : LANRODEC (T)
 St HERNÉC (*; /TERNEC; parc bras) : PRIZIAC (V)
 St HERNEL (*; ARMEL IN) : ALLINEUC (B)
 St HERNIN (parc) : LOCARN (K)
 St HERNIN (HERMIN /HERMIN /HERMON; HERNIN
 IN) : PLOUMAGOAR (T)
 St HERNIN (*; SAINT-HERNIN (K)
 St HERNIN (*; CROZON (K)
 St HERVÉ (*; BUBRY (V)
 St HERVÉ (*; QUIMPER (K)
 St HERVÉ (croc'h) : le FAOUET (T)
 St HERVÉ (cp) : BOUQUÉHO (T)
 St HERVÉ (cp) : PERSQUEN (V)
 St HERVÉ (*; goarem; prat; plasquier; église) :
 PLÉLAUFF (V)
 St HERVÉ (*; SAINT-HERVÉ (B)
 St HERVÉ (moulin; roz) : BAYE (K)
 St HERVÉ (parc) : TRÉVÉREC (T)
 St HERVÉ (*; lande) : PLOUFRAGAN (B)
 St HERVÉ (*; SAINT-NICOLAS-du-PÉLEM (K)
 St HERVÉ (*; goarem; guem; minez; pont; prat) :
 GOURIN (K)

St HERVÉ (pâturage; bois; pâties) : CARO (M)
 St HERVÉ (*; parc) : PLOUNÉVENTER (L)
 St HERVEN (*; cf. Hervézen) : PLUVIGNER (V)
 St HERVÉZEN (*; vallée; plateau; HaerUethen JL) :
 LIGNOL (V)
 St HILLAN (prat) : QUISTINIC (V)
 St HINGUER (Minguer CA) : LOGUIVY-PLUGRAS
 (T)
 St HIREL (*; le GOURAY (B)
 St HIREL (*; RUCA (B)
 St HISEC (cosquer; lann; parc; / SLISEC; *; prat;
 Judoc ?) : BUBRY (V)
 St HOARDON (goarem sant Hoardon) : PLOUNÉ-
 VEZ-LOCHRIST (L)
 St HOUARNE (parc) : LANHOURARNEAU (L)
 St HOUARNE (cosdic) : PLOUNÉVEZ-LOCHRIST (L)
 St HOUARNEAU (*; canabec; leur guer; liors; prat;
 trau) : BOURBRIAC (T)
 St HOUARNO (cp; cabaret; parc; prat; HoiamNou JL) :
 LANGOELAN (V)
 St HOUARNO ? (prat Santo Hamo) : PLÉLAUFF (V)
 St HOURLÈNE (San Hourlène) : LOC MARIAQUER (V)
 St HOVEC (*; LOUDÉAC (B)
 St HUERN (*; LANGONNET (K)
 St HUGÉON (*; croas; loguet; croix de saint UGEON) :
 TutGen ?) : LANNION (T)
 St HUILLO (*; LANVÉNÉGEN (K)
 St HUMEL (prat fetan) : GUISCRUFF (K)
 St IBILIAU (HILLAU; IBILIAU IN) : PLOUGUIN (L)
 St IBILIAU (HILLAU; IBILIAU IN) : SAINT-PABU (L)
 St IDEUC (bourg) : SAINT-MALO (M)
 St IDRIEL (*; loguel; placen) : PLUZUNET (T)
 St IDUNET (*; parc grule; prat; Edunet JL) :
 PLUZUNET (T)
 St IGEAUX (*; Iliaw JL) : SAINT-IGEAUX (K)
 St IGNACE (cp Iunaw JL) : SAINT-AGNAN (V)
 St IGNÉ (*; SAINT-VINCENT-des-LANDES (N)
 St IGNEUC (*; lunoc) : SAINT-IGNEUC (B)
 St IGNU (le rest parc; coat; parc; prat; Iunaw JL) :
 PLOUGNEAU (T)
 St ILAN (*; pré; château; halte; rue) : LANGUEUX (B)
 St ILAN (clos) : PLAINTEL (B)
 St ILAN (prat) : PLAINE-HAUTE (B)
 St ILDUT (*; SIZUN (L)
 St ILDUT (IN; /DULT CA; croix; parc lann; parc) :
 PLOERDUT (V)
 St ILEC (Loquoilic liors St Ilec) : BAYE (K)
 St ILLAN ? (parc er SAINTILLAN) : PLOUGUER-
 NEVEL (K)
 St ILLIGENT (IN CA; liors; loguel; /ILLIGEN; placen;
 /THERIGEN; placen; ToRitGen JL) : PENVÉNAN (T)
 St ILLION (*; parc; prat; ILLIOW IN) : SAINT-
 LAURENT (T)
 St ILUT (*; ILLUD IN; cf. Ildut) : PABU (T)
 St ILY (*; YLY CA) : SAINT-BARTHÉLÉMY (V)
 St INEUX (les champs de; SAINTINEUF; Tenoc ?) :
 TRÉMEUR (M)
 St INIFER (*; PLOUAY (V)
 St INOEN (Inoc CA) : PLAINE-HAUTE (B)
 St IVIAN (la côte) : TRÉGOMEUR (B)
 St IVY (*; ar gorzec; EVY IN) : SAINT-JEAN-
 TROLIMON (K)
 St IZAOUEN (d'en bas; d'en haut; YZAOUEN IN;
 IudHowen) : MESLAN (V)
 St JACUT (*; moulin de) : SAINT-JACUT-du-MÉNÉ (B)
 St JACUT (*; SAINT-JACUT-de-la-MER (D)
 St JACUT (le closset de; le pré de) : COLLINÉE (B)
 St JACUT (courtil) : NOTRE-DAME-du-GUILDO (B)
 St JACUT (*; SAINT-JACUT (V)
 St JACUT (*; parc; JAGUT IN) : PLESTIN (T)
 St JACUT (prat de) : SAINT-VINCENT-sur-OUST (V)
 St JACUT (porte; plaine; bois; taillis) : MALANSAC (V)
 St JAGUEL (*; NOTRE-DAME-du-GUILDO (B)
 St JANNAIR (du MAUGLÉ) : LANDÉHEN (D)

St JANNET (*; PLUZUNET (T)
 St JAOUA (*; parc) : PLOUVIEN (L)
 St JAURANT (loguel /JORAN parc /JORAND prat) :
 PLOUEC (T)
 St JENNE (cp) : PLOUNÉRIEN (T)
 St JEQUE (tachen) : KERFOT (B)
 St JEQUES (croic; prat; lannec; loguel; parc; prat) :
 YVIAS (B)
 St JOREL (*; JORET IN) : SAINT-CARADEC (K)
 St JOSSET (prat de; /JOSSAIS) : ASSÉCAC (N)
 St JUDEC (lande; liors; parc; prad; prat; Judoc JL) :
 LOHUC (T)
 St JUDOCE (*; placis; Judoc) : YVIAS (B)
 St JUDOCE (le pré de; le courtil de) : ÉVRAN (M)
 St JUDOCE (*; courtil; lande; pré) : SAINT-JUDOCE
 (D)
 St JUGON (cp; le clos de; IudCon JL) : la GACILLY (V)
 St JUNAN (issue; lannec; champ) : PLOUNÉVEZ-
 MOEDEC (T)
 St JUNAY (*; PLOUNÉRIEN (T)
 St JUVAT (éperon de; IudUal ?) : SAINT-MADEN (M)
 St JUVAT (prat) : SAINT-JUVAT (M)
 St KE (*; cf. Quay) : CLÉDER (L)
 St LAÏLU (Penitoh) : INGUINTEL (V)
 St LAOUÉAN (parc) : PLOUZÉVÉ (L)
 St LAUDET (carré) : PLÉNÉE-JUGON (B)
 St LAUNEUC (*; SAINT-LAUNEUC (D)
 St LAVAN (*; coat; jardin; liors; placen; prat) :
 PLOUECH (T)
 St LAVAN (cp; LAVENT CA liors; parc; prad; prat) :
 PLOUNÉVEZ-MOEDEC (T)
 St LÉAU (*; PLOUMÉUX (B)
 St LIEN (cp; clos; foéc; clette; LIN IN) :
 SAINT-VRAN (B)
 St LÉNO (*; lande; les FORGES (M)
 St LÉRY (*; Leubry JL) : SAINT-LÉRY (M)
 St LÉVENEUC (*; PLOUAY (V)
 St LÉVIAS (*; loguel; parc) : TRÉDARZEC (T)
 St LIEN (*; rochen) : CARDROC (M)
 St LIENNE (lande) : SAINT-DOLAY (N)
 St LIENNE (*; moulin) : THÉHILLAC (N)
 St LOGOT (*; TRÉMEL (T)
 St LOHA (*; PLOUNÉVEZ-MOEDEC (T)
 St LOIN (clos) : PLESIN (M)
 St LOMER (*; SAINTE-ANNE-sur-BRIVET (N)
 St LORMEL (*; SAINT-LORMEL (B)
 St LORMEL (marais) : PLANCOET (B)
 St LOTAVY (cp Loc Davy) : PRIZIAC (V)
 St LOUET (*; lande; domaine) : MONTERREIN (M)
 St LUNAIRE (*; SAINT-LUNAIRE (M)
 St LUNAIRE (prat) : la CHAPELLE-BLANCHE (M)
 St MADEN (*; SAINT-MADEN (K)
 St MAGLOIRE (cp; vieux chemin) : PLEUDIHEN (D)
 St MAGLOIRE (*; foennec; coat; liors; parc;
 stanquen) : LANGOLEN (K)
 St MAGLOIRE (*; champs; pré) : PLANGUENOUL
 (B)
 St MAGLOIRE (rue) : CHATELAUDREN (B)
 St MAGNAN (*; clos; pré; /MAGNANT; clos) :
 PLÉMY (B)
 St MAGNAN (*; moulin; MAIGNAN IN) : PLOUEC (B)
 St MAHÉ (*; bois; chemin; planche) : COMBOURG (M)
 St MAIN (le champ) : LANVALLAY (D)
 St MALEU (*; la chapelle; la croix) : BOURSEUL (M)
 St MALEU (*; PLÉDÉLIAC (B)
 St MALEU (*; BROONS (M)
 St MALEU (du VAL) : PLÉDÉLIAC (B)
 St MALEU (*; le clos de; /MALEN; pré de) : ÉRÉAC
 (M)
 St MALEU (*; LANRÉLAS (M)
 St MALEU (clossay de) : CAULNES (M)
 St MALEU (*; verger) : HÉNANSAL (B)
 St MALO (*; le ROC-SAINT-ANDRÉ (V)
 St MALO (*; chemée; clos; courtil; placis) :

LANRÉLAS (M)
 St MALO (la chapelle; le clos de; moulin de):
 BRÉHAND (B)
 St MALO (*): LANVÉNÈGEN (K)
 St MALO (pré): PLÉLAN-le-PETIT (M)
 St MALO (la veine de): SAINT-PIERRE de PLESIGUEN (D)
 St MALO (*; champ): SAINT-MALO-de-GUERSAC (N)
 St MALO (*; jardin; parc; pré): LANVOLLON (B)
 St MALO (*): PLOERMEL (M)
 St MALO (*; pré): PLURIEN (B)
 St MALO (près de; bande de): AUGAN (M)
 St MALO (le clos): la VICOMTÉ-sur-RANCE (D)
 St MALO (*): SAINT-MALO-de-PHILY (M)
 St MALO (*; champ): LANHÉLIN (D)
 St MALO (pré): PLOEUC (B)
 St MALO (*; clos; pré; prairie): PLÉDÉLIAC (B)
 St MALO (rue de): CHATEAUBRIANT (N)
 St MALO (bande; pré): MONTERREIN (M)
 St MALO (*; des landes): SAINT-DOLAY (N)
 St MALO (clos bourg bernard; fontaine; pré): BRUSVILLY (M)
 St MALO (*): NÉANT-sur-YVEL (M)
 St MALO (*): SAINT-MALO-des-TROIS-FONTAINES (M)
 St MALO (*; champ; clos; pâtis; pièce; pré): LOYAT (M)
 St MALO (*; liors; prat): PLÉGUEIN (B)
 St MALO (*): QUILY (V)
 St MALO (le clos): YVIGNAC (M)
 St MALO (*; lande; moulin): SAINT-MALO-de-BEIGNON (M)
 St MALO (rue): DINAN (M)
 St MALO (*): TEILLAY (R)
 St MALO (*): SAINT-MALO (M)
 St MALON (*; /MELON): SAINT-PERN (M)
 St MALON (*; semis; MALOU IN):
 MINIAU-sous-BÉCHEREL (M)
 St MALON (*; lande; prairie): SAINT-MALON-sur-MEL (M)
 St MALOU (clossiau de; pré de): CAULNES (M)
 St MALOU (*; le grand; le petit; pré de): la CHAPELLE-BLANCHE (M)
 St MANDÉ (*; cf. Maudéz): PLUMELEC (V)
 St MANDÉ (parc bras): LÉZARDRIEUX (T)
 St MANDÉ (cp; verger; douaron; leur; prat; fetan; /MAUDÉ): PLOEMEUR (V)
 St MANDÉ (*): TRANS-sur-ERDRE (N)
 St MANDÉ (le clos): CRÉHEN (M)
 St MANDÉ (*; pré; pâtis; rue; /MAUDÉ IN): la CROIX-HELLÉAN (M)
 St MARCAN (*; clos): SAINT-MARCAN (D)
 St MAUDAN (*): PLESTAN (B)
 St MAUDAN (pont): PLUMAUDAN (M)
 St MAUDAN (*): SAINT-MAUDAN (B)
 St MAUDAN (cp; Mauvan CA): CRÉDIN (V)
 St MAUDAN (*; clos): PLOUER-sur-RANCE (M)
 St MAUDÉ (pâtire de la fontaine; cf. Maudéz): SAINT-DONAN (B)
 St MAUDÉ (*; /MANDÉ; fontaine): HELLÉAN (M)
 St MAUDÉ (la vallée de): CORSEUL (M)
 St MAUDÉ (*; commune; lande; prat): GUISCRIF (K)
 St MAUDÉ (*; clos): LANTIC (B)
 St MAUDÉ (*; /MANDÉ CA parc; rous): PLOURAY (V)
 St MAUDÉ (*; parc; /MANDÉ IN): PERSQUEN (V)
 St MAUDÉ (*; cp; placiture; roz coat; parc; liors): PONT-AVEN (K)
 St MAUDÉ (*; /MAUDÉ IN): PLEYBER-CHRIST (L)
 St MAUDÉ (*; /MAUDÉ IN): CLOHARS-CARNOET (K)
 St MAUDÉ (*; liorth): LANVAUDAN (V)
 St MAUDÉ (pré de): GUILLAC (M)
 St MAUDÉ (*; clos; pré; /MANDÉ): SAINT-POTAN (B)

St MAUDET (*; bande; noë; cf. Maudéz): PEILLAC (V)
 St MAUDET (rue): BRIEC (K)
 St MAUDEZ (*; Maudéz CA): QUEMPERVEN (T)
 St MAUDEZ (*): SIBIRIL (L)
 St MAUDEZ (*): PLOURACH (K)
 St MAUDEZ (*; /Maudéz CA): GUERLESQUIN (T)
 St MAUDEZ (*; sant Vodez CA): SIZUN (L)
 St MAUDEZ (*): MÉGRIT (M)
 St MAUDEZ (*): CLÉDER (L)
 St MAUDEZ (placem pont): FÉDERNEC (T)
 St MAUDEZ (*): PLOUARET (T)
 St MAUDEZ (*): LANMODEZ (T)
 St MAUDEZ (*): PENVÉNAN (T)
 St MAUDEZ (*; clos; champs; jardin; prés): SAINT-MAUDEZ (M)
 St MAUDEZ (convenant): SAINT-SERVAIS (K)
 St MAUDEZ (*; sant Vodez): PLOUYÉ (K)
 St MAUDEZ (clos; /MAUDÉ; cp): PLOURHAN (B)
 St MAUDEZ (*; balance; foennec; goarem; liors; parc): EDERN (K)
 St MAUDEZ (*; captage): SAINT-GELVEN (K)
 St MAUDEZ (*): COETMIEUX (D)
 St MAUDEZ (*; /MAUDÉ; cp; le pré de; /MANDÉ; terre; MAUDÉ IN): TRÉBRY (B)
 St MAUDY (*; pré; MAUDEZ IN): LANDÉHEN (D)
 St MAUGAN (*; champ): SAINT-MAUGAN (M)
 St MAUGON (*; lande; pâtire): PLEUCADEUC (V)
 St MAURON (*; pré): LIVRE-sur-CHANGÉON (R)
 St MAUVEZ (plassis): SAINT-JEAN-KERDANIEL (T)
 St MAYEUX (*; /Maucoc JL): PLOUMAGOAR (T)
 St MÉAN (*; pré): RENAC (V)
 St MÉAUGON (clos): la MÉAUGON (B)
 St MÉEN (*; jammaie de): BOURSEUL (M)
 St MÉEN (*; clos; de; pré de; le marchix; courtill du marchix): BOURSEUL (M)
 St MÉEN (*): BRUC-sur-AFF (M)
 St MÉEN (clos): QUÉDILLAC (M)
 St MÉEN (moulin; côte; placis): PLAINE-Haute (B)
 St MÉEN (*): SAINT-MÉEN (L)
 St MÉEN (champ): PLÉCHATEL (R)
 St MÉEN (le bois de; pré de): GUER (M)
 St MÉEN (fontaine): MUEL (M)
 St MÉEN (*; fontaine; chapelle; forêt): SAINT-MÉEN-le-GRAND (M)
 St MÉEN (avenue de): SAINT-UNIC (D)
 St MÉEN (*): PLOUER-sur-RANCE (M)
 St MÉEN (fontaine; pré): EVRIGUET (M)
 St MÉEN (cp; douaren; fetan; hent): PLOEMEL (V)
 St MÉEN (*): LANGROLAY (M)
 St MÉEN (*; goarem; coat; liors; parc; prat): PLOUÉGAT-MOYSAN (T)
 St MÉEN (cp): PLOUMOGUER (L)
 St MÉEN (*; cp; convenant; prat; parc fantan): SAINT-QUAY-PERROS (T)
 St MÉEN (*; pâtis; coteau; jardin; courtill): le CELLIER (N)
 St MÉEN (le puits): SAINT-MÉLOIR-des-ONDES (M)
 St MÉEN (*; bois; lande; métaine; pâtis; pièces): la CHAPELLE-CARO (M)
 St MÉEN (lande): MONTERTELOT (M)
 St MÉEN (nousseau de): SIXT-sur-AFF (V)
 St MÉEN (*; les bois de): MONTENEUF (M)
 St MÉEN (jardin): PLANGUENOUAL (B)
 St MÉEN (route): MONTFORT-sur-MEU (M)
 St MÉEN (route de): MAURON (M)
 St MÉEN (cp; bois; clos; pré): BAINS-sur-OUST (V)
 St MÉEN (clos; courtill; curet): PLUMAUGAT (M)
 St MÉEN (fontaine): LARRÉ (V)
 St MÉEN (*; champ; pré): GENNES-sur-SEICHE (R)
 St MÉEN (croix): BRÉTEIL (M)
 St MÉEN (*; parc): le SAINT (K)
 St MÉEN (*; clos; pré): TRÉDIAS (M)
 St MÉEN (champ de): CANCALE (M)
 St MELAN (cp): LIGNOL (V)

St MELAN (*; carrières; prés): PORCARO (M)
 St MELEN (bois): PLUMAUDAN (M)
 St MELEUC (le pré de): PLUMAUDAN (M)
 St MELEUC (*; chemin): PLEUDIHEN (D)
 St MELEUC (*; clos; courtill; domaine; champ; pré): GUIGNEN (M)
 St MELEUC (Meleuc CA): PLÉNÉE-JUGON (B)
 St MÉLAR (parc; cf. Méloir): LAMPAUL-GUILLIAU (L)
 St MÉLAR (*; fontaine): PONTIVY (V)
 St MÉLAR (*): PLOUZÉLAMBRE (T)
 St MÉLAR (parc; verger): GUIMAEC (T)
 St MÉLAR (goarem; parc): SAINT-SAUVEUR (L)
 St MÉLARD (pré de): NOYAL-PONTIVY (V)
 St MÉLARD (parc; foennec): LOCMÉLAR (L)
 St MÉLIAU (*): PLUMÉLIAU (V)
 St MÉLIAN (cp; MESLAN IN): LANVÉNÈGEN (K)
 St MÉLOIR (*; clos; rochelles): SAINT-MÉLOIR-des-ONDES (M)
 St MÉLOIR (clos de): SAINT-MALO (M)
 St MÉLOIR (*): SAINT-BRIEUC-des-ITTS (M)
 St MÉLOIR (*; prairie; clos): TINTÉNIAC (M)
 St MÉLOIR (le champ): TRÉMÉLOIR (B)
 St MÉLOIR (*): PLOUNÉVEZ-MOEDÉC (T)
 St MÉLOIR (clos de): BOURSEUL (M)
 St MÉLOIR (*; lande; clos; champs): SAINT-MÉLOIR (D)
 St MÉLOU (parc; Meleir ?): PLOUNÉVEZ-MOEDÉC (T)
 St MÉMOIRE (parc): CAVAN (T)
 St MÉREC (cp; lann; lande): KERGRIST (K)
 St MÉRIADEC (*): PONTIVY (V)
 St MÉRIADEC (*): PLOUVIGNER (V)
 St MEUX (*; clos; pont; pré; /MEUSE): PLÉMY (B)
 St MÈVEN (parc; clos sant Mèven): SAINT-DERRIEN (L)
 St MIEUX (*; /Maucoc JL; cf. Mayeux): HÉNANSAL (B)
 St MIEUX (*; clos; courtill; enclos; jammaie; écobue): PLÉDÉLIAC (B)
 St MIEUX (des prés): SAINT-TRIMOEL (B)
 St MIEUX (*; le pré de): TRÉGOMAR (B)
 St MIEUX (*; le courtill de): TRÉBRY (B)
 St MILLY (le clos): TRÉMÉLOIR (B)
 St MILLIAU (parc saint NILLIAU; cf. Méliau): PLOUMILLIAU (T)
 St MIQUEL (cp; poch bihan; coste San Miquel; Saint Michel): CARNAC (V)
 St MIREL (*; la bosse): COLLINÉE (B)
 St MIREL (domaine): TRIMER (M)
 St MIREL (*; fontaine; chemin; /NIREL): TINTÉNIAC (M)
 St MIREL (*; bois; pré): PLÉHÉREL (B)
 St MIREL (*; bois; pré; étang; chauchin; lande): PLÉNÉE-JUGON (B)
 St MODÉ (IN CA; lande; Maudéz): BAUD (V)
 St MODÉ (pré): LIVRE-sur-CHANGÉON (R)
 St MOLE (pré): PLOUAGAT (T)
 St MOLF (*; curet): SAINT-MOLFF (N)
 St MOLF (rue): la TURBALLE (N)
 St MOLIEN (cp; coat; fouennec; liors; menez; parc): FOUENANT (K)
 St MOLVAN (*; cp): CLÉGUÉREC (V)
 St MOUL (*): TRÉBRY (B)
 St M'HERVÉ (*; pré de; lande; noë; champ; /Mévovée): SAINT-M'HERVÉ (R)
 St M'HERVON (*; /Maelmon): SAINT-M'HERVON (D)
 St MALON (Malon ?): CONCORET (M)
 St NARIN (champ): LANVALLAY (D)
 St NAUDEG (*): LANTIC (B)
 St NÉNEC (*; /MENECA CA): LIGNOL (V)
 St NÉNEC (*; couerec; parc; couatec sant Manceq): BUBRY (V)
 St NEP (*): SAINT-POL-de-LÉON (L)
 St NÉVENARD (costé; prat fetan): PLOEMEUR (V)

St NÉVENTER (parc; goarem): PLOUNÉVENTER (L)
 St NIAU (*; /Iudiau JL): LANESTER (V)
 St NIC (*): SAINT-NIC (K)
 St NIC (goarem; foennec): PLOMELIN (K)
 St NIEL (*; baren; pont; parc; dépendances; Iudfael JL): PONTIVY (V)
 St NIRCOL (prad; Nicolas ?): GOURIN (K)
 St NIZON (*; moulin à vent; lann stang; ludon JL): MALGUÉNAC (V)
 St NOGOT (*): SAINT-GOAZEC (K)
 St NOGUEIN (parc; prat): SPÉZET (K)
 St NOLFF (*): SAINT-NOLFF (V)
 St NOM (*): GUÉRANDE (N)
 St NORGANT (NORGAN; MORGANT CA; Organt ?): KERIEN (K)
 St NORVEZ (*; jardin; parc bourg; /NORUE; lannec bras): BÉCARD (T)
 St NUDEC (*): LANESTER (V)
 St NULIAU (parc; /Miliou ?): GUILLIAU (L)
 St NY (jammaie): PLUMAUGAT (M)
 St OFFAC (*): LANGUIDIC (V)
 St ONEN (*; rabine; clos): SAINT-ONEN-la-CHAPELLE (M)
 St ONEN (pré): PLÉNÉE-JUGON (B)
 St ORHAN (carré): IFFENDIC (M)
 St OUARNAUX (lande de; cf. Houarnou): BOQUÉHO (T)
 St OUARNEAU (*; moulin; OUARNO IN): RIEC-sur-BELON (K)
 St OUARNEAU (Bec): BAYE (K)
 St OUBENEZ (ar; SAINT-NICODEME (K)
 St OUERA (pré): RANNÉE (R)
 St OURHIN (memi): PLOUNÉVEZ-MOEDÉC (T)
 St OURZAL (*): PORSPODER (L)
 St OVENAS (AVENAS; OVENAT IN): SAINT-GLEN (D)
 St PABU (*; sumom de St Tudwal JL): PABU (T)
 St PABU (*; plage de; vallée de): ERQUY (B)
 St PABU (goarem san Pabu): PLEYBEN (K)
 St PABU (*): SAINT-PABU (L)
 St PABU (de bragou; de brammien): PLUHERLIN (V)
 St PABU (*): PLOUARET (T)
 St PABU (passage): LANDÉDA (L)
 St PABU (chemin de; rue): SAINT-BRIAC (M)
 St PABU (*; bois; pont): SAINT-GUEN (K)
 St PAL (ponts; Paul): PLURIEN (B)
 St PALEIN (*): LANTIC (B)
 St PALLEZ (pâtire; Paul): MAROUÉ (B)
 St PATERN (*; chemin; barre; rue): SOUDAN (N)
 St PATERN (*; prat; ronce): MESLAN (V)
 St PATERN (*): MALGUÉNAC (V)
 St PATERN (*; lande; pré; ruisseau): SAINT-AIGNAN (V)
 St PATERN (*): SAINT-CARADEC-TRÉGOMEL (V)
 St PATERN (*; placis): SAINT-AGATHON (T)
 St PATERN (*; fontaine): KERGRIST (K)
 St PATERN (cp; goarem): le CROISTY (K)
 St PATRICE (*; placem; issue): LANNION (T)
 St PATRICE (*): PLOULECH (T)
 St PAUL (lann gross sant Paol): GUESSANT (L)
 St PAULA ? (parc lann): PLOEMEUR (V)
 St PÉRAN (français; liors; parc; Petran JL): TRÉZILDE (L)
 St PÉRAN (*; bois; prat; église): GLOMEL (K)
 St PÉRAN (*): SAINT-PÉRAN (M)
 St PÉREC (lioth san Péro; parc ehon; prat; Petroc JL): PLUNERET (V)
 St PÉRON (goarem): MESPALU (L)
 St PERREUX (*; Petroc JL): SAINT-PERREUX (V)
 St PÉTRÉUX (*; Petroc JL): PLENGUER (D)
 St PÉVER (*; Bodver JL): BOURBRIAC (T)
 St PÉVER (*): SAINT-PÉVER (T)
 St PIOUS (lande; gué; cf. Péver): le BODÉO (K)
 St PIVERT (lande; gué; cf. Péver): le BODÉO (K)
 St PIVERT (gué): ALLINEUC (B)
 St PLESTAN (*; pré): PLANGUENOUAL (B)

St POL (*): SAINT-POL-DE-LÉON (L)
 St POTAN (bois; courtill; pré): NOTRE-DAME-DU-GUILDO (B)
 St POTAN (*): la MOTTE (B)
 St POTAN (*; landes): SAINT-POTAN (B)
 St PRIMEL (foennec sant Primel; parc): SAINT-EVARZEC (K)
 St PRIMEL (*; goarem; menez; parc): SAINT-THOIS (K)
 St PROMIL (pré du pont de): CANIHUEL (K)
 St QUAY (cp; flouren; liors; parc; prat; roz): GLOMEL (K)
 St QUAY (parc): GOMMENECH (T)
 St QUAY (*; loguel; parc; goazou): PLOÉZAL (T)
 St QUAY (*; champ; pré): PLANGUENOUAL (B)
 St QUAY (*; fontaine; tertres): SAINT-QUAY-PORTRIEUX (D)
 St QUAY (le pont): TRÉGUEUX (B)
 St QUAY (parc; prat; lannec): LANRODEC (T)
 St QUAY (parc): LANNEBERT (B)
 St QUAY (clos; les mes): SAINT-ALBAN (B)
 St QUAY (*): SAINT-QUAY-PERROS (T)
 St QUAY (*; clos coa; lande; moulin; rue): PLÉLO (B)
 St QUE (parc; cf. Quay): GOUDELIN (T)
 St QUEDON (*): SAINT-GLEN (D)
 St QUEDON (*): PENGUILLY (D)
 St QUELEN (clos): BOQUÉHO (T)
 St QUENAN (*; Sanquen): PLOUGUERNEAU (L)
 St QUENEUC (LUENEUX): QUESSOY (B)
 St QUERREUC (*; clos devant; gros vergers de; pré de; QUEREUC IN): ERQUY (B)
 St QUESNAIS (*): PACÉ (R)
 St QUIDIC (lande; /GUIDIC /LUIDIC; prise): SAINT-CARADEC (K)
 St QUIDIC (*; /GUIDIC; prede): PLOUAY (V)
 St QUIDY (*): PLUMELIN (V)
 St QUIDY (*): la CHAPELLE-NEUVE (V)
 St QUIGNEREC (*; cf. Guignoc JL): MAEL-CARHAIX (K)
 St QUIHOUE (*; moulin): PLAINTEL (B)
 St QUIJEAU (*; QUIJEAN IN; Citiaw JL): POUILLAOUEN (K)
 St QUIJEAU (*; château;): LANVÉNÉGEN (K)
 St QUINITE (*; parc): PLOURAY (V)
 St QUIO (*): CLÉGUER (V)
 St QUIO (prad): CALAN (V)
 St QUION (*; lann; mané; prat; /GIION): QUISTINIC (V)
 St QUIRY (*): PLOUNÉVÉZEL (K)
 St RÉGENT (cp; bois; landes; courtill; croix; glain; RitGent): LANRÉLAS (M)
 St RENAN (parc; cf. Ronan): PLOURAY (V)
 St RENAN (*): SAINT-RENAN (L)
 St RENAN (*; clos; jaunais; pré): PLOEUC (B)
 St RENAN (place): LOCROÑAN (K)
 St REVERT (le val): ROZ-sur-COUESNON (D)
 St RIAGAT (*; menez): TREFFIAGAT (K)
 St RIEUL (*; clos; champ; étang; jaunais; moulin): SAINT-RIEUL (B)
 St RIEUL (val): SAINT-CAST (B)
 St RIEUL (*; pré; bois; clos): PLÉNEUF (B)
 St RIEUL (Rieux GB): HÉNANBIHEN (B)
 St RIOU (*): CONCARNEAU (K)
 St RIOU (loguel san Riou): PLOUGUIEL (T)
 St RIVALAIN (*): PLUMÉLIAU (V)
 St RIVALAIN (*): MELRAND (V)
 St RIVALAIN (*): SAINT-BARTHELEMY (V)
 St RIVAUX (pré): ROUILLAC (M)
 St RIVEUL (*; château; prairie; mare; moulin): PLÉNÉE-JUGON (B)
 St RIVILY (*; le pré de; RatBili): TRÉGUEUX (B)
 St RIVOAL (*): SAINT-RIVOAL (K)
 St RONAN (*): PLOZÉVET (K)
 St RONAN (*): PLOGONNEC (K)
 St RUMEL (*; courtill; fontaine; noé): PLÉMÉT (B)

St SALMON (*; bois; clos; pré): MAROUÉ (B)
 St SALOMON (*; prat): GUERN (V)
 St SALOMON (parc): LANGOELAN (V)
 St SALOMON (la jeannette de): MOHON (M)
 St SALOMON (*; parc): FLOUYÉ (K)
 St SAMSON (Guernigou): PLOUGASNOU (T)
 St SAMSON (*; pré): SAINT-MÉLOIR (D)
 St SAMSON (*; église; vallées): ROHAN (V)
 St SAMSON (*): LANDUNVEZ (L)
 St SAMSON (*; lande; vallée): SAINT-SAMSON (D)
 St SAMSON (cp; châtaigner; lande; rocher): GOVEN (M)
 St SAMSON (forêt): l'HERMITAGE-LORGE (B)
 St SAMSON (la ville): YVIGNAC (M)
 St SAMSON (rue): CORDEMAIS (N)
 St SAMSON (cp): NEULLAC (V)
 St SAMSON (cp): FLOUHA (B)
 St SAMSON (champ de): ERDEVEN (V)
 St SAMSON (cp): PLÉHÉDEL (B)
 St SAMSON (*): PLEUMEUR-BODOU (T)
 St SAMSON (*): SAINT-SAMSON (B)
 St SAMSON (l'île): PLEINE-FOUGERES (R)
 St SAMSON (*; source de): BIEUZY (V)
 St SAMSON (*): HÉNANBIHEN (B)
 St SANÉ (parc fetan; prat): CAMORS (V)
 St SANÉ (rue; feunteun Sané): PLOUZANÉ (L)
 St SANÉ ? (Parc Sané; Goarem Sané): PLOUZÉVÉDE (L)
 St SARRE (fontaine; parc; prat): CAMORS (V)
 St SÉGAL (*): SAINT-SÉGAL (K)
 St SÉGLIN (*; lande; moulin): SAINT-SÉGLIN (M)
 St SÉLIAC (*; noé; cf. Suliac): QUÉBRIAC (M)
 St SENOUX (*; clos; pâture; pré; vallées): SAINT-SENOUX (M)
 St SÉO (parc sant Séo): MELGVEN (K)
 St SER (*): LIMERZEL (V)
 St SERB (*; goss; parc): SAINT-AGATHON (T)
 St SERVAN (écluse): SAINT-MALO (M)
 St SERVAN (rue de): SAINT-HERBLAIN (N)
 St SERVAN (rue de): CHATEAUBRIANT (N)
 St SERVAN (cp): SAINT-DIDIER (R)
 St SERVANT (*): SAINT-SERVANT (V)
 St SERVEL (*; /SERVAIS; SERVAIS IN): PONT-1'ABBÉ (K)
 St SERVEN (la lande de): SAINT-HÉLEN (D)
 St SEZNY (roc'h sand Sezny): KERLOUAN (L)
 St SIAC (clos): SAINT-DENOUAL (B)
 St SILEN (parc): PLOUAY (V)
 St SOLAIN (*): MERNEL (M)
 St SOLEN (*): SAINT-SOLEN (D)
 St STER (*; coat; parc; prat; verger; jastin; goarem): SAITE-SEVE (L)
 St STERLIN (*; prat): KERVIGNAC (V)
 St STIVAN (parc): MALGUENAC (V)
 St SUCHAN (couet; goarem; flouren; parc; prat): LOCMALO (V)
 St SUL (sant Sul): SAINT-SÉGAL (K)
 St SULA (*): PLOMODIERN (K)
 St SULLAN (*): CAUDAN (V)
 St SULLIAC (Sulliau JL): LÉHON (M)
 St SULLIAC (*; claie; plage): SAINT-SULLIAC (M)
 St SULLIAC (la prairie de): SAINT-PERE (M)
 St SULLIAN (parc; prat): GULLIGOMARCH (V)
 St SULLIAO (*; leur; parc): PLEYBEN (K)
 St SULLIAU (cp): PLOMODIERN (K)
 St SULLIEN (*): NOVAL (B)
 St SULLIEN (*; étang; lande; ponte): SAINT-RIEUL (B)
 St SYPHER (*; verger): DOL (D)
 St SYPHER (*): INZINZAC (V)
 St TEAU (SAINTEAU; parc SAINTEAU; placître SAINTEAU; St THAU IN): PLOUGUERNEVEL (K)
 St TET ? (mezou SAINTEC; mez ar SAINTEC): PLOUHA (B)
 St TEI (*; ar c'hoat; foennec; liorzou; parc): SAINT-SÉGAL (K)

St TEI (cimetièrre sant Tei): PONTIVY (V)
 St TÉLIAU (lann san Heliave): SAINT-BARTHÉLÉMY (V)
 St TÉLO ? (liors Santelo): POMMERIT-le-VICOMTE (T)
 St TENA (pâtur; Anna ?): RUFFIAC (V)
 St TENANT (liors SAINTEANANT; placen St TENANT): PLOUGUERNEVEL (K)
 St TERNAN (*): GUÉNIN (V)
 St TENO (*): PLOUGUERNEVEL (K)
 St TERNAN (parc): PLOUGUERNEVEL (K)
 St TERNAN (*; parc; /ERNAN; *; côte; ERNAN IN): NOSTANG (V)
 St TERNAN ? (Santeman): PLUMERGAT (V)
 St TETE ? (champ): PLOUGUENAST (B)
 St THALES (en PLOUÉDERN): TRÉMAOUÉZAN (L)
 St THAMEC (*): MOELAN (K)
 St THEURNEL (San Theumel): PLOMEUR (K)
 St THÉBANT (*; prés; Thébaul ?): SAINT-AVÉ (V)
 St THÉGONNEC (*): le CLOITRE-SAINT-THÉGONNEC (T)
 St THÉGONNEC (*; parc sant Theg): THÉGONNEC (L)
 St THÉGONNEC (*): LOC-EGUINER-ST-THÉGONNEC (L)
 St THÉGONNEC (*): PLOGONNEC (K)
 St THÉLO (*; THELAU): PLOGONNEC (K)
 St THÉLO (*; église; moulin): SAINT-THÉLO (B)
 St THÉO (*): PLOUGUENAST (B)
 St THEY (*): PLOUHINEC (K)
 St THEY (St Ey CA): POUILLAN (K)
 St THEY (*): CLÉDEN-CAP-SIZUN (K)
 St THIA (*; le clos de): COLLINÉE (B)
 St THIVISIAU (rue): LANDIVISIAU (L)
 St THILN (le courtill Thelin ?; cf. Hélen): SÉVIGNAC (M)
 St THOIS (*): SAINT-THOIS (K)
 St THONAN (*): SAINT-THONAN (L)
 St THONAN (bourg): KERSAINT-PLABENNEC (L)
 St THUAL (*; château; cf. Tugdual): SAINT-THUAL (D)
 St THUAL (*): COMBRIT (K)
 St THUAL (couch; lannec): TRÉDARZEC (T)
 St THUDEC (*; prad; goarem): SPÉZET (K)
 St THUDON (*): GUIPAVAS (L)
 St THUGEN (TutGen JL; cf. Hugeon): MAHALON (K)
 St THURIAL (Turiaw JL): SAINT-THURIAL (M)
 St THURIAN (*; clos; champ): QUINTIN (B)
 St THURIAU (fontaine de): CRACH (V)
 St THURIAU (*; fontaine; parc lann; parc): SAINT-THURIAU (V)
 St THURIAU (*): PLÉLO (B)
 St THURIAU (*): SAINT-JEAN-BRÉVELAY (V)
 St THURIAU (*): SAINT-BARTHELEMY (V)
 St THURIEN (*; rue de): BANNALEC (K)
 St THURIEN (*): LANNION (T)
 St THUREGAN (lan; Aouregan ?): SAINT-GELVEN (K)
 St TOSSE (parc): ROSPEZ (T)
 St TRÉAL (*): QUELNEUC (V)
 St TRÉFIN (*; cf. Ste Tréphine ?): CALLAC (K)
 St TRÉGANIC (*): SAINT-JEAN-TROLIMON (K)
 St TRÉHAN (saintrehan; champ; pré): RADENAC (V)
 St TRÉHEN (*): MESLAN (V)
 St TRÉMEUR (*): PLOUGASTEL-DAOULAS (K)
 St TRÉMEUR (cp): GUILVINEC (K)
 St TRÉMEUR (*): CAVAN (T)
 St TRÉMEUR (*; coet sapins; parc): BUBRY (V)
 St TRÉMEUR (*; liors; mez; TREVEUR IN): PLOUGRESCANT (T)
 St TRÉMEUR (parc): SAINT-CLET (T)
 St TRÉMEUR (*; Tromeur CA): GUERLESQUIN (T)
 St TRÉMEUR (cp; liorh; parc): le SAINT (K)
 St TRÉMEUR (*): PLABENNEC (L)
 St TRÉMEUR (Kemevez): CHATEAUNEUF-du-FAOU (K)

(K)
 St TRÉMEUR (*; lan): PLUVIGNER (V)
 St TREVEL (loch): GUILVINEC (K)
 St TRILLAC (*; le clos de; le courtill de; Triac; Turiaw ?): SÉVIGNAC (M)
 St TRILLAC (*; courtill): TRÉMUSON (B)
 St TRIMOEL (*): SAINT-TRIMOEL (B)
 St TRUFFER (*; parc): PLOUGÉAT-MOYSAN (T)
 St TUAL (cp; THUAL IN; cf. Thual): PLÉLAN-le-PETIT (M)
 St TUAL (parc santual bian): TROGUÉRY (T)
 St TUDAL (parc; TudUual; cf. Tugdual): INGUINIEL (V)
 St TUDEC (cp; goarem; THUDEC IN): POUILLAOUEN (K)
 St TUDER (coat; parc): TRÉDURE (V)
 St TUDY (parc; foennec): LOCTUDY (K)
 St TUDY (*): PLEUVEN (K)
 St TUDY (*; parc bras; Thudy CA): PLOÉZAL (T)
 St TUGDUAL (*; TutUual JL; cf. Pabo): TRÉBRIVAN (K)
 St TUGDUAL (lannec; parc): SENVEN-LÉHART (T)
 St TUGDUAL (*): QUISTINIC (V)
 St TUGDUAL (parc): COMBRIT (K)
 St TUGDUAL (*): BRÉLIDY (T)
 St TUGDUAL (cp; placître; parc; prat; goarem; liors; vem): PLOUZÉVÉDE (L)
 St TUGDUAL (*): PLOUNÉVÉZ-MOEDEC (T)
 St TUGDUAL (*; moulin neuf): GUISCRUFF (K)
 St TUGDUAL (*; pont; prat): SAINT-TUGDUAL (V)
 St TUGDUAL (parc): COMBRIT (K)
 St TUGDUAL (parc): PLOUGASNOU (T)
 St TUGDUAL (cp; fanten; parc): PLOUGONVER (T)
 St TUGDUAL (parc; prad): PLOERDUT (V)
 St TUGDUAL (TUAL; placen): PRAT (T)
 St TUGDUAL (parc): GRAND-CHAMP (V)
 St TUGDUAL (TUGDUAL; parc lann): BUBRY (V)
 St TUGUEN (*; cf. Thugon): FRIMELIN (K)
 St UDIN (clos; pré Tudin ?): LANDUJAN (M)
 St UDY (Tudy): PLESSALA (B)
 St UFIN (prat): LANNION (T)
 St UGUEL (parc): LANGOELAN (V)
 St UNET (*; bois; boulaie; chenais; clôture; lande; pré): LAURENAN (B)
 St UNET (chemin de): SAINT-GILLES-du-MÉNÉ (B)
 St UNIC (ToWinnian): IFFENDIC (M)
 St UNIAC (*; la fontaine): SAINT-UNIAC (D)
 St UNIAT (UMAT; pré; cf. UNIAC): BÉDÉE (M)
 St URCHAUT (*; château): PONT-SCORFF (V)
 St URFOLE (*; cp; URFOLE IN): BOURG-BLANC (L)
 St URIAC (Turiaw JL; cf. Thurian): CORSEUL (M)
 St URIAL (*; pré; Turiaw): GAEL (M)
 St URIEL (clos; jardin; pré; Ste Urielle GB): TRÉDIAS (M)
 St URIEL (*; URIEUX; clos de): TRÉMUSON (B)
 St URIEL (*): PLÉLO (B)
 St URIEN (liors; cf. Thurién): TRÉBEURDEN (T)
 St URLO (*): LANGUIDIC (V)
 St URLO (*; presbytère; leurrière; prede): LANVÉNÉGEN (K)
 St URNAN (/ URMAN *; coat prat; pont; parc; ros; URNAN IN): KERPENT (K)
 St UROCEL (*): TRÉBRY (B)
 St URVIL (*): PLEUDANIEL (T)
 St URVOIS (goarem): PLOURAY (V)
 St URYANT (prat; cf. Thurién, Thurian): GLOMEL (K)
 St USVEN (*; UVEN IN; ludUven): PLOUADAL-MÉZEAU (L)
 St UTEL (*; la femme de; landes de): MAURON (M)
 St VA (loguel): SAINT-GILLES-les-BOIS (T)
 St VA (courtill): PLÉLO (B)
 St VALAY (*; bois; chemin; pré): TADEN (M)
 St VALEU (les fossés de; cf. Malo, Maleu): BROONS (M)
 St VARY (*; moulin de): PLUVIGNER (V)
 St VÉGAN (*; goarem; foennec; parc; St Végen):

Les noms de lieux en « saint » de Bretagne

EDERN (K)
 St VELTAS (*; pont; cf. Gueltas) : PLOUGOULM (L)
 St VELTAS (*; foennec; coast; goarem; jardin; liors) : LANHOUARNEAU (L)
 St VÉNAL (*; SAINT-POL-de-LÉON (L)
 St VÉNEC (cp; foennec; larguez) : CORAY (K)
 St VÉNEC (VENNEC) : COMBRIT (K)
 St VÉNEC (*; foennec; goarem; liors; menez; parc) : BRIEC (K)
 St VENIEN (parc; cf. Guinien) : PLOUNÉVENTER (L)
 St VÉRAN (tachen) : le FAOUET (T)
 St VERGAN (clos de) : BOUQUÉHO (T)
 St VERGON (*; lande) : LANRODEC (T)
 St VERIEN (place) : PLOREC (M)
 St VIAN (*; pré) : PLEUGRIFFET (V)
 St VIC (*; LANDRÉVARZEC (K)
 St VILLAN (coast; parc; prat) : LAMPAUL-GUIMILIAU (L)
 St VILY (*; lande) : LOYAT (M)
 St VINET (*; pièce; pré) : NOTRE-DAME-du-GUILDOR (B)
 St VIO (*; cp; paluc) : TRÉGUENNEC (K)
 St VIO (étang; loc'h) : SAINT-JEAN-TROLLIMON (K)
 St VIZIAT (VISSIAI /VIZIAS; noterie; parc; goarem; VIZIAS IN) : GUICLAN (L)
 St VOIRIN (cp; coast; parc; prat) : le CLOITRE-PLYEBEN (K)
 St VOLON (*; PLÉDRAN (B)
 St VOTROM (*; jardin; jezu; loguel; prat; VAUTROM IN) : TRÉDARZEC (T)
 St VOUGAY (*; goarem) : PLOUGAR (L)
 St VOUGAY (prat; parc; goarem) : PLOUZÉVÉDÉ (L)
 St VOUGAY (*; NOUGA; goarem; liors; lan) : SAINT-VOUGAY (L)
 St VRAN (*; bois; clos) : SAINT-VRAN (B)
 St VREGUET (*; SAINT-ALBAN (B)
 St YALA (glazien) : INGUIMIEL (V)
 St YAN (*; SAINTIA; clos; pré; prairie; frêche de) : TRÉMEUR (M)
 St YDUNET (*; YOUNET IN; cf. Idunet) : PLOUNÉVÉZEL (K)
 St YELAR (pont) : SPÉZET (K)
 St YENN (poul; prat; roz) : GOUÉZEC (K)
 St YHOULARN (lan; parc saint Yhouan) : GUERN (V)
 St YHUEL (goarem; cp) : BUBRY (V)
 St YHUEL (*; QUMPERLÉ (K)
 St YNAOUEU (*; BOUQUÉHO (T)
 St YON (*; PLEBOULLE (B)
 St YONAN (lan; prat; /YHONAN; /THENAN; /THUHAN) : GUERN (V)
 St YOLAN (parc lann mané) : BUBRY (V)
 St YOLIANE (parc) : LIGNOL (V)
 St YOUNE (goarem san Youen) : LANDUDAL (K)
 St YOUNEL ? (moulin de; Humel ?) : GUISCRUFF (K)
 St YVAN (parc) : QUISTINIC (V)
 St YVI (rue) : ELLIANT (K)
 St YVI (*; menez; parc) : SAINT-YVI (K)
 St YVIAS (chemin) : RUNAN (T)
 St YVIEC (*; SAINT-MARTIN-des-PRÉS (K)
 St YVIEU (*; QUÉSSOY (B)
 St YVIEU (*; champ) : PLOUNÉVÉZ-QUINTIN (K)
 St YVIEUX (*; brisée de; cf. Yviec) : le TRONCHET (D)
 St YVINET (*; mané; moulin de) : GUISCRUFF (K)
 St YVONNEC (*; PLÉSIDY (T)
 St YVOUAN (parc; /YROUAN; parc er feunteun) : PLOUARET (T)
 St YVY (cp; talven; cf. Yvi) : MORÉAC (V)
 St YZAOUEU (*; coast; parc; prat; cf. Izaouen) : GUILLIGOMARCH (V)
 St ZONAN (parc mané sant Zonan) : BUBRY (V)
 St ZUNAN (*; parc; Iunan, Junan) : RIANTEC (V)
 St BRIGITTE (cp; courtil) : MERDRIGNAC (M)
 St BRIGITTE (*; cp) : PLOUMAGOAR (T)
 St BRIGITTE (*; courtil) : NOTRE-DAME-du-GUILDOR (B)

St BRIGITTE (*; SPÉZET (K)
 St BRIGITTE (parc) : la TURBALLE (N)
 St BRIGITTE (cp) : LANDEVANT (V)
 St BRIGITTE (*; Sainte-Brigitte (V)
 St BRIGITTE (cp; clos; noe; lande) : NAIZIN (V)
 St BRIGITTE (prad santez Berc'hod) : SAINT-HERNIN (K)
 St BRIGITTE (cp) : GUENGAT (K)
 St BRIGITTE (cp) : ESQUIBIEN (K)
 St BRIGITTE (*; parc; jardin) : SAINT-THÉ-GONNEC (L)
 St BRIGITTE (cp) : PLUVIGNER (V)
 St EDVETTE (*; ESQUIBIEN (K)
 St FLAMMINE (*; GESTEL (V)
 St JEUNE (*; parc; IUNAN en breton) : PLOUNÉVÉZ-MOEDÉC (T)
 St NOYALE (*; NOYAL-PONTIVY (V)
 St PAULE (parc) : PAULE (K)
 St SEVE (*; prat sant Séo) : SAINTE-SEVE (L)
 St TRÉPHINE (rue de; route de) : SAINT-NICOLAS-du-PÉLEM (K)
 St TRÉPHINE (*; dépendances) : PONTIVY (V)
 St TRÉPHINE (cp) : SAINT-AIGNAN (V)
 St TRÉPHINE (lanec) : LANISCAT (K)
 St TRÉPHINE (*; prat) : SAINTE-TRÉPHINE (K)

SAINTS GALLO-ROMAINS LIÉS A LA BRETAGNE

St AARON (*; goas; isaux; loguel; saint de Grande-Bretagne) : PLEUMEUR-GAUTIER (T)
 St AARON (*; cp; bois; moulin; cimetiére; étang; pré) : SAINT-AARON (B)
 St AARON (rocher de) : SAINT-MALO (M)
 St ALBAN (*; bois; clos; saint de Grande-Bretagne) : SAINT-ALBAN (B)
 St ALBAN (lande) : PLÉNEUF (B)
 St ALBIN (*; cf. Aubin) : PLOGONNEC (K)
 St ALBIN (cp) : KERBORS (T)
 St ALBIN (parc; saint Aubin est né à Languidic) : LANGUIDIC (V)
 St AMBROISE (*; BERRIEN (K)
 St AMBROISE (*; BRÉLES (L)
 St AMBROISE (*; PLOURIVO (B)
 St AMBROISE (*; baillie; coast; goarem; liors; menez; forêt domaniale) : LOC'MARIA-BERRIEN (K)
 St AUBIN (*; CHAUMERÉ (B)
 St AUBIN (*; DOMAGNÉ (R)
 St AUBIN (*; MAURE (M)
 St AUBIN (*; MESSAC (R)
 St AUBIN (*; PLANGUENOAL (B)
 St AUBIN (*; PLEGUER (D)
 St AUBIN (*; SAINT-AUBIN-des-CHATEAUX (N)
 St AUBIN (*; SAINT-MALO (M)
 St AUBIN (*; SAINT-AUBIN-du-PAVAIL (R)
 St AUBIN (*; ar vilair; goarem; ar vauguéc) : SAINT-THÉ-GONNEC (L)
 St AUBIN (*; champ de) : POUILLÉ-les-COTEAUX (N)
 St AUBIN (*; courtil; pré) : SAINT-AUBIN-des-LANDES (R)
 St AUBIN (*; côte) : YFFINIAC (B)
 St AUBIN (*; oûte) : OUDON (N)
 St AUBIN (*; des bois; châtaux; forêt) : PLÉDELIC (B)
 St AUBIN (*; forêt) : SAINT-AUBIN-du-CORMIER (R)
 St AUBIN (*; la chapelle; le clos de; verger de; vieux pré) : ERQUY (B)
 St AUBIN (*; lande) : SAINT-AUBIN-d'AUBIGNÉ (R)
 St AUBIN (*; verger) : PLUMELEC (V)
 St AUBIN (clos de) : SAINT-OUEN-des-ALLEUX (R)
 St AUBIN (courtil) : CHATEAUBOURG (R)
 St AUBIN (gare) : ROUGÉ (N)
 St AUBIN (gué de) : CORNILLÉ (R)
 St AUBIN (la brasserie) : PANNÉCÉ (N)

Les noms de lieux en « saint » de Bretagne

St AUBIN (le clos de) : SAINT-MÉDARD-sur-ILLE (R)
 St AUBIN (le vieux chemin de) : LANDAVRAN (R)
 St AUBIN (mend) : PLOUNÉVÉZ-MOEDÉC (T)
 St AUBIN (prat) : MELESSE (R)
 St AUBIN (près de) : AUGAN (M)
 St AUBIN (église; clos) : GUÉRANDE (N)
 St BLAISE (*; COUERON (N)
 St BLAISE (*; PLÉLO (B)
 St BLAISE (*; bois; pré) : DOMPIERRE-du-CHEMIN (R)
 St BLAISE (*; courtil; pré) : QUÉSSOY (B)
 St BLAISE (*; pré) : MACHECOUL (N)
 St BLAISE (le pré de) : BRÉHAND (B)
 St BLAISE ? (les saints blais) : SAINT-PHILBERT-de-GRANDLIEU (N)
 St BLAIZE (*; terre de) : BLEZE; Blaise IN) : BOUQUÉHO (T)
 St BLÉ (les fins de) : MACHECOUL (N)
 St ÉMILION (*; LOGUIVY-PLUGRAS (T)
 St ÉMILION (*; PLÉVIN (K)
 St GERMAIN (*; CLOHARS-CARNOET (K)
 St GERMAIN (*; HENNEBONT (V)
 St GERMAIN (*; LÉCOUSSE (R)
 St GERMAIN (*; LANGUIDIC (V)
 St GERMAIN (*; MATTIGNON (B)
 St GERMAIN (*; MAROÛÉ (B)
 St GERMAIN (*; PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN (K)
 St GERMAIN (*; PLOGONVEN (T)
 St GERMAIN (*; RIEC-sur-BELON (K)
 St GERMAIN (*; SAINT-GERMAIN-sur-ILLE (R)
 St GERMAIN (*; SAINT-MARTIN-des-CHAMPS (L)
 St GERMAIN (*; SAINT-GERMAIN-du-PINEL (R)
 St GERMAIN (*; clos; lande; prairie) : ELVEN (V)
 St GERMAIN (*; clos; lande; pré) : HÉNON (B)
 St GERMAIN (*; pont) : PLAINTEL (B)
 St GERMAIN (*; pré) : VAY (N)
 St GERMAIN (*; pré; terre) : SÉGLIEN (V)
 St GERMAIN (*; pré) : SAINT-GERMAIN-en-COGLES (R)
 St GERMAIN (ancienne église; moulin; lande) : LOHÉAC (M)
 St GERMAIN (carrière; clôture; quai) : MELESSE (R)
 St GERMAIN (cp) : LANGONNET (K)
 St GERMAIN (cp; leur; parc; prat) : BERNÉ (V)
 St GERMAIN (cp; mané bras; parc lann; parc mané; rhuu) : ERDEVEN (V)
 St GERMAIN (foennec; parc) : CLOHARS-FOUESNANT (K)
 St GERMAIN (lande) : GUIPRY (M)
 St GERMAIN (les pins de) : SICT-sur-AFF (V)
 St GERMAIN (parc) : PLOUGONVER (T)
 St GERMAIN (prat) : GLOMEL (K)
 St GERMAIN (route de) : ARGENTRÉ-du-PLESSIS (R)
 St LOUP (*; liors; parc) : PLOUÉZEC (B)
 St LOUP (*; placen; goarem) : LANVELLEC (T)
 St LOUP (clos; fontaine) : DOMLOUP (R)
 St LOUP (le tn) : LANGOURLA (B)
 St LUPHÉN (rue; chemin) : REZÉ (N)
 St MELAINE (*; RIEUX (V)
 St MELAINE (*; SAINT-MELAINE (R)
 St MELAINE (*; champ) : MAROÛÉ (B)
 St MELAINE (*; domaine) : MAURÉ (M)
 St MELAINE (*; fontaine) : MELAN; lann) : PLUMELIN (V)
 St MELAINE (*; parc; pont) : LANVÉNÉGEN (K)
 St MELAINE (*; vallée; chemin) : PLÉCHATEL (R)
 St MELAINE (calvaire; cp; clos; fontaine) : la CHAPELLE-SAINT-MELAINE (V)
 St MELAINE (cp; fontaine; clos) : BRAIN-sur-VILAINE (V)
 St MELAINE (croix; champ; plessis; bourg) : CHATEAUBOURG (R)
 St MELAINE (pont; lande du pont; prés de) : GUER (M)
 St MELAINE (pré) : l'HERMITAGE (R)

St MELAINE (rue) : les TOUCHES (N)
 St MELAINE (église) : MORLARD (L)
 St MELAIRE (*; foennec; prat; liors; mejou; parc) : PLOBANNALEC (K)
 St PHILBERT (*; saint de Noirmoutier) : LIGNÉ (N)
 St PHILBERT (*; allée; pièce) : SAINT-PHILBERT-de-GRANDLIEU (N)
 St PHILBERT (cp) : PLOMELIN (K)
 St PHILBERT (prieuré) : le CELLIER (N)
 St PHILBERT (village; vigne; moulin; métairie; bois; pré) : COUFFÉ (N)
 St PHILBERT (*; CROZON (K)
 St PHILBERT (*; rozie) : GOURIN (K)
 St PHILBERT (*; anse de) : LOC'MARIA-QUER (V)
 St PHILBERT (*; anse; rivière) : SAINT-PHILBERT (V)
 St PHILBERT (cp; allées; bois; parc) : PLOUAY (V)
 St PHILBERT (cp; liors; foennec; goarem; prat) : SAINT-EVARZEC (K)
 St ROGATIEN (rue) : NANTES (N)

SAINTS INCONNUS OU NOTATIONS SUSPECTES

St ABAS (le clos) : SAINT-CARADEC (K)
 St ABRAN (*; PARTHENAY (R)
 St ADUVAL (le clos) : LANTIC (B)
 St AHAN (*; la couaille de) : PARTHENAY (R)
 St AHAN (OHAN; Ahan IN) : IFFENDIC (M)
 St AR (BALL croas; Croasant ar Bail ?) : PLOUZÉC (B)
 St AUDE (pers) : BÉGAR (T)
 St AUGAR (AUGAREL ?; Augard IN) : PAULE (K)
 St AUGAREL (*; PAULE (K)
 St AUNY (*; croix) : MELLONNEC (V)
 St AULAIRE (rue) : DOL (D)
 St AUVENTE (*; INZINZAC (V)
 St AVOYE (cp; jardin de) : PLUNERET (V)
 St AYDES (*; clos; clos; lande) : SÉVIGNAC (M)
 St BUC (*; pré) : le MINHIC-sur-RANCE (M)
 St BENELON (*; MESLIN (B)
 St BOCH (*; MOUZEIL (N)
 St BOIS ? (étang du) : ROMILLÉ (M)
 St BOURG (le clos de) : SAINT-LORMEL (B)
 St BRIN (clos) : SAINT-LÉGER-des-PRÉS (M)
 St BUC (*; clos; enclous; lande) : SÉVIGNAC (M)
 St BUC (*; pré) : le MINHIC-sur-RANCE (M)
 St CHAMP (de) : CLEHE ? (*; SAINT-QUAY-POR-TRIEUX (D)
 St CHOUX (parc croas) : PLOUGRAS (T)
 St CLASEL (loguel) : SAINT-CLET (T)
 St CORLI (notic saint Corli) : GOURIN (K)
 St CRAIN (seinte) : PLEMET (B)
 St CRIN (Crein CA) : PLESSALA (B)
 St CRUPIN (parc) : LANNION (T)
 St DELON (*; ch ex) : SAINT-GELVEN (K)
 St DELON ? (Kersaint Delon) : SAINTE-TRÉPHINE (K)
 St DERRIS (prat sant Derris) : LANNÉANOU (T)
 St DODUT (prat; goarem; parc; lannoc) : GUICLAN (L)
 St DON (*; clôture; clos; lande; courtil; pâtis; periaux) : GLENAC (V)
 St ÉLACCA (parc) : LANNION (T)
 St ERART (clossay de) : la MALHOURS (B)
 St FOENNOG (parc) : PLOUGAR (L)
 St GATE (courtil) : GAHARD (R)
 St GILLEY (parc) : TRÉVÉREC (T)
 St GILLY ? (Kersaint Gilly) : MORLAIX (L)
 St GILLY ? (et de Kersaint Gilly) : GUICLAN (L)
 St GRÉ (IN) : MINIAC-MORVAN (D)
 St GRENT (*; PLUMELIN (V)
 St GUENON (parc; goarem; Gueno CA) : GUICLAN (L)
 St HINOT (prat sant Hinot) : GOURIN (K)
 St HOMME (*; PLOUHA (B)

St HUIB ? (foennec) : SAINT-THURIEN (K)
 St HUILLEN (liorth sant Huilen) : LANDEVANT (V)
 St JORB (parc san Jorb ; prat) : MELGVEN (K)
 St LEVRE (*) : MERLEAC (K)
 St LIEU (prat) : SAINT-BARNABÉ (B)
 St LIMON (clos ; pré) : PLÉMY (B)
 St LUHIN (*) : PLERGUER (D)
 St MABOEUF (prairie) : le THEIL-de-BRETAGNE (R)
 St METEL (pièce) : NOTRE-DAME-du-GUILDON (B)
 St NEYAN (parc) : PLOUNÉVENTER (L)
 St NOE (parc sant Noe ; parc sant Node) : LANGOELAN (V)

St PACQUEL (*) : BOQUÉHO (T)
 St PÉIE ? (fontaine) : PLAINE-HAUTE (B)
 St PIAT (*) : pont ; pré) : LANVALLAY (D)
 St PIERSE (*) : SAINT BRANDAN (B)
 St PILONNE (la) : CAMOEL (N)
 St PIN (le clos) : CRÉHEN (M)
 St PIOLE (prat) : PLOUAGAT (T)
 St PLOMB (*) : PLUMÉLIAU (V)
 St POLX (*) ; pré) : le PERTRE (R)
 St PRENEN (sant Prenen) : CAMORS (V)
 St RABIN (le pré de) : LANTIC (B)
 St RELINE (poul) : PLOUAY (V)
 St RHEU (*) ; touche) : OSSÉ (R)
 St ROUEN (teurguer san Rouen ; liors yeot ; parc) : LANDUDAL (K)
 St SOURON (*) : PLOUGONVEN (T)
 St STENE (douar sant Stene) : AURAY (V)
 St TREUS (mez) : PLEUMEUR-BODOU (T)
 St VADE (prat sant Vade) : SAINT-JEAN-TROLIMON (K)

St VEZO (liors) : LANHOUARNEAU (L)
 St VIEL (prat sant Viel) : PLOUIGNEAU (T)
 St VOLANT (clos) : DINGÉ (M)
 St VOLE (parc ; prat) : LENNON (K)
 Ste AIRE ? (la ; /OISE) : GRANDCHAMPS-des-FONTAINES (N)
 Ste BÉLIENNE (*) : la POTERIE (B)
 Ste COUVESTE (prat) : PLÉNÉE-JUGON (B)
 Ste DOUÉ (parc santes Doué) : LEUHAN (K)
 Ste FIO (parc) : PLOUNÉVEZ-QUINTIN (K)
 Ste MACHANT (parc santes Machant) : TRÉDARZEC (T)
 Ste MAHOUT (loguel santes Mahout) : PLEUMEUR-GAUTIER (T)
 Ste TOUIN (pez santes Touin) : PLOUHA (B)
 Ste PLAIS (la bonne) : FROSSAY (N)

NOMS en « SAN » POUVANT PEUT-ÊTRE CONTENIR UN NOM DE SAINT.

Sand Ouveu (parc) : BERHET (T)
 Sanetuler (prat) : CALANHEL (K)
 Sanivet (parc an) : GOUDELIN (T)
 Sant Caltel (parc) : GOUDELIN (T)
 San Beren (*) : KERMOROCH (T)
 Santalane (*) : LANGUEUX (B)
 Sante Brual (parc) : LOUARGAT (T)
 Sant Catil (parc) : MAEL-CARHAIX (K)
 Sanmorvan (le) : MERLEAC (K)
 Santan Vat (*) : le MERZER (T)
 Sant Geune (prat) : PABU (T)
 Sang Milin Huhon : PLEUDANIEL (T)
 Santinec (parc) : PLOUARET (T)
 Sanlonel (lanec) : POMMÉRIT-JAUDY (T)
 Santan Riou (*) : SAINT-JEAN-KERDANIEL (T)
 Santurin (placen feunteun) : SQUIFFTEC (T)
 Sansala (menez) : ARGOL (K)
 Sanspe (*) : BEUZEC-CAP-SIZUN (K)
 Sant Dri- (Rin ar c'had foennec) : BRIEC (K)
 Sant Guign- (parc bihan) : COLLOREC (K)

Santeriou (prat) : COMMANA (L)
 San Margoz (le goadrie) : EDERN (K)
 Sant Li- (parc) : EDERN (K)
 Saneis (*) : ELLIANT (K)
 Sant Damm- (liors) : la FORET-FOUESNANT (K)
 Sant Coz (roz) : GOUÉZEC (K)
 Santez Ba- (tachen) : GOUÉZEC (K)
 Sant Mah- (pont) : KERNÉVEL (K)
 Sant Nevez (parc) : LANDUDAL (K)
 Sant Bib- (parc) : LANHOUARNEAU (L)
 Sant Vinn (gostrum) : LANHOUARNEAU (L)
 San Guill- (coat) : LANMEUR (T)
 Santelan (coat) : LOPÉREC (K)
 Sant Gre- (parc foennec) : MELGVEN (K)
 Sandias (liors) : MELLAC (K)
 Sant Goz (parc) : MESPAUL (L)
 Sant Pell (parc) : MESPAUL (L)
 Sanlangis (*) : FLABENNEC (L)
 Sandalen (foennec) : PLOMELIN (K)
 Sandrione (*) : PLOUDALMÉZEAU (L)
 Santeloc (clos, coat) : PLOUNÉVEZ-LOCHRIST (L)
 Sant Guiaed- (prat) : SAINT-DERRIEN (L)
 Sanquelen (*) : SAINT-NIC (K)
 Sant Mil- (parc) : SAINT-THÉOGONNEC (L)
 Santos (prat) : SAINT-THOIS (K)
 Sant Goues- (prat) : SPÉZET (K)
 Sant Ed- (coat) : TAULÉ (L)
 San Leac (tal) : BELZ (V)
 Sans Pere (clos) : le COURS (V)
 Sant Feu (parc) : PLOEUMEUR (V)
 San Ergo (*) : PLOERDUT (V)
 Sane Car (*) : PLOERDUT (V)
 Sant Hic (parc) : PLOUAY (V)
 Santoni (liorth, parc, izenn) : PLOUHARNEL (V)
 Santenez (*) : PLUNERET (V)
 Santes Avie (douaren) : PLUNERET (V)
 San Sape (lann, parc) : QUISTINIC (V)
 Sandrin (lanec) : QUISTINIC (V)
 Sanguen (lann) : SAINT-BARTHELEMY (V)
 Santervat (prat) : SILFIAC (V)
 Sanvilec (lann) : SURZUR (V)
 Sann Ruentall (*) : le BONO (V)

Hagionymie et hagiographie : notes sur quelques noms de saints bretons ou gallo-romains dans la toponymie armoricaine.

BERNARD MERDRIGNAC

Les quelques remarques qui suivent n'ont aucune prétention à l'exhaustivité. Elles se proposent simplement d'illustrer par divers exemples tout l'intérêt que présentent pour l'histoire religieuse de la Bretagne les listes établies par J.-Y. Le Moing. Celles-ci permettent en effet de préciser et de nuancer l'opinion selon laquelle, en Bretagne, ce ne sont pas simplement les bâtiments culturels qui sont dédiés aux saints mais qu'« un véritable rapport d'appartenance lie les lieux et les hommes à leur saint patron » : sacralisation de l'espace occupé faisant de la région une « véritable terre des saints, c'est à dire en leur possession » (1).

Pour ne prendre qu'un exemple, à Lancieux, un champ apparaît dédié à l'éponyme de la paroisse. Or voici une soixantaine d'années, un érudit local, l'abbé Lemasson, s'était fait montrer l'emplacement présumé d'un ancien cimetière que l'on attribuait à saint Sieu : « un petit enclos de quelques ares de superficie entouré de murs de gros blocs de diorite, mais sous lesquels on devine une maçonnerie de petit appareil (2) ». Il est donc probable que c'est à ce champ figurant dans la nomenclature du cadastre que s'appliquait cette tradition difficilement contrôlable aujourd'hui !

Les quelques 650 noms de saints bretons relevés dans la microtoponymie par J.-Y. Le Moing n'épuisent sûrement pas la totalité de ceux qui ont été honorés d'un culte liturgique. Ainsi, la découverte récente d'« authentiques » de reliques provenant du monastère Notre-Dame de Chelles (VII^e-VIII^es.) a permis à L. Fleuriot d'identifier le nom vieux-breton d'un saint *Urgonezslus* qui, à notre connaissance, n'a laissé aucune trace en Bretagne (3). Il a fallu, en effet, bien des siècles avant que la papauté ne se réserve les canonisations

(1) P. & R. LEROUX, « Culte des saints populaires et espace sacré », *A.B.P.O.*, 1983/2, p. 233.
 (2) B. M. Dinan, ms. Lemasson : *Histoire de Lancieux*.
 (3) L. FLEURIOT, « Samsoni, Urgonezlo, noms de saints bretons dans les reliques de Chelles », *E. C.* 27, 1987, p. 195-196. Cf. J.-C. POULIN, « Le dossier de saint Samson de Dol », *Francia*, 15, 1987, p. 707, n. 30.

(1234). Saint Urlou (+ 1057) est une des premières victimes, dans la région, des prémices de cet effort de contrôle. En effet, sollicité par l'abbé Benoît de Sainte-Croix de Quimperlé de canoniser son prédécesseur Gurloe (= Urlou), le pape Urbain II (1088-1099) rétorque qu'il lui faudrait un minimum de garanties (miracles) pour lui accorder cette distinction (4).

Saint Fiacre, mort vers 670, n'a donc jamais été canonisé. Mais le succès de son culte, attesté par la fréquence de ses mentions, pose de tout autres problèmes. Il s'agit d'un ermite irlandais implanté en Brie, près de Meaux, sur un axe de communication fréquenté par les pèlerins insulaires du haut Moyen Âge qui se rendaient à Rome. Les quelques données historiques dont on dispose sur le personnage ne permettent pas de supposer quelque contact que ce soit avec la Bretagne. Cependant, son dossier hagiographique (IX^e-XII^es.) présente un certain nombre de motifs folkloriques proches de ceux qu'exploite, en Bretagne cette fois, la légende de saint Ronan (5). Or il est troublant de constater que ce qui peut être reconstitué de la carrière réelle de saint Fiacre semble recouper ce que l'on peut savoir de saint Romain de Mazerolles que D. Laurent a proposé récemment d'assimiler à saint Ronan (6). Sans être pour autant convaincu par cette hypothèse, la moindre des honnêtetés intellectuelles est de relever le fait.

Toujours est-il qu'en Bretagne comme ailleurs, le succès de saint Fiacre semble relativement tardif. La commune qui porte son nom en Trégor est une ancienne trêve de Plésidy et ce n'est qu'à partir du XV^es. que se relèvent des témoignages convergents de la diffusion de son culte. La nef principale de la chapelle de Radenac dédiée à saint Fiacre et à la Vierge date de la fin XIV^e-début XV^es. (7). Celle qui lui est consacrée au Faouët, célèbre, au XVIII^es., par l'affaire Le Ravallec (8), a été achevée en 1480, date où l'on a posé le jubé (9). Le pardon de saint Fiacre à Plourin remonte sans doute au XV^es. (10) et l'église de Guengat qui lui est dédiée date de ce même siècle (11). Dès lors, le prestige du saint ira croissant, d'autant qu'au XVI^es., on lui attribuera la vertu de guérir la syphilis (12).

Un autre irlandais qui aurait fréquenté les routes de pèlerinage est l'énigmatique *Helanus* que Flodoard (X^es.) mentionne au nombre des frères et des sœurs de saint Gibrien dont saint Rémy (V^es.) aurait favorisé l'installation sur

(4) A. VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, 1981, p. 39. Cf. MABILLON, *A.S.O.S.B.*, IX, p. 109.

(5) M. DILASSER, *Un pays de Cornouaille, Locronan et sa région*, Paris, 1979, p. 139 et 221.

(6) J. GUEROUT, *Saint Fiacre, problèmes et mise au point, Actes du XIII^e centenaire de saint Fiacre, Meaux, 1970*, p. 22-24. Cf. D. LAURENT, *Saint Ronan et la Troménie ; actes du colloque international de 1989, Locronan (à paraître)*.

(7) P. & R. LEROUX, *loc. cit.* n. (1), p. 239.

(8) D. LAURENT, « La gwerz de Louis Le Ravellec », *A.T.P.*, janvier 1967, p. 19-69.

(9) G. DEVAILLY, *Histoire religieuse de la Bretagne*, Chambray, 1980, p. 116.

(10) L. MAITRE, « Les saints guérisseurs et les pèlerinages en Armorique », *R.H.E.d.F.* 8, 1922, p. 438.

(11) M. DILASSER, *loc. cit.* n. 5, p. 363.

(12) J.-P. LEGUAY, H. MARTIN, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducal*, Rennes, 1982, p. 363.

les rives de la Mame (*Hist. Eccl. Rem.*, IV, 9) (13). Le culte d'un personnage du même nom se retrouve dans l'hagiotoponymie de part et d'autre de la Manche. Il est donc très ancien d'autant que plusieurs Lan lui sont dédiés. En Bretagne continentale, la paroisse de Saint-Hélen (*parrochia Si Eleni* : 1267) commémore un personnage du même nom (14). Mais il est difficile de discerner combien de personnages se cachent sous ce nom (15) ; de plus, en Grande-Bretagne, ce culte a pu interférer avec celui de sainte Hélène, la mère de Constantin le Grand (274-337) (16) de qui des traditions légendaires faisaient la fille de *Coel Hen* (« *old king Cole* »), roi et éponyme de Colchester (17).

Le cas de saint Hélen n'est pas isolé : il est arrivé à diverses reprises que plusieurs saints homonymes aient été confondus en un seul. Le plus souvent, celui dont la légende était la plus populaire a absorbé les autres. G. H. Doble puis D. B. Grémont ont ainsi rappelé que Melar, Méloir sont des variantes de la forme livresque *Maglorios* qui a aussi donné Magloire (18). Le D final superflu des formes Mélard s'explique par analogie avec saint Médard dont on reparlera. Les toponymes qui paraissent dédiés au jeune martyr de Lanmeur ont donc pu, à l'origine, avoir été consacrés à l'ermite de Serk, voire à un évêque panceltique du même nom mentionné dans une charte de Redon du milieu du IX^es. ou peut-être même à un quatrième personnage dont on ignore tout (19).

Différents saints peuvent aussi avoir porté le nom de Maecoc (peut-être un compagnon de saint Samson (20)) qui est devenu saint Mieuc ou Mayeux. De plus des confusions ont pu se produire avec Mahieu (forme gallo-romane de Matthieu) ou Mayeul, saint abbé de Cluny au X^es. (21). Une des *Vitae* de saint Turiau mentionne l'*archisterium* (siège principal d'une abbaye) *sancti Maoki* distant de Dol d'environ vingt milles (*quasi vinginti milliaria*) (22). Le *tiern* Rivallon incendie ce monastère avant d'être amené à reconstruire un établissement plus grand et plus riche qu'il est tentant d'identifier à Tréméheuc, au diocèse de Dol. Encore au XVIII^es. on commémorait le 2 novembre « *S. Mioci, solitarii apud Dolense* ». Le *Lectionnaire dolois* de 1770 indique que « *Maecoc (Miocus)* illustra par les veilles, la prière, le jeûne et autre saintes œuvres un endroit hérissé d'arbres situé à présent à l'intérieur des limites du diocèse de Saint-Brieuc mais soumis cependant à l'autorité de Dol... » La paroisse dont

(13) J. F. KENNEY, *The sources for the early History of Ireland : ecclesiastical, an introduction and guide*, reprint, Dublin, 1969, p. 184.

(14) B. LYNETTE OLSON, O. J. PADEL, « A Xth century list of Cornish parochial saints », *C.M.C.S.* 12, 1986, p. 55-59.

(15) F. DUINE, fiche ms. B. M. Dinan, S 21.

(16) B. LYNETTE OLSON, O. J. PADEL, *loc. cit.* n. 14 p. 57.

(17) K. THOMAS, *Christianity in Roman Britain to A.D. 500*, Los-Angeles-Berkeley, 1981, p. 41. Cf. R. BROMWICH, *Triodd Ynys Prydein*, Cardiff, reprint, 1968, p. 341-343.

(18) J. LOTH, *Les noms des saints bretons*, Paris, 1910, p. 86.

(19) D. B. GREMONT, « Recherches sur saint Melar, Melor, Méloir... », *B.S.A.F.*, 1973, p. 315-324.

(20) B. TANGUY, « Les paroisses primitives en Plou- et leurs saints éponymes », *B.S.A.F.*, 1981, p. 146.

(21) J.-Y. LE MOING, *Les noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, Spézet, 1990, p. 260.

(22) *AA.SS. Jul.* III, p. 617-618, c. 5-7.

il est question ici est l'enclave doloise de Coëtmieux, patronnée par saint Mieuç (23) (*sylva que dicitur Meuc* : 1190 ; Coesmieuc : 1423 (24)).

À l'inverse, comme l'indique J.-Y. Le Moing, plusieurs hagionymes peuvent concerner le même personnage historique. Ainsi la controverse entre A. de La Borderie et l'abbé Campion à propos des rapports d'identité entre saint Servan et saint Servais a été récemment tranchée par G. Bernier. Selon ce chercheur, c'est bien Servatius, le patron de la dynastie carolingienne qui était honoré en Bretagne : le T final qui s'est maintenu à Saint-Servan-sur-Oust et que l'on relève dès 1180 à propos de Saint-Servan-sur-mer (*Johannes de Sancto Servantio*), est ici étymologique. Le rapprochement avec le saint Servan celtique serait la conséquence de l'activité du *scriptorium* d'Alet qui « a dû jouer le rôle de lieu d'échange des thèmes celtiques et des thèmes continentaux au haut Moyen Age (25) ».

B. Tanguy vient de même de proposer d'identifier saint Tudual et saint Tudi, ce dernier nom n'étant qu'une forme abrégée, dérivée du premier élément du nom du saint, en vieux-breton Tutgual (26). Cette assimilation rendrait compte d'un miracle que prête à ce saint Wrdisten, l'auteur de la *Vita* de saint Guénolé (IX^es.) : « ... Saint Tudual, moine illustre par ses mérites [...] ayant mis du feu dans son sein, sur ses vêtements, loin d'être brûlé par la flamme, sentit la fraîcheur d'une douce rosée » (27). A. de La Borderie s'était étonné de ce que l'on ne retrouve rien de tel dans les *Vitae* de saint Tudual qui nous sont parvenues (28). Par contre, celles de saint Maudez (dont la première a été rédigée dans le même milieu que la 2^e *Vita* de Tudual) portent le même motif hagiographique au crédit de saint Bothmael (= Budoc), condisciple de Tadius sous la férule de leur maître, Maudez (29). Il n'est donc pas interdit de penser que, pour quelque motif (intéressé ou non), un chassé-croisé s'est produit à l'époque romane, et qu'en Trégor aussi, la tradition originale s'appliquait à Tudi ... assimilé à Tudual. Cette hypothèse, en faisant de ce saint un contemporain de Budoc, expliquerait pourquoi Wrdisten considère Tudual comme antérieur au fondateur de Landévennec.

C'est toujours à saint Tudual que sont consacrés les toponymes dédiés à saint Pabu. La troisième *Vita* de saint Tudual explique ainsi ce surnom : « on appelait vulgairement le saint homme Pabpu, [...] ce qui voulait dire *papa* ». Cet emprunt au bas-latin d'origine grecque *papas* (30) n'était plus compris et a

(23) F. DUINE, *Inventaire liturgique de l'Hagiographie Bretonne*, Paris, 1922, p. 132.

(24) J.-Y. LE MOING, *loc. cit.* n. 21, p. 209.

(25) G. BERNIER, « Saint Servais et saint Servan », *Dossier du Ce.R.A.A.*, 7, 1979, p. 37-39.

(26) B. TANGUY, « Pabu Tugdual alias Tudy et les origines du diocèse de Cornouaille », *B.S.A.F.* 115, 1986, p. 116-142.

(27) A. de LA BORDERIE, *Le Cartulaire de Landévennec*, Rennes, 1886, p. 81-82.

(28) *Ibid.* p. 113-114.

(29) A. de LA BORDERIE, « Texte latin des deux Vies les plus anciennes de saint Maudez avec notes et commentaire historique », *S.E.C.d.N.* 1891, 28, lect. 9, c. 15-17, p. 11-12 (du t. à p.)

(30) A. de LA BORDERIE, « Les trois Vies anciennes de saint Tudual ; texte latin et commentaire historique », *Mém. Soc. Arch. C.-d.-N.* 1886-87, 2e série/2, p. 35, c. 20. Cf. L. FLEURIOT, *Dictionnaire des gloses en vieux-breton*, Toronto, reprint, 1985, T. 1, p. 280-281.

donné naissance à la légende du souverain pontificat de saint Tudual. Celle-ci n'est pas isolée dans l'hagiographie celtique ; on retrouve un récit analogue dans la *Vita* de saint Enda d'Aran à propos de son successeur, saint Pupeus (31). En Irlande aussi, on surmomait *papi* les anachorètes insulaires (32) et c'est sans nul doute un même contresens qui explique le développement du même motif hagiographique par les deux documents. Une glose au Martyrologe d'Óengus le Culdee (Féilire Óengusso — IX^es.) indique que Pupeus portait aussi trois noms, « à savoir Nem et Pupu et Cailbe » : « Nem, le premier nom qu'il tenait de ses parents, Pupu pour les Irlandais c'est à dire *papa*, parce qu'il gagna la chaire de saint Pierre, et Cailbe, c'est à dire *Cáel-béo* (maigre-vivant) parce que les gens admiraient son mode de vie pour sa maigreur (33) ». Ainsi, la qualification de *monachus* que Wrdisten applique à Tudual a de fortes chances de rendre précisément en latin le sens qu'avait acquis *Pabu* en breton.

Parmi les saints gallo-romains dont le nom revient le plus fréquemment dans la toponymie, saint Aubin (469-550 ?) est associé par la tradition à saint Tudual. Natif du Vannetais, cet évêque d'Angers à l'historicité incontestable dont une *Vita* a été rédigée par Fortunat, intervient à plusieurs reprises dans l'hagiographie armoricaine. Selon la 2^e *Vita* de saint Tudual, il aurait accompagné celui-ci à Paris et joué à ses côtés le rôle d'intermédiaire et d'interprète de langue romane (« *romanae linguae interpretem* ») (34). L. Fleuriot, qui a relevé le fait, indique qu'originnaire de la zone « mixte » où l'on parlait breton et latin, saint Aubin fait figure de *latinarius* (« latinier », « latimier », « latimer ») dont la profession est l'origine d'un nom de famille bien attesté en Bretagne (35). Ce saint est aussi mentionné dans un épisode facétieux des *Vitae* de saint Melaine dont la victime est saint Mars (36). Ultérieurement, ce dernier a parfois été assimilé à saint Médard (= saint MarD ?). Pourtant est-ce une coïncidence si les *Marsi*, habitants d'une région des Abruzzes, étaient des charmeurs de serpents réputés qui passaient pour guérir les morsures (37) alors que les hagiographes appliquent ici précisément à saint Mars le motif folklorique de l'aliment miraculeusement transformé en serpent.

Quant à saint Philibert de Noirmoutier, il était si célèbre dans la Bretagne du haut Moyen Age que Wrmnec, l'auteur de la *Vita* de saint Paul de Léon (884) a jugé astucieux de remplacer par ce nom celui du roi Childébert I (38). Un acte du Cartulaire de Landévennec (ch. 20) évoque, par ailleurs, un colloque, chez Warhen garant et échanson du roi Grallon, entre ce dernier, assisté de saints Corentin et Guénolé d'une part et saints Florent, Médard et Philibert,

(31) C. PLUMMER, *Vitae Sanctorum Hiberniae*, Oxford, reprint, 1968, t. 1, p. 68-71, c. 20-22. Cf. B. MERDRIGNAC, « L'espace et le sacré dans les leçons de Bréviaires de l'Ouest armoricain consacrées aux saints bretons », *A.B.P.O.* 90, 1983, p. 278.

(32) C. PLUMMER, *Ibid.*, p. LXIII n. 3.

(33) W. STOKES, *The Martyrology of Óengus the Culdee*, Dublin, reprint, 1984, p. 150-151.

(34) A. de LA BORDERIE, *loc. cit.* n. 30, p. 87, c. 4.

(35) L. FLEURIOT, *Les Origines de la Bretagne*, Paris, 1980, p. 152, n. 144.

(36) B. MERDRIGNAC, « L'évolution d'un cliché hagiographique : saint Melaine, saint Mars et l'eulogie transformée en serpent », *A.B.P.O.*, 1980, p. 589-605.

(37) B. de GAIFFIER, « Un *Marsi* dans la *Passio S. Matronae* », *An. Boll.* 99, 1981.

(38) P. CUISSARD, « Vie de saint Paul Aurélien en Bretagne », *R.C.* 5, 1883, p. 449, II, 19.

ambassadeurs de Charlemagne d'autre part (39). Si, comme l'a proposé récemment B. Tanguy, on identifie ces personnages aux abbés des monastères de Saint-Florent de Saumur, Saint-Médard de Doulon et Saint-Philibert de Noirmoutier, la chartre perd son aspect fantaisiste et s'avère un précieux témoignage sur les contacts entre la Cornouaille et le monde franc (40).

Parmi ces noms d'importation, il convient désormais de rétablir saint M'Hervé, longtemps resté énigmatique. J.-P. Brunterc'h vient, en effet, de publier la *Vita Merovei confessoris Coriacensis* dont il exploite les données topographiques. Saint Mérovée mène une existence érémitique d'abord à *Coriacus* (Saint-M'Hervé ?) en Rennais puis à *Crucicula* (La Croixille) dans le Maine, sur l'autre rive d'un cours d'eau appelé *Angolatus* (le ruisseau des Épronnières, nommé « rivière des Ingoliers » en 1303) (41).

Certaines déformations des toponymes rendent parfois méconnaissables les saints qu'ils étaient censés évoquer. B. Tanguy a ainsi rapproché les graphies saint Algouez et saint Alvouez (XV^es.) pour saint Aloué (Lignol) de la dénomination du hameau des Sept-Angoisses à Bédée, noté Saint Engouesse en 1439 et Saint Angouesse en 1598 (42). Dans le même ordre d'idées, selon une suggestion de R. Largillière au chanoine Lemasson, Saint-Aydes de Pluduno pourrait être identifié à saint Thei, « parce qu'il y a saint Ey aussi = ? Dewy = David..., et saint Tei de Lothey etc... » Quelques mois encore avant son décès, il promettait à son correspondant de rouvrir ce dossier à partir des formes anciennes et ajoutait : « Actuellement, *Sainte-Aide* serait-ce comme *Sainte-Adresse*, près du Havre, ce sera un jour N.-D. de Toutes Aides » (43).

Cette réflexion amène à aborder la question de la misogynie de cette liste que remarque J.-Y. Le Moing. Les travaux récents de W. Davies et de J.-C. Cassard nous dispensent de développer ce point (44). Contentons-nous de constater que le culte de sainte Brigitte est très ancien puisque, si l'on peut discuter l'influence de sa *Vita* (VII^es.) par Cogitosus sur celle de saint Samson (45), il est par contre incontestable que Wrdisten lui a emprunté textuellement certains traits pour les porter au crédit de saint Guénolé (46). De plus, cette sainte est

(39) LE MENN & E. ERNAULT, *Le Cartulaire de Landévennec*, rééd. *Britannia Christiana*, 1985, p. 558-559. Cf. M. Simon, *L'Abbaye de Landévennec*, Rennes, 1985, p. 43.

(40) B. TANGUY, « Grallon roi de Cornouaille : à la recherche d'un héros populaire », *Ar Men* 14, avril 1988, p. 41-42.

(41) J.-P. BRUNTERC'H, « Géographie historique et hagiographique : la Vie de saint M'Hervé », *M.E.F.R.M.* 95, 1983-1, p. 20-21.

(42) B. TANGUY, *Recherches autour de la limite des noms gallo-romains en « AC » en Haute-Bretagne*, thèse de Doctorat, Brest, 1972, dact., t. 2, p. 316.

(43) Lettre du 1^{er} avr. 1926 ; B. M. Dinan, G 66.

(44) W. DAVIES, « Celtic women in the early Middle Ages », *Images of Women in Antiquity*, ed. A. CAMERON & A. KUERT, London-Canberra, p. 145-165. J.-C. CASSARD, *Les Bretons de Nominoë*, Braspars, 1990, p. 237-257.

(45) F. DUINE, *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, Rennes, 1918, p. 115. Cf. B. MERDRIGNAC, « La première Vie de saint Samson ; étude chronologique », *Studia Monastica* 30, 1988, p. 272-273.

(46) F. KERLOUEGAN, « Les citations d'auteurs latins chrétiens dans les Vies de saints bretons carolingiennes », *E. C.* 19, 1982, p. 226-227.

invoquée dans les litanies de Saint-Vougay (XI^es.) (47). Les moines de Rhuy se seraient repliés sur Déols au début du X^es. en emportant, entre autres, des reliques de sainte Brigitte qui figure en effet dans la *Vita Gildae* (XI^es.) (48). Vu la fréquence des mentions de cette sainte dans le diocèse de Vannes, on est en droit de se demander si les moines de Rhuy n'ont pas contribué à la diffusion de son culte comme ils l'ont fait pour celui de sainte Tréphine (49). Les motifs folkloriques exploités par la *Vita* de saint Gildas au sujet de cette dernière expliquent sans doute une bonne part de son succès. De même, le fait qu'en Bretagne — comme en Irlande — l'image de sainte Brigitte combine des traits de la divinité panceltique homonyme Brigit à des éléments provenant de la christianisation, qui l'associent aux manifestations de la fertilité (50), rend certainement compte en partie de la popularité de cette sainte. Quant à saint Noyale, il faut rappeler (avec toutes les précautions qui s'imposent) l'hypothèse de L. Maître selon qui il s'agirait du même personnage que sainte Blanche (51), c'est à dire *Alba Trimamma*, la mère de saint Guénolé et de ses deux aînés jumeaux : n'est-elle pas appelée Noyale Guen et santez Malven (52) ? Dans ce cas aussi, des connotations avec certains mythes de fécondité restructurés par le christianisme pourraient être sous-jacentes (53).

Dans l'hagiographie bretonne, le type de la sainte est la mère du saint. Cela explique qu'à de rares exceptions près, il n'existe pratiquement pas de *Vitae* de saintes bretonnes et que les mentions de religieuses soient rarissimes : seuls, à notre connaissance, deux documents trégorois y font allusion (*V. Cunuali* ; *V. Ila Tutguali*). Il est permis de voir dans cette situation la conséquence de la mise en place, à l'époque carolingienne, d'un type de sainteté monastique qui s'est imposé aux époques ultérieures. La toponymie, par la rareté des mentions de saintes, refléterait donc l'absence d'un modèle spécifique de sainteté féminine.

Ces quelques pages n'épuisent évidemment pas la richesse des listes proposées aux chercheurs par J.-Y. Le Moing qui sont susceptibles d'être exploitées dans bien des domaines. Pour notre part, nous serions heureux d'avoir pu ainsi contribuer à la remise en cause du concept même de « science auxiliaire ». La toponymie n'est pas davantage l'auxiliaire de l'hagiographie que celle-ci

(47) J. LOTH, « Les anciennes litanies des saints de Bretagne », *R. C.* 11, 1890, p. 136 et 139.

(48) F. LOTH, *Mélanges d'histoire de Bretagne*, Paris, 1907, p. 441-442, I. 10. Cf. *Ibid.*, p. 242 n. 1.

(49) R. COUFFON, « La légende de sainte Trifine et de saint Trémeur et l'origine de leur culte », *B.S.A.F.*, 1944, p. 18-20.

(50) D. A. BRAY, « The image of St Brigit in the early Irish church », *E. C.* 24, 1987, p. 209-215.

(51) L. MAITRE, *loc. cit.* n. 10, p. 319 n. 1. Cf. *R.T.P.* 4, 1888, p. 164.

(52) Noyal-Guen (1373, 1387) est l'ancien nom de Sainte-Noyale (1478) en Noyal-Pontivy. Il peut donc s'agir de saint(e) Gwenn de Noyal ou de la « sainte de Noyal », Gwenn ayant aussi le sens de « bienheureux, saint ». Cf. Gw. LE MENN, *Choix de Prénoms bretons*, Saint-Brieuc, 1971, p. 42-3 ; J. LOTH, *loc. cit.* n. 18, p. 99 — Je suis redevable de ces références à J.-Y. LE MOING que je remercie vivement de sa collaboration.

(53) Cf. Gw. LE MENN, *La Femme au sein d'or*, Saint-Brieuc, 1985, p. 45 sq.

ne l'est de l'histoire. Pour les hautes époques, la rareté de la documentation disponible oblige à recourir à des sources de natures très diverses. Aussi cette démarche oblige-t-elle à mettre en œuvre des méthodes variées (linguistique, toponymie, archéologie, sémiotique, ethnologie etc.) que peu de chercheurs peuvent prétendre toutes maîtriser à égalité. L'effort pour parvenir à une meilleure compréhension du haut Moyen Age breton ne peut donc que constituer une entreprise collective à laquelle nous avons tâché ici d'apporter modestement notre pierre.

L'identité politique de la Bretagne sous la V^e République

MICHEL NICOLAS

Comme bien d'autres régions en France, la Bretagne se caractérise par la périphérialité. Aussi s'efforcera-t-on ici de répondre à la question posée par les rapports du centre et de la périphérie en examinant le cas particulier constitué par l'exemple breton.

Un phénomène universel régit les relations centre / périphérie. Il est illustré par le principe de l'intégration, voire de l'assimilation lorsque les régions périphériques s'avèrent très particularistes.

L'histoire de la constitution des grands États s'analyse la plupart du temps, en effet, comme un constant rapport de forces entre forces centripètes et forces centrifuges que le pouvoir central s'efforce de contrôler ou de briser.

La France, plus spécialement, a été pendant près de deux siècles l'un des États les plus centralisés d'Europe : elle a entrepris de maintenir par la force une unité menacée, à tort ou à raison, par les populations marquées d'une très forte identité culturelle vivant à ses confins.

Cette politique volontariste d'assimilation au plan politique et culturel s'est accompagnée d'une intégration dans l'espace économique libéral. Sur ce dernier plan, c'est depuis la deuxième guerre mondiale que la Bretagne a connu les changements les plus profonds. Ils ont affecté tous les comportements politiques observables aujourd'hui. Région rurale caractérisée par une forte prééminence de secteurs archaïques, elle a connu une véritable révolution qui l'a fait passer en quelques dizaines d'années de la tradition à la modernité. La société bretonne s'est ainsi restructurée sur un nouveau mode, en se rapprochant globalement de la moyenne française. Ce qui est le plus frappant, c'est la diminution des actifs agricoles : de 39,5 % en 1954, ils sont passés à moins de 12 % en 1992. L'exode rural, d'une très forte amplitude, a dépeuplé les campagnes et même désertifié certaines zones. Finalement, c'est tout une civilisation agraire qui a disparu. Dorénavant, la majeure partie de la population,

près des deux tiers, travaille ou se déplace dans un milieu urbain : elle assimile par conséquent un nouveau système de valeurs issu de la société externe.

En rapport avec cette évolution économique, et aussi l'accroissement du niveau de vie, sont apparus de nouveaux modes de consommation. Depuis la fin des années 70, l'équipement des ménages bretons a rattrapé la moyenne française. Cette situation illustre le phénomène d'intégration, surtout lorsqu'on observe l'équipement télévisuel, désormais généralisé.

Il convient d'y ajouter la dimension culturelle : l'école obligatoire et en français prolonge la politique d'assimilation mise en place par la III^e République. Il en résulte une dévalorisation des parlers bretons et, avec eux, de toute la civilisation et des valeurs dont ils sont porteurs.

Enfin, *last but not least*, la religion. La Bretagne a conservé l'image d'une région catholique et très cléricale où le clergé jouerait un rôle important en politique. Si cela a pu être avéré localement jusqu'à une période assez récente, l'évolution a induit une régression importante de la pratique religieuse, traduisant et favorisant à la fois une transformation très sensible des mentalités.

D'un point de vue général, la Bretagne est une terre de diversité et de contrastes. Elle révèle à qui l'approche une dualité climatique, géographique et culturelle : Nord et Sud, Armor (littoral) et Argoat (intérieur), Est gallésant et Ouest celtisant.

Le plan politique ne dépare pas ce tableau : il y a une Bretagne de gauche et une Bretagne de droite, une Bretagne contestataire et une Bretagne plutôt paisible. Nous retiendrons ici que depuis 1945 cette région périphérique est marquée par un double mouvement contradictoire : d'un côté elle est intégrée dans les structures politiques et administratives qui s'offrent dans le cadre français, et s'aligne sur un comportement « moyen » ; d'un autre côté, en revanche, elle tient à définir elle-même les conditions de son intégration et va parfois jusqu'à en refuser le principe au nom de la préservation de son identité.

I - L'intégration dans les structures politico-administratives.

A - La Bretagne est insérée dans l'espace administratif français.

Relevons au préalable que, confrontée au phénomène de l'inégalité de développement régional, la France s'emploie après 1945 à mettre en œuvre de nouvelles techniques : le Plan et l'Aménagement du Territoire. Puis, elle s'engage avec prudence dans la voie d'une reconnaissance des régions. En 1955 un décret divise le territoire en 21 Circonscriptions d'Action Régionale. Ensuite, afin de désamorcer les troubles sociaux consécutifs aux mutations importantes que connaissent certaines régions, notamment la Bretagne, l'État s'achemine sur la voie de toute une série de réformes institutionnelles relevant de la déconcentration : en d'autres termes, on confère des prérogatives à des « préfets coordonnateurs » puis à des « préfets de région » qui représentent sur place le pouvoir central. C'est l'objet des réformes de 1960, 1964 et 1972. Le débat sur la région, lequel atteint son point culminant à la fin des années 60 et

dans les années 70, amène les partis de gauche, alors en croissance rapide, à se déterminer en faveur d'une décentralisation à ce niveau, c'est-à-dire d'une assemblée régionale élue au suffrage universel direct. Leur accès au pouvoir leur donne l'occasion de mettre en œuvre cette réforme, adoptée en mars 1982. Deux scrutins régionaux au suffrage universel direct se sont déjà déroulés, en mars 1986 et mars 1992. Toutefois ces consultations régionales n'ont offert qu'un enjeu décalé. Le scrutin, en effet, fonctionne sur une base départementale, ce qui s'avère peu propice à faire émerger de grands leaders régionaux susceptibles de dynamiser le débat. La constitution des listes est laissée à la discrétion des appareils partisans, tous organisés sur la base de fédérations départementales. Ils gèrent des rapports de force internes laissés souvent à l'arbitrage voire à l'arbitraire des états-majors. L'élection régionale reste donc assez largement un scrutin départemental. Ensuite, les débats se focalisent sur un enjeu national : le vote-sanction contre la majorité qui tient les structures centrales du pouvoir. Cette fonction contestataire des élections intermédiaires entre deux scrutins nationaux est, depuis longtemps déjà, attestée.

Peu de place est donc laissée à un véritable enjeu régional. Par ailleurs, le pouvoir régional est tronqué. La part laissée au budget des régions est suffisamment révélatrice. Dans la somme globale des budgets publics, le budget des régions ne figure qu'à la hauteur de 2 %. Le budget de la région Bretagne est ainsi un peu supérieur à celui de la ville de Rennes mais inférieur à celui de la ville de Nantes. Où réside, dans ces conditions, le pouvoir régional ? La région exerce ses compétences dans trois secteurs essentiels : la formation, l'aménagement du territoire et le développement économique. Or, dans les sommes consacrées à la formation, les deux tiers sont souvent affectés aux établissements scolaires et spécialement aux lycées : mais les régions ne font ici que mettre la main au portefeuille pour les construire ou les entretenir ; elles ne disposent d'aucune compétence en matière de personnel ou de pédagogie où tout relève de l'État : en revanche celui-ci s'est défaussé sur la région de lourdes charges financières. Au titre de l'aménagement du territoire, on aurait pu s'attendre à de réelles initiatives de la part de l'institution régionale. Mais l'essentiel de l'aménagement et de la planification est le produit d'une négociation bilatérale État-Région où celle-ci se trouve inévitablement en situation d'infériorité.

Force est de constater que la réforme de 1982 a profité essentiellement au département qui collectionne les compétences : logement, transports, éducation (collèges), action sociale. La région n'a véritablement profité que d'un élément, certes hautement symbolique, dans une France frappée au sceau du jacobinisme : son érection en collectivité locale. Cela ne suffit pas à conférer aux régions une véritable autonomie, en l'absence de réels pouvoirs et de réels moyens financiers.

La comparaison avec d'autres États de la Communauté européenne est très éloquent sur les insuffisances de la régionalisation en France : les *Bundesländer* gèrent près de 50 % de l'argent public en Allemagne fédérale ; les régions italiennes en gèrent 17 % et les Communautés autonomes espa-

gnoles 25 %. Avec leurs 2 %, les régions françaises demeurent des mineures non émancipées du pouvoir central. Comme les autres collectivités régionales, la Bretagne reste donc minorisée.

Ajouter à cela que, dans toutes les réformes successives, la Bretagne a fait l'objet d'un découpage portant atteinte à ses limites traditionnelles. Nantes, sa capitale historique, et la Loire-Atlantique, se trouvent séparées et rattachées à une autre région administrative : celle des « Pays de Loire », très artificielle et très hétérogène. En définitive la Bretagne se trouve diminuée dans l'espace administratif français, tant au plan de ses prérogatives institutionnelles qu'au plan de son identité territoriale.

B - La Bretagne est insérée dans l'espace politique français.

À observer le terrain électoral, qui offre un comportement politique mesurable, ce qui frappe c'est le décalage de la Bretagne par rapport à la France, de 1945 jusqu'aux années 60 (on raisonne ici sur des moyennes régionales, car l'examen dans le détail montrerait des micro-climats politiques). Jusqu'à ce moment-là, cette région se présente essentiellement à la fois comme conservatrice et centriste. Depuis une dizaine d'années, en revanche, elle a rattrapé la moyenne française en faveur de la gauche. Les raisons de cette évolution peuvent être largement interprétées à la lumière des mutations évoquées précédemment : destruction de la société rurale et basculement des valeurs, accroissement du nombre des salariés et des syndiqués, élévation de la population urbaine et péri-urbaine, affaiblissement du poids de la religion : à noter d'ailleurs que le PS, d'allure modérée, ne suscite pas les mêmes réticences que le PCF ; le PS a hérité en outre d'une partie du courant chrétien-social qui fut fortement implanté dans la région. Cette évolution tient par ailleurs à la politisation croissante des scrutins amplifiée par les *mass-media* et la « politique spectacle » ; ajouter, concernant les succès du PS, que celui-ci a été connoté, au regard du dyptique tradition / modernité, avec cette dernière, et qu'il a su récupérer, au moins verbalement et symboliquement, les revendications de la « bretonnité », laquelle a largement mobilisé dans les années 60 et 70.

L'intégration de la Bretagne à l'espace politique français s'est réalisée de façon assez spécifique. Tout s'est passé comme si l'opinion bretonne s'était efforcée, en tous domaines et spécialement sur ce plan, de se libérer de ses comportements traditionnels en accélérant le processus d'accès à la modernité et d'intégration à la société française globale. Cette sorte d'« effet de rattrapage » est tout à fait marquant, comme si la Bretagne s'imprégnait, en les amplifiant, des nouveaux courants en expansion en France.

Pour prendre l'exemple des gaullistes, la moyenne française s'établit à 20,4 % en 1958 pour culminer 10 ans plus tard à 43,6 %, soit un écart de 23,3 points et une progression de + 113,7 %. En Bretagne les chiffres sont respectivement de 16,5 et 48,4 %, soit un écart de 31,9 points et une progression de + 193,3 %. L'avantage par rapport à la moyenne hexagonale s'élève à 4,8 points.

L'identité politique de la Bretagne...

Même observation pour les socialistes. En 1958 leur moyenne atteint en France 15,9 %, et ils culminent en 1981 à 36 % soit un gain de 20,1 points. En Bretagne ils passent de 11,7 % à 39,4 % soit une progression de 27,7 points. Il est à noter en outre que ce rattrapage a été effectué à marches forcées : + 79,4 % de 1968 à 1973, + 38 % de 1973 à 1978, + 55,6 % de 1978 à 1981 où le PS en Bretagne dépasse de un point la moyenne française.

Pour les législatives de 1988 le rapport gauche / droite en Bretagne a rejoint le niveau hexagonal, les deux forces s'équilibrant. Le tableau 1, à la page suivante, est très significatif de l'évolution.

Longtemps marquée par un vote conservateur, la Bretagne a été le siège d'un véritable séisme politique : la gauche y a gagné 23,3 points en 30 ans (contre 5,1 points en moyenne française).

Il est à observer spécialement que la Bretagne est devenue dans la décennie 80 une grande région socialiste : aux législatives de 1988 le PS y a obtenu 6,8 points de plus que la moyenne hexagonale.

Les régionales du 22 mars 1992 sont venues bousculer ce précaire équilibre. Comme ailleurs, l'électorat breton a exprimé un vote contestataire et protestataire qui a redessiné le paysage politique. (Cf. le tableau 2, à la page suivante).

Les écologistes ont troublé le jeu politique traditionnel entre la gauche et la droite. Cette dernière a légèrement progressé, en raison de la montée (quoique contenue en Bretagne à 8,8 %) du Front National.

La gauche, en revanche, a été mise à mal ; elle a perdu 21,6 points par rapport aux législatives de 1988, soit 43 % de son influence. Son recul est d'ailleurs plus marqué que celui de la moyenne française. C'est surtout le PS qui a été atteint : il a régressé de plus de 21 points et se retrouve à 19,8 %. Il a perdu 406.000 voix dans les départements bretons. Les communistes, pour leur part, ont perdu 30.000 voix et régressé de 1,5 point.

Grands vainqueurs du scrutin, les écologistes (Verts et Génération Écologie confondus) se hissent à 15,4 % de l'électorat (dont 18,1 % en Ille-et-Vilaine). Leur score, qui dépasse de 1,5 point la moyenne hexagonale, en dit long sur la volonté de changement qui s'est exprimée à l'égard du mode de fonctionnement des structures politico-administratives. Ce vote contestataire manifeste aussi une volonté de participer à des décisions discutables et négociables au plan infra-étatique, et spécialement au plan régional. À ce titre, on relève qu'une enquête de l'O.I.P. (1) montre que le sentiment d'identité régionale est le plus fort en Bretagne par rapport aux autres régions continentales. Si l'on ajoute à ce vote écologiste, dont ne sont pas absentes les préoccupations identitaires, le score réalisé par les listes Peuple Breton-Peuple d'Europe et Convention Régionale de Bretagne, soit 2,8 %, cette nouvelle sensibilité politique équilibre le PS, à 1 point près. Reste à conjecturer sur la « fidélisation » de cet électorat.

(1) Observatoire Interrégional du Politique. Créé en 1985 sous l'égide du CNRS et de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

	1958			1988		
	Gauche (a)	Droite (b)	Écart Droite / Gauche (c = b - a)	Gauche * (g)	Droite (b)	Écart Droite / Gauche (j = b - g)
BRETAGNE	26,5	73,4	+ 46,9	49,8	50,2	+ 0,4
FRANCE	45,2	54,2	+ 9,0	49,6	50,3	+ 0,7
Écart Bretagne/France	- 18,7	+ 19,2		- 0,2	- 0,1	

Tableau 1

* Les écologistes, reportant leurs voix dans de fortes proportions en faveur de la gauche, ont été agrégés à cette dernière.

	Législatives 1988			Régionales 1992		
	Gauche	Droite	Écart Droite/Gauche	Gauche (hors régionalistes)	Droite	Écart Droite/Gauche
BRETAGNE	49,8 %	50,2 %	+ 0,4	28,2 %	50,6 %	- 22,4 %
FRANCE	49,6 %	50,3 %	+ 0,7	29,6 %	51,3 %	- 21,7 %
Écart Bretagne/ France	+ 0,2	+ 0,1		- 1,4	+ 0,7	

Tableau 2

II - Les résistances à l'intégration.

Les résistances à l'intégration se manifestent après la guerre de deux façons : le régionalisme des notables et l'autonomisme.

A - Le régionalisme des notables.

La modernisation de l'économie, dans l'après-guerre, implique l'intégration et la restructuration de l'espace breton. Les milieux économiques locaux entendent à la fois participer à cette modernisation, mais en même temps la contrôler afin d'éviter une assimilation trop brutale.

C'est la poursuite de cet objectif qui explique la constitution du CELIB (2), en 1950. Il s'agit d'un comité régional d'expansion économique s'appuyant sur les milieux socio-professionnels bretons, sur un grand nombre d'élus locaux et sur la plupart des parlementaires. Ceux-ci se regroupent d'ailleurs dans une commission parlementaire qui joue un rôle de groupe de pression efficace auprès des pouvoirs publics. Le CELIB obtient un statut officiel en 1954 et ses avis, études, suggestions et pressions sont souvent pris en compte.

Dès le début de la V^e République, toutefois, le pouvoir s'inquiète de l'activité et de l'audience du CELIB et de ses homologues dans d'autres régions. La Bretagne, en particulier, démontre des capacités importantes de mobilisation. Au printemps 1961 le syndicalisme agricole lance une agitation d'une grande ampleur ; le gouvernement doit négocier avec le Comité et accorder immédiatement les aides financières que les agriculteurs réclament. De la même façon il doit reculer en 1962 sur le problème des tarifs ferroviaires qui pénalisent le transport des produits bretons.

Enfin le CELIB engage en 1961 une bataille dite « de la loi-programme ». À la faveur du succès des mobilisations agricoles, le Comité décide d'élaborer un programme économique destiné à favoriser le développement cohérent de la Bretagne : ce projet est soutenu par 1.092 conseils municipaux, c'est-à-dire 75 % des communes bretonnes. Les candidats qui se présentent aux élections législatives de 1962 s'engagent à le soutenir s'ils sont élus. Mais les gaullistes remportent une nette victoire électorale, faisant élire la moitié des députés : ceux-ci s'alignent sur les positions du gouvernement qui refuse un tel projet. Les conditions politiques ont par conséquent changé : le gaullisme s'implante fortement en France comme en Bretagne et, après avoir lutté contre lui, les notables bretons se rallient au Pouvoir. Ils acceptent en particulier de s'intégrer dans les nouvelles structures régionales déconcentrées mises en place par G. Pompidou en 1964 : les CODER (3), en effet, simples organes consultatifs auprès du nouveau préfet de région, permettent de « récupérer » le dynamisme et le caractère contestataire des organismes tels que le CELIB. C'est ce qu'on a pu appeler la « trahison des notables » (Michel Phlipponneau).

(2) C.E.L.I.B. : Comité d'Étude et de Liaison des Intérêts Bretons.

(3) Commission de Développement Économique Régional.

Les déceptions qui en résultent favorisent l'occupation du terrain par les autonomistes, lesquels avancent des revendications plus radicales en refusant le principe même de l'intégration dans laquelle ils voient une assimilation et une perte d'identité.

B - Autonomisme et séparatisme.

Le mouvement breton existe depuis la fin du 19^e siècle. Il se divise en deux branches : l'une est modérée, ou régionaliste ; l'autre réclame un statut d'autonomie, voire d'indépendance pure et simple au nom du principe de l'autodétermination des peuples.

Après la guerre, le mouvement breton a adopté un comportement suiviste par rapport au CELIB et s'est consacré à développer ses activités sur le plan culturel.

L'échec du CELIB, c'est-à-dire d'une voie légale pour assurer la promotion de la Bretagne, favorise une radicalisation. Il ne faut pas négliger non plus le contexte international : au début des années 60 la plupart des territoires africains sous tutelle coloniale obtiennent leur indépendance ; l'Algérie, qui était divisée en départements français, s'émancipe au terme d'une guerre d'indépendance ; c'est dans les années 60 aussi que les militants de l'IRA commencent à intensifier leurs activités contre le pouvoir britannique. Il faut ajouter à cela, au plan français, les premiers signes traduisant la montée de la gauche et une nouvelle sensibilité à l'égard d'un pouvoir régional démocratique.

Cela explique que l'analyse qui commence à prévaloir s'incarne dans le slogan Bretagne = colonie. Elle induit deux traits majeurs du mouvement breton à partir de ce moment-là : d'une part, on ne peut imaginer le développement de la Bretagne indépendamment d'un statut d'autonomie plus ou moins avancé ; d'autre part, le cadre général dans lequel l'émancipation de la Bretagne doit s'effectuer est très largement retenu comme devant s'inspirer d'un modèle socialiste.

À la fin des années 60 un mouvement activiste émerge sous l'appellation de Front de Libération de la Bretagne. Il commet de nombreux attentats dirigés notamment contre les symboles de la présence (il dit : occupation) française : gendarmeries, perceptions, préfectures, armée.

Toutefois le FLB est très régulièrement démantelé par la police. Les militants sont arrêtés et jugés par la Cour de Sécurité de l'État : en 1981 il y avait 19 militants emprisonnés, totalisant 148 années de prison. Ils ont été amnistiés par le Président Mitterrand en septembre 1981. Depuis, le FLB n'a guère fait parler de lui.

Par ailleurs se développent des initiatives au plan politique légal. Certaines sont issues des milieux nationalistes traditionnels, mais elles font long feu. Une autre a pour effet de constituer un nouveau parti se réclamant du socialisme et collaborant régulièrement avec les partis de gauche français depuis sa création en 1964 : l'UDB, l'Union Démocratique Bretonne. Elle connaît son apogée à la fin des années 70, où elle compte près de deux mille militants. À partir de 1971 elle s'engage même sur le terrain électoral. Pour les législatives de 1981

elle présente 16 candidats, lesquels recueilleront 20.856 voix, soit 2,19 % des suffrages exprimés. Les résultats peu encourageants s'expliquent par la forte politisation des élections hexagonales et, de plus en plus, par la forte imprégnation des enjeux nationaux sur les enjeux locaux.

Depuis ces dernières années, le mouvement breton en général, et l'UDB en particulier, connaissent un reflux sensible. L'explication tient au contexte général de l'intégration de plus en plus rapide au système français qui réduit les capacités de mobilisation et d'implantation. Il faut compter aussi avec la politisation croissante des scrutins sur la base d'une stratégie nationale. L'UDB, spécialement, a pâti de ce qu'à un certain moment le PS a tenu un discours exprimant une sensibilité en faveur de la revendication identitaire. L'effet a été de détourner une partie de l'opinion vers un engagement politique jugé plus « utile ».

De ce dernier point de vue, pourtant, le bilan reste négatif. La loi de 1982 instituant les régions en collectivités locales de plein exercice dans le cadre de « la grande affaire du septennat » a consacré la partition de la Bretagne. Celle-ci, contrairement à la Corse, n'a pas obtenu de statut spécial. Enfin, le sauvetage de la langue bretonne n'est pas assuré car l'État refuse toujours de mettre sur pied un véritable système d'enseignement du breton.

Force, alors, est de se tourner vers l'Europe où se préparent de grandes réformes en faveur des régions à forte identité comme la Bretagne.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, dont la mission essentielle est tournée vers le respect des droits de l'Homme, a adopté le 1^{er} octobre 1990 une Recommandation à destination des États-membres (dont la France) relative aux droits des minorités (minorités nationales et minorités linguistiques).

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, fonctionnant dans le cadre de la même institution, a voté en mars 1991 une proposition de Convention européenne pour la protection des minorités, qui pourrait être annexée à la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Enfin, un comité d'experts a été chargé d'élaborer un projet de charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe doit statuer sur ce texte en 1992.

Le Parlement européen n'est pas en reste : le 16 octobre 1981 déjà il a adopté une Résolution sur une charte communautaire des langues et cultures régionales et sur une charte des droits des minorités ethniques. Cette Résolution a été reprise et amplifiée par une autre, du 3 octobre 1987. Surtout, la Communauté européenne entend ne pas réduire la construction européenne à celle d'un marché économique. Le Parlement européen a adopté le 18 novembre 1988 une « Résolution sur la politique régionale communautaire et le rôle des régions » ; dans l'article 23 de cette Résolution, il « estime indispensable, pour l'identité culturelle européenne, de laisser une place aux spécificités régionales existant à l'intérieur de chaque État membre, en valorisant les spécificités culturelles et en respectant ainsi les intérêts, les aspirations et le patrimoine historique, linguistique et culturel propres à chaque région ».

En outre, l'idée d'une Europe fédérale, dont le substrat ne peut être que régional, conduit les instances communautaires à une réflexion sur la place à donner aux régions, en valorisant spécialement les communautés historiques.

L'État français, certes, persiste à refuser de reconnaître la présence de minorités sur son territoire. Mais il y a fort à penser que la pression européenne contribuera à lever un jour ce verrou, surtout si la compétence en matière de qualification de minorité est attribuée à des instances internationales.

Ainsi l'Europe pourrait-elle venir au secours de la Bretagne pour lui permettre de perpétuer et d'épanouir son identité.

Le démonstratif dans la syntaxe du nom en breton

JEAN-YVES URIEN

Le terme de « démonstratif » désigne une catégorie grammaticale typiquement nominale dans les langues indo-européennes en général et en breton en particulier. Le morphème est donc susceptible de jouer un rôle dans les liaisons syntaxiques que le nom construit avec son contexte. Tel sera le propos de cet article : définir la part que prend le morphème nominal démonstratif dans la syntaxe du nom. Pour y parvenir sur des bases claires, je commencerai par définir, en A, ce qu'est le démonstratif, et présenterai sa morphologie, en B, dans la structure nominale du breton. En outre, pour limiter l'ampleur de l'étude syntaxique proprement dite, il ne sera fait qu'allusion, en C, aux syntagmes qui comprennent un verbe à la suite du nom au démonstratif (c'est-à-dire les syntagmes N + V) ; seuls seront examinés en détail, en D, les divers rapports entre deux noms (à savoir les syntagmes N1 + N2).

Le modèle grammatical utilisé sera celui de la glossologie ; le lecteur pourra trouver dans divers ouvrages de présentation de cette théorie la justification des concepts non définis ici (1). Les faits pris en compte relèvent du breton littéraire, sauf indication complémentaire.

*

A — QU'EST-CE QU'UN DÉMONSTRATIF ?

1. Un morphème nominal caractérisant.

Dans l'ensemble des déterminants nominaux, cette catégorie signifie grammaticalement un certain rapport du nom à ce qui lui est extérieur. Il s'agit d'un rapport de caractérisation : le démonstratif réduit l'ensemble des objets désignés par le nom en fonction soit de la situation dans laquelle on parle

(1) Jean GAGNEPAIN 1982, *Du vouloir-dire*, t. 1. *Le signe. L'outil*, notamment p. 38 à 43. Ou Jean-Yves URIEN 1987, *La trame d'une langue. Le breton*. En particulier p. 85 à 92 où le pronom et l'adjectif (« qualificatif ») se trouvent définis à l'intérieur du paradigme nominal.

(valeur spatio-temporelle, dite de « monstration »), soit du contexte antérieur (valeur « anaphorique ») ou postérieur (valeur « cataphorique »).

Pour vérifier simplement cette définition, le mieux est d'opposer le démonstratif au défini.

Soit un nom défini : *Allabour*, « le travail ». Ce nom peut aussi bien désigner n'importe quel travail : *Al labour eo ar yec' hed* (sens générique de l'article : le fait de travailler), que tel travail particulier : *Skrivañ hor boa ranket e-leizh a draoù, ha pa oa diwezh al labour, ur mestr a roas un taol lagad warno* VZB 77 « Nous avons dû écrire plein de choses, et quand le travail fut fini, un contremaître y jeta un coup d'œil » (sens spécifique de l'article). Donc l'article défini lui-même est indifférent à ce que les logiciens appellent « l'extension » du nom, c'est-à-dire « la définition de l'ensemble des objets » qu'il peut désigner.

Au contraire, *Ar labour-mañ* « ce travail » ne peut désigner n'importe quel travail ; le démonstratif implique grammaticalement qu'il s'agit d'un travail « caractérisé », sans d'ailleurs dire de quelle caractéristique il s'agit. Cette dernière précision peut être apportée par la situation : on en montre le produit ; elle peut être aussi apportée par le contexte antérieur : *Galvet oan bet da vont da Lokmaria, da lardañ boteier ler^a, [...]. Tri pe bevar oamp oc'h ober al labour-se^b*, VZB 54 « On m'avait demandé d'aller à Lokmaria, graisser des souliers, [...]. Nous étions trois ou quatre à faire ce travail ». Plus rarement, le français atteste qu'on peut impliquer qu'il va en être question : *Ce^{1b} problème, de la crise monétaire^a, mérite votre attention*.

Cette définition se réfère au modèle de Marc Wilmet 1986 (2). Pour ma part je comprends la « caractérisation » comme ce qui permet de différencier la référence de deux éléments linguistiques par des « traits » exclusifs les uns des autres (les caractéristiques). Dans le segment nominal, « possessifs » et « démonstratifs » ont ce rôle. Ainsi dans « sa remarque », le nom est-il sémantiquement « spécifié » par l'article personnel, du fait que se trouvent ainsi exclus « ma/ta remarque ». Dans l'ensemble des « remarques » se trouve circonscrit un sous-ensemble (la sienne), par exclusion des autres. De même que « cette remarque-ci » l'isole de toutes les autres remarques possibles. La caractérisation est donc « taxinomique », « différenciatrice » et relève de la logique qualitative du « x ou y », par opposition à la logique quantitative du « x et y » (3).

2. Le démonstratif existe-t-il hors de la structure nominale ?

Hors de la détermination nominale, le terme est aussi appliqué à des adjectifs qui solidarisent une conjonction (*rak*, « car »), un adverbe (*ken*, « autant »), ou une préposition (*gant*, *evit*, *evel*, « avec, pour, comme ») et un morphème démonstratif. Ce dernier caractérise alors un « raisonnement » qui vient d'être tenu (4) : *rak-se*, *ken-se*, *evit-se*, *evel-se*, « à cause de cela, autant

(2) Marc WILMET 1986, *La détermination nominale*, p. 108, 160-178.

(3) Ces deux logiques sont définies notamment par Jean GAGNEPAIN 1982, p. 34-48 comme au principe respectivement de « l'identité et de l'unité ».

(4) Roparz HEMON, 1975, HMSB. *A historical morphology and syntax of Breton*, 75 note 3.

que cela, cependant (pour autant), comme cela ». On peut remarquer que le suffixe *-se* ne s'oppose plus dans ce cas à *-mañ* (**rak-mañ*, **gant-mañ*). Lorsque le préfixe est une préposition, le fonctionnement se rapproche parfois de celui du pronom prépositionnel : *gant-se* « avec cela » est fonctionnellement proche de *gant an dra-se* « avec cela » (du radical générique *tra* « chose » on passe à l'absence). De manière assez analogue, le couple *alemañ*, *alese*, *aleshont*, « d'ici, de là, de là-bas » serait la réduction de (*eus*) *al-lec'h-mañ* / *se / hont*, « de ce lieu-ci/là/là-bas » : le terme générique du lieu, *lec'h*, devient incompréhensible, et l'on a un adverbe démonstratif au lieu d'un nom prépositionnel (5). Parfois le préfixe n'a plus de valeur grammaticale et l'opposition signifie purement des valeurs diverses de « monstration », spatiale pour *amañ* / *aze* / *ahont* « ici / là / là-bas », temporelle pour *bremañ*, « maintenant ».

On sait d'autre part que *Se* peut aussi être un pronom démonstratif autonome : *Se zo gwir* « Cela est vrai », *Se zo kaoz* « Voilà la raison », *Ne gredan ket se* « je ne crois pas cela ». (« C'était déjà le cas en vieux-breton », selon Roparz Hemon HMSB §76-5). De ce cas direct pronominal est déductible un cas prépositionnel dont témoignent : *anez da se* « sans cela », *daoust da se* « malgré cela » etc. Cette constatation plaide en faveur d'un modèle morphologique qui ferait l'économie d'un « type adverbial ».

Il reste que le « démonstratif » est étranger à la structure du verbe, en breton du moins, comme en français. Le « présentatif » français « voici, voilà », qui présente un suffixe démonstratif, est caractéristique de cette limite : il est issu d'un syntagme verbal : « vois ici/là » ; mais l'amalgame a provoqué le figement du verbe, c'est-à-dire l'éviction de ce qui caractérise le modèle verbal (variabilité en temps, mode, et personne). Mais il conserve le relatif : « L'objet que voici / dont voici la référence ». Il reste un type de prédication très particulier qui permet de dire ni plus ni moins que l'on « montre ». Le correspondant breton, avec ses deux allomorphes, *setu*, *sede*, serait aussi — selon Roparz Hemon (6) — l'impératif du verbe « voir » (vois-toi, voyez-vous) sans forme démonstrative. On peut lui ajouter l'adverbe démonstratif : *sed amañ*, *sed aze* « voici, voilà » ; *setu amañ*, *setu aze* (idem).

*

B - PRÉSENTATION DU DÉMONSTRATIF DANS LA MORPHOLOGIE NOMINALE.

1. Un suffixe.

La catégorie du démonstratif en breton est marquée, en première analyse, par un suffixe : *-mañ*, *-se*, *hont* (-ci, -là, là-bas). Il semble même qu'il s'agit du

(5) Cf. Christian-J. GUYONVARCH 1975. *Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne*, fasc. 5, 586 et 591.

(6) Roparz HEMON 1975, HMSB, 51 (8). « *sede* 'look thou' and *setu* 'look you'. Note : *Sede* may be a contraction of **sell-de* 'look thou', *setu* a contraction of **sellet-hu* 'look you', (...), *sell* and *sellet* being forms of the imperative.

demier des suffixes (par rapport au repère qu'est le radical), et que le démonstratif marque donc à coup sûr la limite segmentale du nom. Les quelques exemples qui suivent étayent tous cette proposition. (Couples sans — ou avec — suffixe démonstratif *-mañ* (7)).

<i>An dra</i>	<i>an draig</i>	<i>an traoù</i>	<i>an traoùgou,</i>
<i>An dra-mañ</i>	<i>an draig-mañ</i>	<i>an traoù-mañ</i>	<i>an traoùgou-mañ,</i>
<i>Al laboused</i>	<i>al labousetaer</i>	<i>ar gwez</i>	<i>ar wezenn ;</i>
<i>Al laboused-mañ</i>	<i>al labousetaer-mañ</i>	<i>ar gwez-mañ</i>	<i>ar wezenn-mañ</i>
<i>Ar sul</i>	<i>ar sulvezh</i>	<i>ar c'harr</i>	<i>ar garrigell ;</i>
<i>Ar sul-mañ</i>	<i>ar sulvezh-mañ</i>	<i>ar c'harr-mañ</i>	<i>ar garrigell-mañ ;</i>

On voit ici qu'il suit tous les morphèmes flexionnels (nombre) ou dérivationnels possibles après le radical. Cette présentation doit affronter trois objections limitées.

1.1. Il existe un premier point apparent de contradiction à cette analyse. Le diminutif admet une construction alternative, au moins dans certains usages parlés. *an dra-mañ-ig*, *an dra-mañ-ig-ou*, « ce petit truc, ces petites choses ».

Gregory T Stump 1990 (8) a attiré l'attention sur le fonctionnement morphologique particulier du diminutif, qu'il explique (je résume) ainsi. Tout mot est formé d'un « radical » et de « suffixes ». Mais il arrive que l'ensemble « radical — suffixe » soit lui-même traité à nouveau comme un radical homogène, (la séquence « fusionne »), lequel admet à nouveau des suffixes. Autrement dit, les noms (*an traoù* « les choses », (*an dra-ig*, « la petite chose », contiennent ce que j'appellerai pour ma part « un radical primaire » $N = [R1 + \text{suff.}]$. Dans (*an traoù-ig-ou*, « les petites choses », l'ensemble $[R1 + \text{suff.}]$ fusionne en $[R2]$, un « radical secondaire », à nouveau suivi de suffixes : $N = [R2 + \text{suff.}]$. Cette morphologie « récursive » du nom, — déclenchée seulement par le diminutif, peut aussi solidariser en un radical secondaire $[R2]$ l'ensemble $[R1 + \text{démonstratif}]$. Au lieu de $An^{R1}[dra]-ig-mañ$, « ce petit truc », on a $An^{R2}[dra-mañ]-ig$ « idem ». Cependant il n'est plus possible de répéter le démonstratif : * *an dra-mañ-ig-mañ*, contrairement au nombre : *an traoù-mañ-ig-ou* « ces petits trucs ». La même disposition se retrouve d'ailleurs dans l'adverbe *bremañ* « très bientôt », où l'adverbe est traité comme un radical simple, comme le montre le fait qu'un $[R1 + \text{suff.}]$ * *bre + mañ* n'en soit plus déductible. Il nous paraît donc que ces formes n'infirmement pas la proposition de départ, parce qu'elles s'expliquent par une autre règle.

1.2. Par ailleurs quelques formes dialectales isolées présentent la disposition $[Rad - mañ - pl]$, sans diminutif.

(7) Désormais *-mañ* sera mis pour l'ensemble de la classe des morphèmes démonstratifs : *-mañ*, *-se*, *-hont*. (Sauf indication particulière). Traduction : 1.1 : Une chose, une petite chose, les choses, les petites choses ; 1.2 : Cet(te)(s) — idem. L. 3 : les oiseaux, l'oiseleur, les arbres, l'arbre ; 1.4 : Cet(te)(s) — idem. L. 5 : le dimanche, la journée du dimanche, la voiture, la brouette ; 1.6 : Ce(tte) — idem.

(8) Gregory T. Stump, 1990, « Breton inflexion and the split morphology hypothesis », in *Syntax and Semantics*, vol. 23, p. 97-119.

Le premier cas rappelle le problème précédent puisqu'il s'agit encore d'un pluriel double. Selon F. Kervella, « dans la langue parlée on emploie parfois les pluriels (pluriels doubles) : *ar re-mañou*, *ar re-seoù* ». (« ceux-ci, ceux-là ») YBB § 463 Rem IV. De même R. Hemon HMSB § 76 (4) note 1 : « *Re* has a plural form *reou*. Sometimes the plural ending *-ou* is added to the demonstrative particle *-se* : "sant Per, sant Paol, sant Y an hag ar re-zioù", "Saint Peter, Saint Paul, Saint John and such" ».

Le second exemple est, d'après F. Kervella (ibidem), celui des « adverbes de lieu pluriels : *en tu-mañou*, *en tu-seoù* ». (« Dans des secteurs-ci, dans ces secteurs-là »). Cette construction n'est pas généralisable : * *el lec'h-seoù*, mais *el lec'h-hoù-se* (« dans ces endroits-là ») ; * *er mare-seoù*, mais *er mare-ou-se* (« dans ces périodes-là »).

L'inversion de la disposition du nombre et du démonstratif ne concerne que ces seuls exemples, sans généralisation possible. La règle de départ reste donc généralement valide.

1.3. Le troisième point de discussion réside dans la possibilité de redoubler le radical dans la forme « distributive » : *an den-mañ-den*, *el lec'h-mañ-lec'h*, *an dra-mañ-tra* (9) « tel ou tel, à tel ou tel endroit, telle ou telle chose ». Mais il est significatif que ce soit à nouveau le radical qui suive, et non un morphème. De plus certaines grammaires (cf. [9]) font apparaître que l'article du second nom peut apparaître, entraînant la mutation le cas échéant : *ar c'hi-mañ'r'chi*, *an dra-mañ'n dra*, « tel ou tel chien, telle ou telle chose ». De telle sorte qu'il est légitime de se demander s'il ne s'agit pas là plutôt d'un fait de syntaxe particulier. Cette analyse est encore confortée par l'existence d'une variante conjonctive à cette construction : *hen-ha-hen*, « tel et tel ». (À rapprocher des constructions adverbiales *kement-ha-kement* ou *kement-mañ-kement* « autant l'un que l'autre » ; *keit-ha-keit* ou *keit-mañ-keit* « à égalité » toujours dans la YBB de Kervella). Là encore l'explication par la syntaxe de cette construction autorise à maintenir la thèse du « démonstratif fin de nom ».

2. Ce suffixe suppose un article préfixé.

La présence du suffixe ne suffit cependant pas à la définition du démonstratif : la catégorie n'existe en effet que si le nom présente aussi l'article défini *Ar/an/al* : *An dra-mañ*, * *Un dra-mañ*, * *traoù-mañ*. À remarquer également que « défini » est à entendre ici au sens strict et formel du terme. En effet le démonstratif exclut les autres formes de « définition » du nom : l'article personnel (*va*, *da*, etc), ou le nom propre. Ainsi : * *E levr-mañ*, * *Jakez-mañ*. En conséquence il est plus adéquat de définir le démonstratif breton comme un « circumfixe » : *an-...-mañ*. Il faut ces deux fragments pour qu'il y ait démonstratif.

Cette description distingue le breton des autres langues voisines. L'anglais, l'italien, l'espagnol ont une classe de préfixes démonstratifs, système binaire

(9) Cf. KERVELLA F. YBB *Yezhadur bras ar brezhoneg*, Brest, Al Liamm, 2^e éd. 1976-88 (e), 509 et 543 ; HEMON Roparz, 1975. HMSB *A historical morphology and syntax of Breton*, Dublin, The Dublin Institute for advanced studies, 77.

ou ternaire (angl. *This / that-* ; it. *questo / codesto / quello-*, esp. *este / ese / aquel-*), tandis que le français marque un premier degré par *ce-*, suffisant à lui seul, qui peut être renforcé et diversifié par un système de deux suffixes *-ci / -là*. Le pronom démonstratif se rapproche cependant de la forme bretonne, puisque le suffixe *y* est nécessaire à l'autonomie pronominale : *celui-ci, ceux-là*. Le grec moderne juxtapose deux préfixes : *Afto to onoma* « Ce-le-nom » = « ce nom ». Le grec montre aussi que l'impossibilité évoquée plus haut de lier démonstratif et « possessif » (personnel) n'est pas une contrainte logique générale, puisqu'on peut dire en grec dans une seule construction nominale ce qui nécessitera une construction verbale (relative) en breton ou en français : *afto¹ to² vivlio mou³ = a² levr-mañ¹ hag a zo din³ / va²⁺³ levr hag a zo amañ¹*, à savoir : « démonstratif¹ + défini² + radical + personnel³ (au génitif) », « ce livre qui m'appartient / Mon livre qui est ici ». Ce comparatisme sommaire a permis de cerner un peu plus précisément ce qu'indique le démonstratif en breton.

3. Conséquences.

Notons enfin que le lien de présupposition unilatérale qui existe en breton entre le défini préfixé et le démonstratif suffixé (à savoir que le second présuppose le premier, sans que la réciproque soit exacte) a deux autres conséquences.

3. 1. Cette relation explique d'abord qu'existent des « pronoms démonstratifs », lesquels sont des noms à article défini et suffixe démonstratif sans radical lexématique (10). Considérons *Hemañ, hennezh* (sg masc); *houmañ, hounnezh* (sg fém); *ar re-mañ, ar re-se* (plur). Le pluriel continue de distinguer par un préfixe et un suffixe le défini et le démonstratif, autour de l'auxiliaire pronominal *-re-*, pure marque du pluriel, c'est-à-dire aussi marque de cette absence de tout lexème qui définit le pro-nom. Le singulier amalgame un morphème défini, une opposition de genre, et l'auxiliaire pronominal dans le début *he(n)-, hou(n)-* du pronom (11). Mais l'on sait que si l'on supprime l'élément démonstratif du pronom, à savoir le suffixe *-mañ*, pour le relier syntaxiquement à un verbe, on obtient soit le pluriel : *ar re [a welan]*, soit le

(10) Est « lexématique » un élément qui appartient à un ensemble comprenant de très nombreux autres éléments auxquels il peut s'opposer : dans *an daol* « la table », la partie *-daol* est lexématique, parce qu'elle est commutable avec des milliers d'autres éléments dans le cadre général du nom : *an ti, an den, an toull* etc., alors que l'article *an* relève d'une classe très délimitée de possibles : *un-, da-, va-*, etc appelés « morphèmes » par rapport au lexème.

(11) Le vannetais *hennañ, hounnañ* (< *n + m* -) présente une variante de la jonction des deux morphèmes, (communication personnelle de Frañsez Favereau). Rappelons qu'il y a « amalgame » lorsque deux morphèmes grammaticalement distincts s'observent dans une même séquence de phonèmes. Par exemple l'article français *le* « amalgame » le défini, le nombre singulier et le genre masculin, alors qu'en breton il n'y a pas un tel amalgame dans l'article *an*, qui ne marque que le défini, (le genre étant marqué par la mutation ou la non-mutation du radical qui suit, et le nombre par un suffixe ainsi que parfois par la mutation).

singulier *an hini [a welan]* (« ceux / celui [que je vois] »). Preuve que *hemañ, hennezh* n'est qu'une variante morphologique de *an hini-mañ, an hini-se*, d'ailleurs attestés dans d'autres usages du breton que celui qui est pris pour référence ici.

3. 2. La seconde conséquence est qu'il ne peut exister « d'adjectif qualificatif démonstratif » : un morphème démonstratif ne peut caractériser un « adjectif qualificatif » défini lui-même par l'absence d'article (12).

N'oublions pas maintenant que le propre d'un adjectif est de constituer un lien syntaxique (par épithèse ou par attribution), donc de trouver une détermination dans les mots qui le précèdent. Cet antécédent peut alors lever l'impossibilité exprimée plus haut et permettre le démonstratif.

Ainsi le suffixe *-se* (invariable : **-mañ, *-hont*) peut être le complément corrélatif du préfixe de comparaison *ken-* « autant, si » dans : *N'int ket ken koz-se*, « ils ne sont pas si vieux que cela », *Un ti ken bras-se* « une maison si grande que cela ». Je propose d'y voir une des constructions du pronom démonstratif. *-Se* permet ici de clore la comparative par ce complément minimal, au lieu de la poursuivre par un nom ou un verbe complets. *N'eo ket ken bras [hag e dad] / [hama c' hellit krediñ], n'eo ket ken bras[-se]*. « Il n'est pas aussi grand que son père / que vous pouvez le croire, il n'est pas si grand que cela » (13).

*

C - LE DEMONSTRATIF DANS LES SYNTAGMES COMPRENANT UN VERBE.

J'évoquerai ici deux caractéristiques des liaisons syntaxiques [Nom + Verbe], où le nom (ou pronom) comprend le morphème démonstratif.

1. Démonstratif et formes du verbe « être ».

Ainsi on connaît la concordance syntaxique de la forme démonstrative avec la forme *emañ* du verbe « être » lorsque le nom est en rapport de sujet avec le

(12) Je réserve, pour être plus précis, le terme « adjectif » à un sous-type particulier de nom, comprenant un lexème (à sens généralement « qualificatif ») sans article, et de ce fait soumis, pour pouvoir se dire, à une liaison avec soit un nom (épithèse : *un den + bras*) soit avec un verbe (attribution : *bras + e oant*). Ce qu'on appelle classiquement « adjectif démonstratif » est un article, encore appelé « déterminant » démonstratif. La terminologie classique confondait des réalités trop distinctes pour qu'on puisse encore l'utiliser. L'article est obligatoire dans la construction du segment nominal, et son absence a toujours une valeur structurale (indéfini pluriel, nom propre, etc.). Au contraire, l'adjectif « qualificatif » n'est jamais nécessaire à l'existence du nom : c'est un deuxième mot complément que l'on peut adjoindre au nom.

(13) Hors de « l'adjectif qualificatif », voici deux faits complémentaires. (a) Au pronom *kement-mañ, kement-se*, « autant que ceci / cela, tout ceci / cela », qui contient une évaluation, correspond la construction *kement hag a ouezan* « pour autant que je sache ». (b) Le complément de superlatif demande la préposition dans : *gwell a se, gwazh a se* « tant mieux, tant pis ». Ceci tend à montrer que le démonstratif fonctionne comme un pronom syntaxiquement lié à son antécédent.

verbe. Cependant il faut bien voir que c'est le caractère défini du nom qui compte ici, (ainsi que la présence d'un complément de « situation »), et non particulièrement le suffixe démonstratif. Défini « pur », possessif, démonstratif, peu importe : *Emañ {ar c'harr l e garr l ar c'harr-mañ} e-kichen* « {la /sa/ cette} voiture se trouve à côté » ont le même fonctionnement syntaxique, au déterminant nominal près. Ensemble ils s'opposent à *Bez ez eus ur c'harr-all e-kichen* « Il y a une autre voiture à côté », qui présente une autre liaison syntaxique, typique de l'indéfini. Cette contrainte est strictement syntaxique ; voyons maintenant une contrainte d'ordre sémantique.

2. Démonstratif et interprétation du syntagme relatif.

La présence ou l'absence de démonstratif a aussi des incidences sur l'interprétation sémantique de la « relative ». Alors que l'article défini ne caractérise pas le nom à lui seul, de sorte que ce dernier peut construire avec un verbe une « relative déterminative » (qui va spécifier ce qu'est la réalité désignée par le nom), le démonstratif, parce qu'il caractérise le nom, rend sémantiquement très improbable une telle liaison, et oblige à interpréter la relative comme une « explicative » :

1. *An dud-se a oa meyv a rae trouz.* « Ces gens-là, qui étaient saouls, faisaient du bruit » (14). (Interprétation vraisemblablement causale).

Autrement dit le démonstratif donne au concept désigné par le nom (« les gens ») une caractéristique particulière (« ce sont ceux-là et pas d'autres »), que ne lui donne pas l'article défini. Après le démonstratif, on peut difficilement spécifier davantage le nom, notamment par un verbe relatif.

Regardons un instant de quelle manière le verbe relatif peut caractériser son antécédent. Il ne peut restreindre la définition des « réalités » désignées par le nom que si celui-ci, indépendamment de lui, peut avoir diverses caractéristiques. Ce serait le cas de 2 où le nom est défini :

2. *An dud a oa meyv a rae trouz,* « Les gens qui étaient saouls faisaient du bruit ».

Ici le verbe relatif délimite un sous-ensemble parmi « les gens » : « ceux qui se caractérisent par leur état d'ébriété », et les oppose à d'autres qui sont restés sobres. En 1. au contraire *An dud-se* est déjà un sous-ensemble défini par un trait spécifique, qui ne peut plus être « divisé » à nouveau en deux ; la relative

(14) Marc WILMET 1986, p. 176, cite un cas limite d'interprétation déterminative d'une telle relative : « Ah ! Ces hommes qui veulent toujours avoir raison » (Ionesco), phrase qui peut en effet être comprise comme « je déteste le sous-ensemble des hommes qui veulent toujours avoir raison ». Remarquons que le démonstratif a ici une valeur « cataphorique » : la spécification impliquée par « Ces » renvoie obligatoirement à celle qui est formulée par la relative. J'ai pour ma part observé le même phénomène avec *Ar pezh* « ce qui... » : la relative est déterminative lorsque le pronom renvoie au contexte postérieur : *degas deomp ar pezh azo awellañ* EK I 96 « apporte-nous ce qu'il y a de meilleur », et explicative lorsque le pronom renvoie au contexte antérieur : *Pa vezent paket, ar pezh ne c'hoarveze ket alies* EK I 22, « quand on les attrapait, ce qui n'arrivait pas souvent » (Jean-Yves URIEN 1987, p. 240).

est alors « non-restrictive », « explicative ». Cette dernière formulation a toutefois le défaut, malgré son nom, de ne rien « expliquer » du tout de ce qui se passe dans la phrase. On s'accorde aujourd'hui pour considérer qu'une telle relative doit plutôt être appelée « prédicative », ce que n'est pas l'autre relative (dite « déterminative ») (15).

Le caractère prédicatif de cette construction apparaît clairement si l'on considère une séquence plus simple [Nom + a- Verbe], extraite de son contexte, où existe une relation de sujet entre les deux mots marquée par la particule verbale *a-*.

Ainsi 3. *Al loaioù-se a zo lous,* par rapport à 4. *Al loaioù a zo lous.* Les deux apparaissent d'abord comme des prédictions (« des phrases simples »). Si l'on ajoute maintenant un second verbe, une différence apparaît entre d'une part : 5. *Al loaioù-se a zo lous a veho lezet er gegin* « ces cuillères qui sont sales resteront à la cuisine » ; et d'autre part 6. *Al loaioù a zo lous a veho lezet er gegin* « les cuillères qui sont sales resteront à la cuisine ». Alors que 6. affirme simplement *a veho lezet er gegin* à propos d'une réalité caractérisée comme *loaioù lous*, 5. est plus complexe ; cette phrase affirme deux choses en même temps en les hiérarchisant : (en arrière-plan) « être sales » et (en avant-plan) « rester en cuisine ».

La différence entre les deux « relatives » n'est marquée en (5) et (6) que dans le nom antécédent (selon qu'il est seulement défini, ou démonstratif). C'est pourquoi le locuteur tendra souvent à marquer plus explicitement le fait qu'il y a double prédication en (5). Il a deux moyens syntaxiques complémentaires pour y parvenir.

- Le premier consiste à coordonner les deux affirmations comme dans 7. *Al loaioù-se a zo lous hag a veho lezet er gegin.* De la succession des deux verbes on conclut à un lien « causal » entre les deux, compte-tenu de ce dont on parle.

- L'autre solution permet de rester dans le cadre général de la subordination syntaxique : elle consiste à mieux marquer que la première affirmation est « incidente » (logiquement seconde) par rapport à la seconde qui est principale, en ajoutant la conjonction *hag* devant la relative : 8. *Al loaioù-se hag a zo lous a veho lezet er gegin* (16).

*

D - DÉMONSTRATIF ET SYNTAGMES NOMINAUX.

Convenons d'appeler syntagme nominal (ou SN) un rapport syntaxique dont les deux constituants sont ou bien deux noms ou bien un nom et un « adjectif

(15) Les concepts de « détermination » et de « prédication » désignent des processus linguistiques généraux distincts liés à la bi-axialité du langage. Cf. Jean-Yves URIEN 1987, p. 231 à 235.

(16) Exemples littéraires : *Ar wech kentañ eo din tañva avaloù-orañjez glas Afrika ar c'hreiz, an orañjez-se ha na zerefe tamm ebet outo... an anv aouravaloù... DGB 16. Pa glever ur vandenn o tont war al leur-gêr en eur ganañ ar werz-mañ, savet en amzer gozh, hag a zo en ul levr anvet Barzhaz Breizh.* EK I 196 (Le chant en question suit).

qualificatif » (lequel relève plus généralement du fonctionnement nominal). Le fait que l'un des deux noms, ou que chacun des deux noms, soit au « cas » démonstratif — à la forme *ar- ... -mañ* — peut ou non s'expliquer syntaxiquement. Parfois cela ne tient qu'au libre choix du locuteur ; parfois cela résulte du type de lien syntaxique qui relie les deux constituants en présence. Dans ce deuxième cas, le démonstratif contribue à définir le rapport syntaxique en question. Tel est le problème qui va être maintenant examiné, à travers essentiellement le contexte (N1 + N2).

INTRODUCTION.

Tableau des rapports syntaxiques en contexte nominal.

Ces rapports reposent sur des contraintes formelles qui s'exercent sur les morphèmes ou le lexème appartenant à chacun des deux constituants. Tout un réseau de blocages mutuels ou d'absences obligatoires s'établit au niveau de la préposition, de l'article, de la mutation consonantique, du lexème, ou des suffixes.

En voici un tableau général, qui servira de cadre aux observations qui suivront. La présentation obéit à un entrecroisement de contraintes.

- Premier critère distinctif : A = un SN où N2 (le nom final) est obligatoirement prépositionnel ; B = un SN où N2 est obligatoirement « direct » (sans préposition).

- Une seconde contrainte recoupe la précédente : a = un SN où N2 doit posséder un article ; b = un SN où N2 ne peut posséder d'article.

La combinatoire donne les syntagmes 1 (Aa), 2 (Ab), 3 (Ba), 4 (Bb) (17).

Aa. La complémentation indirecte. (Traditionnellement : « le complément indirect »)

Ur valeadenn war ar c'hae. « Une promenade sur le quai ».

Ab. La synopsis. (18).

Ur valeadenn war droad. « Une promenade à pied ».

Ba. La relation nominale. (« Le complément de nom »).

_Baleadenn ar vugale. « La promenade des enfants ».

Bb. La composition. (« nom composé »).

Ur valeadenn _skol. « Une promenade scolaire ».

Ce tableau doit être complété par le syntagme d'épithèse (N1 + Adj), ou adjectivation, qui est de type Bb selon les critères utilisés, à ceci près que « N2 » n'est pas alors un nom à proprement parler. L'adjectif qualificatif, très justement dénommé *anv gwan* « nom faible » en breton, est une structure nominale lacunaire, sans article ni préposition, et qui demande un auxiliaire

(17) Pour une démonstration complète de cette architecture syntaxique, se reporter à Jean-Yves URIEN 1982, *Le schème syntaxique et sa marque*, p. 735 à 817.

(18) Terme emprunté à Emile BENVENISTE, *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, p. 171 à 176. Ce concept n'a ici, bien entendu, rien à voir avec celui de lien synaptique en neurologie.

pour être morphologiquement autonome, ou une construction syntaxique pour exister grammaticalement dans la phrase (19). Ainsi **berr* « court » devient *An hini berr, an hini verr, ar re verr* « le court, la courte, les court(e)s ». Une des solutions syntaxiques consiste dans l'épithèse :

Bb. L'adjectivation.

Ur valeadenn _verr. « Une courte promenade ».

Précisons enfin que la disposition est dans tous les cas : subordonnant + subordonné.

Ces exemples introductifs ne présentent aucun démonstratif. La syntaxe entraîne-t-elle des contraintes sur ce point ?

1. Le démonstratif hors syntaxe : la complémentation indirecte.

1. 1 Il s'agit là du **degré minimal de rapport syntaxique entre deux noms**. La liaison ne repose que sur l'obligation de la présence du nom « complété » celui qui est en tête et qui est subordonnant — et sur l'obligation pour le nom « complément » celui qui suit et qui est subordonné — de débiter par une préposition. Il en va ainsi dans :

1. *Al labour en ti.* ATA 43 « Le travail à la maison ».

Le sens de la complémentation est variable et peut aller de la détermination (2.) à la prédication (6.). Le choix de l'article de N1 et celui de la préposition de N2 sont décisifs pour l'effet de sens :

2. *An hent da Vrest, an tren da Gemper.* « La route de Brest, le train de Quimper ».

3. *An ti e traoñ [ar c'head].* Frañsez Kervella. « La maison en bas [du bois] ».

4. *Ur vouezh er vorenn.* Ronan Huon. « Une voix dans la brume ».

5. *Plant [Breizh] evit ho yec' hed.* Loeiz ar Floc'h. « Des plantes [de Bretagne] pour votre santé ».

6. *Alo ! Traoù war an daol !* EK II 124 « Holà ! [des choses sur la table] = À manger ! »

Dans ce dernier exemple, et dans ce contexte précis, le complément ne vient pas spécifier un sous-ensemble de « choses » (comme dans les trois premiers) mais dire à propos de cette nourriture qu'on l'apporte sur la table.

Que se produit-il lorsque l'un ou l'autre des noms se termine par le démonstratif ?

1. 2. **Le choix du démonstratif comme article de N1 ne répond qu'à une décision sémantique.** Celle-ci a aussi des conséquences sémantiques pour la complémentation. Dès lors en effet que le premier nom est fortement spécifié par le démonstratif, le complément N2 n'est plus déterminatif mais circonstanciel ou prédicatif.

7. *An traoù-se war an daol !* ne peut pas vouloir dire que « ces choses-là » peuvent encore être subdivisées entre certaines qui « sont sur la table » et (19) Ces points sont développés dans Jean-Yves URIEN 1987, p. 90-92.

d'autres qui seraient ailleurs. Ceci dit, la complémentation est interprétable de deux manières.

- Interprétation « circonstancielle » : « Ces choses-là — je précise pour que vous voyiez bien ce que désigne « -là » : sur la table ». On attend alors une fin de phrase.

- Interprétation prédicative : « Ces choses-là sont à mettre sur la table ». (Si l'on conçoit 7. comme une proposition complète). L'intonation et une coupe entre les deux noms signalent cette interprétation.

Le sens circonstanciel caractérise la description :

8. *An ti-bihan-se war ribl ar mor*. HKAR 137 « Cette petite maison au bord de la mer ».

Ce type de relation sémantique se retrouve dans le contexte (N1- dém. + *eus*-/da-le- N2) :

9. [...e kleved...] *ar c' homzoù-mañ eus ar Bater* : *Dimitte nobis debita nostra...* EK II 195 « [...on entendait...] ces paroles-ci du Pater :... »

10. *An estaj-se eus ar skol*. VEV 76 « Cet étage-là de l'école. »

11. *Ar re-mañ, ar soudarded-mañ da C'hrallon*, LAW 165 « Ceux-ci, ces soldats de Grallon. »

12. *Ar poullou-se en aod [a servije]...* TT 146 « Ces mares sur la côte [serviraient]... »

Le démonstratif spécifie en 9. le concept de « paroles » par renvoi à la suite, et celui de « soldats » en 11. par renvoi à ce qui précède. Il n'est alors plus possible de concevoir un sous-ensemble à l'intérieur de ce que désigne « ces paroles-ci », « ces soldats-ci ». Le nom complément qui suit en précise l'origine (« tirés du Notre-Père »), ou l'appartenance (« ils font partie de l'armée de Grallon »). Mais on peut aussi inférer le rapport logique d'inclusion inverse : « ces paroles » sont un sous-ensemble de celles que contient le Pater ; « ces soldats » sont une partie des troupes de Grallon.

Tout ceci n'est qu'affaire d'interprétation sémantique, c'est-à-dire d'hypothèses sur la réalité désignée par la formule, hypothèses conçues (explicitement ou implicitement) par le locuteur. Rien dans la forme grammaticale de N2 ne contraint N1 à être démonstratif.

1.3. La proposition corollaire est aussi démontrable : rien de grammatical dans N1 ne contraint N2 à être démonstratif. S'il l'est, c'est par choix du locuteur.

13. *Ar gwel eus ar c' horf marv-se*. EK I 198 « La vue de ce cadavre-là ».

14. *Sukr war ar grampouezenn-mañ, ha chokolad war ar re-se !* « Du sucre sur cette crêpe-ci, et du chocolat sur celles-là ! »

15. [*en devoa*] *ur mab eus an anv-se*, TT 14 [il avait] un fils de ce nom-là.

16. [*Ni a oa hor soñj mont da Gemper*]. *An hent d' ar gêr-se a oa diaes*. « [Nous voulions nous rendre à Quimper]. La route vers cette ville-là était mauvaise. »

Le démonstratif ne vaut dans tous ces exemples que pour le seul N2, et n'a pas de valeur pour l'ensemble du syntagme. 14. *An hent d' ar gêr-se* n'est pas « Cette- route de la ville -là » mais bien « la route de cette- ville -là ».

Il est donc clair que le démonstratif ne rentre pas dans la définition du syntagme de complémentation indirecte.

2. La synapsie.

2.1. Cette construction syntaxique présente un nom final dont la structure est [Prép. + absence d'art. + radical], où Prép. = *a* (le plus souvent), *war*, *dre* (parfois), et quelques autres.

17. *Evel a-dreuz ul lusenn a zigasted*. PKG 182

« Comme à travers un brouillard d'indifférence ».

18. *Un droiad war varc'h*, « Une promenade à cheval »

19. *Ur vag dre lien* « un bateau à voile »

20. *Eur berlezenn a blac'h* DC'H 15 « Une perle de fille »

21. *O labour a veleg* ATA Préface « Leur travail de prêtre ».

22. *Eun dour a vuez* IVL 219 « Une eau de vie » (20).

23. *Evel gwazed a benn hag a galon*. EK II 10 « En hommes de tête et de cœur ».

2.2. Il doit être entendu que, lorsque la préposition est *a*, il n'y a synapsie que si l'absence d'article de N2 est due au syntagme, et non à une autre raison (ce qui est possible). Il existe en effet un contexte apparemment semblable qui est pourtant syntaxiquement différent. Il peut être illustré par :

24. *An ilizoù a Vro-Spagn* MV 38 « Les églises d'Espagne »

25. *Un trafiker amann a Vontroulez* EK II 219 « Un marchand de beurre (originaire) de Morlaix ».

Ici la préposition *a* est l'allomorphe de *eus* devant un nom propre ; la préposition la plus fréquente en léonais est d'ailleurs dans ce cas *eus a*, qui souligne l'origine.

26. *Mes ker c'hwek eo o buhez da ziv blac'h a Vreizh-Izel evel ma'z eo da ur briñsez eus a Bariz*. EK II 59 « Mais deux jeunes filles de Basse-Bretagne appréciant autant la vie qu'une princesse de Paris la sienne ».

L'absence d'article n'est pas ici d'origine syntaxique, mais tient au nom propre, qui n'en a pas. Ce contexte particulier ne relève donc pas du syntagme que nous étudions, mais du précédent, à savoir de la complémentation indirecte.

2.3. Dans la synapsie, le démonstratif joue un rôle syntaxique : le suffixe démonstratif placé à la fin de N2 vaut pour l'ensemble du syntagme N1 + N2.

27. *An itron a galon-se* EK II 157 « Cette femme de cœur-là »

28. *Ar vag dre lien-mañ* « Ce bateau à voile »

29. *An dour a vuhez-mañ* « Cette eau miraculeuse »

La preuve que le suffixe démonstratif ne vaut pas pour le seul N2 est fournie par le fait que N1 est obligatoirement au cas défini :

27a * *Un itron a galon-se* « Une femme de cœur-là »

29a * *Un dour a vuhez-mañ* « Une eau de vie-ci »

(20) Rappelons au lecteur qui serait peu au fait des moeurs léonardes que l'« eau de vie » en question désigne l'eau miraculeuse que l'on se doit de ramener d'un pèlerinage à Lourdes. (De même que *Ar bara a vuhez* « le pain de vie » désigne l'Eucharistie). L'« eau-de-vie » est aussi connue des mêmes populations sous les appellations contrôlées de : *An hini-kreñv, an odivi, ar gwinn ardent*, etc. Nous ignorons quelle est l'importance de la consommation respective des deux denrées en question.

Le couple de syntagmes qui suit montre la différence avec la complémentation prépositionnelle.

30. *An droiad war varc' h-mañ* « Cette promenade à cheval »

31. *An droiad war ar marc' h-mañ* « La promenade sur ce cheval »

En 30. le démonstratif vaut pour l'ensemble du syntagme, et sémantiquement c'est le concept de « promenade à cheval », déjà en partie caractérisé du fait de sa complexité syntaxique, qui est à nouveau caractérisé dans l'espace-temps par le démonstratif. Alors qu'en 31. seul le second nom est caractérisé. (21)

Le lien synaptique est donc plus contraignant que l'autre lien syntaxique : il solidarise plus fortement les deux mots en présence. Produire [\emptyset -N2] c'est dans le même temps logique rendre possible le « report » de l'article et du démonstratif de N1 sur l'ensemble (N1 + N2). Tant qu'un second article n'est pas produit, le suffixe démonstratif reste solidaire du premier article. En somme il n'y a plus qu'un système de détermination pour les deux noms enchaînés. On trouve ici une application du principe algébrique de la « mise en facteur commun ».

3. La relation nominale, dite « complément de nom ».

3.1. Introduction : définition des SN à liaison directe.

Nous entrons maintenant dans le domaine des liens syntaxiques où le nom final ne peut comporter de préposition. La liaison entre N1 et N2 est dite « directe ». Deux schémas syntaxiques au moins relèvent de ce cadre général ; ils se distinguent entre eux par le statut syntaxique des articles respectifs de chacun des noms.

La « formule » qui définit le rapport syntaxique ne peut être établie que par des hypothèses portant sur les contraintes mutuelles des articles des deux noms, et non pas par l'examen successif de chacun des noms, indépendamment de l'autre.

Ainsi il serait vain de « constater » que l'article peut être matériellement « absent » des deux mots à la fois dans :

32. *Lammoù bleiz*. « des sauts de loup ».

puis de constater encore que chacun d'entre eux peut apparaître :

33. *Ul lamm bleiz*. GAW 39 « Un saut de loup »

34. *Lamm ur bleiz*. « Le saut d'un loup ».

Il y a deux raisons à l'insuffisance d'une telle description pour définir le fonctionnement syntaxique de telles suites de noms.

(21) L'exemple suivant : *Ar gwel a gement-se* EK II 64 « Le spectacle de cela » n'est pas un contre-exemple, malgré les apparences. En effet *kement-se* « cela », pronom démonstratif, comporte morphologiquement un article « interne » (il inclut sa détermination), et ne représente pas le « cas zéro » d'un impossible **Ar c'hement*, comme \emptyset -*marc' h* par rapport au possible *Ar marc' h*. Structuralement nous retrouvons le problème du nom propre. Il ne s'agit pas d'un syntagme de synapsie, mais d'une variante de complémentation indirecte.

a) La première tient au fait que toutes les « règles » grammaticales jouent en même temps dans un message : règles morphologiques autant que syntaxiques. Tout ce qui se remarque n'est donc pas immédiatement imputable à de la syntaxe. Ainsi « l'absence » matérielle d'article peut signifier l'indéfini pluriel du nom, ou le vocatif. L'analyste est donc obligé de disséquer plusieurs types de « silences ». Dans l'exemple 32. de départ, *Lamm-où* est un nom à article indéfini pluriel, comme le démontre la simple substitution du singulier correspondant ou du défini :

33. *Ul lamm bleiz*. GAW 39 « Un saut de loup » ou :

35. *Al lamm-où bleiz*. « Les sauts de loup ».

La même confusion du morphologique et du syntaxique aurait pu se produire avec un nom propre ou un vocatif :

36. *Lammoù Paol*. « Les sauts de Paul »

37. *Fest-Notz*. « fête de nuit ».

Il faut donc faire abstraction, dans le raisonnement syntaxique, de ces cas où l'article est marqué par absence significative. La structure ne se donne pas à voir : il faut en chercher les frontières. La principale conséquence à en tirer est que le rapport syntaxique de subordination n'implique jamais l'effacement syntaxique de l'article des deux noms reliés.

b) La seconde raison à l'impuissance d'une pure description résulte du caractère mutuel du rapport syntaxique. Il nous faut non pas constater des variations indépendantes les unes des autres, mais former des hypothèses sur un type de rapport mutuel de variabilité et d'invariabilité entre les deux parties nominales liées.

Si donc la syntaxe interdit à la fois que l'article soit présent dans chacun des deux mots, et qu'il soit absent dans les deux, c'est que le rapport repose sur le jeu de l'absence de l'un par rapport à la présence de l'autre. De sorte qu'entre deux noms, deux rapports syntaxiques symétriques de ce point de vue sont possibles.

(i) Premier modèle : la liaison suppose l'annulation de l'article du nom antécédent et la présence de l'article du nom final. Soit [\emptyset -N1 + Art-N2] :

38. *Lamm ar bleiz*. « (Le) saut du loup »

comme le prouvent à la fois l'impossibilité d'un article aux deux noms :

39 * *Al lamm ar bleiz*.

et celle d'une absence d'article aux deux noms qui soit syntaxiquement déterminée :

40 * *Lamm bleiz*. « (le) saut de loup »

(Ce dernier message peut être un exemple d'un autre modèle ; l'absence d'article de N1 peut être expliquée morphologiquement, comme le vocatif du nom : « Saut de loup »).

Pour désigner ce modèle syntaxique on parle communément de « complément de nom ». Cette appellation a le défaut de ne pas faire apparaître que le lien est mutuel, qu'il ne s'agit pas d'une « addition » d'un complément à un premier nom dont le fonctionnement ne serait pas affecté. Nous venons de voir

qu'il l'est. Je préférerais donc parler de « relation nominale », mais j'utiliserai cependant surtout le terme courant pour faciliter la lecture.

(ii) **Second modèle** : la liaison repose cette fois sur l'annulation de l'article du nom final, et la présence de l'article du nom antécédent. C'est-à-dire [Art-N1 + Ø-N2]. A noter que l'article peut être un article zéro.

41. *AU/Un lamm bleiz*. « le/Un saut de loup ».

dont 32. *Lammou bleiz* ou 42. *Lamm bleiz* « des sauts de loup, Saut de loup » constituent des variantes, permises par le paradigme du premier nom.

On appelle d'ordinaire « composition » ce rapport syntaxique. C'est à tort que, fréquemment, on range ce fait dans la « morphologie » du nom, en arguant de la forte solidarité sémantique qui en découle.

Il faut enfin remarquer que cette définition syntaxique suppose aussi que l'on raisonne dans le cadre permanent de la contrainte qui porte sur les prépositions. On ne peut éprouver l'absence d'article de N1 dans le premier modèle, ainsi que l'absence d'article de N2 dans le second, que **corrélativement** à l'absence de préposition de N2, et réciproquement. Cette circularité est dans l'objet syntaxique lui-même. Dans ces syntagmes on peut prévoir totalement ce qui fait de chacun des mots un « constituant » du syntagme.

3.2. Le syntagme « complément de nom » et le démonstratif.

a) Constat.

L'établissement des données est plus facile en l'occurrence que leur explication : Essayons de produire la forme démonstrative dans chacun des deux noms reliés, à partir de l'exemple : 43. *Korn ar park* « Le coin du champ ».

44. *Korn ar park-mañ*. « Le coin de ce champ-ci ».

45 * *Korn-mañ ar park*, * *korn-mañ ar park-mañ* « coin-ci du champ, coin-ci de ce champ ».

On observe donc deux faits : N1 ne peut pas être démonstratif, (que N2 soit lui-même démonstratif ou non par ailleurs) ; le démonstratif en fin de N2 vaut pour ce dernier, et non pour la totalité du syntagme. En effet 44. *Korn ar park-mañ* veut seulement dire « le coin de ce champ-ci », et en aucun cas : « ce coin du champ ». Suffit-il d'expliquer ce fonctionnement par l'absence manifeste d'article de N1 ?

b) de l'indéfini au défini puis au possessif.

Il nous paraît légitime de nous demander ce que signifie grammaticalement une telle absence d'article, sachant bien qu'on ne saurait la confondre avec celle qui marque l'indéfini pluriel (et qui est un article comme un autre), ni avec celle qui marque le lien de composition (N2 indéterminé en lui-même partage syntaxiquement sa détermination avec N1). Dans le rapport de « complément de nom », l'absence d'article de N1 ne signifie pas que N1 ni a fortiori tout le syntagme soit indéterminé. Une démonstration — ici résumée — en deux étapes permettra d'établir quelle détermination est ainsi marquée par absence significative.

Un premier test crucial montrera qu'il s'agit d'un nom défini : la compatibilité syntaxique avec la forme *emañ* du verbe *bezañ*, laquelle exige un sujet défini :

46. *Emañ tud ar vro-mañ o vervel gant an naon*. « Les gens de ce pays-ci sont en train de mourir de faim ».

Alors que l'indéfini est agrammatical :

47 * *Emañ tud er vro-mañ o vervel gant an naon*. « Des gens dans ce pays sont en train de mourir de faim ».

Seule la forme indéfinie du verbe « être » est possible :

48. *Bez ez eus tud er vro-mañ (hag a zo) o vervel gant an naon*. « Il y a des gens dans ce pays qui sont en train de mourir de faim ».

Ce constat relance le problème : comment se fait-il qu'une forme définie du nom interdise le démonstratif ? Est-ce simplement le fait que le défini n'apparaît pas, ou une raison plus profonde ? Il est possible d'établir qu'il y a une raison très précise : dans ce syntagme, N1 n'est pas seulement défini, mais bien très précisément au « possessif » ! (Rappelons que le terme de « défini » regroupe ici à la fois le défini proprement dit, le démonstratif, et le possessif).

Certes il serait long de l'établir indiscutablement, mais on pourra considérer comme probant le parallèle syntaxique qui existe entre les exemples 49. qui suivent, (a et b) d'une part, puis (c et d) de l'autre :

- 49 (a) ou (b) illustrent le syntagme présentement étudié où les deux noms sont juxtaposés, le nom complété en tête et le nom complément derrière.

49a. *Mouezh an archer a grenas*. « La voix du gendarme trembla »

49b. *(e klevemp) mouezh nerzhus ur chaloni*. « (nous entendions) la voix vigoureuse d'un chanoine ».

- En 49 (c) ou (d) le même syntagme se présente sous deux variantes où les deux noms ou bien sont séparés par un verbe (syntagme de relation médiate, « disjointe »), ou bien encore forment un syntagme plus complexe avec un adjectif. Dans les deux cas de figure, remarquons que le nom complément précède le nom complété.

49c. *An archer a grenas e vouezh*. « Le gendarme — trembla — sa voix » =

« La voix du gendarme trembla »

49d. ... *gant ur chaloni e vouezh nerzhus*. HG 72 « par un chanoine (sa voix =) à la voix vigoureuse ».

Ces rapports transformationnels montrent qu'en (a) ou (b) l'absence manifeste d'article de N1 correspond à la présence latente d'un article personnel, d'un « possessif », représenté par le complément de nom. Ce possessif réapparaît en (c) ou (d) lorsque le nom complément précède le nom complété en raison d'un second syntagme.

On comprend alors que le démonstratif soit impossible : il est en effet incompatible avec le possessif : 49. (e) (f) et (g) sont impossibles pour une même et unique raison.

49e * *E vouezh-mañ a grenas*. « Sa voix trembla ».

49f * *Mouezh-se an archer a grenas*. « Cette voix du gendarme... »

49g * *An archer a grenas e vouezh-mañ*. « Le gendarme — trembla — sa voix-ci ».

c) Complément de nom et complémentation prépositionnelle.

Le breton peut contourner cette impossibilité syntaxique de caractériser par le démonstratif un nom en relation syntaxique avec un autre. Il suffit pour cela de construire un syntagme de complémentation prépositionnelle, et de passer par exemple de 50. à 51.

50. *Korn ar park*. « Le coin du champ ».

51. *Ar c'horn-mañ eus ar park*. « Ce coin-ci du champ ».

Comme dans :

52. *Er c'horn-se eus ar vro*. DGB 176 « Dans cette partie-là du pays ».

9. *Ar c'homzou-mañ eus ar Bate*. EK II 195 « Ces paroles du Pater »

53. *Er mareoù-mañ eus ar bloaz*. EK II 165 « En ces périodes-ci de l'année ».

On obtient alors, à travers une construction formelle aux propriétés toutes différentes, un message sémantiquement synonyme, la préposition *eus* désignant un simple rapport de détermination.

Résumons ce qui caractérise le fonctionnement du syntagme dit « complément de nom ». Le principe de sa construction, qui fait jouer au N2 complément le rôle d'article personnel pour N1 entraîne l'impossibilité du démonstratif. Cette impossibilité est double, pour N1 lui-même d'une part, et pour le syntagme dans son ensemble d'autre part. Le contraste avec le syntagme de complémentation prépositionnelle vient de montrer comment la première impossibilité peut être levée ; le contraste avec la composition va montrer maintenant que la seconde peut l'être aussi.

4. Démonstratif et composition.

Le syntagme de composition a été présenté en 3.2. : il est formellement bien distinct du « complément de nom », même si une fréquente synonymie des deux peut les rapprocher sémantiquement (avec une nuance entre eux). Le dictionnaire Français-Breton de Troude par exemple, est plein de doublets du genre : 54 « la gencive » = *Kik ann dent, ar c'hik-dent* ; 55 « le tibia » = *askorn ar c'har, an askorn-gar* ; 56 « le mollet » = *kof ar c'har, ar c'hof-gar*, etc. De même pour 57 « sur sa colonne vertébrale » : *War livenn he c'hein, war he livenn-gein* TAL 3. (Mot à mot. 54 « la chair des dents, la chair de dents » ; 55 « l'os de la jambe, l'os de jambe » ; 56 « le ventre de la jambe, le ventre de jambe » ; 57 « sur le faite de son dos, sur son faite de dos »).

Toutefois la composition produit aussi des expressions non paraphrasables par un complément de nom (et réciproquement) : 58a *Ar mestr-kaner* « le maître-chanteur » n'est pas 58b *Mestr ar c'haner* « le maître du chanteur ». C'est le cas lorsque l'article est indéfini : 59 *ur werennad-win* « un verre de vin », 60 *ul lizher-dle* « une lettre (de) dette = une facture ».

4.1. Le fonctionnement du démonstratif y est caractéristique :

61. *Ar rod-karr-mañ*. « Cette roue de charrette-ci ».

62. *Ar barrad gwallamzer-mañ*. EK I 179 « Ce coup de tempête-ci »

63. *Ar vandennad soudarded-se*. « Cette bande de soldats-là »

64. *Ar pennad amzer c'hortoz-se*. TT 106 « Cette période d'attente-là ».

Le démonstratif dans la syntaxe du nom en breton

65. *Gant ar boteier storlok-se*, TT 130 « Avec ces sabots bruyants-là ».

66. *Ar gwirioù-tremen-se* TT 150 « Ces droits de passage-là ».

67. *An tiez-gward-se* TT 184 « Ces maisons de garde-là ».

On remarque tout de suite que le démonstratif vaut pour le syntagme tout entier, et non pour N2 seul. Cette mise en facteur commun du démonstratif sur les deux noms oppose composition et complément de nom :

68. *Rod ar c'harr-mañ*. « La roue de cette charrette ». Complément de nom : le démonstratif final ne vaut que pour N2.

61. *Ar rod-karr-mañ*. « Cette roue de charrette ». Composition : le démonstratif final vaut pour l'ensemble.

Il est en outre impossible de mettre le démonstratif au seul N1 :

69 * *Ar rod-mañ karr, * ar vandennad-mañ soudarded*. « cette roue-ci charrette, cette bande-ci soldats ».

4.2. Peut-on affirmer que cette caractéristique oppose la composition et la synapsie (cf. § 2), en soutenant que cette dernière permet de caractériser par le démonstratif le seul premier mot ? Le fonctionnement n'est pas si clair que cela, et demande un examen approfondi. La synapsie pose en effet un sérieux problème sémantique : elle est très proche de la composition en cela qu'elle sert également à construire de nouveaux concepts homogènes. L'ensemble syntaxique tend alors à se souder, ce qui limite très fortement l'introduction du démonstratif en N1.

Sont impossibles : 70 * *An dud-se a iliz* « Ces gens-là d'Eglise », 71 ? *An itron-se a galon* « Cette dame-là de cœur ». Encore faut-il déterminer si la raison en est véritablement syntaxique ou seulement sémantique. L'énoncé : 72 ? *Androiad-se war varc'h* « ce tour-là à cheval » est davantage concevable ; il suppose qu'après avoir caractérisé *droiad*, on ajoute un complément fortement disjoint, un « circonstanciel ».

C'est pourquoi il suffit que la disjonction sémantique soit justifiée par un autre fait syntaxique — tel que l'adjonction d'un épithète en 73b ou 74b ci-dessous — pour que la difficulté soit levée, et que le démonstratif soit possible. On peut ainsi contraster composition et synapsie dans :

73a *Ar vandenn soudarded-se* « Cette bande de soldats-là ». Composition.

* *Ar vandenn-se soudarded*. « Cette bande-là de soldats ».

73b *Ar vandennad vras-se a soudarded*. « Cette (grande) bande-là de soldats ». Synapsie.

Ou bien encore :

74a *An dachenn-douar-se*. « Cette surface de terre-là ». Composition. * *An dachenn-se douar*. « Cette surface-là de terre ».

74b *An dachenn vras-mañ a zouar dizolo*. « Cette (grande) surface de terre nue ». Synapsie.

On voit par cette opposition que la présence ou l'absence de préposition de N2 est déterminante dans la possibilité pour N1 d'être démonstratif.

5. L'adjectivation.

Je dirai un mot pour terminer de l'adjectivation (de « l'adjectif épithète »). Ce syntagme extrêmement productif demande une étude en soi (22). Du point de vue du démonstratif, le syntagme épithétique (N + adj) fonctionne comme la composition. Le démonstratif vaut pour le syntagme tout entier.

75. *Al labour glac'harus-se*. EK I 42 « Ce triste travail ».

76. *An hent nevez-se*. TT 23 « Cette nouvelle route ».

77. *Ar flammennoù bihan tredanek-se*. UAG 137 « Ces petites flammes électriques ».

5.1. Cela signifie d'abord qu'il ne peut valoir pour le seul adjectif.

La raison en est la même que pour la composition et la synopsis : Le démonstratif est un circumfixe ; il « porte » donc sur tout ce qu'il circonscrit, ce qui s'intercale entre le préfixe *An-* qui le débute, et le suffixe *-mañ* qui le clôt. En l'occurrence soit une séquence de deux noms (composition ou synopsis) soit la séquence d'un nom et d'un adjectif (adjectivation). Etant constitutivement dépourvu d'article, le second constituant adjectival ne peut retenir à lui seul la caractérisation démonstrative.

5.2. Nous venons d'observer, à travers la composition et la synopsis, que la possibilité pour N1 d'être démonstratif indépendamment de N2 dépendait de la présence ou de l'absence de préposition de N2. L'adjectivation étant un rapport syntaxique direct, on doit prédire l'impossibilité de N1 démonstratif. Cette propriété est-elle vérifiée ? Oui, en règle générale. Il est en effet impossible de mettre le démonstratif avant l'adjectif :

78 * *An ti-mañ bras*. « Cette maison-ci grande ».

* *An den-mañ kozh*. « Cet homme-ci vieux ».

Toutefois un cas particulier fait difficulté : le pronom démonstratif peut être suivi d'un adjectif.

79 *Hemañ koz a zo troet da eva*. Dict. Gamier p. 154 « Celui-ci vieux = ce vieux-ci est porté à boire » (23). Mais la variante :

80. *An hini kozh-mañ* « celui vieux-ci » est aussi possible.

Apparemment donc le pronom n'a pas le même fonctionnement que le nom de ce point de vue. Comment l'expliquer ? Par le fait que ce qui vient d'être décrit comme le passage du nom au pronom (de 75-76 à 79-80 par ex.) recouvre plus exactement de passage d'un syntagme (N1 + Adj) à une forme auxiliée (N = Aux — Adj). Or le mécanisme général de l'auxiliarité est mixte par définition (Cf. supra p. 6 et 10, et notes 12 et 19). On sait qu'il tend à programmer le segment en deux parties complémentaires.

- D'un côté se positionnent tous les morphèmes autour d'un « radical postiche » (non lexématique).

(22) Elle est faite en détail dans Jean-Yves URIEN 1982 p. 449 à 485, et p. 803 à 818.

(23) Et Frañsez KERVELLA, YBB 465 : *hounezh klañv, ar re-mañ grenn*. Il signale (463-V) que l'adjectif demande la mutation par lénition : *hemañ vihan, henhont c'hlas*.

- De l'autre se place le lexème. Soit le lexème « pur » : cas de l'adjectif « nominalisé » (autonome) — *An hini kozh, ar re gozh* « le vieux, les vieux » ; soit le lexème marqué par un « suffixe postiche » comme dépourvu de morphèmes : cas des temps composés du verbe, où *-et* a cette fonction — *Debr-et o-deus* « mangé-ils ont ».

Un circumfixe pose le problème suivant : va-t-il entourer la seule partie « auxiliante », ou la totalité de la forme auxiliée ? La seule analogie possible est à chercher dans la structure verbale, analogie peut-être abusive. Dans le verbe, la première solution prévaut pour le morphème discontinu négatif *ne-...-ket* : *N'o deus ket debret* « ils n'ont pas mangé », * *N'o deus debret ket*, (comme en français). Dans le cas présent, on observe une hésitation : la première solution (79) est analogue au verbe auxilié négatif ; la seconde solution (80) respecte le cadre syntaxique de l'épithèse (N1 + Adj). Cet allomorphisme est symptomatique de la frontière fragile qui sépare la construction auxiliée du syntagme.

J'ai même trouvé une hésitation similaire concernant un apparent syntagme de composition avec pronom démonstratif, soit (Pr dém. + θ - θ -N2) : 81. *Ne oa nemet hemañ-lenn hag a oa da dud Mesnot*. TT 21 « Seul ce lavoire-ci [= ceci (qui est un) lavoire] était aux gens de Mesnot » = *Al lenn-mañ*.

Je précise d'entrée que cette construction n'est pas, semble-t-il, productive ; c'est même à ma connaissance un « apax », une attestation isolée. Fait idiolectal ou effet de style ; peu importe lorsque l'on se situe du point de vue grammatical, et que l'on tente de reconstituer le mécanisme formel qui lui donne sa cohérence relative. Il s'agit selon moi à nouveau d'une forme nominale auxiliée : le début du nom (*hemañ*) respecte le programme nominal, mais n'a pas de lexème (structure pronominale) ; le lexème se trouve à la fin, dépourvu de tout morphème — lesquels morphèmes sont déjà formulés dans l'auxiliaire. Entre autres morphèmes le « suffixe » démonstratif a été placé dans cette partie « auxiliante » du début.

À cette construction auxiliée correspond une construction plus développée, l'apposition d'un nom au démonstratif : 82 *Hemañ al lenn-mañ*. Cette formule syntaxique est bien attestée :

83. [...] *e oa laket hennezh al levr-se a-ratozh...* VZB 59.

84. *Evit hennezh, an tenn-se, a zo deuet ac'halenn*. EK II 70 « [Quant à] celui-là, ce coup de feu-là est venu de là ».

11. *Ar re-mañ, ar soudarded-mañ da C'hrallon*, LAW 165 « Ceux-ci, ces soldats de Grallon. »

CONCLUSIONS

Le démonstratif est somme toute un indicateur pertinent pour distinguer les différents syntagmes nominaux. Il contribue en effet à différencier quatre liaisons syntaxiques selon les trois critères suivants :

- (a) Possibilité de mettre le démonstratif sur N1 indépendamment de N2.
 (b) Possibilité de faire valoir le démonstratif pour l'ensemble du syntagme.
 (c) Possibilité de mettre le démonstratif sur N2 seul. (Ce critère est redondant avec le précédent, puisque que cette possibilité est exclusive de la précédente).
 Appliqués successivement aux cinq syntagmes, regroupés en quatre : 1. Complément de nom, 2. Complément prépositionnel, 3. Synapsie, 4. Composition et adjectivation, ces critères donnent le tableau suivant.

	1	2	3	4
(a)	-	+	+	-
(b)	-	+	-	+
(c)	+	-	+	-

1. **Le Complément de nom** — type : 85. *Rod ar c'harr* — n'admet pas que N1, le nom complété, soit démonstratif, et il n'accepte pas de mise en facteur commun du démonstratif. En somme, le démonstratif est hors syntaxe. La raison en est que l'article « possessif » de N1 empêche le démonstratif de jouer un rôle syntaxique. Seul est donc possible N2 démonstratif, pour lui-même : 68. *Rod ar c'harr-mañ*.

2. **La synapsie** — type : 86. *ur vandennad a soudarded* — permet la mise en facteur commun, mais aussi (marginale) un démonstratif indépendant pour N1. Deux exemples de démonstratif sont ainsi possibles. L'un rentre dans la définition du syntagme : 87. *Ar vandennad a soudarded-se*. L'autre non : il caractérise le premier nom : 73b. *ar vandennad [vras]-se a soudarded*.

3. **Le complément prépositionnel** — type 88. *Ur rod eus ar c'harr, ul lodenn eus an douar* — admet que N1 soit prépositionnel, et ne permet pas de valeur syntaxique au démonstratif : celui-ci fonctionne hors syntaxe, soit dans le cadre morphologique de N1, soit dans celui de N2, soit dans les deux à la fois : 89. *Ar rod-mañ eus ar c'harr*, 90. *ur rod eus ar c'harr-mañ*, 91. *al lodenn-mañ eus an douar-se*.

4. **La composition** — type : 92. *Ar rod-karr* — n'admet pas non plus que N1 soit démonstratif, et le démonstratif final vaut obligatoirement pour l'ensemble du syntagme : 61. *Ar rod-karr-mañ*. Le démonstratif fait donc partie de la définition du syntagme. L'adjectivation lui est assimilable : 93. *Ar rod bras* « la grande roue », 94. *ar rod bras-mañ* « cette grande roue-ci ».

La distinction entre la composition et l'adjectivation se fait à partir de la nature du second constituant, qui est nominal dans le premier cas, c'est-à-dire autonomisable, et adjectival dans le second, à savoir qu'il demanderait un auxiliaire pour être segmentalement autonome.

Cette répartition des possibilités et impossibilités ne signifie pas pour autant que le démonstratif fasse partie de la marque des syntagmes, qu'il soit partie intégrante de leur définition. Son fonctionnement est seulement la conséquence d'un système de marquage syntaxique reposant sur les articles et les prépositions. Le démonstratif a une définition lexicale — c'est, dans le système des articles, un caractérisant — et morphologique — c'est un circonfixe, c'est-à-dire un suffixe qui présuppose un article défini préfixé. Le fonctionnement du démonstratif dans la phrase découle alors de façon cohérente à la fois de sa définition morphologique, et des restrictions qui discriminent les divers syntagmes. Il ne définit donc pas les syntagmes, mais en supporte les contraintes. Ceci de deux façons.

a) **La portée du démonstratif est délimitée par la présence du préfixe défini.** Autrement dit, si l'on convient de « lire » le message à rebours, « de droite à gauche », la caractérisation va du suffixe *mañ* au premier article défini *ar-* rencontré. Par conséquent ce peut être N2 seul si la syntaxe permet *ar-N2* (Complément prépositionnel ex. 90, complément de nom ex. 68) ; si le rapport syntaxique impose l'absence d'article de N2, le premier article défini possible est en N1, et le démonstratif vaut pour la totalité du syntagme (synapsie ex. 87, composition ex. 61 et adjectivation ex. 94). Conséquence corollaire : Le N1 du complément de nom ne peut être démonstratif (ex. 45) parce qu'il ne rencontre pas en amont d'article défini : on a vu que l'article zéro de N1 est alors un possessif.

b) **La présence d'une préposition joue aussi un rôle, comme le montre l'opposition entre syntagmes directs et prépositionnels.** Lorsque N2 est prépositionnel, le premier nom, N1, peut être démonstratif, (complément prépositionnel ex. 89 et 91, synapsie ex. 73b-74b). Inversement, lorsque N2 doit être direct, le premier nom ne peut pas être démonstratif, même s'il a un article défini (composition ex. 69 et adjectivation ex. 78). Comme ce cas de figure coïncide avec l'absence d'article de N2, le démonstratif ne vaut que pour l'ensemble du syntagme.

Le démonstratif fait en outre bien ressortir ce qu'est la mutualité du rapport syntaxique, puisqu'il montre comment la syntaxe associe la limitation d'un morphème de N1 à celle de morphèmes de N2.

SOURCE DES EXEMPLES LITTÉRAIRES

- ABEOZEN. HG, *Hervelina Geraouell*. Brest, Skridoù Breizh, 1943.
Dictionnaire Breton. éd. GARNIER, 1986.
- FLOC'H Loeiz ar. VZB, *Va zamm buhez*. Lesneven, Mouladurioù Hor Yezh, 1985.
- HEMON Roparz. HKAR, *Ho kervel a rin en noz*. Brest, Al Liamm, 2^e éd. 1971.
MV, *Mari vorgan*. Ibidem, 2^e éd. 1975.
- HUON Ronan. EV, *Ur vouezh er vorenn*, Brest, Al Liamm, 1980.
- INIZAN Dom Lan. BSF. EK I-II, *Emgann Kergidu*. Brest, Al Liamm, 1977. (1^{ère} éd. 1877 & 1878).
TAL, *Toull al lakez*. Quimper, 2^e éd. 1930.
- KERVELLA Frañsez. DGB, *Dindan gouriz ar bed*. Lesneven, Mouladurioù hor yezh 1985.
TT, *An ti e traoñ ar c' hoad*. Lesneven, Mouladurioù hor yezh, 1990.
- KERVENDAL Franseza UAG, *Un aod... Ur galon*. Hor Yezh, 1987
- MADEC Yves. IVL, *Itroun Varia Lourd*. Brest, Moullerez ru ar C'hastell, 1905.
- MEDAR Tad. ATA, *An tri Aotrou*. Guingamp, Couvent des capucins, 1981.
DC'H, *Diwar c' hoarzhin*. Ar vuhez kristen, 1945.
- RIOU Jakez. GAW, *Geotenn ar Werc'hez ha danevelloù all*. Brest, Al Liamm, 1957.
- TROUDE Amabl & MILIB Gab. LAW, *Labous ar wirionez*. La Baule, Skridoù Breizh, 1950.

*

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE Emile, 1974, *Problèmes de linguistique générale* t. 2, Paris, Gallimard.
- GAGNEPAIN Jean, 1982, *Du vouloir-dire, Traité d'épistémologie des sciences humaines, t. 1. Du signe. De l'outil*. 2^{ème} édition, Paris, Livre et Communication, 1990.
- HEMON Roparz, 1975. HMSB *A historical morphology and syntax of Breton*, Dublin, The Dublin institute for advanced studies.
- GUYONVARCH Christian-J. 1973, *Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne*, Rennes, Ogam-Celticvm, fasc. 1 & 2.
- KERVELLA Frañsez. YBB *Yezhadur bras ar brezhoneg*, Brest, Al Liamm, 2^e éd. 1976.

Le démonstratif dans la syntaxe du nom en breton

- STUMP Gregory T., 1990, « Breton inflexion and the split morphology hypothesis », in *Syntax and Semantics*, vol. 23, *The syntax of the modern celtic languages*, p. 97-119. (Academic Press, inc.).
- URIEN Jean-Yves. 1982, *Le schème syntaxique & sa marque. Application au breton contemporain*, Doctorat d'État, Rennes 2, ANRT de Lille III, 1985.
- URIEN Jean-Yves 1987, *La trame d'une langue. Le breton*. Lesneven, Mouladurioù Hor Yezh.
- WILMET Marc, 1986, *La détermination nominale*, Paris, P.U.F.

ISBN : 2-86847-061-0
ISSN : 1142-3056

Dépôt légal : 3e trimestre 1992

Composition et mise en page : Presses Universitaires de Rennes
Impression et façonnage : Service de Reprographie de Rennes 2
Golo / Couverture : Fañch An Henaff
Luc'hskeudenn / Photographie, Yves Le Troudec :
Arrachage de lin dans le Trégor

© Presses Universitaires de Rennes
et Centre de Recherche Bretagne et Pays Celtiques.

KLASK

*a pour objectif
la diffusion
des travaux
menés dans le cadre
du Centre de Recherche*

BRETAGNE PAYS CELTIQUES

*Ce laboratoire
de l'Université de Rennes 2
a pour vocation
l'étude des langues,
littératures,
civilisations
des pays celtiques.*

*Il coordonne
les recherches,
travaux
et réflexions
entre les chercheurs
universitaires et non-universitaires.*

**UNIVERSITÉ
RENNES 2
HAUTE BRETAGNE**

Arts et Lettres

Sciences humaines

Sciences sociales

Sports

**Gwask Skol-Veur ROAZHON 2
6, bali Gaston-Berger 35043 ROAZHON CEDEX**